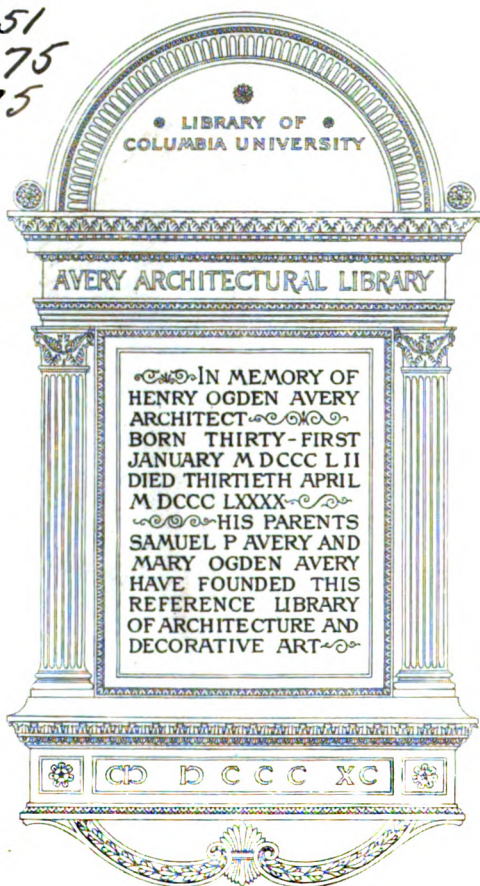




Histoire d'un vieux chateau de France

Georges-Ferdinand-Émile Condé (baron de.)

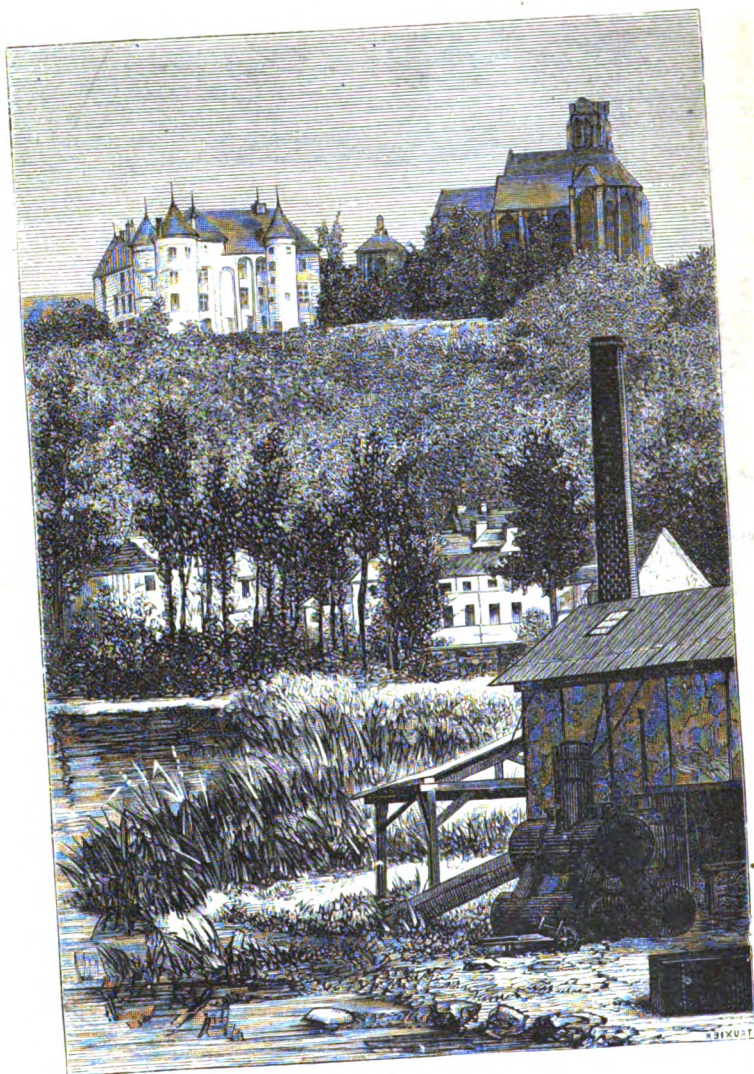
AA
1051
M75
C75



HISTOIRE
D'UN
VIEUX CHATEAU
DE FRANCE

§§





HISTOIRE
D'UN
VIEUX CHATEAU
DE FRANCE

MONOGRAPHIE DU CHATEAU DE MONTATAIRE

PAR

LE BARON DE CONDÉ



PARIS

LIBRAIRIE
DE LA SOCIÉTÉ BIBLIOGRAPHIQUE
195, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

ALPHONSE PICARD
LIBRAIRE DES ARCHIVES NATIONALES
RUE BONAPARTE, 82

1883

Tous droits réservés

INTRODUCTION

Il y a longtemps...., bien longtemps ! celui qui écrit ces lignes assistait à l'inauguration du chemin de fer du Nord. Membre du Conseil d'État et des premières commissions instituées pour la création des chemins de fer en France, il s'était trouvé, quoique jeune alors, convié à cette fête officielle qui ouvrait pour le pays une ère nouvelle. Il y avait dans le train, des représentants de la presse, des ingénieurs, des députés, des pairs de France. On prenait, en route, les préfets et les sous-préfets. Dans le salon roulant qui s'avancait au centre de la colonne, se tenait l'état-major de cette petite armée en marche : des ministres et des ambassadeurs ; des princes du sang et de la science ; des hauts barons de la finance et des grands maîtres de l'industrie.

On n'était pas sans émotion. Les imaginations se donnaient carrière. C'était un Rubicon que l'on fran-

149260

chissait. On pressentait, sans pouvoir la mesurer encore, l'énorme puissance de ce nouvel engin de civilisation qui, plus certainement que le fameux levier d'Archimède, devait remuer le monde.

Et puis, au point de vue topographique, cette voie, taillée *à priori*, à travers la campagne, mettait tout à coup au grand jour des contrées, jusqu'alors inconnues au voyageur, et très différentes de celles que traversaient, de temps immémorial, les anciennes routes de Flandre et de Belgique. La ligne du Nord, en quittant Paris, ne passait pas, comme aujourd'hui, par Luzarches et Chantilly. Bondir à travers l'espace d'une montagne à l'autre, au-dessus des bois et des étangs de Commelles, franchir à une hauteur vertigineuse les canardières de Chantilly sur des viaducs invraisemblables, cela, alors, eût paru insensé, fou, périlleux, et, en tous cas, beaucoup trop cher.

Le railway s'en allait prudemment par les vallées, dont il suivait tant qu'il pouvait la pente naturelle. Il commençait par s'engager sous les charmants coteaux de Montmorency, tout le long desquels il se promenait, au grand plaisir des yeux. Puis il gagnait la vallée de l'Oise, côtoyant la paisible rivière, visitant en route l'Isle-Adam, gracieuse résidence des princes de Conty, traversant, un peu familièrement, à Boran, les jardins de M^{me} de Sancy, que l'on aurait pu apercevoir en son salon, s'il n'avait pas été si bon matin.

Nous avions longé Précý, jolie bourgade toute composée de maisons de campagne, salué en pas-

sant l'antique abbaye de Saint-Leu d'Esserent, avec ses trois clochers, laissé, à main droite, de l'autre côté de l'Oise, Saint-Maximin et Laversine, grand parc avec beaucoup de murs et point d'arbres, — les lapins les ayant mangés, prétendait-on ; — lorsque soudain, à gauche, un paysage inattendu s'offrit à nos regards.

Sur le sommet d'un coteau situé à la jonction de deux vallées, entouré d'une abondante masse de verdure qui en masquait la base, se présentait un vieux château féodal que les rayons du soleil naissant éclairaient admirablement. Malgré la lumière qui le baignait, une brume matinale le voilait comme d'une gaze très légère et glaçait d'une demi-teinte bleuâtre l'ombre portée par les tours rondes dont il était flanqué. Derrière le vieux manoir et, tout auprès, comme lui appartenant et faisant partie de l'ensemble des constructions, se dressait la silhouette grisâtre d'une église gothique avec son haut clocher.

Au pied du coteau, les gaies maisons d'un gros bourg semblaient, comme on le voit sur les bords du Rhin, être venues se ranger autour de l'antique castel pour lui faire escorte et lui demander au besoin aide et protection. Enfin, au premier plan, mais beaucoup plus bas, et tout près de nous, une grosse usine, établie au fond de la vallée, composée de bâtiments irréguliers, plus pittoresques que ne le sont d'ordinaire ces sortes de fabriques, formait, avec ses hautes cheminées et ses murs noircis, un repoussoir artistique à ce riant tableau.

Le train avait ralenti sa marche et s'était même arrêté quelques instants pour préparer son entrée à Creil. Tous les yeux, pendant ce temps, restaient fixés sur le charmant paysage que je viens d'essayer de décrire. L'un de nous dit :

« C'est une vraie page d'histoire : là-haut, le vieux donjon féodal. A côté, un peu plus haut même, l'église, comme il convenait au ^{xiii}^e siècle. Au-dessous, le village, toute la hiérarchie sociale du moyen âge..... »

— « Et voyez, reprit un autre, plus près de nous, l'usine, l'industrie, la vie moderne, *le présent*..... »

— Et, ajouta le baron James de Rothschild, nous ne saurions l'oublier aujourd'hui : avec nous, le chemin de fer, *l'avenir*..... »

A Creil, on avait préparé un rafraîchissement servi sous la gare. Je profitai du temps d'arrêt pour tâcher d'obtenir quelques informations sur ce manoir si vieux, si féodal et si parfaitement inconnu, quoique se trouvant à une si petite distance de Paris. On me dit que c'était le château de *Montataire*, très historique, et ayant même quelques grands souvenirs, mais excessivement délabré, d'un entretien impossible et vraisemblablement destiné à disparaître, comme l'avaient fait successivement, tout autour, les regrettés châteaux de Creil, de Laversine et de Verneuil.

On remonta en wagon. A partir de Clermont, le paysage, jusque-là varié et intéressant, devint monotone, plat, ennuyeux. Des plaines à perte de vue,

des tourbières à mauvaise odeur, d'interminables champs de betteraves et de colzas, plus de mouvements de terrain, plus de coteaux boisés ni de sites pittoresques, ni d'apparitions moyen âge.

Le voyage se prolongea outre-frontière, jusqu'à Bruxelles même, où nous fîmes une entrée merveilleuse, en cinq trains marchant de front et arrivant ensemble jusqu'au fond de la grande gare du Nord, où se tenait le roi Léopold en personne. Promoteur des chemins de fer en son pays, il avait voulu souhaiter la bienvenue à ceux qui, les premiers, répondaient à son appel, et que lui amenaient ses beaux-frères, les princes français. Il fut charmant. On banquetait, on toasta, on dansa. Ce fut une vraie fête internationale, très belle, très gaie et très réussie.....

Mais toujours je pensais à ce vieux manoir solitaire, nous regardant passer du haut de sa montagne, triste et impassible comme un immuable symbole des temps qui ne sont plus, qui ne seront plus jamais.

De retour à Paris, je racontai mon voyage à quelques amis et leur fis part de ma découverte.

L'un d'eux me dit : « Ou je me trompe fort, mon cher Christophe Colomb, ou cette même découverte a déjà été faite par quelqu'un, il y a une quarantaine d'années. Si mes souvenirs ne me trompent pas, c'est par un nommé Cambry, qui fut préfet du département de l'Oise au commencement de ce siècle, dès les premières années de l'Empire. »

Alors il se mit à fouiller dans sa bibliothèque, et en tira deux volumes poussiéreux, peu habitués à être lus.

Ces volumes étaient intitulés : *Description du département de l'Oise*, par Cambry, 1803 (1).

Au deuxième tome, page 63, nous trouvâmes le passage suivant que je transcris sans y rien changer :

« Montataire.... le château, situé sur la montagne, « est dans une position extrêmement agréable ; il « fut construit dans le XIII^e siècle. Henri IV venait « souvent y visiter les Lespard de Madaillan ; c'était « alors un marquisat.

« On jouit, à Montataire, de la vue la plus étendue « sur la vallée de l'Oise et sur les montagnes qui la « bordent ; c'est, après Verberie, le plus brillant aspect du département et de la France, peut-être.... »

— Oh ! oh !... dis-je, après avoir relu deux fois ce passage qui justifiait mon enthousiasme, tout en le dépassant d'une manière prodigieuse, ils avaient de l'imagination dans ce temps-là, les préfets ! Mais il m'enchantait, votre M. Cambry ! Je veux en avoir le cœur net.

Le lendemain matin, je repartais pour Creil.

Cette description de Cambry était évidemment empreinte d'une excessive exagération. Je désirais savoir ce qui en resterait en réalité, et, à mesure que j'approchais, je me répétais, avec quelque mélancolie, que trop souvent, en ce monde, l'enthous-

(1) Cambry fut nommé préfet de ce département le 16 ventôse an VIII (7 mars 1800).

siasme est comme les songes, et, comme eux, s'évanouit au réveil.....

A Creil, je me trouvais à trois kilomètres de Montataire. On m'assurait de bons chemins. J'entrepris, à pied, le pèlerinage.

Mon guide me fit d'abord prendre par une grande route banale et poudreuse qu'il m'assura être départementale, et qui est absolument dépourvue d'ombre et de verdure, comme nous les aimons en France (1).

Au bout de quelques minutes, après un passage à niveau sur le chemin de fer, le brave homme me montra, à droite, une avenue d'ormes et de peupliers, et me dit : « C'est par là, entrons. Nous voici sur les terres du château. »

Au soleil ardent succédait l'ombre des bois ; à la poussière de la route la fraîche atmosphère des prairies. On éprouvait, en pénétrant dans cette avenue, un bien-être que j'ai ressenti depuis, chaque fois que j'ai fait le même trajet, à pied, à cheval ou en voiture.

Cette avenue est longue, étroite. Elle aboutit à un premier parc entouré de murs et de fossés, situé dans la vallée de l'Oise, rempli de très beaux arbres, dont quelques ifs énormes qui ont l'air d'avoir cinq cents ans d'âge, avec une petite pièce d'eau, des avenues droites à perte de vue, des bancs de pierre à pieds sculptés, et un gros colombier en manière

(1) Depuis, on a considérablement bâti ; la route est toute bordée de murs et de maisons, c'est presque une rue.

de tour. Car c'était jadis un fief dépendant du château, et que l'on appelait Gournay.

« Le nom de Montataire, me conta le guide, était autrefois réservé au propriétaire même du grand château, ou à son fils aîné. Le puîné était appelé Monsieur de Gournay. »

A l'extrémité de ce parc, on trouve une seconde avenue pratiquée sur le revers de la côte et montant, avec une assez forte pente, jusqu'au château.

Cette avenue est plantée de respectables marronniers dont les grosses racines, en partie visibles, sont enchevêtrées dans le roc et dont les troncs noirs forment des deux côtés une véritable colonnade. A une certaine hauteur, leurs branches épaisses se rencontrent, s'entre-croisent et s'arrondissent en voûte impénétrable au soleil. « Ils sont si vieux, me dit le guide, que nul ne sait leur âge. Les anciens assurent les avoir toujours vus comme les voilà. De temps en temps il en meurt un, et c'est dommage. Car ceux-là ont poussé dans la pierre ; ceux d'aujourd'hui ne le pourraient plus. »

Au bout de cette imposante avenue, s'ouvre la grille du château : à droite, la loge du concierge, à gauche, un long rempart planté d'arbres en lignes droites, en manière de mail ; un haut pignon recouvert de lierre, de vieilles tours rondes, de hauts contreforts surmontés d'arcades, une grande façade à balcon sculpté, la cour d'honneur, le perron, la salle d'armes.

En entrant dans cette pièce antique, j'éprouvai un véritable éblouissement. En face, par de grandes

croisées, un splendide paysage, le riche panorama de toute cette riante contrée, depuis les hauteurs de Verberie, près Compiègne, jusqu'à celles de Luzarches, à moitié chemin de Paris; au-dessus, la forêt d'Halatte, le mont Saint-Christophe et les bois de la haute Pommeraie et de Chantilly. A mes pieds, la vallée de l'Oise avec ses usines et ses riants villages. A l'intérieur de cette salle, au fond, à droite, une grande et ancienne cheminée du seizième siècle, montant jusqu'au plafond armorié, avec ses sculptures, dorures et peintures..... J'étais émerveillé. On me fit voir la chambre de Henri IV (relire Cambry) qui a conservé, depuis l'époque où il y a logé, le nom de *chambre du Roi*, puis des pièces à ogives gothiques, et, au sommet de la grosse tour, un petit salon rond percé à jour comme une lanterne, d'où l'on découvre au loin cet admirable pays et d'où l'on ne voudrait plus sortir quand on y est entré.

Tout cela négligé, incompris, un peu abandonné, mal entretenu ou maladroitement rafraîchi avec quelques papiers modernes.

La famille des anciens propriétaires avait été, peu à peu, ruinée par les événements, les révolutions et les partages. Le dernier survivant, vieux, ennuyé, découragé, avait fini par vendre son château à un notaire, habile homme d'affaires et assez riche, qui l'avait acheté dans l'intention de le revendre, puis l'avait trouvé charmant à habiter, avait commencé à le restaurer et était mort peu après, ne laissant que des enfants mineurs.

Les tuteurs l'entretenaient, tant bien que mal,

mais ne se souciaient ni d'y faire grande dépense, ni de le vendre encore, à cause de la responsabilité, etc., etc. Bref, mille impossibilités et difficultés.

D'un autre côté, vu la position exceptionnelle de cette ancienne construction, des gens à grandes idées s'étaient présentés pour tout démolir et refaire du neuf. Les matériaux étant abondants et de belle qualité, comme spéculation, cela pouvait devenir tentant.

Je fis le tour du vieil édifice malade, pour lequel je me sentais pris d'affection et de pitié, et je lui dis : « Non, tu ne mourras pas ! ne crains rien. Tu as un ami ! »

Voilà les circonstances à la suite desquelles, après maints pourparlers dont je fais grâce au lecteur, je devins acquéreur de Montataire.

J'appris, depuis seulement, qu'il y avait des alliances entre ma famille et les anciens propriétaires.

En rappelant à la vie ce vénérable invalide, en lui prodiguant mes soins, je lui ai demandé son histoire et il me l'a contée.

Par bonheur, les archives qui dormaient depuis des siècles sur les rayons poudreux de ses vieilles armoires, avaient échappé aux autodafés de 93 et étaient restées intactes. En les déchiffrant peu à peu, je prenais un plaisir extrême à y rattacher les renseignements fournis, soit par les chroniqueurs, soit par les jeunes érudits modernes dont les notes me venaient amicalement en aide, et dont j'aurai, plus d'une fois, le plaisir de citer les noms.

Ainsi se trouvait ébauché ce livre dont d'autres occupations, plus sérieuses peut-être, mais à coup sûr moins attrayantes, ont retardé la publication.

Le sentiment qui porte à faire partager aux amis inconnus le plaisir qu'on a trouvé soi-même en ces sortes de recherches, ne se justifie pas toujours. A cet égard, je ne me fais pas trop d'illusions. Je sais qu'il y a, dans ces pages, une infinité de détails qui n'ont, pour le public, qu'un intérêt fort secondaire. Il en est qui m'ont enchanté, comme se rattachant à des choses ou des personnes dont je suivais, pas à pas, l'obscur destinée et qui, au fond, paraîtront indifférentes, ou même, je le crains, ennuyeuses, ce dont honnêtement je m'empresse de prévenir le lecteur.

Tiré à un petit nombre d'exemplaires, cet ouvrage s'adresse plus particulièrement, et sans prétention aucune, à ceux que n'effarouche pas la lecture toujours un peu aride d'une monographie; à ceux qui, dans un petit coin de terre de notre vieille France, sauront retrouver le pays tout entier; qui, dans l'histoire d'un seul château, se plairont à lire celle des milliers d'antiques résidences à l'abri desquelles s'est écoulée l'existence de tant de générations; enfin aux personnes intrépides qui ne reculent pas devant une citation latine, et à celles, admettons ceci comme la *nec plus ultra* de la bravoure, que ne met pas en fuite un fragment de généalogie.

MONTATAIRE

ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

RÉSULTAT DES FOUILLES

L'histoire de Montataire remonte jusqu'aux Romains. Ces maîtres du monde, qui baptisaient d'un nom latin tous les lieux dont ils s'emparaient, pour désigner ce promontoire situé au confluent de deux rivières, à l'endroit où le Thérain va se jeter dans l'Oise, l'appellèrent Mont-du-Thérain, *Mons ad Taram* ou *Tharam* ou *Theram*⁽¹⁾, dont on a fait au

(1) MONS-AD-THERAM : « *In chartario Lehuensis S. Petri, legi litteras in quibus R. Decanus MONTIS-THARENCIS memoratur. Alias item litteras Philippi episcopi Bellovacensis reperi, anno MCCXVII datas, in quibus MONS-AD-THARAM et*

moyen âge Montathère, et, depuis, Montataire.

Le plateau qui s'étend sur le sommet de ce promontoire était vraisemblablement, à l'époque gauloise, un de *ces lieux élevés* où les peuplades, dont les huttes se trouvaient disséminées dans les bois et particulièrement le long des rivières, venaient chercher un refuge quand elles avaient à craindre quelque invasion des tribus voisines. C'était souvent aussi pour elles un lieu sacré où elles tenaient leurs réunions religieuses et enterraient leurs morts; « les cimetières étaient les temples de ce peuple qui n'avait pas de temples (1). »

Les Romains, lorsqu'ils arrivèrent, ne manquèrent pas de s'emparer de ces positions importantes du haut desquelles ils dominaient la contrée qu'ils devaient occuper si longtemps. Autour d'eux vécurent, pendant plusieurs siè-

MONS-THAROE nuncupatur. Fluvius hic TARA, cujus nomen cum adspiratione sæpè scriptum invenitur priscis in tabulis atque codiciliis inque annalibus bestinianis, THARA a nostris, TAIRE olim dicebatur, nunc TERIN dicitur. Unde Castellum MONS-THARENCIS, vel MONS-AD-TARAM vulgo MONT-A-TAIRE hodieque appellatur. Positum est hoc Castellum in Bellovacis, ad Taræ et Isaræ confluentes, non longè à Castro Credilio. Adrien de Valois, *Noticia Galliarum*, p. 253.)

(1) Henri Martin.

cles, ces populations dites Gallo-Romaines qu'ils avaient asservies, désarmées et fini par s'assimiler.

Après eux, les Francs firent de même et les remplacèrent dans ces stations ou postes militaires, dont ils devaient faire plus tard des forteresses féodales.

Il y a quelques années, à la suite d'un hiver rigoureux et d'un fort dégel, un morceau de la côte à pic de Montataire qui regarde au sud-est la vallée de l'Oise, étant venu à s'écrouler, on vit apparaître, au ras de la paroi verticale mise à jour par cet éboulement, à trois mètres environ d'élévation au-dessus de l'entrée de la garenne dite la Caquetière, à un mètre au-dessous du niveau supérieur du sol, cinq sarcophages ou cercueils de pierre dont l'extrémité avait été emportée par l'éboulement et dont le surplus, enfoncé en terre, restait suspendu, offrant aux regards des passants cinq cavités mystérieuses.

On apporta des échelles, on fouilla ces vieilles tombes; on trouva les débris de quelques squelettes jaunâtres presque entièrement consommés, qui tombèrent en poussière quand on les toucha.

On recueillit plusieurs fragments de poterie

qui pouvaient un peu aider à assigner une date à ces sépultures.

Les sarcophages mis à jour si inopinément,



et posés d'une manière si pittoresque, ont été respectés et laissés absolument dans l'état où le hasard les avait fait découvrir. Ils se trou-

vent placés assez haut pour que les mains vandales ne puissent aisément les atteindre, pas assez loin toutefois pour se soustraire à la curiosité de l'archéologue. Ils présentent une rangée de cercueils de pierre posés à plat sur le roc comme ils l'ont été dans l'origine, mais s'offrant en coupe verticale, ce que je n'ai pas rencontré ailleurs. C'était, du reste, pour Montataire, un document précieux pouvant servir d'indice à d'autres découvertes se rattachant aux premières pages de son histoire.

Informé qu'il existait d'autres tombes semblables, un peu plus loin, à un mètre sous terre, en un lieu connu aujourd'hui sous le nom de clos de la Cure qui était, au moyen âge, compris dans les enceintes du château, mais qui vraisemblablement avait dû être, aux premières époques historiques, un cimetière gallo-romain, je m'occupai d'y organiser des fouilles. Ces fouilles, commencées dès 1853, mais interrompues par un de ces deuils qui font que l'on ne s'intéresse plus à rien en ce monde, furent reprises le 29 septembre 1854.

Pour leur donner l'utilité et l'authenticité désirables, j'avais soin d'y convoquer toujours mon excellent voisin de Nogent-les-Vierges, M. Houbigant, archéologue et érudit bien

connu dans le département, membre actif d'une quantité de sociétés savantes, notamment de la Société des Antiquaires de Picardie. Il m'avait été facile de reconnaître chez lui une consciencieuse et même scrupuleuse exactitude et une parfaite honnêteté archéologique. C'est lui qui présidait aux opérations.

Voici comment on procédait :

Dès le matin, on mettait à l'ouvrage une escouade d'ouvriers pour enlever la terre, mais seulement jusqu'au niveau des dalles de pierre qui recouvraient les tombes. Ces ouvriers opéraient sous la surveillance d'un garde piqueur, homme de toute confiance, qui avait mission de diriger le travail, d'empêcher que l'on ne brisât rien, ni que la curiosité des travailleurs ne devançât l'heure de l'ouverture des monuments, et qui était chargé, en même temps, de tenir note des incidents qui pourraient se produire.

Quand tout était déblayé, nous arrivions, avec quelques amis qui s'intéressaient à ces recherches, et l'on procédait, successivement et avec précaution, à la levée des dalles. On recueillait avec soin tout ce qui pouvait servir d'indication d'époque ou de race, puis l'on remettait le surplus, c'est-à-dire les débris d'os-

sements, en général décomposés ou devenus très friables, à la place où on les avait trouvés, et l'on rejetait sur les cercueils l'épaisse couche de terre qui les avait recouverts depuis tant de siècles et qui, suivant toute apparence, est destinée à les recouvrir jusqu'à la fin des âges. Cela se faisait d'une manière systématique; mais, je dois le dire, respectueusement, presque religieusement. En remuant ces cendres, en réveillant ces morts endormis là depuis si longtemps, j'avais toujours à la pensée cette inscription d'une tombe du dixième siècle conservée au musée d'Amiens : « *Si corpus hoc invenitur, cum honore in Deo suscipiatur.* »

Ces fouilles, du reste, n'avaient qu'une importance toute relative. Elles n'ont point produit d'objets d'art ou de valeur et n'ont, sauf une exception sur laquelle nous allons revenir un peu plus loin, donné lieu à aucune remarque extraordinaire digne d'être communiquée au monde savant. Mais elles ont répondu à ce que l'on demandait d'elles en constatant, ce qui avait une grande importance locale, la présence en ces lieux d'une population gallo-romaine, puis de guerriers Francs qui avaient occupé la hauteur de Montataire et s'y étaient

fait inhumer avant l'introduction du christianisme en ces contrées.

Pas une inscription, pas un de ces monogrammes ou de ces symboles mystiques par lesquels les premiers chrétiens aimaient à affirmer leur croyance, pas une croix. Si ce n'est peut-être une seule, placée d'une manière assez bizarre, et dont il sera spécialement parlé ci-après.

Dans les sarcophages postérieurs aux ^{vii}^e ou ^{viii}^e siècles, on trouve souvent, à la hauteur de la tête, une sorte de petite cavité évidée en la pierre pour loger le dessous de ladite tête. Ici, rien de semblable. Les sarcophages paraissent très primitifs, pas tout à fait cependant, puisqu'ils sont plus larges à la tête qu'aux pieds. Les tout premiers sarcophages avaient la même largeur aux deux extrémités.

La date de ce cimetière et l'époque où vivaient ceux qui y sont inhumés sembleraient donc pouvoir être circonscrites aux trois ou quatre siècles qui se sont écoulés depuis l'occupation romaine, c'est-à-dire le commencement de notre ère, jusqu'à l'établissement du christianisme en nos régions. Ces tombeaux peuvent être des ⁱⁱⁱ^e, ^{iv}^e et ^v^e siècles.

Autour des tombes de pierre, se trouvaient

beaucoup de débris d'ossements épars en pleine terre, ayant probablement appartenu à des individus qui n'étaient pas assez riches pour se donner le luxe du sarcophage. — En ont-ils, pour cela, dormi beaucoup plus mal?

Les sarcophages sont en pierre calcaire du pays, creusés en forme d'auges, plus larges, comme nous venons de le dire, dans la portion destinée à recevoir les épaules et le haut du corps, plus étroites du côté des pieds, ce que les géomètres appellent forme trapézoïdale. Ils peuvent avoir quarante à cinquante centimètres de profondeur. Ils sont, en général, d'un seul bloc, quelquefois cependant faits au moyen de deux pierres juxtaposées.

Ils étaient, le plus souvent, fermés par une longue dalle, portant à l'extérieur, dans le sens de la longueur, une sorte d'arête en dos d'âne, peut-être pour mieux préserver la tombe de la pression de la couche de terre qui la recouvrait. Dans plusieurs, ce couvercle était brisé et la tombe se trouvait remplie de terre, soit par infiltration naturelle, soit par la main des hommes.

Au fond de chacune avait été semée une légère couche de sable de rivière mêlé de quelques petits coquillages.

Tous les cercueils étaient placés parallèlement, par groupes représentant peut-être des familles, si rapprochés qu'ils se touchaient dans leur longueur, — séparés des autres groupes par des intervalles laissés sans sépulture.

On sait que, chez les Gaulois, l'esprit de famille était très développé. C'est d'eux, à coup sûr, que les Français, chez qui ne prédominent pas, en général, les sentiments de respectuosité et de vénération, tiennent ce culte pieux et sincère des morts, cette « fidélité aux trépassés (1), » qui les distingue encore aujourd'hui des autres nations.

La Commémoration des morts, cette fête touchante du 2 novembre, est un ancien usage gaulois conservé et consacré par le christianisme.

Tous ces tombeaux, suivant la coutume universelle venue de l'Orient depuis l'origine des âges, et conservée également par le christianisme, tous ces morts étaient tournés vers le levant, c'est-à-dire posés, la tête à l'ouest, les pieds à l'est, de manière à regarder du côté où le soleil se lève.

Point n'est besoin d'expliquer le sentiment

(1) Henri Martin.

qui a inspiré, dès le commencement des siècles, cette universelle coutume, non plus que celui qui l'a fait pieusement adopter par les enfants du Christ.

Mais il est curieux de noter en passant que, s'il faut en croire les expériences et les dernières déductions de la science moderne, l'homme, en son sommeil, afin de se trouver dans l'axe du grand courant magnétique qui parcourt notre planète, devrait toujours se placer la tête au nord, les pieds vers le midi (1).

Parmi toutes ces tombes uniformément tournées vers l'Orient, une seule faisait exception à la règle, et, au rebours des autres, était placée la tête regardant l'ouest. Cette tombe, d'après les objets qu'elle contenait, était franque et avait appartenu à un homme de haute stature, peut-être à un fier guerrier qui, nouveau venu sur cette terre étrangère, aura voulu marquer par cette opposition à l'usage adopté, le dédain du vainqueur par la race vaincue.

J'ai fait conserver cette tombe ainsi, bien entendu, que les objets intéressants qu'elle ren-

(1) Voir notamment les curieux ouvrages du baron de Reichenbach et l'excellent résumé anglais du docteur Olynthus Gregory.

fermait et les ai placés au petit musée historique du château de Montataire.

J'y ai fait porter aussi un autre sarcophage qui se distinguait par des proportions allongées et étroites et qui était respectueusement isolé, à l'écart de toutes les autres. C'était vraisemblablement celui d'une femme assez grande. On y a trouvé, perdues dans la poussière blanchâtre, dernier résidu de ce qui avait peut-être été un corps beau, admiré, aimé, deux perles, seul et modeste vestige de la parure de cette Velléda.

J'ai fait placer également, en ce petit musée, un sarcophage entièrement romain, ayant son extrémité arrondie en plein cintre, tandis que tous les autres, sans exception, se terminent carrément.

Il en existe un semblable au musée de Beauvais⁽¹⁾. C'est le seul spécimen de ce genre trouvé dans nos fouilles. Ce tombeau renfermait un *style* en bronze qui sera décrit plus loin.

La découverte de ce dernier sarcophage émut prodigieusement mon bon voisin Hou-

(1) Voir Catalogue du musée de Beauvais, n° 36, p. 20 : *Sarcophage romain*. « Le 11 octobre 1839, on a trouvé, près Beauvais, à un mètre au-dessous du sol, un sarcophage (romain) terminé carrément à l'une de ses extrémités et disposé, à l'autre, en *hémicycle*. Près du squelette était une monnaie d'Hadrien. » (Barraud, p. 15.)



LA GROTTÉ AUX SARCOPHAGES

bigant. Il avait vécu dans l'idée absolue que les Romains brûlaient leurs morts et ne les enterraient jamais. Il ne pouvait du tout admettre qu'il en fût autrement et que l'un des leurs, contrairement aux usages reçus, eût dérogé à cette pratique et se fût fait enterrer comme un Gaulois.

Je fus obligé, pour le convaincre, de me livrer à des recherches profondes.

Les Romains, il est vrai, brûlaient leurs morts, et ils avaient même introduit cette habitude dans les pays occupés par eux, notamment dans les Gaules. Mais, comme cet usage y était d'importation étrangère, il n'y dura pas longtemps. Il cessa, si l'on en croit le savant Alexandre (*Alexandri ab Alexandro Genialium dierum*. L. III, cap. 2), dès la fin du 11^e et commencement du 13^e siècle de notre ère.

Les Antonins même autorisèrent par un édit l'inhumation de morts, et, à la suite de cet édit, surtout après Marc-Aurèle qui rétablit l'inhumation telle qu'elle existait dans la Rome primitive, l'usage de l'enterrement des corps fut repris même par un certain nombre de Romains, dans les Gaules.

Quant aux premiers chrétiens, en pratiquant

l'inhumation, ils n'ont fait que suivre la coutume juive dont ils ne se sont guère écartés. Je dis guère, car toutes ces lois générales sont sujettes à exception. Ainsi plusieurs tombeaux des martyrs trouvés dans les catacombes de Rome contiennent seulement l'urne cinéraire. Les corps avaient été brûlés, suivant l'usage romain.

Sommes-nous destinés, après une interruption de tant de siècles, à voir reprendre cette coutume? On sait qu'il existe, en Italie, une société et toute une organisation pour favoriser et rendre moins difficile la pratique de l'incinération, et qu'il est de temps en temps question de suivre cet exemple en France.

Pour ce qui est des Francs, ils ne brûlaient pas les corps.

En s'installant dans ces contrées gallo-romaines, dont ils acceptaient la civilisation quand cela leur paraissait utile ou agréable, sans jamais se soumettre à ses lois quand elles les gênaient, ils trouvèrent commode de coucher paresseusement leurs morts dans les tombes préparées pour les vaincus, avec cette différence, toutefois, que les Gaulois y étaient déposés sans armes, ainsi qu'ils avaient sans doute vécu sur cette terre asservie par les Ro-

maines, tandis que les Francs, race essentiellement guerrière, descendaient dans la tombe tout armés, comme s'ils partaient pour la bataille

Rien qu'à cet indice, il n'y a pas de confusion possible entre les tombes gallo-romaines et les tombes franques. A cela près, elles sont absolument les mêmes.

Dans quelques cercueils de pierre se trouvaient des débris de deux et même de trois squelettes, non inhumés en même temps, mais paraissant avoir été déposés successivement et même à longs intervalles. Ces tombes servaient-elles comme de caveaux de famille? La femme y venait-elle rejoindre son mari et les enfants leur père, leur mère ou leurs aïeux?

Quand une tombe servait ainsi à plusieurs, la dernière personne inhumée s'y retrouvait seule dans sa posture naturelle, c'est-à-dire étendue tout de son long. Les ossements et même la tête des précédents occupants étaient rassemblés et disposés aux places vides, soit vers le milieu, soit à l'extrémité inférieure du sarcophage.

Aux pieds du mort, souvent aussi, étaient placés un ou plusieurs petits vases funéraires

en terre cuite, rouge, grise ou noire, de formes diverses, très fragiles, et la plupart du temps brisés en morceaux.

On sait que l'usage de placer auprès des morts des vases funéraires remonte à la plus haute antiquité. On trouve de ces vases dans les tombeaux des Phéniciens, comme dans ceux des premiers habitants du Mexique, si anciens qu'on ne peut leur assigner de date. Les Grecs et les Romains les remplissaient de parfums, de baume et d'encens (1); les Gaulois y ajoutaient des aliments pour les morts.

Depuis, les chrétiens, qui longtemps aussi ont pratiqué le même usage, y mettaient de l'eau bénite.

Nous avons pu, dans nos fouilles de Montataire, recueillir intacts seulement onze de ces petits vases.

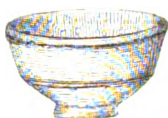
Ces objets n'étant pas sans intérêt pour les archéologues et étant précieux, comme date, pour l'histoire locale, je crois devoir en donner suivant l'usage, du moins sommairement, les dimensions et le profil.

Trois de ces vases sont jugés romains; ils

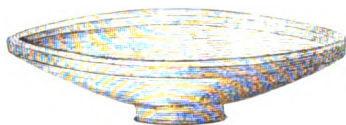
(1) *Thura, unguenta, odores*. (Pline le jeune. *Epist. lib. 1*, cp. 16.)

sont en terre fine, rouge, vernissée et consistent en :

1° Un petit bol d'un diamètre de douze centimètres, et d'une hauteur de vingt-cinq centimètres un quart;



2° Une grande jatte ronde plate de cinq centimètres et demi de hauteur sur vingt-un de large;



3° Une petite terrine de forme cylindrique à double rebord, d'un assez joli galbe, diamètre 13 centimètres et demi, hauteur 6 centimètres.



Six vases paraissent gallo-romains. Ils sont

en pâte grisâtre, à gorge, à panse renflée, à rebord et à pied, sans anse et sans ornements ; trois affectent la forme des *olla* romaines, forme que l'on retrouve dans presque toutes les sépultures gallo-romaines de Normandie citées par M. l'abbé Cochet (1), et dans celles de l'Alsace et autres contrées, et jusque dans les vases du marquis Campana. Le plus grand de ces *olla* a 14 centimètres et demi ; largeur maxima de la panse, 16. Le plus petit a 9 centimètres et demi sur 10.



D'autres sont à panse comprimée, ou plutôt à double panse, celle du haut un peu plus forte que celle du bas.

Est attribué également à l'époque gallo-

(1) Sépultures gauloises, romaines, franques, etc., par M. l'abbé Cochet, insp. des monuments histor. de la Seine-Inférieure.

romaine un fragment supérieur de cruche en terre grise, à goulot trefflé, c'est-à-dire dont le bec a été pincé lors de la fabrication, de manière à donner au haut du goulot une forme à peu près trilobée.



Enfin, sont de fabrication romaine, mais peuvent avoir appartenu à des Francs, un anneau de bronze très simple et deux boucles massives en fort beau bronze dont voici la forme :



Dans la tombe romaine signalée plus haut



a été trouvé un joli *style* en bronze, long de 19 centimètres, ayant, vers son milieu, un renflement carré dont les angles sont taillés à facettes, avec parties légèrement striées au-dessus et au-dessous, à l'endroit où devaient se porter les doigts quand on employait cet élégant petit instrument pour écrire.

Tout le monde sait que l'on écrivait alors sur des tablettes couvertes d'une mince couche de cire. On se servait de la pointe du style pour tracer les caractères, et du petit bout plat pour corriger ou effacer en rendant, de nouveau, unie la surface de la cire.

Le style qui nous occupe a été trouvé seul avec les débris d'ossements de son propriétaire qui n'avait apparemment pas d'autre trésor à emporter avec lui dans la tombe.

Si, s'intéressant à nos recherches, son âme pouvait revenir faire marcher, de nouveau, cette plume et nous raconter ce qu'il a vu, que de choses n'aurions-nous pas à lui demander sur ces hommes qui habitaient Montataire, il y a quinze cents ans, qui dorment depuis ce temps en ce clos

solitaire, et dont nous sommes venus troubler quelques instants le long et paisible sommeil!

Indépendamment du résultat de ces fouilles, la présence des Romains sur le territoire de Montataire a été révélée par des découvertes faites à différentes époques.

En 1832, un sieur Breton, acquéreur des bâtiments de l'ancienne ferme dite de Royau-mont, les ayant démolis, on rencontra dans les fondations et tout autour une quantité considérable de tuiles romaines.

Des médailles romaines ont aussi très souvent été trouvées à Montataire. Cambry y a recueilli un Adrien, deux Antonins, un Nerva, un *Philippus-Augustus*, un *Cæsar imperator Augustus* (1).

En 1849, un sieur Minguet, habitant le bas de Montataire, sous les murs du château, ayant eu occasion de fouiller plus profondément que d'habitude un coin de son jardin pour y pratiquer une cave, y mit au jour un sarcophage de pierre, de l'époque gallo-romaine. Il s'y trouvait, entre autres objets, un flacon de verre, assez singulier. Ce flacon,

(1) Descript. du départ. de l'Oise, t. III, p. 366.

dont le goulot était fort étroit, renfermait un autre flacon qu'il avait été absolument impossible d'introduire après coup. C'était donc un tour de force du souffleur, ouvrier romain sans doute, qui avait fabriqué ce bibelot, lequel est conservé au château de Mello.

Lors de sa découverte, le sieur Minguet avait manifesté le désir, quand son tour viendrait, d'être inhumé, lui-même, dans le cercueil de pierre trouvé en sa propriété. L'occasion ne se fit pas attendre. Il mourut très peu de temps après, du choléra. Il était, disent les mauvaises langues qui se plaisent encore à raconter cette histoire, grand buveur, quelque peu ivrogne même, philosophe et libre-penseur.

Il avait recommandé à ses amis de le porter en terre sans l'assistance du curé. On fit comme il l'avait dit. On l'étendit tout de son long dans le sarcophage gallo-romain dont on avait expulsé les restes du précédent propriétaire. On lui mit une pipe à la bouche et, à côté de lui, pour lui faire plaisir et ne pas déroger à ses habitudes, un demi-litre d'eau-de-vie. Mais le cercueil de pierre était, comme on peut le penser, beaucoup trop lourd pour pouvoir être porté à bras, suivant l'usage ordinaire des enterrements en ce pays. On dut

le hisser sur un de ces petits chariots bas à l'aide desquels les maçons transportent leurs blocs de pierre et que l'on appelle *diabes*, de sorte que les bonnes femmes disaient, en voyant passer ce singulier cortège : « Ah ben ! ça ne pouvait finir autrement, c'est le diable qui l'emporte. »

Une autre trouvaille plus importante est relatée, tout au long, dans les Notices de M. Houbigant.

Le 10 mai 1843, en fouillant le sol pour les travaux du chemin de fer du Nord, sur le territoire de Montataire, un ouvrier découvrit, à 85 centimètres environ de profondeur, une ceinture en or tordu en spirale affectant la forme d'une cordelette. Ce bijou avait 7 millimètres de diamètre, pesait 342 grammes et pouvait avoir une valeur intrinsèque de 890 francs. L'ouvrier, qui suivant la loi avait droit à moitié du prix, reçut 500 francs; le collier, acheté par l'État, fut placé successivement dans plusieurs musées de Paris; il doit être maintenant à Saint-Germain.

Les Gaulois de haute distinction portaient volontiers des ceintures en or. On en mettait quelquefois aux divinités. Les chefs guerriers se décoraient aussi de colliers ou de bracelets

en or de ce même travail tordu en manière de corde (1).

M. Houbigant possédait, en son cabinet d'antiquités, plusieurs autres objets recueillis à Montataire, entre autres un vase en poterie rouge romaine moulée, avec figures d'hommes, d'animaux et arabesques, et un marteau en silex vert, trouvé dans la rivière du Thérain, qu'il supposait avoir été copié par une main gauloise sur un outil romain en bronze.

M. Houbigant ayant légué sa collection à la ville de Beauvais, tous ces objets se trouvent aujourd'hui dans le musée de cette ville.

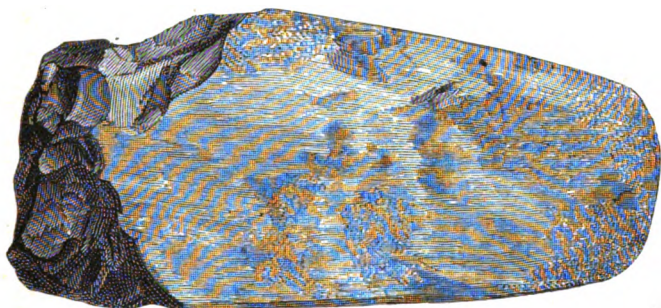
Le 8 août 1861, un garde faisant pratiquer un trou pour abattre un arbre profondément enraciné dans le bois du parc de Vignole, près le canal, vit se détacher de la terre noire et tourbeuse qui garnissait le fond de ce trou, un objet jaunâtre et poli qu'il reconnut pour être une de ces haches que l'on appelle celtiques ou des dolmens.

Cette hache est fort belle. Elle est en jade

(1) Voir, sur cette ceinture : Mémoires de la Société académique de l'Oise, 1860, t. IV, p. 510 et suiv., et t. V, p. 329. Ce dernier exposé, fait par M. Danjou, diffère, en quelques points, du précédent. J'ai suivi scrupuleusement la version que m'a donnée M. Houbigant lui-même.

jaune, elle a 13 centimètres de longueur et 6 de largeur à son milieu ; elle va en se rétrécissant un peu vers la pointe. L'extrémité est tranchante, les deux côtés sont taillés à angle droit.

En voici le dessin :



C'est le plus ancien objet travaillé de main d'homme qui, à notre connaissance, ait été trouvé sur le territoire de Montataire.

Le polissage de pierres dures, telles que le jade, exigeait, à cette époque reculée, un travail considérable et des prodiges de patience. Aussi ces pierres polies acquéraient-elles une grande valeur et n'étaient-elles que très rarement employées comme armes de guerre. Bien plus souvent, elle servaient d'insignes aux chefs

militaires, ou, à cause de leur prix, étaient utilisées comme moyen d'échange. On les réservait aussi pour les sacrifices solennels et pour la sépulture des grands.

CÉSAR DANS LE BEAUVAISIS

M. Graves, jadis secrétaire général du département de l'Oise, qui a fait d'excellentes Notices statistiques et historiques sur les cantons de ce département, dit en parlant de Montataire : « De ce château, on jouit de la vue la « plus étendue et la plus variée sur la vallée de « l'Oise. Suivant une tradition locale, *César*, « *en entrant dans le Beauvaisis, s'arrêta à Mon-* « *tataire dont il admira la charmante situa-* « *tion* » (1).

Dom Grenier, le savant et consciencieux bénédictin qui avait passé sa vie laborieuse à

(1) Précis statist. sur le canton de Creil. Annuaire du départ. de l'Oise, 1828, p. 277.

étudier cette partie de la France, a écrit en ses notes: « Les habitants de Montataire prétendent tenir, par une tradition immémoriale, de père en fils, que *César*, quand il les visita, ne put s'empêcher d'admirer la charmante position de ce lieu dont la vue est des plus diversifiées et des plus vastes qu'il y ait dans tout le pays. »

Enfin on lit une mention identique au registre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de 1736 (T. X, p. 431).

Un soir, après une longue et belle journée de nos fouilles gallo-romaines, nous nous trouvions, quelques amis et moi et mon bon voisin Houbigant, réunis sur le rempart du château, où, comme d'habitude, nous prenions après dîner le café en plein air. Comme d'habitude aussi, nous ne pouvions nous lasser de humer ce grand air, de regarder ce vaste paysage, de causer du passé dont un petit coin était par nous patiemment sondé chaque jour.

On vint à parler de cette tradition rappelée par M. Graves, admise par Dom Grenier et citée dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

— « Serait-il bien possible, dis-je, que César,

le grand César, le vainqueur des Gaules, Jules César...., se soit arrêté à cette même place où nous sommes ? »

M. Houbigant répondit : — « Sans admettre trop facilement ces sortes de traditions, on aurait tort de les rejeter à la légère. Elles sont quelquefois l'écho très vrai de l'histoire. Il est infiniment probable, il est presque certain que César a passé par ici, et voici pourquoi. »

Alors il me déduisit ses motifs à l'appui desquels il me donna, dès le lendemain, une série de notes des plus intéressantes qu'il ne m'a pas été difficile de compléter depuis par quelques autres recherches destinées à élucider cette question et à rappeler les premières pages de notre histoire.

La contrée qui nous entoure, aujourd'hui département de l'Oise, anciennement Beauvaisis, était, à l'époque gauloise, appelée pays des Bellovaques. Ce pays était alors entièrement couvert d'une immense forêt dont l'origine pouvait remonter jusqu'aux premiers temps du monde.

Les Bellovaques, qui étaient braves (1), résis-

(1) *Dicebant plurimum inter eos Bellovacos et virtute et*

taient tant qu'ils pouvaient à l'envahissement romain.

Déjà, dans une de ses premières campagnes racontée au livre II des *Commentaires*, César venant des bords de l'Aisne et du pays des Suessions qu'il avait soumis, avait fait une pointe dans le pays des Bellovaques pour les intimider, avant de se lancer dans sa grande expédition contre les Nerviens.

Il s'était avancé avec des forces imposantes vers la capitale, ou plutôt un *oppidum* assez considérable dans lequel beaucoup d'entr'eux s'étaient réfugiés.

Arrivé à cinq milles de cette place, il voit venir à lui tous les vieillards de la cité qui le supplient de leur accorder la paix. En approchant davantage, il aperçoit, sur les remparts, les femmes et les enfants tendant leurs mains désespérées et lui demandant grâce.

Il finit par se laisser sinon toucher, du

auctoritate et hominum numero valere (Commentarii Cæsaris, de Bello Gall., l. II, c. iv). Qui belli gloriâ Gallos omnes Belgas que præstabant (Comm. de Bello Gall., l. VIII, c. vi).

Ces Bellovaques étaient, d'après les savantes recherches d'Amédée Thierry, des Kymris de la seconde invasion, qui eut lieu de 330 à 280 ans avant J.-C. Ils s'étaient solidement implantés au sol de la Gaule. Leur nom originaire, *Bell-giarridds*, signifie, en kymrique, *Belliqueux*.

moins fléchir, en se contentant d'exiger 600 otages et la remise de toutes les armes ramassées dans cette importante place qu'il désigne sous le nom de *Bratuspantium* (1).

Bratuspantium est-il devenu Beauvais ? Beaucoup d'auteurs le croyaient autrefois : Cluvier, Scaglier, Sanson, Clarke, Hadrien de Valois, Loysel, Simon, Hermant, les bénédictins de la *Gallia Christiana*, Walkenaer, Daniel.

Il est incontestable que, plus tard, sous l'occupation romaine, Beauvais fut la capitale des Bellovaques. Seize voies ou chaussées romaines rayonnaient autour de la ville que les vainqueurs avaient baptisée du nom de *Cæsaromagus* (2). Dès que la prépondérance romaine eût commencé à faiblir, la capitale reprit son nom de *civitas Bellovacorum* (3), d'où *Bellovacum*, puis Beauvais.

Mais il est infiniment probable que *Bratuspantium* était, tout simplement, un oppidum

(1) *Commentaires*, livre II de la guerre des Gaules, ch. XIII, XIV et XV.

(2) Géogr. de Ptolémée, I. II, ch. IX. — *Cæsaromagus* est mentionné deux fois dans l'itinéraire d'Antonin.

(3) Sous Honorius déjà, la Notice des Gaules emploie la dénomination de *Civitas Bellovacorum*.

ou place tout à fait distincte de Beauvais.

César, qui a écrit ses Commentaires en vue d'intéresser les Romains à ses succès, de s'attirer leur admiration et de gagner la popularité dont il avait besoin pour l'accomplissement de ses projets, ne songeait guère à transmettre aux Gaulois ou à leurs descendants la description géographique de leur pays. Ce n'est, la plupart du temps, que d'une manière fort vague et incomplète, peut-être même inexacte, qu'il indique la situation des lieux, même les plus importants, dont il a occasion de parler. Il est certain qu'il nous a laissé à déchiffrer des énigmes sur lesquelles ont pâli bien des savants qui, dans leur consciencieuse modestie, s'accusaient de ne pouvoir résoudre des problèmes insolubles.

Combien n'a-t-on pas disserté pendant des siècles sur l'emplacement de la célèbre *Alesia* qui cependant valait bien la peine que le vainqueur en fit connaître exactement la position ! Et *Rotomagus* ? Et *Bibrax* ? Et *Samarobriva* ? Et *Litanobriga* (1) située si près de nous, et tant d'autres, et avant tout, ce fameux *Bratus-*

(1) *Litanobriga*, station de la voie de Soissons à Amiens, se trouvait, suivant l'itinéraire d'Antonin, à dix-huit lieues de Beauvais, à quatre de Senlis, et devait, suivant d'Anville et

pantium que l'on finira peut-être par retrouver, non grâce à César, mais par suite des efforts et des études incessantes de nos infatigables chercheurs.

Un des membres zélés du comité archéologique de Senlis, M. l'abbé Caudel, se basant sur des motifs fort plausibles et entr'autres sur une analogie de nom, estime que *Bratuspantium* est devenu *Bratepanse*, que l'on prononce aujourd'hui *Grattepanse*, et qui est actuellement un petit hameau solitaire et ruiné près du village de Ferrières, non loin de Montdidier et d'un camp romain dont il reste d'importants vestiges.

Je trouve, à l'appui de cette thèse, l'opinion d'un bien vieil auteur, exprimée dans un bien vieux livre intitulé : *Description des Fleuves de la Gaule* (1). Il dit « *Bratuspantium quoque esse oppidum Bellovacorum Cæsar scribit libro secundo Commentariorum, et ubi fuerit ex similitudine nominis quod restat Gratepanse dicitur, mutata primâ litterâ nominis latini in B...* »

M. Graves, être située sur les bords de l'Oise, dans les environs de Creil.

(1) *Papirii Massoni Descriptio fluminum Galliæ qui Francia est. Parisiis apud Billaine, 1628, pp. 262 et 263.* (La première édition est de 1518.)

D'autres archéologues très autorisés pensent qu'il faut chercher Bratuspantium moins près des frontières de l'Amiénois, et que cet important *oppide* devait se trouver près de Breteuil, entre les trois villages de Beauvoir, de Caply et de Vendeuil, dans une vallée de cette dernière commune dite la vallée Saint-Denis ou la Fosse-aux-Esprits, où l'on a trouvé les vestiges d'une ville romaine assez considérable qui aurait succédé à la cité gauloise. Parmi les partisans de cette opinion, on peut citer Mabillon, Louvet, d'Arville, l'abbé Devic, l'abbé Barraud, MM. de Cayrol et Desnoyers.

Quoi qu'il en soit, César, dans sa première campagne contre les Bellovaques, n'avait, semble-t-il, pas pénétré au milieu de leur pays, mais leur avait pris, en passant, un *oppidum*, des armes et des otages.

Depuis, appelé ailleurs par la grande et belle résistance de toute la Gaule qui n'exigea pas moins de huit ans de combats incessants, il avait dû se porter successivement sur divers autres points du territoire, finissant toujours par rester vainqueur, mais, parfois, non sans peine et sans de grands efforts.

Dans la campagne qui avait précédé celle

où il fut une seconde fois appelé au pays des Bellovaques, il avait accompli le siège d'*Alesia*, anéanti la formidable armée de 250,000 Gaulois commandée par *Vercingétorix*, et fait prisonnier ce noble et valeureux guerrier qu'il envoya chargé de fers à Rome pour le faire plus tard servir à son triomphe.

Les Bellovaques, dont le contingent à la grande ligue gauloise devait être de 10,000 combattants, s'étaient dispensés de le fournir, disant, avec plus de crânerie que de prudence, qu'ils se sentaient assez de courage et assez forts pour soutenir seuls la guerre contre les Romains, sans être obligés de se coaliser et d'obéir à d'autres chefs que les leurs.

Après la campagne d'*Alesia*, César, à l'approche de l'hiver, avait cantonné ses six légions dans les places les plus propres à maintenir sous le joug les populations domptées, deux légions commandées par Fabius chez les Rénans, deux autres commandées par Labiénus chez les Séquanes, deux autres au bord de la Saône, trois sur les frontières.

Les Bellovaques, pendant ce temps, s'étaient activement et vigoureusement préparés à la résistance. Ils avaient convoqué tous les guerriers de la contrée et des pays environnants,

et s'occupaient à les rassembler et concentrer en un lieu jugé inexpugnable, au centre même de leur pays.

César se trouvait alors à *Cenabium* (Orléans) (1). L'hiver touchait à sa fin.

Prévenu par les messagers des Rémois, qui étaient ennemis des Bellovaques, que ceux-ci faisaient de grands préparatifs, il prend avec lui une légion, fait dire à Fabius de lui en amener deux autres, en appelle une quatrième du pays des Séquanes, part, à la tête de cette armée, pour le pays des Bellovaques et campe sur leurs frontières. « ... *Ad Bellovacos proficiscitur, castrisque in eorum finibus positis, equitum turmas in omnes partes dimittit.* (Commentaires. Livre VIII, ch. vii.)

A cette époque, toutes ces grandes et belles routes tracées depuis par les Romains n'existaient pas. Il n'y avait, à travers les forêts, que quelques chemins gaulois, étroits et tortueux, et le cours des rivières et des vallées était, en général, le guide le plus sûr pour arriver à un point donné.

César dut suivre la vallée de la Seine, puis celle de l'Oise, puis enfin celle du Thérain,

(1) Ou *Genabium* (Gien).

quand il se décida à pénétrer au cœur du pays des Bellovaques.

Le texte des *Commentaires* cité plus haut dit qu'arrivé sur les confins de ce pays, et c'était l'Oise qui en formait les limites, il s'arrêta, forma des camps et envoya de tous côtés des reconnaissances de cavalerie, pour s'instruire de la position exacte et des desseins de l'ennemi.

Il est probable qu'il avait établi ces légions sur les hauteurs qui bordent la vallée de l'Oise. Le promontoire de Gouvieux, situé en face de Saint-Leu, a conservé jusqu'aujourd'hui des traces et des vestiges incontestables d'un camp romain.

Instruit de ce qu'il voulait savoir par les rapports de ses cavaliers et les aveux de quelques prisonniers, il se résolut à marcher droit à l'ennemi et à aller l'attaquer dans la position même où il s'était retranché. C'est alors, disait M. Houbigant, que César a dû, très vraisemblablement, passer par Montataire. Il a pu, de même, y venir au retour. A cette époque pourrait aussi remonter l'existence d'un premier poste romain sur les hauteurs de Montataire.— Tout le long de la vallée du Thérain, à Cramoissy, à Maysel et au delà, on trouve des po-

sitions ayant dû être occupées alors et depuis, et où l'on a rencontré de nombreux vestiges romains.

Quel était, au centre du pays des Bellovaques, ce point où ils s'étaient rassemblés en si grand nombre et retranchés? Ici, comme pour Bratuspantium, l'incertitude recommence.

Le livre VIII des *Commentaires* (ch. VII) dit qu'ils étaient campés sur une hauteur, dans un bois environné d'un marais. César s'avança vers eux jusqu'à ce qu'il ne s'en vît plus séparé que par un vallon plus profond que large. Alors il établit, en face du leur, son camp qu'il fit fortifier avec soin.

Les uns ont pensé que la hauteur entourée de marais sur laquelle les Gaulois s'étaient établis devait être le mont de Hez, au delà du Thérain (D. Grenier, Introduction à l'Hist. de Picardie); les autres, comme Loysel, en son Mémoire du Beauvoisis (p. 7), l'ont cherchée sur les collines d'entre Froidmont, Bresles, Hermes et Signammont.

Louvet (Hist. de Beauv.) penchait pour le mont de Bailleu, qui a conservé le nom de Camp de César. Il s'en faut de beaucoup que tous les lieux appelés Camp de César aient été établis par le grand capitaine. Il en est qui ne re-

montent pas au delà du iv^e siècle. Le mont dit de César, à Bailleu, consiste en un puissant mamelon, situé rive gauche du Thérain, douze kilomètres avant Beauvais. Il devait se trouver naturellement défendu par les vallées marécageuses qui l'entouraient, les marais tourbeux de Bresles, le vallon fangeux de la Trie et la vallée du Thérain.

Des nombreuses fouilles exécutées depuis peu sur ce point avec soin et persévérance (1), il résulte que cette hauteur a été occupée d'abord par les Gaulois, comme *oppidum*, et ensuite par les Romains, mais plus particulièrement sous les règnes de Claude et de Néron, au temps des Antonins, et à l'époque des empereurs de la Gaule, jusqu'à Constantin et ses successeurs.

Il y a quelques années, M. Peigné-Delacourt ayant fait, au-dessous du village de Breuil-Sec, la curieuse découverte des restes d'une sorte de pont de bois, de construction légère, en fascines, pieux et clayonnage de plus de cinq cents mètres de long sur quatre de large, recouvert d'une couche épaisse de tourbe, en

(1) Voir le Mont César de Bailleu sur Thérain, oppidum gaulois et camp romain, par MM. Renet et Berton, 1879.

conclut que l'*oppidum* des Bellovaques devait se trouver sur la montagne voisine que domine aujourd'hui la petite ville de Clermont⁽¹⁾.

Enfin, voici en deux mots quelle était l'opinion de M. Graves sur la question : « On peut supposer que le général romain s'arrêta d'abord au mont dit de César près Gouvieux, que c'est de là qu'il envoya des détachements de cavalerie pour reconnaître la situation des ennemis. Les Romains seraient ensuite venus par Montataire jusqu'au mont Froidmont sur la rive gauche du Thérain » (2).

César, comme il l'avait fait avec succès à Alesia, entreprit le siège en règle du *lieu élevé et fortifié* où les Bellovaques étaient réunis.

Ceux-ci, apprenant qu'il lui arrivait des renforts et craignant de se trouver enfermés dans de grandes lignes ainsi que l'avaient été les malheureux Gaulois d'Alesia, prirent la résolution de quitter la position qu'ils occupaient. C'est alors que César aurait jeté, à la hâte,

(1) Étude nouvelle sur la campagne de J. César contre les Bellovaques, par M. Peigné-Delacourt; mémoire lu à la séance du 24 juillet 1868 de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

(2) Statistique du canton de Nivillers, Bailleu, Mont César, pp. 42 et 43.

des ponts de fascines sur le marais qui le séparait de l'ennemi : *pontibus palude constrata*.

Les Bellovaques, à l'aide d'un stratagème et en allumant des fascines pour cacher leur retraite dans un nuage de fumée, abandonnent nuitamment la position qu'ils occupaient pour aller en prendre une meilleure un peu plus loin.

Correus, leur vaillant général, dresse une embûche qui devait être funeste aux Romains, mais qui lui devient fatale à lui-même. Un grand combat est livré dans une plaine de mille pas de long, entre une forêt et la rivière (du Thérain) qui était alors plus large et plus haute qu'aujourd'hui, ainsi que le prouvent les fouilles géologiques faites sur les côteaux qui la bordent.

C'est en cette dernière et terrible bataille que les Bellovaques furent taillés en pièces ou noyés et que périt leur héroïque chef *Correus* (1), qui devrait avoir sa statue en bronze sur nos

(1) « ... Ils fuient en désordre, les uns vers les forêts, les autres vers le fleuve; ils sont poursuivis et menacés. *Correus*, que rien n'avait pu abattre, ne voulut ni quitter le combat, ni gagner les forêts, ni se rendre; il se battit jusqu'à la dernière extrémité et tomba sous les coups des soldats vainqueurs. (*Commentaires*. Livre VIII, chap. xix. Traduction d'Artaud.)

places publiques, et dont le nom est à peine connu de nos jeunes générations.

Cette expédition en Beauvaisis fut la huitième et dernière campagne de César dans les Gaules.

Il retourna à Rome. Son but était atteint. Il avait dompté le pays qu'il avait pris à tâche de soumettre ; il revenait avec tout le prestige de la gloire et la certitude de la popularité.

Pour arriver à ce but, il avait fait périr un million d'hommes. C'est Plutarque lui-même qui dit que, sur trois millions de Gaulois qu'il eut à combattre, un tiers seulement lui échappa. Un million fut égorgé, un million réduit à l'esclavage (1).

Il avait poursuivi, pendant huit ans, cette guerre inexorable contre une nation qui ne faisait, après tout, que se défendre, et il avait, quoiqu'on puisse dire, conduit cette guerre sans grandeur d'âme, sans bonne foi, sans pitié, détruisant les villes par les flammes, passant les habitants au fil de l'épée, souvent sans épargner les femmes et les enfants. « On les tue par vingt mille, trente mille, cent mille, raconte-

(1) Plutarque, *Vie de César*, XV. Pline l'ancien, à qui cette boucherie faisait horreur, calcule qu'il a fait périr un million 192,000 hommes.

t-il lui-même, avec un horrible sang-froid. Bien rarement il fait grâce (1). » Plutarque dit qu'il passait les rivières et les marais sur les corps morts dont il les avait comblés (2).

Voici quelques détails de sa dernière campagne, pris dans les *Commentaires* mêmes :

(Livre VIII, ch. xxiv.) «.... Il alla dévaster le territoire d'Ambiorix..... Il crut devoir à son honneur de détruire si bien, dans les États de ce prince, les hommes, les bestiaux, les édifices, qu'en horreur à ceux que le hasard avait épargnés, Ambiorix ne put jamais rentrer dans un pays où il avait attiré tant de désastres (3). »

(Livre VIII, ch. xxxviii.) «..... Arrivé chez les Carnutes...., il demanda, pour le livrer au supplice, Gutruat, premier promoteur de la guerre..... On le chercha, on l'amena..... Il fut *battu de verges jusqu'à ce qu'il ne donnât plus signe de vie*, puis frappé de la hache. »

(Livre VIII, ch. xliv.) «..... Tous ceux qui avaient porté les armes *eurent les mains*

(1) Charpentier, *Étude sur César*, 22.

(2) *Vie de César*.

(3) Ne voulant pas abuser des citations latines, pour ne pas fatiguer le lecteur, je reproduis textuellement la traduction Artaud, édit. 1860.

coupées ; on leur laissa la vie pour mieux attester le châtement réservé aux pervers. »

Napoléon I^{er}, cet autre César, qui n'avait pas l'âme tendre, ne peut s'empêcher de dire :

«..... Le parti qu'il prit de faire couper la
« main à tous les soldats était bien atroce !..
« Il fut cruel et souvent féroce contre les Gau-
« lois. »

On se demande comment il a pu faire, matériellement, pour massacrer tant de monde ?

Avec nos engins de guerre perfectionnés, nos fusils qui, à plus de deux cents mètres, peuvent tuer chacun de cinq à dix hommes à la minute, nos canons qui portent le ravage à quatre mille mètres, nos bombes, nos mitrailleuses qui fauchent les bataillons comme des champs de blé, on a bientôt fait de détruire cent mille hommes. Mais ces Romains, armés de courtes épées de bronze, longues comme des couteaux de chasse, il faut, en moyenne, qu'ils aient égorgé chacun au moins vingt Gaulois pour justifier le chiffre de morts que nous donnent Plutarque, Suétone et les *Commentaires*.

Enfin, Caius Julius César, à la tête de cette armée dont il était adoré, rentra à Rome vainqueur, mais rebelle, et soulevant la guerre civile, guerre bien autrement compliquée et

difficile que celle qu'il venait de terminer au dehors. Mais César était encore plus roué politique que général habile. Il avait commencé sa carrière par trahir le parti de l'aristocratie auquel il appartenait par sa naissance ; car il prétendait compter parmi ses aïeux des rois et même une déesse (1). On le vit pendant un temps entrer dans tous les plus fâcheux complots qui se tramaient à Rome. Sans conscience, de mœurs dépravées, notoirement impie, il était alors tout à fait discrédité et tellement criblé de dettes qu'il disait qu'il ne lui manquait que dix millions de sesterces pour arriver juste à n'avoir rien. On racontait que pendant son premier consulat il avait fait enlever les lingots d'or amassés au Capitole et les avait remplacés par des lingots de bronze doré. Dans sa conquête des Gaules, il avait poursuivi un triple but : Revenir avec le prestige de la victoire — s'appuyer sur une armée toute dévouée — et rapporter beaucoup d'or. Les Gaules alors étaient riches. Il ne prenait pas une ville sans la piller (2) et Plutarque dit qu'il en prit 800 (3).

(1) Il se vantait sérieusement de descendre de Vénus.

(2) Suétone, *Vie de César*, 54.

(3) *Vie de César*, XV.

Quant aux prisonniers, il les distribuait à ses soldats, lesquels les revendaient aux marchands d'esclaves qui suivaient l'armée.

Pendant les années difficiles qu'il eut à passer à Rome après la conquête des Gaules, l'or qu'il en avait rapporté lui servit à se faire des amis, surtout dans la classe inférieure, et à se rendre populaire. Pour plaire au peuple, il fit, un jour, s'entre-tuer trois cent vingt paires de gladiateurs. Aussi arriva-t-il à être adoré. Il fut proclamé le plus clément et le plus généreux des Romains.

Enfin le moment lui parut arrivé de procéder à son triomphe, qu'il avait toujours retardé jusque-là. Cinq ans s'étaient écoulés depuis sa dernière campagne des Gaules, six depuis la prise d'Alesia et du malheureux Vercingétorix; et, comme il tenait absolument à faire figurer ce héros vaincu dans son cortège, il l'avait fait attendre depuis ce temps dans les fers.

On sait que, le lendemain de la prise d'Alesia, Vercingétorix, qui connaissant César savait qu'il allait, pour le prendre mort ou vif, lancer son armée sur les tristes débris de celle des Gaulois, résolut, pour éviter ce dernier massacre et tâcher de sauver ce qui restait des siens, de se livrer lui-même entre les mains du

vainqueur. Il revêtit sa plus belle armure, monta à cheval et s'en fut droit au camp de César qu'il trouva entouré de ses officiers. Il mit pied à terre, se dépouilla de ses armes et se livra aux licteurs. César le fit couvrir de chaînes et l'envoya à Rome, le réservant à son triomphe, qu'il lui fit attendre, comme nous venons de le voir, six ans dans la prison publique (1).

Enfin la fête triomphale eut lieu l'an 46 avant Jésus-Christ. Ce n'est pas sans intention que je libelle ainsi cette date ; car depuis que le christianisme s'est implanté dans les âmes, on a vu certes malheureusement encore bien des atrocités, des guerres et de tristes vengeances, mais on n'a plus vu, ce me semble, le vainqueur écraser le vaincu avec cette froide et inexorable cruauté. Je ne parle pas de l'influence de la chevalerie qui amena à le traiter avec égards, quelquefois même avec courtoisie.

Voici ce que les historiens disent de cette apothéose de César : « Le cortège entra par la porte dite Triomphale et se déploya magnifiquement par la voie Sacrée. Les rues, les places, les maisons tout enguirlandées, regor-

(1) Avec des chaînes aux pieds et au cou. (*Festus s. v. Nervius.*)

gaient de monde ; les temples des dieux même avaient richement décoré leurs façades. En tête de la colonne marchait une troupe de musiciens donnant d'éclatantes fanfares. Puis, on voyait s'avancer un nombre considérable de chariots remplis de trophées et de butin, *fructus belli* ; d'autres, chargés et surchargés de monceaux de pièces d'or et d'argent, dont la vue faisait pousser à la foule des cris d'admiration. Puis, un brillant échantillon de razzias faites chez l'ennemi, un troupeau de cent vingt bœufs blancs, dont on avait doré les cornes ; puis, à la suite du butin et du bétail, les généraux vaincus, le front dérisoirement ceint d'une couronne, avec les mains liées derrière le dos, tout entourés de baladins chargés de les insulter grossièrement, à la grande joie du public. Ils marchaient à pied. Par exception, on avait placé Vercingétorix sur un brancard élevé, afin de le mieux faire voir à la foule. Après eux, se présentait une brillante pléiade d'officiers de l'armée conquérante, portant deux cent trente enseignes enlevées aux Gaulois ; ensuite, arrivaient les dignitaires de Rome, les magistrats, les sénateurs, puis enfin, entouré de licteurs, les bras et la figure enluminés de vermillon, César lui-même, dans un splendide char doré,

attelé de quatre chevaux blancs marchant de front, suivi des tribuns militaires et de toute l'armée. Le défilé fut long. César arriva au Capitole et y monta aux acclamations d'une foule en délire. En même temps, les chefs vaincus étaient ramenés à la prison. On ne les avait conservés en vie que pour compléter cette belle fête romaine. On leur coupa la tête. Leurs membres furent déchirés par des crocs en fer et exposés des deux côtés des Gémonies (1), et la foule, alors tout à fait contente, applaudissait, éclairée, la nuit étant venue, par quarante éléphants chargés de candélabres. »

Ami lecteur (en ce moment je m'adresse à ton cœur), qui aurais-tu voulu être, de l'habile vainqueur déifié au Capitole, ou du triste prisonnier traîné devant lui et conduit au bourreau? Connais-tu, dans l'humanité, quelque chose de plus grand que ce héros vaincu qui s'est livré pour sauver les siens?

Voici le portrait de César, que nous a laissé Suétone :

« Il avait la taille élevée, le teint blanc, les

(1) Escalier qui montait à la prison. V. *Hist. nat. des Gaulois*, par E. Bosc et Bonnemière.

membres bien faits.... les yeux noirs et vifs.... D'une bonne santé, si ce n'est dans les derniers temps de sa vie, il prenait grand soin de son corps et était toujours d'une mise recherchée. Étant chauve, il fut très sensible à l'honneur que lui décernèrent le peuple et le Sénat de porter toujours une couronne de laurier (1). »

Malgré tout son génie et l'incontestable valeur de son armée, il ne fût jamais parvenu à dompter les Gaules si elles avaient su rester unies.

Sa maxime était : *Étudier le faible de l'ennemi. Réfléchir mûrement. Agir vigoureusement.*

Le caractère inconstant et mobile des Gaulois l'avait vivement frappé. Il traite ce caractère d'infirmité morale (*infirmetas*). Il y revient souvent dans ses *Commentaires* (2).

Du reste, connaisseur émérite en fait de soldats, c'est-à-dire de bons instruments de guerre, il enrola successivement un grand nombre de Bellovaques dans ses légions ro-

(1) *Vie de César*, 45.

(2) Voir notamment les livres II, 1 — III, 10, 19 — IV, 5 et 13.

maines et les emmena aux guerres d'Espagne et d'Afrique, où ils se comportèrent vaillamment.

La Gaule était décimée et désarmée. Pour la maintenir sous leur obéissance, les Romains y établirent une milice cantonnée dans les positions fortes et les lieux escarpés, dans ces petits camps, dans ces burgs, dans ces châtellets : *Castra*, *burgi*, *castella*, *clausuræ*, dont parlent Ammien Marcelin et Zozime.

Ces malheureux Gaulois, qui avaient été si cruellement traités par Jules César, qui avaient eu encore beaucoup à souffrir sous ses successeurs immédiats, commencèrent à respirer et eurent même un siècle de tranquillité sous les quatre empereurs qui se suivirent, depuis Trajan jusqu'à Marc-Aurèle.

Une loi (de l'année 212 après Jésus-Christ) accorda le titre de citoyen romain à tous les habitants de l'empire. Mais les mœurs guerrières s'étaient entièrement perdues dans la race vaincue, ce qui explique la facilité avec laquelle elle s'est laissé envahir par les invasions du Nord.

De toutes ces nombreuses tombes gallo-romaines que nous avons interrogées sur le haut plateau de Montataire, nous faisons remarquer

précédemment que pas une ne renfermait une arme.

Il nous reste à rendre compte de ce que nous avons trouvé dans les tombes franques qui sont venues se superposer en ce premier cimetière de Montataire, véritable alluvion de débris humains apportés par la mort,

ÉPOQUE FRANQUE

Presque toutes les tombes franques rencontrées en nos fouilles de Montataire contenaient des armes ou des restes d'armes. C'étaient, en général, des fragments très oxydés et boursoufflés par la rouille, de fers de lances et de javelines dites framées, ou de ces petits couteaux que les Francs aimaient à porter sur eux, et de ces courts et larges glaives ou sabres qu'ils appelaient *scramasaxes* (1).

Le *scramasaxe* était, avec la framée, l'arme la plus habituelle du guerrier. Il la portait à la

(1) *Habent scramasaxos* (Grégoire de Tours, *Hist. franç.*, lib. IV, c. 46. *Gesta francorum*, cap. 35). *Cultellos permaximos quos vulgariter scramasaxos nominamus.* (*Roric. apud du Cange, Glossarium*, II, p. 694, édit. 1842.)

ceinture et, dans sa tombe, on la trouve, en général, placée entre ses jambes.

Lorsque les Francs combattaient, leur tactique était de chercher à enfoncer leur javeline dans le bouclier de l'ennemi pour s'en servir, en appuyant dessus, à découvrir cet ennemi qu'ils frappaient alors avec le scramasaxe ou grande dague.

Ce glaive, toujours droit, tranchant d'un côté seulement, avait souvent, du côté du dos, de larges rainures que l'on a crues destinées à recevoir du poison, mais qui avaient seulement pour but d'alléger l'arme et de lui ôter du poids, tout en lui laissant sa puissance.

Les plus grands de ces sabres ont, avec la poignée, cinquante centimètres de long sur cinq centimètres et demi de large.

Ceux trouvés à Montataire, excessivement oxydés, semblaient avoir été brisés en morceaux.

C'était, paraît-il, quelquefois la pratique des Francs en inhumant leurs morts. Ils tenaient à leur laisser leurs armes, mais ne voulaient pas que ces armes pussent servir à d'autres.

Toutes celles dont nous avons recueilli les débris étaient en fer. Aucune ne portait trace d'ornements ni de damasquinures. Elles appar-

tenaient probablement à des Francs des premières invasions.

Point de casque ni de débris de casque. Ces barbares, dans l'origine, n'avaient pour protéger leur tête que les épaisses tresses de leurs cheveux toujours teints en rouge, et les petits boucliers ronds, recouverts de peaux, dont leur bras gauche était muni.

La plus précieuse découverte que nous ayons faite dans ces tombes est celle d'une de ces petites haches de guerre recourbées, d'une forme toute particulière, très différente de celles dont on se servait plus tard sous les Carolingiens, bien connues, au contraire, pour avoir été l'arme des chefs et des soldats d'élite sous la première race de nos rois, et désignées généralement sous le nom de francisques.

En voici le croquis :



Cette francisque, quoique très oxydée, est d'une bonne conservation ; on y distingue par-

faitement, dans le trou pratiqué pour recevoir le manche, la trace et même quelques vestiges du bois dont était formé ce manche. Elle a dix-neuf centimètres de long, et est semblable, quoique moins rongée par la rouille, à celle qui fut recueillie, en 1653, dans le tombeau de Childéric, à Tournai (1), à celle trouvée près de Verdun, en 1740 (2), et à celle qui fut découverte à Dreux vers 1832 (3). On en voit deux

(1) Le 27 mai 1653, comme on démolissait une vieille maison de Tournai, près du cimetière Saint-Brice, on rencontra, à sept pieds de profondeur, une pierre qui recouvrait une tombe... C'était celle de Childéric ou Hildéric, fils de Mérovée, père de Clovis. Elle contenait une épée, une petite tête de bœuf, emblème du dieu Thor, quantité de petites abeilles en or émaillé, 300 pièces de monnaie, des boucles de ceinture, un fer de lance et une *frankiste* ou hache d'armes, avec un squelette dont la tête reposait sur la hache d'armes, et un anneau d'or qui portait pour légende : *Childerici regis*. (*Tournai anc. et mod.*, par Bozière, pp. 274 et 275.) Ces objets, conservés longtemps à la Bibliothèque Richelieu, furent malheureusement presque tous volés dans la nuit du 5 novembre 1831. Il ne reste que deux abeilles, deux médailles, un globe de verre, et la francisque. Celle-ci, du reste, a été gravée dans l'ouvrage de Montfaucon, *Monuments de la monarchie française*.

(2) Le tombeau du chef franc, trouvé près de Verdun, en 1740, contenait une *francisque* conservée par Schœpflin et publiée par Oberlin, son disciple, en 1773. (*Museum Schœpflini*, p. 145.—Abbé Cochet, *Sépultures gauloises, romaines, franques*, p. 209.)

(3) Vers 1832, en creusant, à Dreux, la fondation de la

absolument pareilles au musée de Cluny, et deux autres dans la collection récemment formée à l'hôtel des Invalides, à Paris.

Le modèle semble en avoir été, dans l'origine, uniforme comme celui de nos armes dites d'*ordonnance*. La francisque était portée et par le soldat, au moins le soldat d'élite, et par le roi lui-même, ainsi que le prouvent le tombeau de Childéric, et, dans l'histoire de Clovis, l'épisode si connu du vase de Soissons. C'est avec sa francisque que, lors du partage du butin, à Soissons, un soldat de mauvaise humeur avait brisé le vase que Clovis réclamait pour le rendre à l'évêque Remi, en disant : « Tu n'auras rien, roi, que ce que t'accordera le sort. » C'est avec sa francisque aussi que Clovis, qui n'avait pas oublié cet affront, retrouvant un an après ce même soldat dans les rangs, lui fendit la tête en disant à son tour : « Voilà pour le vase de Soissons. »

Ces petites haches franques ne sont pas communes. M. Bazot estime que l'on en trouve,

chapelle sépulcrale de la famille d'Orléans, on trouva dans un tombeau, à plusieurs mètres du sol, une hache d'armes très rouillée, à un seul tranchant, comme la francisque recueillie dans le tombeau de Childéric. (Abbé Cochet, pp. 208 et 363.)

tout au plus, une sur cinquante tombes de guerriers francs ; M. l'abbé Cochet, une sur trente. On en comptait six à l'intéressante section archéologique de l'Exposition universelle de 1867.

Plus tard, la forme de cette hachette a varié. Dans les tombes mérovingiennes fouillées depuis peu à Hermes, on en remarque de plusieurs modèles différents. A l'hôtel des Invalides, on peut se rendre compte des changements successifs apportés à la forme de cette arme.

Parmi les objets recueillis en nos tombes franques de Montataire, se trouvait aussi une boucle ou agrafe de ceinturon absolument semblable de forme à l'une de celles du tombeau de Childéric. Seulement elle n'était pas dorée comme celle du roi.

Point de monnaies, ni médailles. Mais, au pied de presque toutes les tombes, des débris de petites urnes funéraires, en terre noire très fragile. Nous n'avons pu en recueillir d'intactes que deux dont voici les croquis :

Elles ont, la première 10 centimètres de haut sur 9 de large, la seconde 6 centimètres et demi de haut sur 9 de large. Elles sont, comme on le voit, guillochées, l'une de deux

rangs de petites raies, l'autre de six ou sept



rangs de très petits trous, gravés en creux dans la pâte.

Quelle date faut-il assigner à ces tombes ?

L'invasion des Francs, on le sait, ne se fit pas en une fois. Audacieux et d'humeur aventureuse, ils arrivaient par bandes séparées, s'arrêtant là où le pays leur paraissait convenable, y séjournant, rançonnant les gallo-romains qui ne leur opposaient aucune résistance (1), laissant, du reste, aux populations parmi lesquelles ils s'installaient en vainqueurs, leurs lois, leurs mœurs et leurs coutumes.

L'invasion la plus considérable, en nos pays, fut celle de l'an 406. En 471, Childéric s'em-

(1) *Mémoires de la Société académ. de l'Oise*, VII, p. 287.

para de Beauvais. En 488, Clovis, son fils, prenait Noyon.

L'extrême simplicité des armes et autres objets trouvés dans nos tombeaux, l'absence de ces monnaies gauloises ou romaines que ces nouveaux venus adoptèrent au bout de peu de temps de séjour parmi nous, semblent indiquer une civilisation encore bien primitive.

Nos Francs doivent avoir appartenu aux bandes qui précédèrent ou accompagnèrent Clovis, et nos tombes franques, par conséquent, peuvent dater du ^v^e siècle.

De même que la hache de guerre du soldat ou du chef franc trouvée à Montataire était semblable à celle du roi Childéric, de même les tombeaux des rois de la première race ne différaient point de ceux de leurs sujets.

Ces rois, à partir de Childéric, fils de Clovis, avaient pris l'habitude de se faire inhumer en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, appelée alors Sainte-Croix-Saint-Vincent (l'abbaye royale de Saint-Denis ne fut fondée que bien plus tard, par Dagobert).

Or, en son histoire de Saint-Germain-des-Prés, Dom Bouillart (1) raconte que, diverses

(1) *Histoire de l'Abbaye royale de Saint-Germain-des-*

fois, les travaux de réparation ou de décoration de l'église amenèrent la découverte de quelques-une de ces tombes royales. Les corps étaient renfermés, dit-il, *dans des cercueils de pierre, sans aucun ornement extérieur*; mais ils paraissaient avoir été enveloppés de linceuls de soie et d'étoffes précieuses.

Le sarcophage du roi Childéric, reproduit par Montfaucon dans les *Monuments de la Monarchie française*, est absolument semblable aux nôtres.

Nous avons recueilli et fait placer dans le petit musée de pierre du château de Montataire les plus beaux de ceux que nous avons trouvés. Quelques-uns ont appartenu à des guerriers de haute stature, mais le plus grand nombre semble avoir été destiné à des individus dont la taille ne dépassait pas la moyenne actuelle.

La plus petite tombe de toutes est incontestablement la plus curieuse. C'est celle qui va faire l'objet du chapitre suivant.

Prés, par dom Bouillart, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur.

CURIEUX SARCOPHAGE D'ENFANT

Nous avons dit au commencement de ce livre que les tombes trouvées en nos fouilles de Montataire étaient dépourvues d'ornements, d'inscriptions, et ne portaient aucun signe chrétien ou autre, à l'exception de l'une d'elles qui offrait une particularité tout à fait digne d'attirer l'attention.

C'est la tombe d'un enfant fort jeune; elle n'a que 67 centimètres de long à l'extérieur, 62 à l'intérieur.

Sa paroi inférieure, celle sur laquelle reposait le corps du petit être qui lui était confié, était percée, de part en part, par une ouverture en forme de croix affectant de suivre, en son dessin, la configuration même du sarco-

phage, c'est-à-dire, sensiblement plus large du côté de la tête que du côté des pieds. Dimensions de cette croix : longueur 40 centimètres, largeur, à un bout, 6 centimètres, à l'autre 4.

En voici la figuration :



Est-ce bien une croix ?

Aurait-on voulu, par hasard, représenter un poignard ? Mais il serait pointu par le bout. D'ailleurs, ni les Gaulois, ni les Francs, ni même les Romains n'en avaient guère de cette forme.

Au fond de quelques tombes de pierre, on rencontre un ou quelquefois plusieurs trous

de forme circulaire. Mais ces trous, percés dans un but tout matériel, pour l'écoulement des eaux provenant de la décomposition du corps, sont toujours, à cause de leur destination, taillés en entonnoir. Ici, rien de semblable. Les bords ne sont aucunement amincis ni chanfreinés; ils sont absolument taillés à arête vive.

A-t-on réellement voulu tracer une croix chrétienne? Et cette petite tombe aurait-elle appartenu à une famille qui, dans les tout premiers temps du christianisme en nos contrées, temps, comme l'on sait, de persécution violente de la part des Romains, en cherchant à dérober ce symbole sacré aux regards profanes, en aurait accompagné la dépouille d'un enfant chéri?

Cette croix, au lieu d'être sculptée ou simplement gravée dans la pierre, est percée de part en part, tout à jour.

Y aurait-il là aussi une naïve réminiscence des tendances druidiques et de la doctrine spiritualiste qui, même avant le christianisme, existait d'une manière plus vague chez ces peuples primitifs? Le corps est mort, mais non pas l'âme, qui est destinée à passer dans un monde meilleur. Laissons-la passer; donnons-lui une issue.

On a trouvé des jours pratiqués, à cet effet, en quelques tombeaux dolméniques. M. de Maricourt, dans une étude lue au comité archéologique de Senlis, rappelle que ces trous étaient destinés à favoriser les allées et venues de l'âme, encore retenue par les liens terrestres et attirée vers le séjour mystérieux qui lui est destiné (1).

Quoi qu'il en soit, la sagacité de plus d'un savant s'est exercée sur cette petite tombe d'enfant qui a été l'objet de diverses dissertations et d'une intéressante notice insérée dans la *Revue de l'art chrétien* (2).

Il n'y avait dans cette tombe rien qui pût servir d'indice et aider à la solution du problème. Les quelques menus ossements d'enfant qui se trouvaient au fond, n'ont pu même être recueillis et sont tombés en poussière dès qu'on y a touché. Tout autour, il n'y avait pas d'autres cercueils de pierre, mais un assez grand nombre d'ossements d'adultes simplement mêlés à la terre.

Si la figure découpée dans ce petit sarcophage est véritablement une croix, c'est un monu-

(1) *Mémoires du Comité de Senlis*, 1877, p. 68.

(2) Par M. Élie Petit, numéro de janvier 1858.

ment excessivement rare et précieux de l'époque même où le christianisme a commencé à s'introduire dans nos contrées. Les Romains se montraient alors excessivement hostiles au nouveau dogme, qui était inexorablement proscrit, et ses premiers adeptes se voyaient, sous peine de mort, obligés de cacher absolument leur croyance.

Beaucoup plus tard, lors de l'établissement officiel du christianisme à Montataire, les habitants se firent inhumer autour des chapelles ou petites basiliques qui furent élevées, l'une au centre de la bourgade, dans la vallée du Thérain, l'autre un peu au delà sur les bords de la rivière, comme nous allons le voir ci-après; la troisième sur la montagne, à la place où se trouve l'église actuelle. Les deux premiers de ces cimetières ont été supprimés, il y a environ quatre-vingts ans. Le dernier a été reporté il y a une quinzaine d'années seulement en un clos plus éloigné des habitations.

MONTATAIRE DOMAINE ROYAL

SOUS LES PREMIÈRES RACES

Sortis des forêts de la Germanie, où ils n'avaient que des demeures éparses et isolées (1), vigoureux, énergiques, habitués à la vie d'action et aux violents exercices de la chasse, les premiers rois francs avaient horreur des villes. Ils résidaient de préférence dans les domaines qu'ils s'étaient réservés à *la campagne*, comme on dit aujourd'hui.

Déjà avant eux, les Romains, très bons appréciateurs des meilleurs sites convenables pour l'habitation, avaient choisi, soit dans les positions élevées, soit, plus souvent, sur le revers des coteaux et dans les vallées, les lieux

(1) Tacite. *De more Germanico*, XVI.

qui leur avaient paru préférables. Ils s'y étaient installés, avec tout le confort de ce temps-là, et y avaient établi de riches *villæ* ou métairies.

Ces métairies étaient, en général, placées sur le parcours des routes que les Romains avaient fait construire particulièrement par les peuples colons appelés *Lètes*, employés également par eux à défricher les bois environnants et à cultiver les terres dépendantes de l'habitation.

Les Francs, bien entendu, en descendant dans nos pays par les vallées de l'Aisne et de l'Oise, s'emparèrent de ces domaines, très nombreux en ces parages. Beaucoup furent abandonnés aux leudes et fidèles. Les rois gardèrent pour eux-mêmes ceux qui leur convenaient davantage par leur situation et le voisinage des forêts et des rivières.

Ces résidences étaient connues, dans l'origine de la monarchie, sous le nom de *villæ fiscales* que leur avaient donné les Romains, ou de *villæ regiæ*.

Les premiers Mérovingiens allaient de l'une à l'autre, se livrant passionnément au plaisir de la chasse, vivant largement des produits du sol, demeurant successivement dans chacune,

ainsi que le témoignent les capitulaires, chartes et autres actes qui nous restent de cette époque.

Les rois de la première race s'étaient réservé un très grand nombre de ces domaines dans l'Ile-de-France, le Valois et le Beauvaisis, notamment sur les bords de l'Oise, alors riveraine d'une immense forêt dont celles d'Halatte, de Chantilly, du Lys, d'Ermenonville, de Saint-Gobain et de Compiègne ne sont que des morceaux.

Du nombre de ces domaines réservés furent l'île de Creil, Montataire, Nogent-les-Vierges, Rieux, Cinqueux, les hauteurs de Verberie et Compiègne, alors en plein bois.

Ces *villæ* étaient loin d'être des palais comme nous les entendons aujourd'hui. C'étaient des sortes de grandes fermes militaires, en même temps rendez-vous de chasse et postes d'administration et de surveillance forestière.

« Les bâtiments d'habitation, généralement bas et à un seul étage, étaient, dit Viollet-le-Duc, décorés avec une certaine élégance, quoique fort simples comme construction et distribution. De vastes portiques, des écuries, des cours spacieuses, quelques grands locaux couverts où l'on

convoquait parfois les synodes des évêques (1). »

Ces habitations n'étaient pas fortifiées. Il n'y avait, à cette époque, de fortifié, que les villes. Elles étaient seulement entourées, soit d'une haie, ou d'une palissade de pieux remplie de pierres et de terre avec des épines, ou d'un fossé, rarement d'un mur. Cependant on trouve déjà dans ces primitives résidences le rudiment des forteresses féodales qui les ont remplacées plus tard.

Ainsi, elles comportaient d'abord un bâtiment principal destiné au prince : *domus regalis*. Ce bâtiment était souvent surmonté d'un *solarium* ou belvédère pour voir au loin, qui est devenu plus tard le donjon.

Sous la partie la plus importante de l'édifice était placé le cellier, où l'on accumulait les provisions de toute sorte.

Le bâtiment était précédé ou entouré d'une cour d'honneur, *aula regia*, où se trouvaient les logements pour la famille, les intimes, les officiers. Plus loin et, un peu plus bas, quand le terrain était en pente, s'étendait la basse-cour, *curtis inferior*, *curticula infrà* (2), qui contenait

(1) *Dictionnaire d'architecture*, I, 118.

(2) *Venantius Fortunatus*, auteur du VI^e siècle.

des gîtes pour les gens de service, les écuries, chenils, étables, granges.

Souvent au delà, ou autour, mais toujours à proximité, il y avait quelques petites habitations dans lesquelles s'exerçaient les divers métiers nécessaires à l'existence journalière.

Tout cela était bâti, non pas en pierres ou briques et tuiles, mais entièrement en bois et terre arrangée avec soin (1), comme on le fait encore au fond de la Germanie, notamment en Bohême, où la plupart des toits sont encore entièrement en bois.

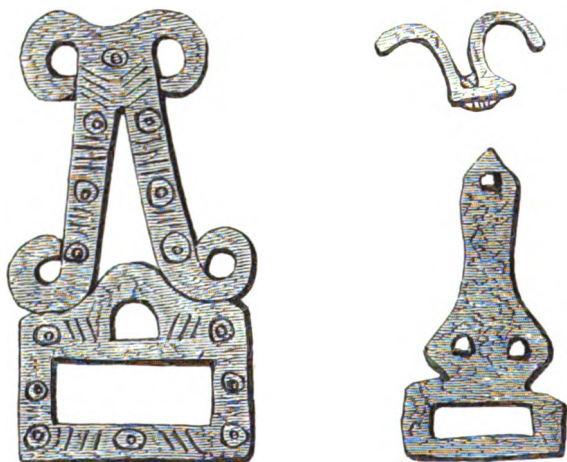
C'est ce qui explique la complète destruction de ces édifices, autrefois si nombreux en nos contrées, et dont il ne reste plus un seul spécimen.

Au mois de janvier 1869, en faisant exécuter, sous la partie la plus ancienne du château de Montataire (façade sud-est), une fouille, dans le but vulgaire de construire un égout souterrain pour l'écoulement des eaux de cuisine, le régisseur a trouvé, à 70 centimètres environ sous le sol, trois objets en bronze, remontant à ces temps éloignés, deux boucles de ceinturon et

(1) Paquier. *Recherches de la Fr.*, f° 80.

une sorte de petit crochet destiné à entrer dans la plus petite de ces boucles, tous portant d'une manière évidente le cachet de l'époque mérovingienne.

En voici le dessin :



Il serait bien curieux de pouvoir suivre dans ces diverses résidences ces rois à moitié sauvages encore, qui dînaient avec leurs domestiques et se faisaient servir par leurs ministres (1),

(1) Sous les rois francs, le domestique mangeait à la table du monarque et le ministre le servait. Les *domestici* (hommes de la maison), *comites*, c'est-à-dire compagnons du roi, étaient les plus nobles des chefs. Hors du palais, ils allaient

dont le caractère, les mœurs, la vie présentaient un si amusant mélange des habitudes barbares, de l'acceptation de beaucoup de choses romaines et de la naïve et franche soumission à l'influence chrétienne. Mais ils n'écrivaient guère leurs mémoires, et les documents de cette époque sont d'une excessive rareté. On sait toutefois qu'indépendamment des *villæ* ou métairies que nous avons nommées ci-dessus, ils avaient un palais à Ver, un autre à Bargny, un autre à Lamorlaye (*Morlacum*).

M. Peigné-Delacourt a retrouvé, il y a quelques années, dans un manuscrit de la bibliothèque de Douai, la preuve que le palais mérovingien de *Riolium* était sis à Rieux, sur les bords de l'Oise. Il n'en reste absolument aucune trace, ni souvenir local.

Clovis a habité souvent la villa de Compiègne. Clotaire est venu mourir près de cette ville, à Choisy, en 561. Chilpéric se tenait de préférence à Cuise, situé en pleine forêt, et Dagobert, l'automne, y venait quelquefois chasser.

comme comtes ou ducs gouverner les provinces. Les ministres (*qui ministrabant*) étaient ceux qui pourvoyaient aux besoins de la cour. (D'Amécourt. Publ. de la *Société franç. de numismat. et d'archéologie*.)

Charles-Martel se retira à Verberie, y passa les dernières années de sa vie et y mourut en 741. Il s'est tenu, à Verberie, des Conciles en 752, 853, 866 et 869.

M. Viollet-le-Duc a trouvé que le premier château de Pierrefonds, celui qui avait précédé de plusieurs siècles la magnifique forteresse qu'il a restaurée, avait succédé lui-même à une maison royale habitée en 855 par Charles le Chauve.

Ce prince se fit bâtir un palais à Compiègne, mais il affectionnait surtout sa belle métairie de Versigny.

C'est Charles le Chauve qui, le premier, abandonna l'usage germain de ne bâtir qu'en bois et en terre et commença, vers 869, à mêler la pierre au bois : *Ex ligno et lapide conficere cœpit* (1).

Charlemagne prit Verberie en affection et y fit élever une magnifique *villa* (2). Il aimait beaucoup ce genre de résidences, et le plus in-

(1) (Ann. Bert.) Martin Marville, *Mém. Société des Antiq. de Picardie*, 1869, p. 365.

(2) On devait la voir des hauteurs de Montataire; elle regardait le midi, et les édifices qui la composaient s'étendaient de l'est à l'ouest sur une longueur de 240 toises. Au milieu se dressait un très grand corps de logis à deux étages; à l'ex-

téressant de ses *Capitulaires* est celui qui est intitulé : *De villis fisci*. (Des métairies de la couronne). Il y explique minutieusement comment elles doivent être dirigées et exploitées par les intendants et comment les gens attachés à la glèbe du roi composent sa famille, et la manière dont il entend qu'ils soient protégés.

La précision et l'originalité des détails de ce capitulaire en font l'un des plus curieux documents de la période carlovingienne.

Toute la seconde dynastie de nos rois fut fidèle à cet amour des champs et des bois, et c'est à Compiègne, c'est-à-dire en pleine forêt et sur les bords de l'Oise, que mourut, en 987, Louis V, le dernier des carlovingiens.

Nous avons vu que ces domaines royaux, dès l'origine, étaient très nombreux.

Les souverains en firent, peu à peu, des distributions totales ou partielles aux abbayes, aux évêques, à leurs leudes ou fidèles.

Plusieurs conservèrent, à travers les siècles, le nom de *mairies royales*.

Le maire, *maïeur*, *major*, à cette époque voisine de l'occupation romaine, était l'intendant,

trémité occidentale se trouvait une salle immense pour les réunions nombreuses; du côté oriental était la chapelle. De tout cela, il ne reste absolument aucun vestige.

celui qui administrait et gouvernait pour le maître. Lorsque le maître était le roi, la mairie était dite royale.

Quand le fief passa à un seigneur féodal, le maître étant présent, la *mairie* ou intendance devint fort peu de chose.

Toutefois les grands domaines conservèrent longtemps ces intendants, maïeurs ou maires, dont les fonctions étaient fort différentes de celles des maires modernes.

En 1255, c'est-à-dire un demi-siècle après la charte et le droit de s'administrer elle-même, donnés par Louis de Blois à la ville de Clermont en Beauvaisis, on appelait encore *maire* ou *maïeur* l'officier chargé de l'administration de la seigneurie (1).

Depuis, le nom a passé au chef de l'administration municipale.

Les Anglais, encore aujourd'hui, appellent leurs maires *mayors*. Le lord-maire de Londres est le *lord mayor*.

Bien que la dénomination de mairie royale ait perdu sa raison d'être quand, par suite de donation du souverain, le domaine ainsi qua-

(1) Voir acte d'un don fait par saint Louis audit maire ou maïeur, en 1255. (Mss. Fr. 4663, f° 101.) *Hist. du comté de Clermont*, par le comte de Luçay, p. 58.

lifié fut devenu simple fief féodal, plusieurs de ces domaines conservèrent très longtemps ce titre, soit comme tradition, soit même comme entraînant une juridiction particulière.

On lit dans le livre des *Goutumes des Duchez, Contés, etc., du bailliage de Senlis* (1) : « Aussi y a aucunes mairies royales, comme la mairie de Montataire, Saint-Queulx et autres..... ».

Et, dans les *Antiquitez et Recherches des villes, châteaux et places plus remarquables de toute la France*, d'André Duchene, il est également rappelé que Montataire et Saint-Queux étaient *mairies royales*.

Ces lieux, dit M. Graves, étaient restés le siège de juridictions particulières, sous le nom de mairies royales, qui ressortaient de la châtelierie de Creil.

Creil était également mairie royale.

On lit dans la *Vie de saint Éloi*, écrite par saint Ouen (2), qu'au VII^e siècle (636) une villa royale existait à Crioilum (Creil), et cela résulte également des termes de la 113^e lettre

(1) Première édition. Paris, chez Galliot du Pré, 1427. Idem dans toutes les éditions suivantes et dans celle de M. de Saint-Leu, imprimée en 1703 (p. 45).

(2) *Vita sancti Eleggii... Hist. de Fr.*, III, 554, B.

de saint Loup, abbé de Ferrières, adressée, en 851, à Louis, abbé de Saint-Denis.

Saint-Queux (aujourd'hui Cinqueux) fut, en 1060, donné par le roi Philippe I^{er} à l'abbaye de Saint-Lucien.

Il s'y trouvait, au moyen âge, une forteresse qui fut démantelée par les Anglais et la Jacquerie, au point que, dans ses lettres du 10 avril 1431, le roi Charles VII, qui ne voulait pas que ces ruines servissent de repaires aux voleurs, en prescrivit l'entière démolition, ainsi que des forts de Vez, de Béthisy-Saint-Pierre et de Verberie.

Quant aux domaines de Creil et de Montataire, ils furent donnés, un peu plus tard, par le roi, à Hugues de Clermont, comme il sera expliqué ci-après.

Mais, auparavant, il faut dire quelques mots d'événements importants qui se rattachent très directement à l'histoire de Montataire.

Nous avons vu, plus haut, que les évêques se réunissaient quelquefois en conciles dans les salles des *Villæ regiæ* pour y traiter des affaires de l'Église et de l'État.

Les évêques étaient devenus, à cette époque, par leurs lumières et leur influence, des personnages considérables qui, dans les circon-

stances difficiles, servaient de Conseils extraordinaires au souverain ou aux grands du royaume.

Un concile s'était tenu, en l'an 863, non loin de Senlis, dans un lieu nommé *Convicinum* (1). Dom Grenier pense que ce pouvait être Gouvieux.

En l'année 879, le roi Louis le Bègue étant mort, plusieurs évêques, abbés et grands du pays, entre autres Conrad, comte de Paris, et Geslin, abbé de Saint-Germain-des-Près, se réunirent pour aviser à ce qu'il y avait à faire dans les conjonctures graves où l'on se trouvait, et examiner s'il n'y aurait pas lieu de conférer la couronne à Louis de Germanie le jeune.

Cette assemblée, disent les documents du temps, se réunit au lieu où le Thérain se jette dans l'Oise, *ubi Thara Isoram influit* (2), c'est-à-dire à Montataire. Quelques écrivains mo-

(1) *Convicinum secus Sylvanectum*. V. *Mémoires du Comité archéologique de Senlis*, I, p. 44.

(2) « *Anno incarnati Verbi 879, Solemus abbas et Chonradus Parisiaci comes accelaverunt quoteq. posuerunt Episcopos et abbates et potentes homines ad Conventum vocare ubi Thara Isoram influit, eo sub oblenta qu. Rex Carolus calvus defunctus erat, unanimiter tractarunt de Regni pace atque utilitate.* » (Annales de Saint-Bertin, Aymoïn contin. Duchesne, *Hist. L. III*, p. 258. Delestre, p. 367).

dernes ont indiqué Creil. Mais Creil n'a jamais été situé au confluent de l'Oise et du Thérain.

Voici les circonstances graves qui motivaient ces réunions où se discutaient des intérêts si considérables et le sort même de la Royauté.

Depuis quelques années, le pays était livré aux dévastations des Normands. Tout le nord de la France et principalement le cours des fleuves et des rivières étaient ravagés par ces bandes de pirates au casque pointu, hordes de génies malfaisants qui, apportés par l'Océan des côtes de la Norwége et du Danemark, arrivaient par flottes de plus en plus nombreuses (1), entraient dans les fleuves, s'emparaient facilement des points les plus propres à leur servir de refuge; rien n'était fortifié alors; puis remontant les cours d'eau sur leurs barques longues, plates, étroites, marchant à la rame également en avant et en arrière, construites tout exprès pour ce genre de brigandage, s'en allaient, de nuit, piller les monastères, les *villæ*, les métairies, les cités, et frap-

(1) Du temps de Reynard Fodbrok, qui vivait en 840, le nombre des Danois rôdant sur les mers dépassait de beaucoup le nombre de ceux qui restaient dans leur pays. (Weahton. *Histoire des hommes du Nord*, p. 174.)

paient les populations d'une terreur épouvantable.

Ils avaient remonté la Seine, dès le milieu du ix^e siècle (846-850), et pillé Paris trois fois (1).

Le malheureux Charles le Chauve, qui avait en vain tâché de les combattre, puis de les acheter, n'avait pas été de force à lutter contre eux.

Il avait appelé à son secours ce vaillant et généreux Robert le Fort, duc de France, tige de la troisième dynastie de nos rois, qui commença si héroïquement l'histoire de cette noble race, et mourut les armes à la main, en combattant les terribles ennemis de la France.

Charles le Chauve était mort lui-même en 877, et son fils, Louis-le-Bègue, ne lui avait survécu que dix-huit mois.

Sept rois avaient disparu en huit ans. L'empire était démembré.

Les évêques et les grands, qui s'étaient réunis à Montataire en 879, s'assemblèrent en plus grand nombre à Compiègne, en 887.

(1) Ils remontèrent l'Oise, notamment en 880, en 923, en 925 et au xi^e siècle. Ils poussèrent jusqu'à Noyon en 859, 890 et 925, suivant M. Peigné-Delacourt, qui les appelle *Normans* en son *Livre des Normans dans le Noyonnais*. L'étymologie lui donne parfaitement raison. Mais alors, il faudrait dire la Normandie au lieu de la Normandie, etc.

Cette fois, ils élurent et proclamèrent duc de France (1) le comte Eudes, fils de Robert le Fort.

Ce fut le point de départ d'un régime nouveau.

Et, chose étrange, un acte de défaillance de Charles le Chauve contribua à raffermir l'État qui se disloquait. Après avoir faibli devant les Normands, en leur donnant de l'argent, il avait faibli de même devant les grands et les chefs militaires, en leur concédant, à titre héréditaire et comme fiefs, les terres qui ne leur avaient été confiées qu'à titre de garde (2).

A partir de ce moment, ils défendirent avec une vigueur sans pareille ce sol avec lequel ils étaient en quelque sorte incorporés. Ils se concertèrent, réunirent leurs forces et reconquirent volontairement pour supérieur et pour chef immédiat le suzerain qui possédait le principal fief de la contrée.

Ainsi naquit le système féodal, « qui ne fut

(1) Ce duché, premier noyau de notre France actuelle, comprenait Paris, l'Ile-de-France jusqu'à la Loire et les pays d'Orléans, de Chartres et du Mans.

(2) Capitulaire publié à l'assemblée générale de Kiersy-sur-Oise, en 877.

autre chose d'abord que la résistance organisée » (1).

« Le régime féodal, disait Royer-Collard, esprit essentiellement libéral, mais profond penseur et d'un grand sens, a été trop souvent mal jugé.... C'est de lui que nous tenons la division des pouvoirs, le droit dérivé de l'obligation réciproque, et, à la place de l'obéissance passive, la fidélité, sentiment admirable que les anciens n'ont pas connu. »

« La féodalité, écrivait plus récemment un homme qui avait profondément étudié l'histoire, Viollet-le-Duc, la féodalité, c'est-à-dire le moyen âge...., dure époque, nous en conviendrons volontiers..... Mais était-il possible de renouveler par d'autres moyens le monde occidental tombé si bas, à la fin de l'empire romain ?.... » (2).

« Crier haro sur la féodalité, c'est, à notre sens, aussi étrange que de s'élever contre les cataclysmes terrestres qui ont fait rouler les débris des montagnes dans les vallées..... Aujourd'hui que nous cultivons les vallées et

(1) Tailliar. *Mém. de la Soc. des Ant. de Picardie*, 1868, p. 453.

(2) *Diction. Mob.*, V, p. 7.

que nous profitons des luttes cruelles du moyen âge, il est aussi puéril de crier contre les seigneurs féodaux que contre les torrents diluviens » (1).

L'ancienne société romaine était morte de décrépitude.

En faisant succéder à l'anarchie une puissante hiérarchie militaire, à la ruse et au mensonge les idées de devoir et d'honneur, en développant ces sentiments chevaleresques qui appartiennent aux sociétés chrétiennes, la féodalité contribua puissamment à constituer, à travers bien des crises et des tiraillements, cette grande unité sociale et politique qu'on appelle la France, à laquelle, quoi qu'il puisse arriver, les aînés de ses enfants ont conservé une si profonde et dévouée affection.

Un détail de l'histoire de cette époque peut donner une idée de l'entrain et de l'incroyable énergie militaire de ces premières armées féodales.

En 890, très peu de temps après la constitution des fiefs, Eudes, fils de Robert le Fort, s'avancait contre les Normands, à la tête de dix mille cavaliers presque tous nobles, et de

(1) *Diction. Mob.*, V, p. 7.

six mille fantassins. La rencontre fut terrible et le combat furieux. L'ennemi était nombreux, acharné. Après un premier engagement très prolongé et très meurtrier, l'affaire n'étant pas terminée, la petite armée se remit une seconde fois en bataille. On chercha quelqu'un pour porter la bannière royale, honneur qui était très envié.

On ne put, parmi toute cette noblesse, trouver un seul combattant *qui ne fût blessé*. On dut confier la bannière au palefrenier du roi.

Cela n'empêcha pas tous ces intrépides éclopés de se battre à outrance jusqu'à la fin et de remporter la victoire.

LE ROI ROBERT

ET LE

PRIEURÉ DE SAINT-LÉONARD

Le domaine royal de Montataire comprenait, dans l'origine, outre le coteau et le plateau qui le domine, une partie notable de la vallée du Thérain et de celle de l'Oise.

A une époque fort reculée, une prairie et un bois situés le long du Thérain, un peu en amont des quelques habitations composant alors le village, furent détachés du domaine et donnés, par dévotion, comme on le faisait alors, à la célèbre abbaye de Jumièges qui était fort protégée par nos premiers rois et dont on peut voir encore les magnifiques ruines entre Caudebec et Rouen, sur la rive droite de la Seine.

C'est l'abbaye de Jumièges qui, suivant la légende, aurait recueilli les malheureux fils de Clovis II que ce roi, pour les punir de leur révolte, aurait abandonnés dans une barque sur la Seine, après leur avoir fait couper les muscles des bras et des jambes, et ces infortunés auraient tristement achevé leur vie en cette abbaye, sous le nom des *énervés de Jumièges*.

Hâtons-nous de dire que cette histoire émouvante est dénuée de toute espèce de preuves.

Profitant du don qui leur avait été fait à Montataire, les bénédictins de Jumièges y établirent un prieuré avec chapelle, sous le vocable de saint Léonard.

Au commencement du onzième siècle, un seigneur de Creil, nommé Aubert, s'empara, par abus de pouvoir, des terres appartenant à ce prieuré. Les moines eurent recours au roi Robert (1) qui régnait alors. Ce prince reconnut la justice de leur plainte et, dans une assemblée, ou *placitum*, tenue à Senlis, en 1027,

(1) Robert II, fils et successeur de Hugues Capet, né en 791, mort en 1031, type bien digne d'être étudié de ces premiers Capétiens, qui tout en maniant vigoureusement l'épée, se plaisaient dans les sentiments de charité, de justice et de pieuse mansuétude.

décréta la restitution aux bénédictins de Jumieges du prieuré de Montataire.

Lors des longues et cruelles guerres des Anglais au xiv^e et au commencement du xv^e siècle, ce monastère fut dévasté et en partie détruit.

Afin de se procurer les ressources nécessaires pour le reconstruire, on imagina de faire une quête et de promener, à cet effet, dans le pays, les reliques conservées pieusement dans le prieuré. Ces reliques consistaient en un bras et une partie de la tête de saint Léonard, plusieurs ossements de sainte Agnès, et des fragments d'os de saint Pierre, saint André et saint Barthélemy.

Le monastère fut rebâti en 1466.

A la fin du xvi^e siècle, Jacques Pailles, qui en était alors prieur, s'étant montré fougueux ligueur et ayant entravé, tant qu'il le pouvait par son influence dans la contrée, les efforts du roi Henri IV qui travaillait à reconquérir son royaume et à pacifier le pays, ce prince, pour le punir, fit saisir les revenus de ce domaine concédé autrefois par ses aïeux, en donna les deux tiers à Jean de Madaillan, partisan dévoué de la cause royale, et se réserva l'autre tiers pour aider à payer les frais de la guerre.

Cette punition, qui était dans les mœurs du

temps, ne paraît avoir atteint qu'une année ou deux desdits revenus. L'acte curieux qui relate ce fait est une lettre patente du roi, signée de sa propre main, conservée aux archives du château de Montataire.

M. Graves, en général si exact en ses notices historiques, a, dans sa statistique de Senlis (p. 107), confondu un instant Saint-Léonard, qui n'était qu'un ancien démembrement de la seigneurie de Montataire, avec cette seigneurie elle-même. Mais le savant dom Grenier, et après lui, le comte de Luçay en son histoire du comté de Clermont, ne s'y sont pas trompés. Ce prieuré n'a jamais été qu'un fief secondaire qui, sous le nom de Saint-Léonard, a continué sans interruption à appartenir à l'abbaye de Jumièges jusqu'en 1790. On y voyait encore, à cette dernière époque, les restes du cloître et de l'église, laquelle avait longtemps servi de paroisse à la commune, et qui se trouvait alors réduite à une chapelle où l'on disait la messe tous les dimanches.

Les derniers prieurs avaient été, en 1678, l'abbé Berrier, ensuite l'abbé Deschien de Venières, puis l'abbé Pierre Catherin, et, en 1766, l'abbé Dumoncel, de Martin-Vart.

Ce petit monastère était établi non loin de

la rivière, dans un lieu bas et humide. Il n'en reste que les fondations sur lesquelles a été bâtie une maison moderne.

Comme l'église de Saint-Léonard s'était trouvée entourée d'un cimetière, les gens du pays, quand ils virent les tombes détruites, les ossements portés au loin et les matériaux du prieuré employés à élever une maison d'habitation, se figurèrent et restèrent convaincus pendant bien des années que les morts ainsi dérangés revenaient la nuit du lieu où l'on avait enfoui pêle-mêle leurs ossements, notamment au commencement du mois de novembre, en longues processions, vêtus de leurs linceuls blancs, errer autour de ce logis et se promener mélancoliquement dans ces cours et ces jardins, sous lesquels ils avaient été inhumés et dont on les avait violemment expulsés. Cela se racontait alors très sérieusement, et les nouveaux habitants de la maison furent longtemps avant de pouvoir trouver dans le pays des gens pour les servir. Ces détails sont rappelés en un gracieux article sur Montataire, publié dans le *Journal des Femmes*, du 19 octobre 1833, par M^{lle} Jaurez qui habitait alors ladite maison.

Cette maison de Saint-Léonard fut occupée

au commencement de ce siècle, c'est-à-dire peu de temps après sa construction, par le vétérinaire Lafosse, auteur d'ouvrages estimés sur l'hippiatrique et l'équitation

HUGUES DE CLERMONT

SEIGNEUR DE MONTATAIRE

Dans le courant du onzième siècle, en l'an mil..., Marguerite, troisième fille de Hil-
duin IV, comte de Roucy, petite-fille par sa
mère Alix, de Hedwige, comtesse de Hainaut,
propre sœur du roi Robert, épousa Hugues,
comte de Clermont en Beauvaisis (1).

Le roi, à l'occasion de ce mariage, lui aban-
donna les domaines de Creil, de *Montataire* et
de Luzarches (2).

(1) *Tertia nomine Margarita nupsit Hugoni comiti Clara-
montensis...* (Moine Herman. *Opera Guib. de Novig.*, ch. II,
p. 528.)

(2) Manuscrits de D. Grenier, l. 168, p. 79. — *Chronic.
Alberici*. Rec. des Hist. de Fr., XII. p. 691. — *Geneal. reg.
francorum*. Rec. des Hist. de Fr., XIV, p. 7.

C'est ainsi que Montataire passa du domaine royal dans celui des comtes de Clermont.

L'origine de ces premiers Clermont se perd, comme on dit, dans la nuit des temps, c'est-à-dire qu'en remontant au delà de Renaud I^{er}, père de Hugues, on ne voit plus clair dans leur généalogie; par suite de l'insuffisance de documents écrits, si rares en cette époque reculée. Mais l'alliance avec une personne de sang royal prouve qu'ils étaient, dès lors, très bien posés. Tout porte à croire qu'ils appartenaient soit à la grande maison de Breteuil, soit à celle de Dammartin (1).

Clermont, qui n'était d'abord qu'un simple fief, paraît avoir pris son premier grand accroissement par l'annexion de morceaux des comtés de Beauvais et de Breteuil, à l'époque où Eudes II, comte de Blois, donna à son frère Roger, évêque de Beauvais, le comté de Beauvaisis en échange de celui de Sancerre, c'est-à-dire vers 1015 (2).

Hugues, avant de succéder à son père et d'être seigneur de Clermont, s'appelait de

(1) Dom Grenier. T. 168. — *Mém. de Cayrol*, p. 16. — Comte de Luçay : *Le comté de Clermont*, p. 5.

(2) Dom Grenier. — *Chron. de Thevet* (1182). — *Chron. Alberici*. Hist. Fr., X, 288, A.

Mouchy, du nom d'un domaine qu'il possédait.

Quelques historiens confondent ce Mouchy avec Mouchy-le-Châtel, apanage actuel des Noailles. C'était un tout autre Mouchy, dépendant de Clermont, situé non loin de Creil et de Montataire, et que l'on appelle aujourd'hui Monchy-Saint-Éloi.

Les fils et petits-fils aînés de Hugues ayant été comtes de Clermont, plusieurs chroniqueurs (1) lui confèrent ce même titre. Mais il ne paraît pas l'avoir porté de son vivant. On ne retrouve pas cette qualification dans les chartes assez rares qui nous restent de lui (2). Les titres qui lui sont attribués, à partir de son mariage avec Marguerite et du nouvel accroissement apporté à ses domaines par la munificence royale, sont ceux de seigneur de Creil, de Gournai-sur-Aronde, de Montataire et de Luzarches (3).

Un incident relatif à ce dernier fief attira sur Hugues de Clermont l'attention publique et a

(1) Moine Herman, texte précité; Albéric, de Trois-Fontaines. *Rev. Fr. script.*, t. XI, p. 359, etc.

(2) Notamment dans la donat. de l'égl. de Breuil-le-Vert, vers 1100. Louvet. *Hist. de Beauvais*, T. I, p. 652.

(3) D. Grenier, T. 168.

été cause qu'il figure dans l'histoire en des circonstances relatées en grand détail par Suger (1).

Tout ce qui concerne celui qui fut, par donation royale, premier seigneur de Montataire a trop d'intérêt à nos yeux pour que nous ne reproduisions pas avec le plus grand soin ce que raconte à son sujet le fidèle historien de Louis le Gros (2).

Hugues avait eu huit enfants de son union avec Marguerite de Roucy. Il avait marié une de ses filles, nommée Emma ou, comme on disait alors, Emme, à Mahy ou Mathieu, comte de Beaumont-sur-Oise, et lui avait constitué en dot la moitié de la châtellenie de Luzarches, laquelle comprenait alors deux fiefs distincts, se réservant l'autre moitié pour lui-même.

Ce Mathieu de Beaumont était d'humeur

(1) *Vita Ludovici VI.*

(2) On sait que Suger, né en 1082, mort en 1152, abbé, c'est-à-dire quasi souverain de l'abbaye Saint-Denis, fut pendant presque toute sa vie conseiller intime du roi Louis VI, dit le Gros, dont il écrivit l'histoire.

Homme d'État instruit, habile, très dévoué, il contribua beaucoup par son influence à la grande œuvre française, l'unité du pays. Ce fut lui qui fit bâtir la magnifique basilique de Saint-Denis, dans laquelle, pour la première fois, on employa l'ogive et les vitraux de couleurs.

inquiète et entreprenante. En l'année 1090, on le voit engagé dans une guerre féodale contre Robert de Bellesme. En 1097, il était prisonnier des Anglais. En 1101, on le retrouve mêlé à une querelle fort grave, à main armée, débattue entre Bouchard III de Montmorency et l'abbaye Saint-Denis, laquelle était défendue par le roi Louis le Gros lui-même, que son père venait d'associer à la couronne (1). Enfin, en 1102, brouillé, bien entendu, depuis longtemps avec son beau-père (2), le sachant d'un tempérament peu énergique et le voyant d'ailleurs tout à fait affaibli par l'âge, il s'empara de la seconde partie de la châteltenie de Luzarches, qui ne lui appartenait pas, et refusa absolument de la rendre à son légitime propriétaire.

Le vieux Hugues, qui était d'un caractère doux, simple, irrésolu (3), désolé de l'aventure, ne sachant comment avoir raison du violent sire de Beaumont, s'en alla trouver le roi.

(1) Louis VI, fils de Philippe I^{er}, né en 1078, associé à la couronne en 1100, mort en 1137.

(2) *Longo animi rancore*. (Suger. *Vita Ludov.*)

(3) *Virum nobilem sed mobilem et simplicem*. (Suger, 248.)

« — Très cher sire, lui dit-il, c'est de vous que je tiens cette terre. J'aime mieux vous la voir reprendre que de la laisser au pouvoir d'un tel gendre (1). »

J'emprunte les détails de ce récit, premièrement à Suger; secondement aux Grandes Chroniques, chapitre : *Du Contens* (contestation) *qui mut entre le conte de Clermont et Mahy le comte de Beaumont*, » écrites en vieux français; troisièmement, à un ouvrage écrit, au contraire, en bon français moderne, par un historien archiviste dont nous avons à regretter la perte toute récente (2).

Le roi, touché des plaintes de son vieux parent, assigna le comte Mathieu à venir s'expliquer, et, sur son refus, marcha contre lui à la tête d'une petite armée, assaillit le château de Luzarches, le prit et le remit aux mains de Hugues de Clermont.

Le comte Mathieu s'était réfugié dans un autre château plus fort qu'il possédait non loin de là, celui de Chambly.

(1) *Malo, inquit, charissime domine, te terram totam meam habere, quia à te eam habeo quam gener meus degener hanc habeat.* (Suger.)

(2) Douët d'Arcq. *Recherches historiques et critiques sur les anciens comtes de Beaumont.*

Le roi, qui ne jugeait pas la punition suffisante, l'y suivit et l'y attaqua. Mais la position et les fortifications de Chambly permettaient une défense vigoureuse. Il fallut faire un siège en règle et employer des machines de guerre. Les assiégeants furent loin de réussir comme ils l'avaient fait à Luzarches. Les éléments même semblèrent se conjurer contre eux. Un épouvantable orage éclata, la nuit, au-dessus du camp. La violence inusitée des éclairs et des coups de foudre terrifiait les hommes et les chevaux. On ne songeait plus qu'à fuir. Pour comble de malheur, soit par l'effet de la foudre, soit par des mains ennemies, le feu fut mis aux tentes. Il s'en suivit une confusion sans pareille et une débandade complète. Le roi Louis s'était élancé sur un cheval, il faisait d'héroïques mais inutiles efforts pour arrêter les fuyards. Il résistait à ce torrent humain, aussi inébranlable qu'un mur (1).

Dans cette déroute fatale, beaucoup des siens furent faits prisonniers et parmi eux le vieux comte de Clermont (2).

(1) *Ipsè murus erat* (Suger). « *Se mist por mur et por dif-femse contre ses anemis qui li coururent soure. Sovent fêrit et sovent i fut ferus.* » (Grandes Chroniques.)

(2) *Là fu pris cil Hues de Clermont, li plus hauz hom et li*

Le jeune roi fut excessivement peiné et humilié de cet échec.

« *Et disoit, en son cuer, que ce estoit grai-
gnor (préférable) morir prouousement que
honteusement vivre* » (1). Il résolut de prendre, sans tarder, une éclatante revanche. Étant retourné à Paris, il s'occupa immédiatement de reformer une armée trois fois plus considérable que la première.

Le comte de Beaumont, qui prévoyait ce qui allait arriver et qui, d'ailleurs, disent les historiens, n'était pas sans remords de l'humiliation qu'il avait fait subir au roi, son seigneur suzerain, chercha activement les moyens de l'apaiser et mit tout en œuvre pour cela, promettant ce qu'on voulait et faisant intercéder en sa faveur les personnages les plus influents à la cour et jusqu'au vieux roi Philippe (2), père de Louis le Gros. Il ne fallut rien moins que toutes ces prières instantes pour fléchir le roi Louis. Il finit par pardonner au comte de Beaumont, à la condition formelle qu'il répa-

plus puissant et Guis de Senliz et Herloins de Paris... »
(Grandes Chroniques.)

(1) Grandes Chroniques.

(2) Mort seulement en 1137.

rerait le mal qu'il avait fait et vivrait désormais en paix avec son beau-père et sa famille, ce qu'il paraît avoir exécuté fidèlement.

Le comte Mathieu vécut longtemps encore après ces événements. Il se trouva, avec toute la noblesse de l'Ile-de-France, à la bataille qui se donna, le 20 août 1119, dans les plaines de la Normandie entre Louis le Gros et Henri I^{er}, roi d'Angleterre, fut aux Croisades, et finit par se faire moine au prieuré de Saint-Léonor, à Beaumont même, où il mourut le 1^{er} janvier 1155.

Ce prieuré de Saint-Léonor avait été fondé au XI^e siècle, par Ives I^{er}, comte de Beaumont, dans l'enceinte de son château.

On voyait naguère encore, à Beaumont, les restes d'une vieille tour qui dominait tristement le haut de la ville. C'était le dernier vestige du château des comtes.

Quant à Chambly, il fut réuni à la couronne, avec le comté de Beaumont, par le roi saint Louis.

En 1432, il appartenait aux Anglais, qui s'en étaient emparés, comme de tout le pays environnant. En 1701, il faisait partie des domaines du prince de Conty.

Et pour ce qui est de Luzarches qui avait

aussi été, dans l'origine, *villa royale* (1), et qui paraît l'être restée jusqu'au jour où elle passa, par cession du souverain, à Hugues de Clermont, avec Creil et Montataire, nous avons vu qu'elle était divisée en deux fiefs : l'un portait le nom de la Motte, l'autre celui de Saint-Côme. Il y avait en réalité deux châteaux.

Le premier est aujourd'hui complètement détruit. Il ne reste de l'autre que la base du donjon sur laquelle on a élevé une maison de campagne.

La légende allemande dit que les morts vont vite. La légende française pourrait ajouter qu'à une époque récente, la destruction de nos vieux monuments allait plus vite encore. On lit dans un *Guide du voyageur*, pas bien ancien, puisqu'il date de 1838 : « Luzarches..... Cette petite ville, bâtie et habitée par les rois de la deuxième race, *offre* à la curiosité des amis des arts *deux châteaux* qui servaient de résidence à nos anciens monarques ».

Aujourd'hui tous les deux ont disparu.

C'était le moment où M. de Montalembert écrivait : «... On dirait que le vandalisme prévoit sa déchéance prochaine, tant il se hâte de

(1) Mabillon. *De Re Dipl.*, p. 340.

renverser tout ce qui tombe dans son ignoble main. On tremble à la seule pensée de ce que chaque jour il mine, balaie ou défigure..... On dirait une terre conquise d'où les envahisseurs barbares veulent effacer jusqu'aux dernières traces des générations qui l'ont habitée » (1).

M. Graves, dans ses *Notices* (2), raconte aussi avec douleur que l'année 1836 a vu démolir les derniers fragments du célèbre palais historique de Quierzy, sur la limite des départements de l'Aisne et de l'Oise, absolument seul échantillon qui restât dans tout le pays de l'architecture du temps de Charlemagne.

L'épisode de l'histoire de Hugues de Clermont, que nous venons de rappeler, donne une idée très exacte du caractère ferme, énergique et tenace du roi Louis le Gros. Ayant accepté et pratiquant loyalement lui-même les lois du régime féodal, il entendait les voir respectées par les autres. Premier chevalier de son royaume (3), il passa sa vie à guerroyer contre

(1) Lettre à Victor Hugo sur le *Vandalisme*.

(2) *Annuaire de 1856*, p. 602.

(3) Il s'était fait armer chevalier, en 1098, par le vieux comte Guy de Ponthieu.

ses barons, à les mettre à la raison, à les discipliner. Il y parvint, non sans peine, et, habilement secondé par son ministre, contribua puissamment à établir la prépondérance royale et, par suite, l'unité nationale. Il avait d'instinct le sentiment profond que la royauté devait être l'incarnation de l'idée civilisatrice, et il travailla sans relâche à mettre en pratique cette conviction. Il dit, en mourant, à son fils (Louis le Jeune) : « N'oubliez jamais « que l'autorité royale n'est qu'une charge « publique dont vous rendrez compte à « Dieu. »

Tandis que commençaient les démêlés de Hugues de Clermont avec son gendre, son cousin et voisin, Hugues de Dammartin, seigneur d'Esserent, près de Montataire, avait des aventures d'un autre genre.

Atteint d'une maladie grave, il avait fait son examen de conscience, et trouvant dans sa vie et dans celle de ses auteurs beaucoup de très gros méfaits, il s'était promis de les réparer, du moins autant que possible. Il avait commencé par restituer à l'abbaye Saint-Lucien, en 1075, les églises de Bulles, dont lui ou les siens s'étaient injustement emparés, *sibi et*

prædecessoribus suis indulgentiam postulans (1).

Il distribuait quantité d'aumônes aux pauvres, et il s'était promis, s'il guérissait, de faire le pèlerinage de la Terre-Sainte.

Le mode de ces pèlerinages s'était établi dès le commencement du xi^e siècle.

On sait que les premières années de ce siècle avaient été signalées par une grande épouvante. On croyait à la fin du monde pour l'an 1000. Les populations, qui avaient pris à la lettre un passage obscur de l'Apocalypse, attendaient avec effroi le jugement dernier. « La terreur du monde chrétien dura jusqu'à l'an 1003, car on avait calculé que le règne de l'Antechrist, qui devait commencer en l'an 1000, serait de deux ans et demi » (2).

Quand on eut passé le terme fatal, les peuples, étonnés, saluèrent avec joie l'aurore d'une ère nouvelle.

Mais les consciences avaient été profondément remuées. A cette époque, commencèrent les pèlerinages en Terre-Sainte.

Beaucoup y allaient pour expier leurs fau-

(1) Louvet, I, 630 et 634.

(2) E. Glaber Radulphus, chroniqueur contemporain, *Histor.*, lib. IV, c. 6.

tes et en demander pardon à Dieu, comme fit le fameux Foulques Nerra, ce terrible et étrange fondateur de la maison d'Anjou, qui s'y rendit dès l'an 1003, et depuis y retourna encore deux fois, en 1035 et 1039.

Robert I^{er}, duc de Normandie, et Dreux, comte de Vexin, y furent en 1035 et y moururent empoisonnés, en Bithynie (1). Liébert, évêque de Cambrai, parti pour la Palestine en 1054, avait eu la plupart de ses compagnons égorgés par les Bulgares ou les Turcs, ou noyés (2).

Ces voyages lointains, dans des contrées occupées par des ennemis acharnés du nom chrétien, ne s'exécutaient pas sans grands périls ; aussi, étaient-ils regardés comme des actes de foi et de dévotion très méritoires.

Hugues de Dammartin s'y rendit, en exécution de son vœu, en 1081. Il eut le malheur d'être fait prisonnier par les Sarrasins, qui ne voulaient pas le relâcher sans une forte rançon. Cette rançon fut, les uns disent payée, les autres, portée en Orient par les moines d'un

(1) Orderic Vital. *Eccles. Hist.*, I, 3.

(2) *Vita domini Lietberti*, cap. xxxi. *Apud D. d'Achery. Spicileg.* T. IX. Renet. Prieuré de Villers-Saint-Sép. *Mémoires*, X, p. 186.

couvent de bénédictins, qui existait non loin d'Esserent, au bois de Saint-Michel (1).

Dès son retour, il donna aux bons religieux de Saint-Michel, non seulement son manoir situé près de leur couvent, sur les hauteurs qui dominent la rivière d'Oise, mais les terres, bois, prés, vignes, dîmes, usages, droits de justice, en un mot, tout ce qu'il possédait audit Esserent, avec une belle église et un monastère qu'il fit construire pour eux.

L'acte de donation qui nous a été conservé, et qui forme la première pièce du cartulaire du prieuré de Saint-Leu d'Esserent (2), est tout imprégné des sentiments de piété et de repentir de ses fautes, qui lui avaient fait entreprendre le pèlerinage de Jérusalem: « ... Moi, comte Hugues de Dammartin,.... à cause de mes innombrables péchés (*innumerabilia peccata*), ayant tout lieu de redouter profondément la justice divine, ai résolu de faire au-

(1) Louvet, I, 645. — Graves, Notice sur le canton de Creil. — Renet. *Mémoires de la Soc. acad. de l'Oise*, X, p. 492. Ces bois existent encore et se voient du château de Montataire, mais on ne trouve plus de vestiges du couvent.

(2) *Cartularium prioratus sancti Lupi de Escerento, cluniacen. ordinis. Carta foundationis sup. dicti prioratus ab Hugone comite de Domnamartino.*

même des biens que le Seigneur m'a octroyés, et de les donner aux religieux que j'établis à Esserent, désirant qu'ils prient sans relâche pour le pardon de mes fautes..... »

Dans cet acte important, intervint le roi Philippe lui-même, qui le confirma et le sanctionna, l'an vingtième de son règne, c'est-à-dire en 1081. Et, comme ces religieux étaient des bénédictins dont la maison mère était l'abbaye de Cluny, on fit intervenir également dans l'acte authentique l'évêque de Beauvais, chargé officiellement de transmettre la donation.

Cluny avait alors pour abbé le très éminent, très célèbre et très saint Hugues (1) qui, né en 1024, nommé en 1049 abbé de Cluny, dont il

(1) Saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, *saint Hugues, abbé de Cluny*, et Grégoire VII, sont les trois grandes figures qui dominent cette époque... Cluny devint, sous ce saint abbé, un centre de lumières et une école incomparable. (Viолет-le-Duc, *Dict. d'archit.*, I, p. 124).

« Le plus grand prince n'était pas élevé avec plus de soins dans le palais des rois que ne l'était, à Cluny, le plus petit des enfants. (*Uldarici. Antiq. Consuet. Cluny mon.* Lib. II, c. 8., *in fine* et *Bernardi cons. cœnobium Clun.*, I, c. 27.) V. aussi la *Gallia Christiana*. T. IV. *Bollandus Acta Sanctorum et Hildebert de Lavardin*. Il y eut deux autres saint Hugues : l'un, archevêque de Rouen et évêque de Paris au VIII^e siècle; l'autre, évêque de Grenoble, qui fut ami de saint Bernard, de saint Bruno, et mourut en 1132.

fut le second fondateur (1), mourut en 1109.

Le comte de Dammartin le précéda dans la tombe, peu de temps après sa donation.

Il existe un curieux petit tableau rappelant cette donation. Il est peint sur bois, de l'époque Louis XII, avec costumes du temps, et l'artiste qui n'avait sans doute pas étudié les sources, comme nous le faisons aujourd'hui, et qui s'en tenait à la légende, telle que, du reste, elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours, a représenté ladite donation comme faite directement par le comte de Dampierre à l'abbé de Cluny.

On y voit, à droite, sur la hauteur escarpée qui domine la rivière d'Oise, le primitif château d'Esserent; à gauche, en bas, au premier plan, le comte de Dammartin, entouré de seigneurs de sa suite, qui présente au vénérable prélat l'acte de donation revêtu de son scel. La tête du saint abbé est entourée d'un nimbe d'or.

Ce tableau est conservé au cabinet des archives du château de Montataire.

De la basilique construite à Esserent par

(1) Cluny avait été fondé en 910, par Guillaume d'Aquitaine.

Hugues de Dammartin, il ne reste qu'un fragment enclavé dans la magnifique église plus large, plus vaste, plus richement décorée, probablement par les éminents artistes de Cluny, érigée sur l'emplacement de celle qu'il avait fait construire. Sous une arcade pratiquée dans la muraille, au côté droit du chœur, était couchée la statue colossale du fondateur. Cette statue fut, lors de la Révolution, complètement mutilée ; on lui coupa la tête, les pieds, les bras, et on la poussa dans la rue, où elle resta jusqu'à ces dernières années.

On se demande quels sont les plus barbares de ceux qui, au onzième siècle, firent le comte prisonnier pour en tirer rançon, ou de ceux qui, sept cents ans plus tard, arrachèrent de sa tombe son inoffensive statue, pour la mutiler et la jeter ignominieusement sur la voie publique (1).

(1) « Les Goths eux-mêmes, les Ostrogoths n'en faisaient pas tant. L'histoire nous a conservé le décret de leur roi Théodoric, qui ordonne à ses sujets vainqueurs de respecter les monuments de l'Italie conquise. » (Montalembert. *Lettre à Victor Hugo sur le Vandalisme*.)

« On a le droit d'appeler *barbares* même les nations civilisées qui détruisent ou dégradent les monuments de la science, de l'histoire et de l'art. » (*Bulletin de la Société des Antiq. de Picardie*, IX, p. 13.)

Très peu de temps après le voyage du comte de Dammartin en Palestine, en 1093, un autre personnage de moins haute naissance, mais de famille noble, Pierre d'Acheris, du pays d'Amiens, entreprit le même pèlerinage (1).

Il avait, dans sa jeunesse, guerroyé comme tout le monde, puis s'était marié, avait perdu sa femme, et, attristé, découragé, s'était fait ermite; puis, tourmenté par une imagination ardente, il voulut à son tour aller visiter les saints lieux.

A l'aspect de Jérusalem, en voyant les humiliations inouïes auxquelles étaient réduits par les infidèles les adorateurs du Christ, après avoir pleuré avec le vieux patriarche de la ville sainte, qui avait été lui-même violemment persécuté et lui disait que, telle était l'affreuse servitude dans laquelle tout l'Orient était plongé, qu'il n'y avait plus d'espoir possible... il fut se prosterner, éperdu, devant le tombeau du Christ, et là il sentit comme une impulsion irrésistible qui lui disait : « Retourne en Europe et raconte ce que tu as vu (2). »

(1) *Petrus de Acheriis, vulgo cognominatus Heremita. Recueil des Mss. de Dom Grenier. T. 154, p. 13.*

(2) D. Grenier.

Ces faits qui ont précédé et amené la grande explosion des Croisades, sont, au moins dans leur ensemble, connus de tout le monde. Je ne les rappelle ici que parce qu'ils se rattachent directement à une tradition, conservée à Montataire. Cette tradition, très enracinée dans le pays, veut que Pierre l'Ermite y ait séjourné avant de prêcher la croisade. Pour preuve, on montre la grotte habitée par lui, lors de son court séjour. Cette grotte, située près l'escalier qui monte du village au vieux cimetière et à l'église, est restée dépendance du château. Elle est creusée dans la masse de pierre dont se compose la montagne, et on y voit sculptée, sur le roc, une représentation ancienne et rustique du Christ en croix, avec deux figures agenouillées à ses côtés.

Cette sculpture fruste, sans art et sans style, n'est certainement pas du onzième siècle et n'a de valeur que comme indiquant que la tradition existait à Montataire chez les générations qui nous ont précédés. Elle est, du reste, mentionnée par plusieurs auteurs.

Pierre l'Ermite parcourut la France et l'Europe, parlant, racontant ce qu'il avait vu en Palestine, prêchant sur les chemins, dans les rues, sur les places publiques, entraînant tout,

grands et petits, par son éloquence chaleureuse.

« Il voyageait monté sur une mule, un crucifix à la main, la tête et les pieds nus, le corps ceint d'une corde, couvert d'un long froc et d'un manteau de l'étoffe la plus grossière » (1).

Il était petit, laid, disgracieux, barbu, de chétive apparence (2); mais c'était un grand cœur et une âme de feu. Il avait tellement remué les esprits, qu'au Concile de Plaisance, convoqué à la suite de sa prédication, se trouvaient deux cents évêques, quatre mille ecclésiastiques et plus de trente mille laïcs.

On partit au printemps de 1096.

D'abord, une tourbe populaire, d'une dizaine de mille hommes, exaltée, impatiente, que l'on ne pouvait plus retenir et à laquelle Pierre l'Ermite donna pour chef un de ses amis, Gaultier de Poix, brave officier accompagné de quatre neveux, dont l'un surnommé Gaultier Sans avoir (3), tandis que les hommes d'armes habitués à la guerre se préparaient, un peu plus posément, à une longue et pénible

(1) Michaud. *Hist. des Croisades*.

(2) Guill. de Tyr. *Hist. de bello sacro*. L. I, c. 11.

(3) Ord. Vital, I, 9. *Eccles. hist.*

campagne ; puis, quelques semaines après, Pierre lui-même, suivi de quarante mille hommes à la tête desquels il marchait la croix à la main, les pieds nus en sandales, faisant abstinence, malgré les fatigues de la route, c'est-à-dire ne vivant que de pain et de légumes (1).

Malheureusement ces premières armées ne se composaient que d'une masse d'individus indisciplinés, ignorants et imprévoyants, n'ayant pas la moindre idée, ni de l'énorme distance à franchir, ni des dangers d'une semblable expédition, ni de la difficulté des moyens d'existence pendant un si long voyage. Bientôt, poussés par la faim, ils se livrèrent au pillage. Les populations rançonnées résistèrent : batailles, excès de toute sorte, massacres. L'infortuné Pierre, quand il arriva à Constantinople, ne se trouvait plus à la tête que de trois mille aventuriers.

Désespéré, il voulait revenir en Europe. Godfroy de Bouillon et Tancrede, qui commençaient la véritable guerre, à Antioche, en 1097, le retinrent et lui firent jurer de ne pas les quitter avant la conquête des lieux saints. Ils l'amenèrent dans leur marche victorieuse, et

(1) D. Grenier. T. 154.

Pierre se distingua personnellement, plus d'une fois, entre autres devant Jérusalem, en 1099. Après la prise de cette ville, le patriarche le fit son vicaire général.

De retour en Europe, quelques années plus tard, il fonda en l'honneur du saint sépulcre le monastère de Neufmoustier, au faubourg de Huy, en Belgique. Il mourut, prieur dudit monastère, le 16 juillet 1115, et voulut être enterré dans le cimetière banal, comme le plus humble des habitants de la ville.

Il est facile, et la tentation est grande, de condamner les Croisades, d'en blâmer les excès, d'en déplorer les désastres.

Mais, en définitive, elles empêchèrent l'Orient barbare de se jeter de nouveau sur l'Occident, qui commençait à se civiliser (1).

« Jamais la foi, le besoin de mouvement, le désir de racheter des fautes et des crimes, n'avaient produit un élan pareil à celui des Croisades » (2).

La France, avec un irrésistible élan, s'était

(1) Henri Martin, I, p. 170 : « La croisade, en portant la guerre en Asie, avait préservé l'Europe. »

(2) Viollet-le-Duc, I, p. 132.

mise à la tête du mouvement. Le premier historien de ces guerres intitulait cette chevaleresque équipée : *L'Œuvre de Dieu par les Francs*(1), et, pendant des siècles, le Turc, qui appelait Francs tous les habitants de l'Europe, frappé de stupeur et d'admiration, renonça à continuer sa marche menaçante vers l'Occident et se résigna à rester campé sur les rives du Bosphore.

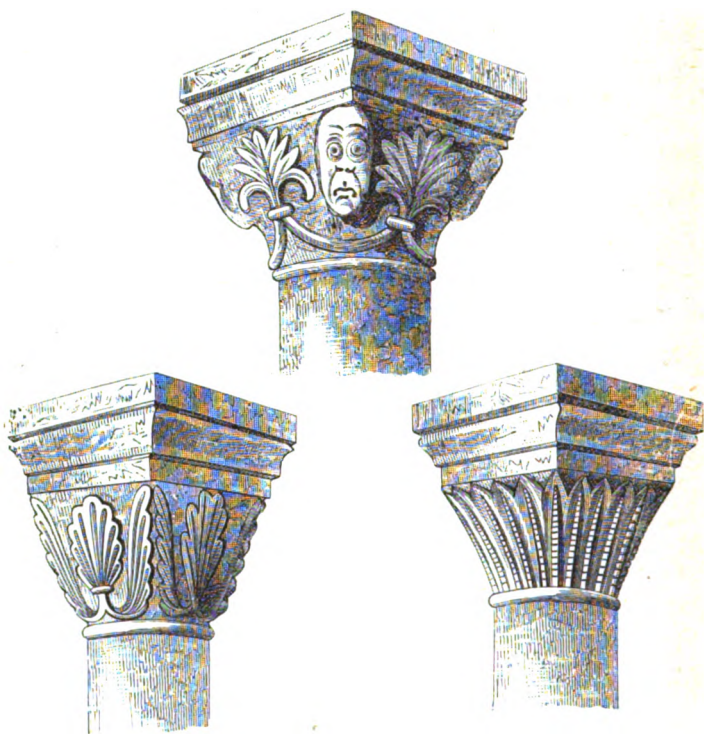
Hugues de Clermont était trop vieux pour prendre part à la croisade, mais toute la noblesse du Beauvaisis, de Picardie et de Valois figure dans cette brillante épopée, assurément bien plus grandiose dans son but, bien plus poétique dans ses péripéties que l'Illiade d'Homère : Enguerrand de Coucy, Renaud de Mello et Raoul de Mello, morts à Tripoli en 1151; Dreux de Mouchy, qui fut tué à la grande bataille donnée sous les murs d'Antioche; les Bouteillers de Senlis, les anciens seigneurs de Breteuil, dont était Évrard, qui périt dans les plaines de Laodicée en 1148; les vieux Bourbonville, les Wignacourt, les Biencourt, les

(1) *Gesta Dei per Francos*. C'est le titre donné par Guibert (abbé de Nogent-sous-Coucy, en 1104) à son histoire de la première croisade. Cette histoire est insérée dans le grand recueil des Bénédictins, et dans la collection Guizot. T. IX.

d'Hinnisdal, les Chérizay, les Sarcus, les d'Estourmel, les Gaudechart, les Créquy, les Chambly, les Mailly, le fils de Hugues, Renaud II, comte de Clermont, et, plus tard, son petit-fils Raoul, connétable de France.

Du château que Hugues de Clermont possédait à Montataire, il subsiste bien peu de chose, probablement un morceau de la façade inférieure sud-est, lequel est d'un appareil primitif de moellonnage tout différent du reste de l'édifice, qui est en pierres de taille régulières, et, à l'intérieur, dans la partie basse du château,

trois petits chapiteaux romans bien intéressants
dont voici le dessin :



Mais, dans l'église actuelle de Montataire, qui se compose de constructions datant de quatre époques différentes, on retrouve une partie notable de la basilique bâtie par Hugues à côté de son château.

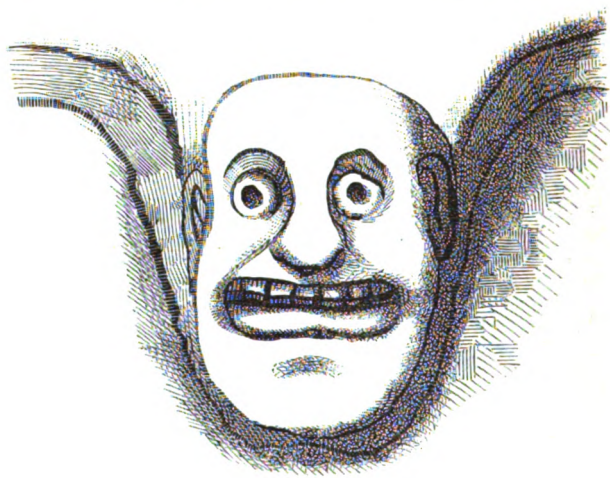
C'est la nef basse qui est restée recouverte d'une simple voûte en bois à plein cintre. Ce petit édifice, dont la partie inférieure a été complètement et d'une façon assez singulière remaniée, en sous-œuvre, à l'époque suivante, n'a pas été bâti au XII^e siècle, comme devraient le faire croire ses arcades ogivales et l'ornementation de ses arcades, mais au XI^e, ainsi que l'a reconnu M. l'architecte Duthoit, chargé de sa restauration (1).

En effet, c'était, dans l'origine, une petite basilique absolument romane, d'une simplicité presque rustique. Les deux murs de droite et de gauche n'étaient pas, comme aujourd'hui, percés d'arcades soutenues par des colonnes, ni, à plus forte raison, accompagnés de bas-côtés. Ils descendaient tout simplement jusqu'à terre et étaient seulement percés, dans le haut, de quatre petites fenêtres à plein cintre que l'on reconnaît parfaitement, quoiqu'elles aient été bouchées.

De plus, à l'extérieur, derrière les hauts toits pointus des bas-côtés, qui ont été ajoutés depuis, tout le long de la partie supérieure des

(1) Voir note transmise au Comité archéol. de Senlis, séance du 12 mai 1874, p. XXIV.

murs de l'église romane, on retrouve intacte, quand on a le courage de monter dans les combles et de se hasarder par les chéneaux, la primitive corniche de cette époque, appuyée sur une série de petites arcades à plein cintre retombant sur des modillons ou consoles à figures grimaçantes très laides et très sauvages.



Si, malgré les affreuses grimaces de ces figures et les difficultés matérielles de l'expédition, on persiste à aller jusqu'au bout, on en est récompensé par la joie de découvrir, sculptée dans la dernière arcade de droite vers le chœur, l'image équestre d'un chevalier dans le style de l'époque, au galop et l'épée à la main.

Voici la naïve reproduction de cette sculpture :



Elle n'est accompagnée d'aucune inscription ni d'aucun signe héraldique; le blason n'existait pas encore.

En pareil cas, l'intervention de l'imagination est sévèrement interdite en archéologie.

Pourtant on ne peut s'empêcher de se demander quel est ce chevalier dont la figure, inconnue aujourd'hui, tout à fait ignorée et cachée, mais jadis sculptée à la place d'honneur, domine, depuis près de huit cents ans, ce monument bâti par Hugues de Clermont, seigneur de Montataire.

La première église de Saint-Leu, dont il reste quelques vestiges près du portail actuel,

la première basilique de Clermont, dont il ne subsiste plus rien, et la petite nef de Montataire, dont nous venons de parler, avaient été bâties à peu près en même temps.

A cette époque, qui fut une ère de foi et de grande dévotion « chaque seigneur féodal voulut posséder dans l'enceinte de son château une chapelle desservie par un chapelain, ou même par un chapitre... Ces chapelles ne furent pas de simples oratoires englobés dans l'ensemble des constructions, mais des monuments presque toujours isolés..., se reliant aux bâtiments d'habitation par une galerie, un porche, un passage » (1).

La chapelle romane de Montataire se liait au château par un petit escalier de pierre qui existe encore aujourd'hui.

(1) Viollet-le-Duc. *Dict. d'archit.*, II, p. 439.

RENAUD II, COMTE DE CLERMONT

SEIGNEUR DE MONTATAIRE

(1105-1157)

A Hugues de Clermont succéda son fils aîné, Renaud II, comte de Clermont, châtelain de Creil et seigneur de Montataire.

C'est en 1105 que, Hugues étant mort, Renaud le remplaça; mais, dès l'an 1100, il avait concouru, avec lui et son frère Guy, à une donation faite aux religieux de l'abbaye Saint-Germer.

Ce Guy de Clermont, second fils de Hugues, était surnommé : Sans-Sommeil (*qui non dormit*), ce qui ne l'empêcha pas d'être un des plus intrépides chevaliers du roi Louis le Gros. Fait prisonnier par les Anglais à la ba-

taille de Brenneville, en 1119, il fut, par ordre d'Henri, roi d'Angleterre, conduit à Rouen, où il mourut captif (1).

Renaud avait un autre frère nommé Hugues, comme son père, et surnommé le Pauvre (*pauper*), parce qu'il était sans patrimoine. Il avait de plus quatre sœurs : Emme ou Emma, dont le mariage avec le comte de Beaumont amena les aventures que nous avons racontées plus haut; Ermentrude, mariée au sire d'Avranches, dit *le Loup*, veuve en 1101; Marguerite, qui épousa Gérard de Gerberoy, et exprima en mourant, vers 1150, le désir d'être inhumée dans l'église de Saint-Leu-d'Esserent, en faveur de laquelle elle avait fait une donation, avec l'agrément de son frère; enfin Richilde, qui fut mariée à Dreux II de Mello, et reçut en dot le domaine de Mouchy.

Comme son beau-frère de Beaumont, le sire de Mello eut maille à partir avec le roi Louis, qui lui brûla son château.

Ces deux seigneurs, Dreux de Mello et Mathieu de Beaumont, furent aux Croisades, ainsi que Renaud de Clermont; car Renaud est vraisemblablement le *Raginaldus belvacen-*

(1) Orderic Vital. *Rec. des Hist. de Fr.*, L. XII, cap. 723, 855.

sis, cité, par Mathieu Paris, comme ayant pris part à la première croisade.

On le retrouve dans un très grand nombre d'actes, notamment de 1130 à 1150.

Ce fut lui qui, conjointement avec son neveu Mathieu II, comte de Beaumont, fonda l'abbaye d'Hérivaux, par la donation d'un bois près de Luzarches, à un hermite nommé Ascelin (1).

En 1144, de l'avis des seigneurs de sa cour, il abandonnait à l'abbaye de Saint-Leu-d'Esserent la cinquième part des droits qu'il percevait au pont de Creil, et cette donation était ratifiée par les évêques de Beauvais et de Reims (2).

Vers l'année 1150, cette date est intéressante pour nous, il faisait fortifier son château de Montathère (3).

Beaucoup de ces dates et de ces détails sont tirés des manuscrits de dom Grenier, que j'aime à citer, d'abord parce que l'on trouve chez lui quantité de renseignements précieux, et puis

(1) *Gallia Christiana*, t. VII, col. 271, 274.

(2) Dom Grenier.

(3) Comte de Luçay : Comté de Clermont. — Mathon, *Histoire de Creil*. — Mss. de dom Grenier, t. CLXVIII, p. 81.

parce que, rappeler son nom, c'est faire acte de justice et de réparation en rendant au moins un hommage posthume à ce laborieux bénédictin qui, après toute une vie d'études et de recherches, n'a pu avoir la satisfaction à laquelle il aspirait de publier le résultat de ses consciencieux travaux.

On l'avait vu, pendant vingt-cinq ans, parcourir la Picardie, visitant les abbayes, compulsant les archives et les chartriers de la province. De 1766 à 1780, il avait surtout exploré le Senlisis et amassé des matériaux sans nombre pour une histoire complète de tout ce pays. En 1786, heureux de pouvoir enfin commencer sa publication, il lança son prospectus. Il y rappelait que la Picardie fut le premier royaume des Francs, le berceau de la monarchie. Il finissait, ce savant modeste, en disant : « Nous avons fait ce qui a dépendu de nous pour cette portion importante de l'histoire nationale. C'est au public à nous mettre en état de l'en faire jouir. On souscrit, à Paris, chez dom Grenier, bénédictin de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, et chez M. Pierre, imprimeur du Roi....., rue Saint-Jacques. »

Hélas ! personne ne souscrivit. On avait bien autre chose en tête, en ces moments trou-

blés, que de s'occuper du berceau de la monarchie française, dont on était sur le point de creuser la tombe.....

Le pauvre dom Grenier mourut en 1789. On trouva dans sa cellule, à l'abbaye Saint-Germain, des montagnes de notes manuscrites que l'on transporta, depuis, à la Bibliothèque de la rue Richelieu, où elles constituent un véritable trésor de matériaux historiques.

On sait qu'au XII^e siècle, l'architecture militaire féodale qui, jusque-là, était restée dans l'enfance, prit tout à coup un essor considérable.

Le roi Louis VI donna l'exemple en faisant fortifier le Louvre (1103-1137). C'est lui et son fils qui ajoutèrent au Palais de la Cité, aujourd'hui Palais de Justice, ces tours rondes que l'on aperçoit encore sur le quai (1). Elles sont contemporaines de celles de Montataire et leur ressemblent absolument. Les unes et les autres ont été accompagnées, depuis, de bâtiments modernes.

Philippe-Auguste voulut que tous les chà-

(1) Viollet-le-Duc. *Diction. de l'Architect.*, VI, p. 219, et I, p. 314.

teaux de Picardie fussent fortifiés. Aujourd'hui, il en reste bien peu de cette époque.

Celui de Renaud II, à Montataire, se composait d'abord d'un haut donjon flanqué de quatre tours rondes (1) d'inégales grosseurs, d'un diamètre peu considérable (2). La plus forte était placée à l'angle de l'édifice regardant le confluent des deux vallées, du côté où l'on domine le plus et le mieux.

Une partie du donjon et deux des tours de Renaud existent encore aujourd'hui.

Les deux autres s'étaient écroulées, ainsi que presque tout le reste du château, lors des guerres des Anglais aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles. Elles ont été refaites au ^{xv}^e siècle; mais, de celles-là, il ne reste plus qu'une.

Les tours construites par Renaud sont massives et sévères, uniquement destinées à la défense, sans ornements, sans moulures ni sculptures; elles ne paraissent pas même avoir été jamais surmontées de machicoulis, les machicoulis n'ayant guère commencé à être em-

(1) Dans le nord et l'ouest de la France, les tours des forteresses féodales étaient presque toujours rondes; dans l'est et le midi, au contraire, on les trouve souvent carrées.

(2) Jusqu'à la fin du ^{xii}^e siècle, le diamètre des tours était petit Viollet-le-Duc. I, p. 375).

ployés que cent ans plus tard et n'ayant été universellement adoptés qu'aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles. Entre ces deux tours, dans la partie inférieure de la courtine, se trouvent deux arcades de décharge à plein cintre. Une autre arcade, également à plein cintre, était ménagée dans le soubassement de l'édifice, un peu plus loin, sous la partie qui a été remaniée au ^{xvii}^e siècle.

Les constructeurs de cette époque, dit Viollet-le-Duc, tout en donnant aux murs de leurs édifices une forte épaisseur, cherchaient, pour économiser les matériaux, à les alléger par ces sortes d'arcades qui furent, plus tard, remplacées par l'emploi des contreforts (1).

Le donjon de Renaud comprenait, à chaque étage, une seule salle, plus trois petites pièces accessoires prises dans les tours. A l'intérieur de la quatrième tour montait un escalier de pierre en colimaçon, assez étroit pour pouvoir être défendu, au besoin, par un seul homme.

Le bas de la tour principale est voûté à grandes arcades ogivales (2), dont les retombées

(1) *Dict. d'Arch.*, I, p. 88.

(2) L'arc en tiers-point était adopté pour les voûtes dès le commencement du ^{xii}^e siècle dans l'Ile-de-France et en Cham-

sont portées par des corbeaux de pierre engagés en la muraille circulaire, dans le pur style du XII^e siècle, c'est-à-dire à arcs de voûtes et consoles rectangulaires très simples, à arêtes chanfreinées (1).

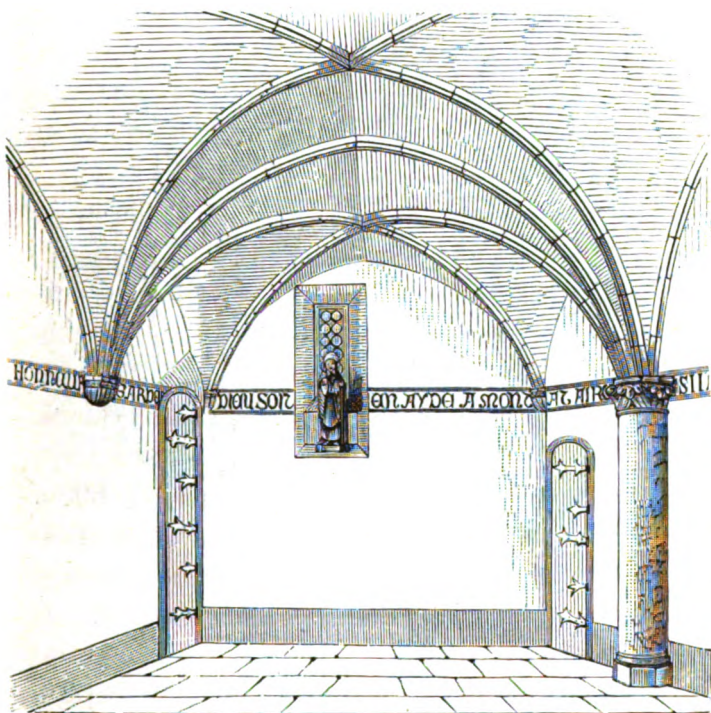
Du même style est la voûte de la salle centrale située au rez-de-chaussée du donjon. Les arêtes de voûte de cette salle s'appuyaient tout autour sur des corbeaux de pierre formant, comme les précédents, saillie sur le parement du mur et, au milieu de la salle, sur un gros pilier rond recevant la retombée centrale des voûtes et supportant par conséquent tout le poids du milieu du donjon.

Ce pilier, à l'époque des dévastations de la guerre de Cent Ans et de la ruine presque complète du château, ayant fait mine de s'effondrer et de laisser écrouler ce qui subsistait du donjon, on l'a, pour le maintenir, soutenu par une énorme muraille de refend qui l'englobait et le cachait entièrement. On avait, de plus, à une

pagne, c'est-à-dire dans les provinces les plus avancées. (Viollet-le-Duc, IV, p. 31).

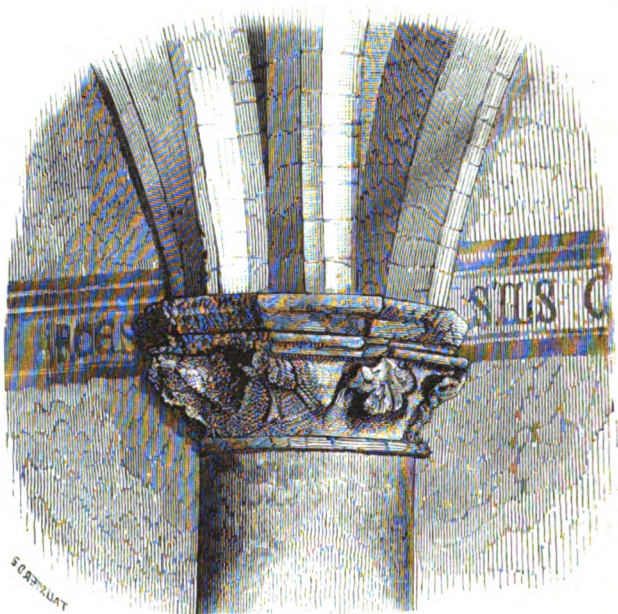
(1) Ce n'est que tout à la fin du XII^e siècle qu'ont commencé, et au XIII^e qu'ont été généralement employés, les arcs en faisceaux de tores, dits boudins (Viollet-le-Duc, I, 55, et II, 219)

époque beaucoup plus récente, pour diminuer la hauteur monumentale de cette belle pièce, par suite d'un goût assurément bien mesquin,



et pour pouvoir la chauffer plus facilement, caché absolument cette grande voûte par un plafond plat et surbaissé qui venait tout autour, s'appuyant sur les corbeaux de pierre incrus-

tés dans les murs. Intrigué par la vue de ces corbeaux, lesquels étaient restés visibles, je fis, un jour mémorable, défoncer ce plafond, démolir cette muraille, en ayant soin, bien en-



tendu, de soutenir le château en sous-œuvre, et j'ai eu le bonheur inexprimable de retrouver toute cette voûte et ce vieux pilier solitaire surmonté de son chapiteau du XII^e siècle, que je n'ai voulu laisser ni restaurer, ni gratter, ni même nettoyer.

Cette disposition très hardie et pittoresque se retrouve à la base de plusieurs édifices de cette époque. On en voit un exemple au donjon dit de la Guinette, à Étampes. — Un autre à Saint-André-en-Gouffren, cité par M. de Caumont, comme présentant, dès le XII^e siècle, des chapiteaux octogones (1). — Un autre à l'Hôtel-Dieu de Compiègne.

M. Emmanuel Woillez, dans un de ses intéressants mémoires, du manuscrit duquel il a bien voulu enrichir la bibliothèque du château de Montataire (2), signale, près l'église de Saint-Jean-aux-Bois, arrondissement de Compiègne, une salle basse qui a beaucoup d'analogie avec la nôtre. Elle est bâtie au niveau du sol, voûtée, avec colonnes courtes à chapiteaux à crochets du XII^e siècle, lesquels reçoivent la retombée des arceaux de la voûte. C'est ce qui reste du palais de la reine Adélaïde, veuve de Louis-le-Gros (1152). M. Woillez fait remarquer que les édifices civils du XII^e siècle sont excessivement rares en nos environs.

Les chapiteaux dits à crochets ou crosses,

(1) *Archéologie civile et militaire*, p. 55.

(2) *Mémoire archéolog. et histor. sur les principales constructions civiles des arrondissements de Compiègne et de Senlis* (1853).

composés de feuilles d'eau enroulées à leur extrémité en forme de volutes qui soutiennent les cornes de la tablette, ont été principalement employés au ^{xiii}^e siècle, mais on les rencontre souvent, en nos contrées, dès la seconde moitié du ^{xii}^e siècle.

La partie de l'église de Montataire qui remonte à cette époque en contient plusieurs, de même que la vieille collégiale de Saint-Évremont de Creil et la belle église de l'abbaye Saint-Germer, au delà de Beauvais (1).

L'histoire du chapiteau est celle même de l'architecture, et Viollet-le-Duc, dans son Dictionnaire, la traite de main de maître. Il fait d'une manière si exacte, sans l'avoir spécialement en vue, la description du chapiteau de la salle basse de Montataire et en explique et développe d'une manière si relevée la synthèse, que nous ne résistons pas au plaisir de citer cette belle page, un peu technique peut-être, mais à coup sûr très instructive et tout à fait appropriée à notre sujet.

« C'est dans l'Ile-de-France et surtout sur

(1) Voir l'*Archéologie romane* de M. Eugène Woillez, frère du précédent, planches VIII, XII et XIII.

les bords de l'Oise, que le crochet prend une place importante, dès le milieu du XII^e siècle. Les premiers crochets apparaissent sous les tablettes de couronnement des corniches, de 1150 à 1160. Ils sont petits, composés, à la tête, de trois folioles retournées..... La tige d'où sortent ces fleurs est grosse, élargie..... Parfois l'abaque est octogone, suivant les retombées, mais séparé du chapiteau, à la base, de manière à s'appuyer sur le profil servant de fond à l'ornement. »

.....

« En abandonnant la tradition romane pour entrer dans l'ère ogivale, inaugurée à la fin du XII^e siècle dans les provinces du domaine royal, la composition des chapiteaux se soumet à un mode fixe; elle devient logique comme le principe général de l'architecture. Ce sera désormais le sommier des arcs supporté par le chapiteau qui commandera la forme du tailloir; ce sera la forme du tailloir qui commandera la composition du chapiteau..... Notons ce fait dont nous ne saurions trop faire ressortir l'importance : dans l'architecture ogivale, c'est la voûte et ses divers arcs qui imposent aux membres inférieurs de l'architecture, aux supports, leur nombre, leur place et leur

forme, jusque dans leurs moindres détails (1). »

Le donjon de Renaud était accompagné de courtines crénelées et de bâtiments, la plupart antérieurs au donjon et moins élevés que les tours, formant une cour quadrangulaire, irrégulière, suivant la disposition du terrain. Sur l'escarpement qui bornait cette cour, au nord, s'élevait une tour ronde. Elle était destinée à dominer le haut plateau et à surveiller toute la vaste plaine qui s'étend vers Barissense, Cambronne et Laigneville.

On voit encore la base de cette tour qui n'a été démolie, non sans de prodigieux efforts, tant elle était solide, que vers l'année 1830. C'était, comme nous l'avons vu, une époque féconde en démolitions. On l'a minée, puis entourée de très gros et longs cables auxquels on a attelé *quinze chevaux*. Cet acte de vandalisme est vraiment regrettable, et peut-être, quoi que ce soit maintenant difficile, ne serait-il pas impossible de le réparer par la reconstruction de la tour, dont on a des dessins anciens. C'était un type très caractérisé de ce

(1) Viollet-le-Duc, *Dict. d'Architect.*, II, p. 508 et 524, et IV, p. 400.

qu'on appelait la tour *de Guet*. « La tour de Guet n'avait pas seulement pour objet de prévenir la petite garnison du château d'une approche suspecte, mais bien plus d'avertir les gens du village de se défier d'une surprise, de se prémunir contre une attaque possible. Il n'était pas rare de voir une troupe de partisans profiter de la nuit ou des heures où la plupart des gens étaient aux champs, pour s'emparer d'une bourgade et la mettre à rançon. Au premier avertissement du guetteur, les populations accouraient, se groupaient derrière les murs du château et organisaient la défense.

Dans le cours ordinaire de la vie, les guetteurs, qui veillaient jour et nuit au sommet de la tour, avertissaient les gens du château du retour du maître, de l'heure des repas, du lever et coucher du soleil, des feux qui s'allumaient dans la campagne, de l'arrivée des visiteurs, des messagers, des convois. La guette était ainsi la voix du château, son avertisseur » (1).

Cette même cour du château de Montataire renfermait un fort beau puits de 123 pieds de profondeur, qui existe encore. Il est percé

(1) Viollet-le-Duc, t. IX, p. 157.

presque entièrement dans la masse de pierre calcaire qui compose le noyau de la montagne et contient, au fond, un peu au-dessus du niveau de l'eau, une chambre peu profonde où un homme peut se tenir debout.

La cour d'honneur était précédée, du côté du village, d'une vaste basse-cour comprise dans l'enceinte fortifiée et renfermant une quantité considérable de logements rustiques, dépendances, étables, chenils, etc. Pour beaucoup de ces logements on avait utilisé des grottes pratiquées, de temps immémorial, dans le roc, et qui offrent encore aujourd'hui l'aspect le plus singulier et le plus original.

Il existe même quelques-uns de ces logements primitifs en dehors de l'enceinte du château, auquel ils n'ont pas cessé d'appartenir. Creusés dans le tuf, ayant leur petite façade garnie d'un mur percé de portes et fenêtres, chauds l'hiver, jamais en été, ne craignant ni l'incendie, ni la foudre, ils sont fort recherchés des vieux ménages qui n'ont pas assez de fortune pour payer un gros loyer; une des conditions même, pour y être admis, est de ne pouvoir payer de loyer, ni gros ni petit.

De tout ce côté nord où le terrain est plus élevé, le château était protégé par une muraille

flanquée, de distance en distance, de tours demi-circulaires, saillantes à l'extérieur, ouvertes en dedans pour empêcher les assiégeants, s'ils venaient à s'en emparer, de pouvoir s'y maintenir. Ces tours flanquantes sont percées, à diverses hauteurs, de meurtrières auxquelles on parvenait par des pentes douces. Elles étaient seulement à l'usage des archers et des arbalétriers, ayant été construites trois cents ans avant l'invention de la poudre (1).

Deux de ces vieilles tours existent encore, ainsi qu'une partie assez considérable de la muraille qu'elles appuyaient et dont un bout est crénelé. Cette antique muraille crénelée et ces tours à meurtrières étaient naguères recouvertes d'un lierre touffu qui paraissait presque leur contemporain, et que l'on respectait à cause de son grand âge, mais qui avait

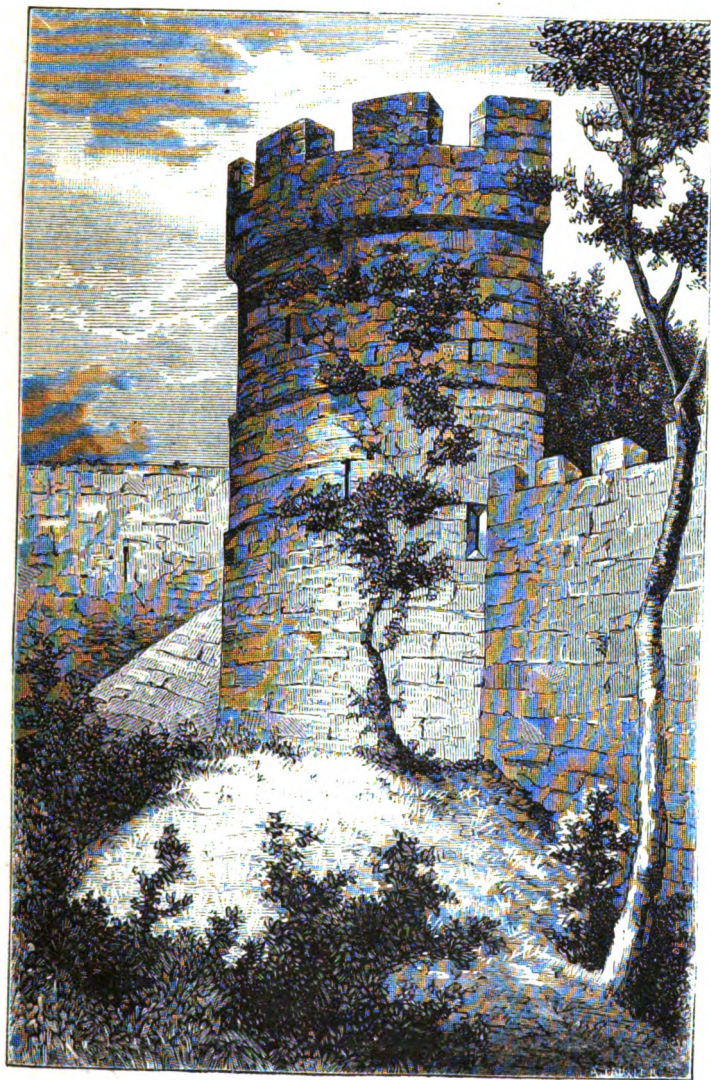
(1) Les meurtrières ou archères, fentes pratiquées dans les tours et murs de défense pour permettre de lancer des flèches ou des traits d'arbalète et de voir au dehors sans être exposé aux atteintes de l'ennemi, commencent à paraître dans les fortifications au ^{xii}e siècle. Elles étaient quelquefois placées en contrebas du tireur (Voir les gravures de Viollet-le-Duc, *Dict. d'Archit.*, VI, p. 390). Plus tard, à partir du ^{xiv}e siècle, elles deviennent rares dans les parties inférieures des défenses, parce que l'art d'attaquer les places ayant fait des progrès, on craignait qu'elles n'indiquassent les endroits les plus faciles à miner.

l'inconvénient de les masquer entièrement.

La violente gelée de l'hiver 1879-1880 ayant mis à mort ce malheureux lierre, les tours et le mur crénelé ont fait leur apparition, et ces beaux vestiges, préservés pendant des siècles et très bien conservés, attirent tout particulièrement l'attention des archéologues. Nous en donnons ci-contre le dessin.

Au-dessous de la principale de ces tours était pratiqué un souterrain qui, s'enfonçant très profondément dans le rocher, s'en allait passer à plusieurs mètres sous l'enceinte même du château et formait une de ces issues secrètes destinées à faciliter, en temps de siège, les sorties ou le ravitaillement de la petite garnison. Ces mystérieux passages devaient surtout servir quand on avait à se garer d'incursions étrangères, comme furent chez nous celles des Normands, des Anglais et des Bourguignons. Dans les guerres féodales, entre voisins, elles devaient être trop connues pour pouvoir être efficacement utilisées.

Indépendamment de cette première enceinte, le château était protégé par une seconde muraille s'étendant en contre-bas, du côté des vallées, et, dans le haut, s'avancant en plaine et renfermant dans son périmètre l'église, alors



RESTES DE L'ENCEINTE FORTIFIÉE

chapelle du château, un cimetière et les logis des chapelains et gens d'église; on voit encore, dans un bout des vieux murs de l'ancien cimetière, des meurtrières à l'usage d'archers ou d'arbalétriers. Ces murs formaient la défense avancée du château. De là on pouvait facilement se replier dans la première enceinte par une poterne aujourd'hui murée, mais encore très visible.

L'ensemble de ces dispositions se complétait, par une série de clos entourés de murailles, auxquels on ne pouvait arriver que par des portes également fortifiées qui existaient encore il n'y a pas très longtemps. Ces clos sont désignés, aujourd'hui, sous les noms de clos Blanc, clos Rouge, clos de la Cure, clos de la garenne de la Caquetière.

Ce dernier possède, entre autres bâtiments, une maison à tourelle, type du petit *manoir* d'autrefois, une grange du ^{xiii}e siècle, avec vieux bancs de pierre dans l'embrasure des fenêtres et croix de pierre dans les mêmes fenêtres, et une assez belle entrée du ^{xiv}e siècle présentant, comme toujours alors, la double porte, une grande, une petite; la dernière est ogivale.

Ces enclos, ces vastes espaces, tous ces abris compris dans les enceintes du château étaient

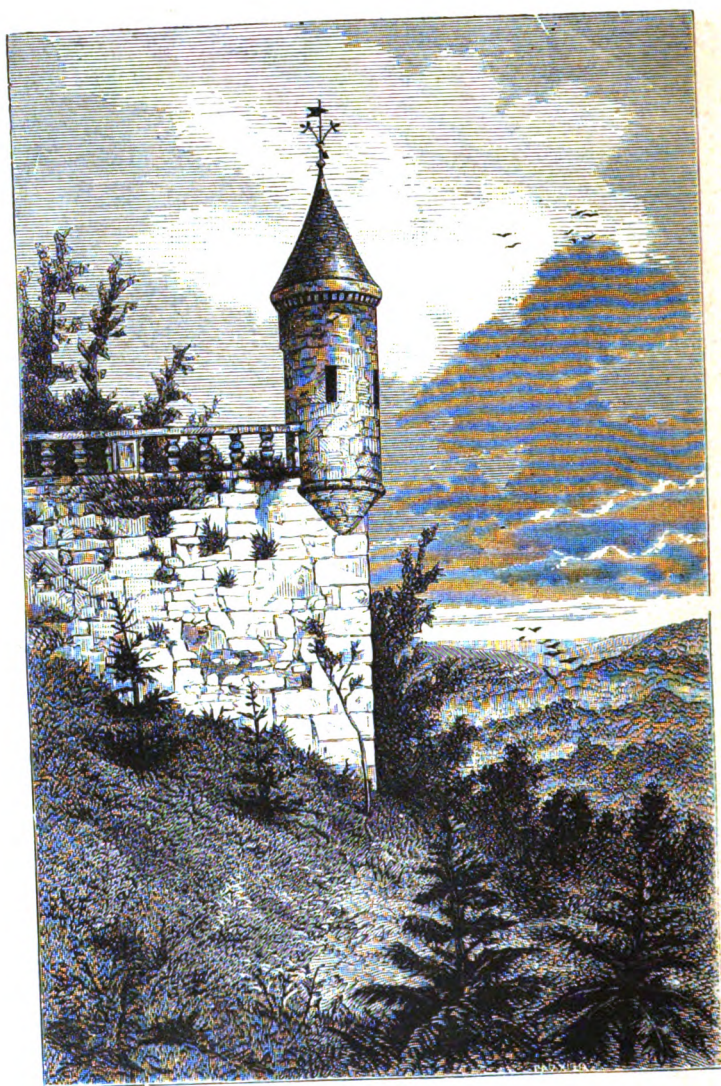
nécessaires pour recevoir au besoin les populations.

A cette première époque de la féodalité, bien avant que les communes se fussent organisées elles-mêmes, les vassaux avaient le droit de se réfugier dans la forteresse, en temps de guerre, en cas d'alerte ou d'invasion ennemie.

Quand l'invasion, comme il arrivait trop souvent, était brutale et accompagnée de pillage, de viol et de meurtres, c'étaient les familles entières qui venaient y chercher un asile, amenant leur bétail et apportant ce qu'elles avaient de plus précieux. C'était un droit reconnu, pratiqué sans conteste. Les hommes se tenaient derrière les murailles, défendaient le château, aidaient à repousser l'ennemi, et, quand ils en étaient débarrassés, retournaient accompagnés de leurs familles, à leurs âgrestes occupations.

Des côtés sud et sud-ouest, les murailles et remparts du château étaient construits à pic sur l'escarpement des vallées de l'Oise et du Thérain. Ces remparts existent encore, mais leurs parapets, jadis garnis de créneaux, ont été remplacés, à l'époque de la Renaissance et au ^{xvii}^e siècle par des balustrades à l'italienne.

A l'extrémité sud-ouest de ces remparts, sur



L'ÉCHAUGUETTE

le sommet du cap à angle aigu qui domine l'ancien bourg de Montataire, est placée, en vedette ou sentinelle avancée, une petite échauquette, jolie guérite de pierre en encorbellement et à toit pointu, de l'intérieur de laquelle on pouvait, en temps de guerre, surveiller, de ce côté, les abords du château. Bien qu'elle ne date pas de la sévère époque des premières fortifications et qu'elle soit maintenant accompagnée de balustrades à jour, cette tourelle est intéressante et, en tous les cas, posée d'une manière très pittoresque.

Je me suis étendu avec quelque détail sur les fortifications de Renaud II. L'histoire de Montataire est celle de bien des châteaux. Beaucoup ont été fortifiés de même; très peu ont conservé des vestiges des temps primitifs où l'architecture militaire a commencé à prendre son essor dans nos contrées.

N'oublions pas que le *château-fort*, la *villa* mérovingienne, le *castrum* romain, l'*oppidum* gaulois, ne sont que les installations successives des différentes races, presque toujours au même lieu, les bonnes positions étant de toutes les époques.

L'histoire d'un vieux château peut donc être considérée comme une des chaînes non inter-

rompues **qui** relient nos antiques origines à l'ère moderne.

Plus le pays va dans les voies nouvelles, plus augmente, suivant nous, l'intérêt qui s'attache à l'étude de la France d'autrefois.

« C'est du fond de ces sombres donjons, dit Viollet-le-Duc (je ne cesse de le citer parce que nul n'a plus étudié et mieux compris le moyen âge), que sont sortis ces principes de chevalerie qui ont pris, dans l'histoire de notre pays, une si large part et qui, malgré bien des fautes, ont contribué à assurer sa grandeur. Respectons ces débris. Si parfois ils rappellent des abus..., ils conservent du moins l'empreinte de l'énergie morale dont heureusement nous possédons encore la tradition » (1).

Renaud se maria deux fois. Il épousa en premières noces, vers 1103, une très grande dame, Alix, Ade, ou Adèle, fille d'Herbert IV, comte de Vermandois, et d'Alix de Crépy, comtesse de Valois. Adèle était veuve d'un prince de sang royal auquel elle avait été mariée vers 1077 : Hugues de France dit le Grand, troisième fils d'Henri I^{er}, roi de France, et frère

(1) *Dictionnaire d'Architecture*, V, p. 64.

de Philippe I^{er}, également roi de France (1).

Hugues de France avait pris la croix et était mort en Palestine, des suites de ses blessures, en 1102, à l'âge de 45 ans (2). Adèle se trouvait par son père, comtesse de Vermandois, et, par sa mère, comtesse de Valois et de Crépy. Veuve d'un croisé, elle épousa un autre croisé. Renaud II devait assurément posséder de grandes qualités pour avoir été jugé digne de cette haute alliance qui apportait un nouveau lustre à sa maison.

Adèle mourut en 1123 et fut inhumée en l'église de l'abbaye d'Ourscamp (3).

Elle avait eu du comte Renaud une fille unique qui fut mariée à Charles de Danemark, dit le Bon, comte de Flandres. De son premier mari, elle avait eu plusieurs fils dont l'aîné, à sa majorité, devint comte de Vermandois et fut surnommé le Preux.

(1) *Adela, Vermadensis comitissa, conjux Hugonis magni qui fuit germanus Philippi, regis Francorum, cum post mortem ejusdem Hugonis..... nupsisset Rainaldo comiti Claromontensis...* (*Historiens de Fr.*, XII, 267).

Hugone autem comite mortuo, comes de Claromonte Rainaldus duxit Adelam comitissam in uxorem (*Ibid.*, XIII 415).

(2) Père Anselme. I, 35 D, et 247-248 B.

(3) Carlier.

Le Vermandois fut réuni à la Couronne, en 1186, par le roi Philippe-Auguste.

Renaud épousa, en secondes noces, Clémence, fille du comte de Bar et de Gisle, ou Gisèle de Vaudemont.

On a d'elle une confirmation octroyée en 1136 de concessions faites par ses prédécesseurs à l'abbaye de Chaalis; on la voit intervenir, avec le comte Renaud, son mari, dans des chartes de 1144, 1152 et 1153, en faveur des religieux de Saint-Leu-d'Esserent (1).

En tête d'une des donations faites par le comte Renaud, on lit les quatre vers latins suivants qui ne témoignent pas d'une grande confiance en ses héritiers :

*Sublatis patribus, succedit prava juvenus
Quorum consiliis pax perit ecclesiis;
Propterea firmo patrum et mea munera scripto
Ne rapiat proles quod tribuere patres.*

« Une fois les pères morts, ils sont remplacés par des jeunes gens peu consciencieux avec lesquels il n'y a plus de repos pour les églises. C'est pourquoi je confirme mes dons et ceux de mes auteurs par un bon écrit. Les fils, de

(1) D. Grenier.

cette manière, ne pourront pas enlever ce qu'ont donné leurs pères. »

On voit encore le comte Renaud figurer, en 1156, dans un arbitrage relatif à l'abbaye Saint-Germer. Il mourut, à la fin de cette même année 1156 ou au commencement de 1157.

Sur la vieille route de Montataire à Clermont, chemin impraticable autrement qu'à pied ou à cheval, mais que Renaud a certainement plus d'une fois parcouru, on rencontre un bois assez intéressant pour la chasse qui, de temps immémorial, a fait partie du domaine de Montataire et qui, de temps immémorial aussi, est connu sous le nom de *bosquet Messire Renaud*.

A-t-il appartenu au comte de Clermont, seigneur de Montataire, et est-ce de lui qu'il tient son nom? Ces noms de *lieux dits* se perpétuent fort souvent de siècle en siècle. Ce serait pour ce bois un grand honneur que d'avoir un parrain si vieux.

C'est vraisemblablement aussi Renaud qui fortifia le château de Clermont dont le vaste donjon subsiste encore, quoique bien dénaturé.

Lorsqu'on arrive à cette jolie petite ville par

les routes de la vallée, on aperçoit, de loin, sur la montagne, un édifice qui la domine fièrement, c'est ce qui reste de l'ancien château. En approchant, on se trouve en présence d'une grande masse carrée, soutenue par de nombreux contreforts, percée du haut en bas d'une infinité de fenêtres modernes et surmontée de pignons également modernes, construits à redans (escaliers) à la manière flamande, on n'a jamais su pourquoi. Cela a été fait, sous le premier Empire, en 1806. Le bas du donjon, ainsi qu'à Montataire, est voûté. De vastes constructions modernes l'accompagnent. Le tout sert maintenant de prison.

Comme celui de Montataire, et bien plus encore que celui de Montataire, le château de Clermont était autrefois entouré de remparts et d'une enceinte fortifiée flanquée de tours, dont on retrouve de nombreux vestiges. Les fossés, comblés et plantés, forment avec l'ancienne terrasse qui portait, dès l'an 1378, le nom de châtelier (*Castellum*), une esplanade qui sert de promenade et d'où l'on domine un magnifique panorama.

La ville elle-même, alors très resserrée, était close de murs avec des fossés et des portes, dont l'une, dite de Nointel, a échappé à la dé-

molition. En 1815, le prince de Condé, à qui l'on avait confisqué le château, mais qui se trouvait encore propriétaire des remparts et des fossés, les vendit aux particuliers qui s'y sont arrangé quantité de maisonnettes avec jardins d'où l'on jouit d'une fort belle vue.

Si ces remparts avaient pu, comme dans certaines anciennes cités d'outre-Rhin, notamment Francfort et Hambourg, être disposés en promenade publique, cela eût fait de Clermont une petite ville incomparable. Les habitations particulières auraient parfaitement trouvé leur place le long de ce charmant boulevard, dont le parcours eût présenté une série d'aspects des plus remarquables.

La collégiale, ancienne chapelle du château que Renaud avait fait construire, et dans laquelle officiaient douze chanoines, a été complètement détruite en 1359. Il n'en reste que deux chapiteaux bien caractérisés du commencement du XII^e siècle, et un écusson armorié qui a été reproduit par la gravure dans le volume in-folio d'archéologie romane de M. Eugène Woillez (1).

(1) L'église actuelle de la ville, dédiée à saint Samson, n'a été bâtie qu'en 1327 (Graves, p. 94). Le portail est de cette époque, le chœur et les chapelles datent de 1540, les vitraux

Renaud II eut, de Clémence de Bar, sa seconde femme, neuf enfants, de quelques-uns desquels nous aurons à reparler plus loin et dont nous nous contentons, pour le moment, d'énumérer brièvement les noms, à savoir : Raoul, qui fut comte de Clermont après son père ; Simon, seigneur d'Offémont ; Guy, Gautier, Etienne, mentionnés en divers actes avec leurs frères et sœurs ; Hugues, mort en 1199, abbé de Cluny ; Marguerite, mariée à Guy III de Senlis, seigneur de Chantilly ; Mahaut, mariée à Albéric, comte de Dammartin ; enfin Mathilde, à laquelle nous devons nous intéresser tout particulièrement.

C'est elle qui reçut en dot le château de Montataire et le fit passer dans la maison de la Tournelle en épousant, à la fin du XII^e siècle, Rogues ou Roger (1) de la Tournelle.

sont du XVI^e siècle. Le clocher est moderne (Emmanuel Woillez. *Répertoire archéologique de l'Oise*).

(1) *Rogo de Tornella* (Chart. de 1190, X, 139).

Rogues, Rogon, Roger étaient les différentes variantes du même nom.

MATHILDE DE CLERMONT

DAME DE MONTATAIRE

ET

ROGUES DE LA TOURNELLE

(FIN DU XII^e SIÈCLE)

Ce Rogues de la Tournelle, à qui Mathilde apporta en dot le château de Montataire, était, dit M. de Lépinos, un des plus grands seigneurs du Vermandois (1).

Son grand-père, Robert de la Tournelle, avait figuré, en un acte de 1114, comme un des agnats d'Adèle, comtesse de Vermandois, veuve de Hugues de France, remariée à

(1) *Recherches historiques et critiques sur l'ancien comté et les comtes de Clermont en Beauvaisis, du XI^e au XIII^e siècle*, par M. de Lépinos.

Renaud de Clermont, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

Les la Tournelle portaient bannière. Leur berceau paraît avoir été un très ancien château nommé les Tournelles dont l'origine se confond avec celle de Montdidier en Picardie (1).

Une branche importante de cette maison conserva longtemps ses domaines autour de Montdidier. Une héritière de cette branche, Jeanne de la Tournelle, fut mariée, au xiv^e siècle, à Jean de Montmorency. Une autre, Marguerite, épousa, en secondes noces, en 1372, Gilles, seigneur de Soyecourt, grand échanson de France sous Philippe de Valois, auquel elle apporta le fief de la Tournelle, et qui fut tué à Crécy (2).

La branche de la Tournelle qui s'est alliée à la maison de Clermont par le mariage de Rogues avec Mathilde, et qui a habité, pendant près d'un siècle, le château de Montataire, dont

(1) *Gallia Christiana*, X, 1180. D. (Voir aussi *Hist. de Montdidier*, par le P. Daire, Amiens, 1765.)

(2) Il ne faudrait pas confondre ces la Tournelle avec ceux du Morvan et du Nivernais, auxquels appartient, beaucoup plus tard, Marie-Anne de Mailly, marquise de Latournelle, qui devint, sous Louis XV, duchesse de Châteauroux, mourut en 1744, et à laquelle succéda la marquise de Pompadour.

les aînés portèrent le nom, possédait également le fief de Rotheleu, sous Breuil-le-Vert, près Clermont, ce qui est à noter en passant, parce que l'on retrouve souvent, dans les vieux actes, ces trois noms de Montataire, de Rotheleu et de la Tournelle, désignant des frères ou des cousins.

Le nom primitif de la famille était, à l'époque très reculée de son origine, non pas la Tournelle, mais des Tournelles. Dès le XII^e siècle a prévalu celui de la Tournelle. Mais les armes n'ont jamais cessé d'être six petites tours ou tournelles posées 3, 2 et 1.

On voit figurer Mathilde comme donnant son consentement, en 1162, au don que fait son frère Raoul d'une ferme à l'abbaye d'Ourscamp, et, de même, en 1165, à d'autres libéralités en faveur du prieuré de Gournay-sur-Aronde (1).

Une des premières préoccupations de Mathilde et de son mari, en prenant possession du domaine de Montataire, fut de perfectionner et embellir la chapelle ou petite église romane, bâtie contre le château par Hugues de Clermont, leur grand-père.

1) D. Grenier, t. CXLVIII, p. 83.

A cette époque, les Croisades avaient exalté le sentiment religieux et donné, en outre, un puissant essor au goût de l'architecture.

On avait vu et admiré, en Orient, les belles basiliques de Constantinople. De tous côtés on bâtissait de splendides églises; il y avait une émulation fiévreuse, une exubérance de vie artistique qui faisait sortir les édifices hors de terre, comme au printemps la sève pousse la végétation.

L'ogive avait pris naissance. Nous ne disons pas qu'elle vint d'Orient. Nous croyons, au contraire, qu'elle est née spontanément, en nos contrées, du désir de soutenir plus vigoureusement des constructions que l'on voulait plus élevées, plus grandioses, et que c'est l'expansion naturelle d'un art national qui s'affranchissait tout à coup des vieilles traditions latines.

Aujourd'hui nous sommes habitués à l'ogive. Nous sommes, d'ailleurs, devenus froids, sceptiques et blasés. Mais que l'on se figure l'enthousiasme que dut faire naître l'apparition de cette forme nouvelle, qui répondait si bien au besoin des âmes, de faire grand et de faire beau, et surtout de faire grand et beau pour Dieu.

C'est dans l'Ile-de-France et la Picardie,

essentiellement pays d'initiative, que l'impulsion fut d'abord donnée.

Ces provinces sont, en architecture ogivale, d'au moins cinquante ans en avance sur le reste de la France.

Le mouvement commença sous Louis le Jeune (1140-1180) et se continua énergiquement sous Philippe-Auguste (1180-1223). C'est en cette période que furent construites, dans le style de transition, c'est-à-dire suivant le nouveau système ogival qui commençait à prévaloir, les églises de Saint-Leu, de Senlis, de Noyon, de Saint-Étienne de Beauvais, de Saint-Germer, de Saint-Évremont à Creil, et, au cœur même du domaine royal, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Denis et Notre-Dame de Paris, ce vaste édifice « qui ne coûterait pas moins de quatre vingt millions de notre monnaie actuelle et qui a été bâti en moins de cinquante ans, de 1163 à 1220 » (1).

Renaud II avait complètement rebâti sa collégiale de Clermont. Les bénédictins de Saint-Leu, qui étaient de Cluny, avaient remplacé par une église plus vaste et incomparablement plus belle, celle que Hugues de Dammartin

(1) Viollet-le-Duc, I, 152.

leur avait construite il n'y avait pas cent ans.

Mathilde et Rogues de la Tournelle, ne voulant pas faire détruire celle qu'avait élevée leur grand-père et qui portait son image sculptée sur la frise, ne pouvant cependant se contenter de la basilique sombre, triste, comme les édifices de son époque, qu'il avait laissée, prirent un moyen terme fort ingénieux, secondés probablement par les habiles architectes qui faisaient des merveilles à Saint-Leu.

Soutenant en sous-œuvre la basilique de Hugues de Clermont, ils la percèrent en sa partie inférieure d'une belle arcature ogivale qu'ils accompagnèrent de deux bas-côtés décorés dans le même style et qu'ils ornèrent de piliers, surmontés de charmants chapiteaux historiés. Dans le domaine royal la sculpture avait atteint une grande perfection à la fin du ^{xii}^e siècle. Ces chapiteaux, uniformes seulement quant à leur dimension, sont, ainsi que les créait alors la féconde imagination des artistes, tous différents les uns des autres (1).

(1) Viollet-le-Duc, calculant qu'il y a peut-être en France un million de chapiteaux des ^{xiii}^e et ^{xiiii}^e siècles, fait remarquer que l'on n'en trouve pas deux identiquement semblables.

L'un des chapiteaux de la nef de Montataire se distingue des autres par l'intention évidente de raconter quelque chose et de rappeler quelque'un. Il attire l'attention des visiteurs par sa singularité et s'offre, comme une énigme, à la curiosité des archéologues.

Ce chapiteau représente deux personnages, un homme et une femme, l'homme à droite, la femme à gauche, l'homme avec barbe, moustaches, longs cheveux ondulés et le corps terminé en queue de dragon ou poisson; la femme, au contraire, le corps terminé en oiseau, et portant sur la tête une couronne. Tous les deux ont les mains ou pattes entrelacées, en signe d'alliance et de bon accord et ils paraissent s'entendre pour tenir ensemble un objet, qu'au premier abord on serait tenté de prendre pour une grenade, mais qui n'est autre chose qu'une fleur d'*arum*, plante très connue en Picardie et en Ile-de-France et qui était, au moyen âge, ainsi que l'a très bien expliqué le docteur Eugène Woillez, en un savant petit livre (1), le symbole de la seigneurie, de la puissance et de l'autorité.

(1) *Iconographie des plantes aroïdes figurées, au moyen âge, en Picardie*, etc. Amiens, 1848.

« Les premiers sceptres sont terminés souvent par une fleur d'arum » (1).

Dans les gravures du grand ouvrage de Montfaucon, on voit le roi Philippe-Auguste tenant à la main une fleur de lis et sa femme un sceptre terminé par une fleur d'arum (2).

Quels sont les deux personnages qui, sur le chapiteau de Montataire, tiennent ensemble ce symbole de suzeraineté?

Réponse : Vraisemblablement ceux même qui ont fait construire ces piliers et sculpter ces chapiteaux, Rogues de la Tournelle et sa femme. Elle porte couronne, parce qu'elle est fille de comte et dame de Montataire; on lui a donné le corps d'un oiseau pour rappeler que son château de Montataire, aussi bien que celui de Clermont, où elle est née, sont situés dans des régions élevées, par opposition aux domaines de son mari qui s'étendaient dans les vallées avec étangs et cours d'eau. — Ce genre de symbolisme était fort usité au moyen âge.

Je propose du reste cette explication très humblement, sans prétendre le moins du monde l'imposer à qui que ce soit, et seulement à titre

(1) Viollet-le-Duc, V, 497.

(2) *Monuments de la Monarchie française*, pl. LXVIII.

provisoire, jusqu'à ce que l'on en ait trouvé une plus plausible et plus vraisemblable.

Ce curieux chapiteau a été reproduit par la gravure dans le petit livre cité plus haut, de M. le docteur Eugène Woillez.

Je l'ai fait, de mon côté, photographier d'après nature dans des proportions plus grandes, afin de pouvoir le soumettre d'une manière aussi exacte que possible à la sagacité du lecteur.

En voici le dessin :



Ces essais de reproduction par la sculpture de l'image de personnages connus ne sont pas sans exemple à cette époque.

Dans la belle cathédrale de Tournai, reconstruite aux ^xⁱ et ^{xii}^e siècles, on voit sur un chapiteau, près la porte nord, les portraits figurés

du roi Chilpéric et de sa femme lui donnant le sceptre. On sait que c'est à Frédégonde qui, sans scrupule, avait fait poignarder Sigebert vainqueur, que Chilpéric dut la couronne. Plus tard ce dernier, en expiation de ses fautes et de celles de sa femme, qui n'étaient pas des peccadilles, fit à l'église de Tournai des donations considérables, en mémoire desquelles, sans doute, on a placé là l'image du mari et de la femme (1).

Les portraits d'Édouard III, roi d'Angleterre, et de Philippe, son épouse, se voient aussi sculptés dans le chœur de l'église de l'hôpital Sainte-Catherine de Londres, élevée par eux.

Indépendamment de la transformation apportée à l'église de Montataire, Rogues et sa femme en firent édifier les bas-côtés et le portail principal, ainsi que le portail latéral, exclusivement réservé à l'usage du château, auquel il communique par un petit escalier de pierre. Dans le tympan de ce dernier portail on a enclavé, au xvi^e siècle, une sculpture représentant l'Annonciation.

(1) Ce chapiteau, qui a quelque analogie avec celui de Montataire, a été gravé dans le *Tournai ancien et moderne*, de Bozière, p. 376.

L'église était dédiée à la sainte Vierge, sous le vocable de Notre-Dame du Mont.

En remaniant et embellissant la nef de Hugues de Clermont, et en y ajoutant les bas-côtés, Rogues et Mathilde avaient vraisemblablement l'intention de lui donner une plus grande élévation et de remplacer la voûte primitive, qui est en bois et à plein cintre, par une voûte plus hardie, car on remarque, en dehors de l'église, la base d'énormes contre-forts destinés à être prolongés et à soutenir de fortes poussées.

Ce projet est resté inachevé. Nous verrons tout à l'heure comment les successeurs de Rogues de la Tournelle, quand ils virent, un peu plus tard, l'ogive prendre tout son essor, substituèrent à l'exécution de ce plan la construction d'un admirable sanctuaire dans le grand style du ^{xiii}e siècle.

LES FRÈRES ET LES SOEURS

DE

MATHILDE, DAME DE MONTATAIRE

(FIN DU XII^e SIÈCLE)

Les frères et les sœurs de Mathilde sont mêlés à son existence; ils figurent avec elle dans plusieurs actes. Ils s'intéressaient à Montataire et ont fait aux établissements religieux de cette localité des donations qu'il est convenable de rappeler.

L'aîné, Raoul, joua un certain rôle dans l'histoire et fut fort en faveur près des rois Louis le Jeune et Philippe-Auguste.

Il avait épousé Alix ou Aëlis, fille aînée de Vallerand IV, seigneur de Breteuil, et depuis, dame de Breteuil elle-même.

Dom Grenier dit avoir vu un sceau de la

comtesse la représentant debout, vêtue d'une robe très étroite, à longues manches pendantes, tenant en la main une fleur de lis, symbole de son origine maternelle, laquelle remontait au roi Louis le Gros (1).

Simon, le second frère de Mathilde, seigneur d'Offemont et de Mello, épousa la deuxième fille du sire de Breteuil, qui lui apporta en dot la seigneurie d'Ailly-sur-Noye. De là vinrent les Clermont-Ailly-Nesle dont était le maréchal de Nesle, tué à la bataille de Courtrai.

Le dernier des frères de Mathilde, Hugues, avait été voué à Dieu, dès sa jeunesse. Il fut successivement abbé de Cîteaux, de Saint-Lucien et de Cluny, où il décéda le 6 avril 1199 (2). Son épitaphe se trouvait dans l'église de cette célèbre abbaye. On a conservé le quatrain que le chronologiste de Cluny lui avait consacré en vers latins qui ne valent pas assurément ceux d'Horace ou de Virgile :

*Sanguine regali bone natus et imperali
De Claromonte clarissimum extitit ipse
Abbas dum vixit cluniacus in alta refusit.
Dum rexit, claustrum mansit sine murmure claustrum.*

(1) D. Grenier, CLXVIII, p. 90.

(2) *Chronolog. de Cluny*. Dom Luc d'Achery en son édit. de Guibert de Nogent, p. 606.

L'une des sœurs de Mathilde, Marguerite, avait été mariée, en 1152, à Guy de Senlis, bouteillier de France, seigneur de Chantilly. Elle eut en dot cette moitié du domaine de Luzarches, que son grand-père Hugues avait eu tant de peine à reprendre au comte de Beaumont. Au lit de mort, elle fonda une lampe qui devait brûler à perpétuité dans l'église de Saint-Frambourg de Senlis (1).

L'église a disparu et la lampe de la pieuse dame est à jamais éteinte.

L'aîné des frères de Mathilde, Raoul, dit le Roux, avait été châtelain de Creil, dès 1152.

Il devint, à la mort de son père, en 1157, comte de Clermont et seigneur de Breteuil (mais non plus de Luzarches, ni de Montataire, ces fiefs ayant été donnés en dot à ses sœurs). Il fut nommé, par le roi Louis le Jeune, connétable de France, lorsque cette charge devint vacante par la mort de Mathieu de Montmorency, en 1164.

Ce titre de connétable (*comes stabuli*), quoique dès lors infiniment honorable, n'avait pas à cette époque l'importance qu'il a acquise depuis. Raoul, quoiqu'il lui eût été officielle-

(1) *Lettres de Geoffroy, évêque de Senlis*, 1185.

ment donné, paraît l'avoir pris rarement hors des camps. On ne le retrouve guère que dans un acte de l'année 1190 qui était conservé au couvent de Bellomer.

On a de lui de très nombreuses chartes, particulièrement des années 1161, 1162 et 1163. Dans une de celles de 1162, il confirme la donation faite par son frère Gautier d'une dîme aux religieux de Jumièges résidant au prieuré Saint-Léonard de Montataire. Il se montra lui-même très généreux à l'égard de ce monastère auquel il concéda une île, un moulin et le droit de pêche sur la rivière. Voici la formule assez curieuse d'une de ces donations :

« *In nomine sancte et individue Trinitatis, AMEN, AMEN, AMEN. Ego Radulfus comes Clarimontis notum fieri volo omnibus, tam futuris quam presentibus, quoniam.... pro salute mea et uxoris mee Aalyz, heredumque meorum, pro redemptione animarum nostrarum et predecessorum meorum, dedi Deo et ecclesie Sancti Petri Sanctique Leonardi de Monte-There, in elemosina, omniaque habebam in molindino de Levrel cum appendiciis et alnetum meum quod vocatur insula Comitisse ad usum scilicet monachorum in predicta ecclesia Deo servientium, ad tenenda libere et quiete. »*

Cette chartre, conservée aux archives du département de la Seine-Inférieure, fonds de Jumièges, liasse *Montataire*, est accompagnée du scel du comte Raoul représenté à cheval.

Dom Grenier dit aussi avoir vu, du comte Raoul, une donation faite à l'abbaye de Chaalis en 1163 portant son sceau en cire rouge, sain et entier, le représentant armé de toutes pièces et portant bannière.

Dans une donation faite en 1162 à l'abbaye d'Ourscamp, il s'intitulait comte de Clermont *par la grâce de Dieu*.

Bien différent en cela de son père et de son grand-père, qui avaient laissé tant d'enfants, Raoul n'en avait pas un seul de la dame de Breteuil, sa femme; c'était pour lui un grand chagrin. Demandant au ciel de lui accorder un héritier, il redoublait ses bonnes œuvres, ses aumônes et ses dons pieux. En 1165, il abandonnait au prieuré de Gournay-sur-Aronde toutes les terres qu'il possédait sur le territoire de cette paroisse, à la condition que l'un des chanoines serait exclusivement et constamment occupé à prier pour lui. Dans cet acte figurent cinq de ses frères et sœurs.

Trois ans plus tard, en 1168, ses vœux furent enfin exaucés, et il lui naquit un fils. En actions

de grâces, il s'empessa de conférer aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem l'aumate des prébendes de Saint-Arnoul de Clermont et de Saint-Évremont de Creil.

En 1171, il exemptait le prieuré de Saint-Christophe-en-Halatte des droits de travers (passage par l'île et par les ponts) de Creil. En 1173, il concédait à l'abbaye d'Ourscamp l'investiture d'un bois entre Fouilleuse et Cressonsac. Le 24 février 1175, avec l'assentiment de ses frères, il abandonnait toutes les prébendes et les revenus qu'il possédait à Saint-Leu-d'Esserent, en faveur des religieux du monastère dans l'église desquels ses ancêtres avaient élu leur sépulture.

Ces religieux, reconnaissants, le choisirent pour leur avoué et protecteur, mirent à sa disposition un terrain pour y construire une maison forte et lui cédèrent la moitié de leur justice pour être exercée en son nom par ses officiers (1).

Cette même année 1175, il fut convié par Baudouin, comte de Hainaut, surnommé le Courageux, à une partie de plaisir d'un genre assez original.

(1) D. Grenier, t. CLXVIII, p. 90. — Comte de Luçay, p. 21.

Il s'agissait d'une sorte de gros tournoi entre deux petites armées d'hommes d'élite, c'est-à-dire d'une véritable bataille chevaleresque pour l'honneur.

Un certain nombre de seigneurs des plus renommés de Champagne et provinces environnantes avaient imaginé d'envoyer, à cet effet, un cartel au comte de Hainaut.

Le lieu du combat devait être la plaine qui s'étend entre Braine et Soissons. Lesdits seigneurs attendaient dans le château de Braine.

Ce genre de divertissement était fort dans les goûts du bon comte de Hainaut. Il avait accepté avec plaisir l'invitation pour lui et pour ses amis. Au jour à l'heure indiqués, il arrivait gaiement devant le château de Braine. Il s'était fait accompagner de quelques intimes, Raoul de Coucy, Bouchard de Montmorency et le comte de Clermont, *chevalier de grand renom*, dit la chronique, avec une suite brillante de deux cents hommes d'armes et douze cents fantassins.

En voyant cette nombreuse société et cette belle contenance, les chevaliers champenois l'admirèrent beaucoup, mais ils trouvaient leurs invités un peu nombreux et se contentèrent de

jouer du coup d'œil du haut de leurs remparts.

Le soir seulement, quand la petite armée, flattée, sans doute, de l'effet qu'elle avait produit, mais qui ne pouvait s'éterniser en ces parages, s'ébranlait pour se retirer et commençait à effectuer sa retraite, les Champenois sortirent et se mirent à la harceler et poursuivre.

Baudouin, Bouchard, Raoul et quelques autres des meilleurs se tenaient à l'arrière-garde pour se donner la satisfaction de ferrailer avec les poursuivants. Mais comme ceux-ci arrivaient en nombre et que l'action s'échauffait, les hommes d'armes du comte de Hainaut revinrent au galop, chargèrent lesdits poursuivants et les reconduisirent grand train, jusqu'aux portes et fossés de la ville, où plusieurs furent tués, noyés ou pris (1).

Et voilà comme l'on s'amusait en l'an de grâce 1175.

Mais ces jeux n'étaient que pour se faire la main et se tenir en haleine. L'année suivante, le comte Raoul seconda sérieusement ce même Baudouin dans sa campagne contre Jacques d'Avesnes.

(1) Chronique de Gislebert de Mons. Hist. de Fr., XIII, . 576, 577. — Lépinois, X, 29.

Raoul possédait, non loin de Clermont, dans la forêt de Hez, une maison de chasse qui n'était autre, suivant l'usage, qu'un bon et solide château-fort muni de tours et de remparts.

Le trouvant trop solitaire, il accorda, à partir de l'an 1187, à tous ceux qui le désireraient, la permission de bâtir librement dans la forêt autour de cette habitation, affranchissant même les constructeurs de toute taille et imposition, afin de les attirer et encourager à bâtir.

On s'empressa de profiter de ces facilités, et l'agglomération de maisons qui se forma en ce lieu fut appelée la Nouvelle-Ville, la Neuville-en-Hez, nom qui lui est resté depuis et qui s'est étendu à la forêt appelée communément aujourd'hui forêt de la Neuville.

La bourgade existe encore, mais le château a disparu.

Détruit en 1212 (1), reconstruit, puis brûlé en 1590, il est probable que, par une exagération non prévue de la pensée de Raoul, il a livré jusqu'à la dernière des pierres qui le composaient pour servir à la construction des maisons environnantes.

(1) Guill. Lebreton, Hist. de Fr., XVII, 86, 231. — *Gallia Christiana*, IX, 738.

A l'époque où furent faits les dessins destinés à orner le *Voyage pittoresque en France*, lequel fut imprimé (avec dédicace au roi), en 1792, il ne restait déjà plus que quelques vestiges, importants il est vrai, du château de la Neuville : une tour ronde, une façade à arcades, un pavillon carré. Aujourd'hui ces derniers vestiges eux-mêmes ont disparu. A leur place on ne trouve plus qu'un tertre de terre de quelques mètres de haut. Sur ce tertre on a placé récemment une statue de Saint-Louis, sur le piédestal de laquelle est écrit : « L'an 1215, naquit, en ce lieu, le bon roy Loys IX^e du nom. »

L'opinion qui fait naître Saint-Louis au Château de la Neuville a été fort controversée et a donné lieu, au siècle dernier, à une assez vive polémique soutenue avec talent par Montfaucon et l'abbé Lebœuf, et depuis par M. Natalis de Wailly (1).

En 1280, un Montmorency fut invité à venir chasser dans la forêt de Hez et loger au château de la Neuville avec ceux de sa suite. Il y séjourna cinq à six jours et, pendant ce temps,

(1) Mémoire à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres publié, en 1866, dans la Biblioth. de l'École des Chartes.

il y eut, cela va sans dire, grand train de veneurs, de chevaux et de chiens. La dépense fut considérable. D'après les comptes de Philippe de Beaumanoir, bailli de Clermont, elle monta à 11 livres 10 sols (1).

A l'exemple des rois de France et d'Angleterre et de Richard Cœur-de-Lion, alors duc d'Aquitaine, Raoul avait pris la croix en 1188 ou 1189. Il partit seulement au mois de mai 1190 avec le roi Philippe-Auguste, en compagnie d'Henri, comte de Champagne, de Thibault, comte de Blois, et d'Etienne, comte de Sancerre. Sa bannière de connétable flotta parmi celles de ces grands personnages devant Acre, l'imprenable forteresse dont le siège durait depuis deux ans. Il eut la satisfaction d'assister à la prise de la ville, mais il survécut peu au triomphe. Épuisé par les fatigues de la guerre, achevé par la maladie, il mourut le 15 octobre 1191.

Le roi Philippe-Auguste voulut se charger de faire connaître lui-même ses dernières volontés par un acte qui nous a été conservé et dont voici le bienveillant préambule :

(1) On peut voir ces comptes tout au long, dans un intéressant mémoire de M. Bordier (Soc. acad. de l'Oise, VII, p. 169).

*Philippus Dei gratia Francorum rex, nov-
eritis quod AMICUS ET FIDELIS noster Radulphus
comes Clarimontis in lecto egritudinis me vocit...*

(Suit le détail des dispositions de Raoul).

« *Actum in civitate Accon, anno Incarnat.
1191, mense julio* » (1).

(1) Louvet. *Hist. et Antiq. du dioc. de Beauvais*, I, 702. —
Rigord, *Hist. de France*, XVII, 25, 31. — *Bibl. de l'Éc. des
Chartes*, 1^{re} série, 5, 35.

CATHERINE

NIÈCE DE MATHILDE, DAME DE MONTATAIRE

THIBAUT LE LÉPREUX

FIN DE LA PREMIÈRE DYNASTIE DES COMTES DE CLERMONT

LES BOURBONS

Le fils que Raoul avait tant désiré, mourut avant son père. Celui-ci ne laissa que des filles.

L'aînée, Catherine (*Catalina*) qui, par la situation de son père, ses alliances et ses grands biens, était devenue un fort beau parti, fut recherchée en mariage par Louis de Champagne, fils du comte de Blois, sénéchal de France, et d'Alix de France, nièce du roi Philippe-Auguste.

Catherine était la propre nièce de Mathilde, dame de Montataire. Dans un acte du 12 juin 1195, on la voit, d'accord avec son mari, con-

sentir à Ansold de Ronquerolles, un accroissement de fief au village dudit Montataire.

Ce fief est probablement celui qui fut désigné depuis sous le nom de Trossy. Il y avait, à Montataire, à cette époque, trois fiefs secondaires qui avaient été, dans l'origine, des démembrements de la Seigneurie du château : Trossy, Saint-Léonard, dont nous avons déjà parlé, et le prieuré de Royaumont, dont nous aurons occasion de dire quelques mots plus loin.

Le sceau de Catherine, que l'on retrouve appendu à plusieurs actes, porte un écu parti de Blois-Champagne et de Clermont (1).

C'est Catherine et Louis de Champagne, comte de Blois, son mari qui donnèrent, en 1197, à la ville de Clermont, sa charte d'affranchissement (2).

A la fin de cette charte, le comte déclare qu'il l'a jurée lui-même et qu'il a fait jurer avec lui Guy Camp-d'Avesnes (sénéchal de Ponthieu), Robert de la Tournelle (*Robertus de Tornella*, fils aîné de Rogue de la Tournelle et cousin de la comtesse), et quelques autres.

(1) Inventaire des sceaux, I, 957. — Lépinos, X, 59.

(2) Mémoires de la Soc. acad. de Beauvais, IX, p. 36. — Lépinos, IX, p. 37. — Comte de Luçay, p. 287.

Une charte semblable fut consentie par les mêmes, le 23 janvier 1197, en faveur de la ville de Creil.

Quelques années après, en juin 1202, Louis de Champagne, comte de Blois et de Clermont, partit, à son tour, pour les Croisades. Il guerroya quelque temps en Orient, assista à la prise de Constantinople et se vit attribuer, pour prix de sa coopération, le duché de Nicée et les reliques de saint Pierre et de saint André, qu'il s'empressa d'envoyer à sa femme.

Il ne jouit pas longtemps de son duché de Nicée, et fut tué à la bataille livrée sous les murs d'Andrinople, le 15 avril 1205. Il n'avait que trente-trois ans (1).

Telles étaient alors les lenteurs de communications d'outre-mer que, plus d'un an après, Catherine ignorait encore la mort de son mari. Mais elle avait reçu les saintes reliques, et, le 2 novembre 1206, elle les portait pieusement et en grande pompe à Beauvais.

Le 12 novembre 1208 (elle savait alors qu'elle était veuve), elle fit une donation au monastère de Saint-Leu d'Esserent, afin qu'il fût prié

(1) Villehardouin, Hist. de France, XVIII, 462, 474.

pour les âmes de « Raoul, son cher père, d'Adèle, sa mère, et de Louis, comte de bonne mémoire, son mari. » L'année suivante (1209) elle fonda, au château de Creil, une chapelle dans laquelle on devait, à perpétuité, prier pour ses chers défunts.

Elle passa, elle-même, de vie à trépas, en 1213, ne laissant qu'un fils, Thibault, surnommé le jeune, ou le *Lépreux*, lequel mourut tristement, sans hoirs, le 22 avril 1218, de l'affreuse maladie qu'il avait rapportée d'Espagne.

Il avait fait, en 1215, une donation au prieuré de Saint-Christophe-en-Halatte, une autre, l'année même de sa mort, à Saint-Evre-mont de Creil (1).

En lui finit la première dynastie des comtes de Clermont. Il ne restait aucune descendance directe de la branche aînée. Il n'y avait plus, comme héritiers, que des collatéraux, mais des collatéraux assez proches, ainsi que le fera voir, mieux que toutes les explications, le petit tableau suivant :

(Les morts sont marqués en italique, les vivants, année 1218, en capitales.)

(1) Léinois, pièce XCIV.

<i>Renaud II,</i> <i>comte de</i> <i>Clermont.</i>	<i>Raoul.</i>	<i>Catherine</i> et <i>Louis de Blois.</i>	<i>Thibaut</i> le <i>Lépreux.</i>
	<i>Simon,</i> seigneur d'Ailly.	RAOUL D'AILLY.	
	<i>Marguerite.</i>	GUY IV DE SENLIS.	
	MAHAUT, veuve d'Albéric, comte de Dammartin.		
	<i>Mathilde</i> <i>de La Tournelle,</i> <i>dame de Montataire.</i>	ROBERT DE LA TOURNELLE, sei- gneur de Montataire.	

La succession était donc clairement représentée par une fille encore vivante et trois petits-fils de Renaud II, comte de Clermont.

Depuis longtemps le roi Philippe-Auguste, dont la grande préoccupation était de reconstituer l'unité de la France, désirait rentrer dans la possession du comté de Clermont. Il entama des négociations avec les héritiers, leur proposa de leur abandonner, en échange de leurs droits, différents domaines qui pouvaient être à leur convenance. Ils acceptèrent et donnèrent leur renonciation par une série d'actes qui existent encore (1). Ces actes sont tous de 1218; plusieurs furent passés à Creil : celui de Mahaut est du mois de mai; celui de Guy de Senlis est de juillet et octobre; celui de Ro-

(1) Delisle, Catal. des actes de Phil.-Aug., 401, n° 1825; 402, n° 1826.

bert de la Tournelle est daté de Compiègne, juillet 1218. Robert accepte, en échange de ses droits d'héritage sur le comté de Clermont, tout ce que le roi possède à Bonneuil (sauf toutefois la mouture).

Voici la teneur de cette pièce, redigée en français picard encore un peu sauvage :

« Je Robers de la Tournelle chevaliers — fais chose cognute à tous présents et avenir..... que je à men très chier seigneur Phelippe par la grâce de Dieu roy des Frans, et à ses hoirs à tousjours ai donné et quietié quiconque chose que je réclamoie de droit héritage en le comté de Clermont de lescaete (héritage) me sire Thiébault comte de Blois et de Clermont, fil jadis Katerine de Blois et de Clermont, contesse ; et à Ychelli, en bonne foy, ai juré sur les saints sacrés que, ne par moi, ne par autre, en le devant dite conté et en le devant dite eschaorte (héritage), aucune chose des ore en avant reclameray, ne travailleray en aucune manière Monseigneur le roy ou ses hoirs sur che.

« Fait à Compiègne, en l'an de Nostre Seigneur Mil II^e XVIII au mois de may » (1).

(1) Bibl. nat., Mss. 9493, fonds français. — Delisle, Catal. des actes de Phil.-Aug., p. 403, n° 1834.

Par suite de ces renonciations, le roi Philippe-Auguste devint possesseur du comté de Clermont et de la châtellenie de Creil. Il prit immédiatement l'administration de ces domaines, ainsi que le constatent divers actes de 1219 (1).

Son petit-fils, le bon roi saint Louis, au moment de partir pour la croisade d'où il ne devait pas revenir vivant, donna à son plus jeune fils Robert, qui n'avait alors que quatorze ans, son chastel de Clermont avec toutes ses dépendances, la Neuville-en-Hez, Creilg (Creil) et ses appartenances (2).

Robert épousa, en 1272, Béatrix de Bourgogne, dame de Bourbon, et devint ainsi la tige de l'illustre maison de ce nom.

Une petite-fille de Robert, arrière petite-fille par conséquent du roi saint Louis, Béatrix de Bourbon, mariée en 1334 à Jean de Luxembourg, reçut en dot la châtellenie de Creil, ainsi que la suzeraineté de Montataire.

Elle abandonna une partie des marais de la vallée de l'Oise aux habitants de Creil, de Mon-

(1) Delisle, Catal., p. 425, n° 1923.

(2) Lettre patente de mars 1269. Recueil des ordonnances des rois de France, XI, 342.

tataire et de Nogent-les-Vierges, à condition que les clergés des trois paroisses feraient, chaque année, au mois de juin, des processions en sa mémoire.

Cette condition est très fidèlement exécutée. Chaque année, le jour de l'Ascension, à midi, on peut voir le clergé de Montataire, avec les confréries portant les bannières de la paroisse et les jeunes filles vêtues de blanc, descendre les longues avenues du château et aller processionnellement à Creil.

La même chose se pratique le même jour dans les deux autres paroisses.

Honneur aux habitants de Creil, de Montataire et de Nogent, qui ont à cœur de remplir fidèlement l'engagement accepté par leurs pères il y a six cents ans.

Jean de Luxembourg, mari de Béatrix, fut ce fameux Jean l'Aveugle, roi de Bohême et de Pologne, fidèle allié de la France, qui, bien que privé de la vue, voulut se trouver à la bataille de Crécy. Il y combattit vaillamment, ayant fait attacher son cheval à ceux de quatre chevaliers.

Ils furent, bien entendu, tués tous les cinq.

« La bataille étant engagée, le roi aveugle
« dit à ses gens : « Mes hommes, mes amis, mes

« compagnons, aujourd'hui seigneurs vous êtes. « Je requiers que vous me meniez si avant que je « puisse férir un coup d'épée. » Ceux-ci lièrent ensemble les brides de leurs chevaux, afin de ne pas perdre leur roi en la mêlée et se jetèrent en avant avec lui.

Ils avaient disparu dans le tourbillon. Le lendemain on reconnut les cinq cadavres à leurs chevaux liés ensemble.

On dit que frappé de ce chevaleresque et fatal héroïsme, le roi Édouard d'Angleterre, vainqueur en cette terrible journée, se fit apporter l'armure de Jean de Luxembourg.

Le casque était surmonté de trois plumes d'autruche liées avec une tresse d'or, au-dessous desquelles était gravée la devise de l'intrépide roi soldat, devise à laquelle il avait voulu se montrer fidèle jusqu'à la mort : *Ich diene* (Je sers).

Édouard détacha ce panache et le donna à son fils, qui fut le célèbre prince Noir.

Les princes de Galles ont toujours porté depuis, en leurs armoiries et emblèmes, ces trois plumes de Jean de Luxembourg avec sa belle devise : *Ich diene*.

LES LA TOURNELLE

SEIGNEURS DE MONTATAIRE

(XIII^e SIÈCLE)

Le fils aîné de Rogues de la Tournelle et de Mathilde de Clermont, Robert (*Robertus de Tornella*), est mentionné, dès l'année 1177, dans un acte de donation fait par le comte Raoul aux religieux de Froidmont (1).

Nous l'avons vu figurer également dans la charte d'affranchissement de 1197, comme ayant juré cette charte avec Louis, comte de Blois et de Clermont :

« Et jurèrent (avec le comte) Gui de Campdavène, Robers de la Tournelle, Arnous

(1) Cartulaire de Froidmont. Manuscrits de la Bibl. nat., cot. 5471, p. 260.

« de Ronquerolles, Hues de Lis, Raoul de Wartti... (1), etc. »

En 1201, il eut l'honneur d'être un des trois garants du contrat de mariage de Mahaut, fille unique du comte de Boulogne, avec Philippe dit Hurepel, fils du roi Philippe-Auguste. Ses deux autres témoins étaient ses cousins Guy de Senlis et Raoul de Clermont-Ailly (2).

On a de lui une charte du mois d'août 1209 portant abandon et remise au prieuré de Saint-Leu-d'Esserent du péage des prés de Montataire tenus par ledit prieuré (3). L'acte est en latin; il y est appelé *Robertus de Torricula*.

On trouve dans le recueil des notes de Dom Grenier (4) un assez curieux passage de l'Histoire et antiquitez du diocèse de Beauvais, recueilli par lui et qui doit prendre place ici comme s'appliquant sans doute à un parent de Robert de la Tournelle :

« En l'an 1212..... s'esmut une grande discussion entre notre évêque Philippe et les

(1) Bibl. nat., fonds français, Mss. 9493, 5, 5, A. f. 115 et 116.

(2) Lépineois, p. 60.

(3) Archives du département de l'Oise, série H, prieuré de Saint-Leu-d'Esserent.

(4) T. XIII.

maires et eschevins de la cité de Beauvais, à cause qu'ils avoient fait ruiner et desmolir l'hostel d'un gentilhomme nommé Enguerrand de la Tournelle sur lequel ils n'avoient aucune juridiction n'estant leur communier ni iusticia-ble. Cause pour quoy, ledit sieur Evesque les fit appeler en sa iustice, en laquelle iceux n'ayans voulu respondre, fut ordonné qu'un duel se feroit pour décider et terminer le différent; et pour ce, les lices furent dressées hors la ville, vers le forsbourg de Saint-Quentin où l'évesque envoya un champion..... mais l'arrivée du Roy fit cesser le combat et différent. »

Dès le commencement du ^{xiii}^e siècle, les aînés de la Tournelle prirent le nom de leur fief de Montataire. En 1213, Pierre de Montataire fit don d'une terre à l'église de Froidmont. L'acte passé à ce sujet mentionne, comme témoins, Ascelina, mère du seigneur de Montataire, ses frères Jean, Guilherme, Yves et ses sœurs Marie, Aeliza et Hélicinde.

Cet acte fut fait en présence de Catherine, comtesse de Blois et de Clermont, parente des la Tournelle, et promulgué par elle. Nous en reproduisons ci-dessous la teneur (1).

(1) *Ego Catharina, comtissa Blecensis et Clarimontis notum*

Le roi Philippe-Auguste fit dresser, en 1218, un état de fiefs du comté de Clermont. D'après cet état, 21 fiefs relevaient alors de la châtellenie de Creil. Parmi les seigneurs cités comme tenant ces fiefs figure *Renaldus de Montatère* (1).

Pénétré, comme plusieurs de ses prédécesseurs dont nous avons eu occasion de parler, du vrai sentiment de sa mission, ce roi travaillait énergiquement à refaire la grande unité nationale. Les princes étrangers prirent ombre de ses constants efforts. Ils lui prêtaient l'ambition de vouloir reconstituer l'empire de Charlemagne.

Ils se coalisèrent contre lui, avec quelques grands vassaux mécontents, et organisèrent une formidable ligue composée du roi Jean d'Angleterre, de l'empereur Othon, des puissants comtes de Flandres et de Brabant, de Boulogne, de Bar et de Namur.

quod Petrus de Montathere in mea presentia dedit ecclesie Frigidimontis quamdam terram suam sitam apud novies 26 minas continentem. Hoc laudaverunt et concesserunt Ascelina mater ipsius, fratres quoque ejus Johannes, Guilelmus, Yvo et sorores Maria, Eliza et Helicindis, quod etiam volo et confirmo. Actum, anno dⁿⁱ MCCXIII. Mss. Biblioth. nat., cot. 5471, p. 313.

(1) Cartulaire de Philippe-Auguste. — D. Grenier, t. IV. — Comte de Luçay, p. 46. — Mathon, *Hist. de Creil*, p. 27.

Tous ensemble, ils étaient tellement assurés du succès que, d'avance, ils s'étaient partagé le royaume de France.

Philippe-Auguste convoqua le ban et l'arrière-ban de ses fidèles.

Les seigneurs de l'Ile-de-France, de la Picardie, de l'Artois, répondirent avec un grand entrain à son appel.

Le 10 juillet 1214, l'armée se réunit à Péronne. On y comptait cinq mille chevaliers, cinquante mille servants d'armes et trente cinq mille bourgeois et communiers armés de masses, de haches, d'arcs, d'arbalètes et de piques.

Le 27 juillet se livrait la fameuse bataille de Bouvines, l'une des plus glorieuses de notre histoire, et, à coup sûr, des plus nationales par le concours unanime et énergique de toutes les forces vives du pays agissant dans cette même pensée : sauver la France. Le roi paya vaillamment de sa personne et fut blessé. Le gros de la nation, bourgeois armés, braves milices du Nord, piquiers picards, firent merveille et contribuèrent puissamment au gain de la bataille. Le clergé, par une exception que l'on ne saurait avoir le courage de blâmer, fut entraîné à prendre part à l'affaire.

Ce fut Garin ou Guérin, hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, qui fut chargé de ranger l'armée française en bataille. Il venait, depuis peu, d'être nommé évêque de Senlis. Philippe de Dreux, évêque et comte de Beauvais, armé d'une masse de fer, pénétrait dans les rangs ennemis et y assommait Etienne Longue-Épée et le comte Salisbury, frère naturel du roi d'Angleterre.

Quant à la chevalerie, pas n'est besoin de dire qu'elle fit des prodiges de valeur. Se trouvaient à cette bataille trois la Tournelle : Robert, Raoul et Pierre, seigneur de Montataire, leur cousin Raoul de Clermont-Ailly, le bouteiller de Senlis, le comte de Dammartin, le châtelain de Mello, le comte Jean de Beaumont, petit-fils de ce Mathieu dont nous avons vu plus haut les aventures, Enguerrand de Coucy, Thomas et Robert de Coucy, Valon de Montigny, le châtelain de Milly, Pierre et Guillaume de Milly portant bannière, les comtes de Ponthieu et de Soissons, le vidame de Picquigny, Thomas de Saint-Valéry, et, parmi ceux d'Artois, Baudoin de Créquy, Guillaume de Béthune et le comte de Saint-Pol.

Quelque hostile que l'on puisse être à la monarchie, on doit convenir que nos vieux rois

n'étaient pas avares de leur sang sur les champs de bataille. Philippe-Auguste est blessé à Bouvines. — En remontant un peu, on voit Louis VI blessé à Ivry, en 1129, à Amiens en 1115. — Le roi Robert tué à la bataille de Soissons en 923. — Robert le Fort blessé en 862, tué en 866. En redescendant, on trouve Philippe le Bel, blessé à Mons-en-Puelle, en 1304. — Philippe de Valois, blessé deux fois à la bataille de Crécy, en 1346. — Jean le Bon, deux fois aussi à la bataille de Poitiers en 1356. — François I^{er}, deux fois à la bataille de Paris, en 1525. — Henry IV blessé au combat d'Aumale, en 1592.

Soixante-neuf princes de la maison de France ont été tués ou blessés en combattant : Quarante-deux descendants de Robert le Fort sont morts sur le champ de bataille (1).

Revenons aux vieilles chartes et actes de donation inscrits aux cartulaires des abbayes qui, avec les batailles, rappellent seuls l'existence, tour à tour guerroyante et pieuse, des hommes d'armes de cette époque.

Dom Grenier trouve dans un de ces actes que

(1) Duc d'Aumale, *Hist. des princes de Condé*. — Amédée Rénée, *Princes militaires de la maison de France*.

Jean de Montathère était, en l'année 1235, religieux de la collégiale de Saint-Quentin, en Vermandois.

Au mois de janvier 1240, Jean de la Tournelle, chevalier, fils du seigneur Robert le Vieux, frère du seigneur Robert le Jeune, avec l'assentiment de son frère Renaud et de ses autres parents, fait une donation, à prendre sur ses terres de Montathère, à l'église de Saint-Leu d'Esserent dans laquelle il a choisi sa sépulture près de son père et de son frère (1).

Au mois de mai 1249, Renaud de la Tournelle (*Reginaldus de Turricula*), chevalier seigneur de Montataire (*dominus de Montethare*), fait à la même église une autre donation en argent pour le repos des âmes de son père et de sa mère, et principalement pour la célébration de l'anniversaire de sa mère, payable à la Toussaint, sur son domaine (mairie) de Montataire (*Majoria mea de Montetharæ*) (2).

Au mois d'avril 1254, Renaud de la Tournelle, chevalier seigneur de Montataire et de

(1) Archives de l'Oise, à Beauvais, série H. Prieuré de Saint-Leu et Cartulaire de Saint-Leu, p. 54.

(2) Archives de l'Oise, série H. Prieuré de Saint-Leu.

Rotheleu, fait une donation à l'église du Paraclet.

Il était fils aîné de Robert de la Tournelle, dont le sceau représente un chevalier portant sur son écu cinq tours posées 2, 2 et 1.

La femme de Renaud de Montataire s'appelait Helvie et était veuve de lui en 1256 (1).

En mars 1256 : « Je Renaus de la Tornele, chevalier, sire de Monthatère....., donne à Saint-Leu vignes, etc., por faire men anniversaire » (2).

Même date. « Je Hêlouïs, iadis famme moncegnur Robert de Bove, fais sçavoir à tous cez qui ces lettres verront que ie ai donné à l'église moncegnur Sain Leu ma part des près que nous conquesimes entre moi et moncegnur Renaut de la Tornele moncegnur, en le pré de Montatère et ces près ai-je donné por fere mon anniversaire chaque an. Et por ce..... ai-je celées ces lettres de mon ceel..... l'an de l'Incarnation nostre Cegnur mil et 200 et 56, au mois de mars (3). »

Enfin, en l'année 1259, Hêlissende de Mon-

(1) Archives de Montataire et Inventaire des sceaux de Picardie, par Demay, n° 633.

(2) Cartulaire de Saint-Leu, p. 54.

(3) *Ibid.* et Archives de l'Oise, H, prieuré de Saint-Leu.

tataire, que nous avons vu figurer avec ses frères et sœurs dans un acte de 1213, qui, depuis, avait épousé un seigneur de Audeguy, en était veuve sans enfants et se trouvait probablement l'héritière des derniers la Tournelle de Montataire, fit don au prieuré de l'abbaye de Royaumont, sis dans le village de Montataire, du cinquième des biens qu'elle possédait audit lieu (1).

Ce petit prieuré dont les commencements avaient été fort modestes, qui avait été fondé, comme celui de Saint-Léonard, par la générosité des seigneurs de Montataire, et auquel l'importante donation de Hélissende apportait un accroissement considérable, devait causer, par la suite, beaucoup d'ennuis aux successeurs de ceux qui avaient été ses premiers bienfaiteurs.

Il faut dire que la maison mère, la célèbre et royale abbaye de Royaumont, forte de ses hautes relations et de son influence, lui donnait bien un peu l'exemple des ambitieuses aspirations. Au commencement du xv^e siècle (1400-1412), Bertrand de Bagneux ou des Bains (*de Balneolis*) se mit en conflit avec l'évêque

(1) Archives du château de Montataire.

de Beauvais, Pierre de Savoisy, qui, suivant les précédents, avait procédé à la nomination du chapelain de Saint-Nicolas au prieuré de Royaumont, à Montataire, et y avait envoyé Etienne de Foresta. Les religieux, de leur côté, en avaient nommé un autre, appelé Hugon Rotelli. De là, inextricables difficultés et controverse interminable (1).

Au bout de quatre-vingts ans la discussion continuait encore. Jean de Merré, alors abbé de Royaumont, obtint du Pape, en 1490, une bulle qui le soustrayait à l'autorité de l'évêque.

Les religieux du prieuré de Royaumont, à Montataire, avaient érigé leur domaine en fief féodal, avec droit de justice sur une partie du bourg. Ce droit était indiqué par une fourche patibulaire; mais ils désiraient en posséder trois : haute, basse et moyenne justice. Jean de Merré fit des démarches auprès du roi Charles VIII; tout ce qu'il put obtenir, le 4 février 1493, ce fut une fourche à deux piliers (2).

Encouragés par ce demi-succès, ces messieurs, qui avaient fini par oublier tout à fait

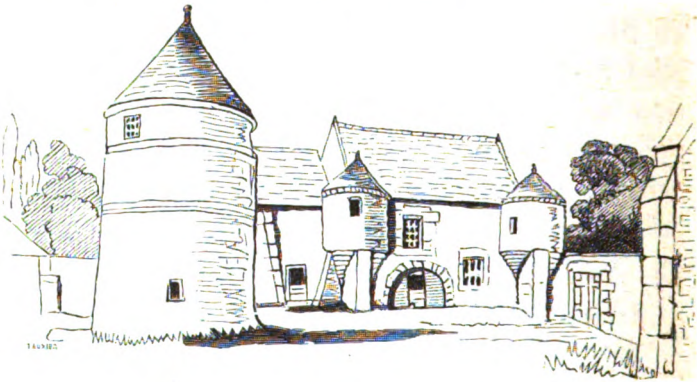
(1) *Hist. de Royaumont*, par l'abbé Duclos, t. I, p. 489.

(2) *Hist. de Royaumont*, II, p. 46-47.

l'esprit de leur institution, imaginèrent de s'intituler *Seigneurs de Montataire*.

Il fallut en venir à un procès, à la suite duquel un arrêt du Parlement, du 17 mai 1679, leur enjoignit de ne prendre, à l'avenir, que la qualité de seigneurs de leur fief de Royaumont dans Montataire (1).

Supprimé vers la fin du siècle dernier, ce petit prieuré remuant et batailleur devint une simple ferme dont les bâtiments massifs ne manquaient pas de style et dont une partie subsista jusqu'en 1825. En voici le croquis pris avant sa complète disparition.



On y remarque deux tourelles en nid d'aronde

(1) On trouve aux archives de Montataire les volumineuses pièces de ce procès, et l'arrêt qui fut imprimé, distribué et affiché partout, afin que personne n'en ignore.

à cheval sur des contreforts, comme à la vieille porte d'entrée du prieuré de Saint-Leu d'Esserent laquelle, jusqu'à présent du moins, a échappé à la destruction.

Revendus en 1825, ces restes du prieuré de Royaumont furent achetés par un sieur Breton qui, bien entendu, n'eut rien de plus pressé que de les démolir, et qui trouva dans les substructions ces tuiles romaines à rebord dont il a été question au deuxième chapitre du présent volume.

Toutes les générosités faites aux prieurés de Royaumont, de Saint-Léonard, de Saint-Leu, n'empêchèrent pas les la Tournelle de s'occuper de leur propre église, la collégiale de Montataire.

C'est à eux que l'on doit le beau sanctuaire qu'ils ont élevé, en la seconde moitié du XIII^e siècle, dans cet admirable style de saint Louis et de Philippe le Hardi qui fut l'apogée de l'art ogival.

Par suite de cette troisième construction (il a été parlé, aux chapitres précédents, des deux premières), l'église de Montataire offre un intéressant spécimen de chacun des styles des trois premiers grands siècles de l'architecture religieuse en France, le XI^e, le XII^e et le XIII^e.

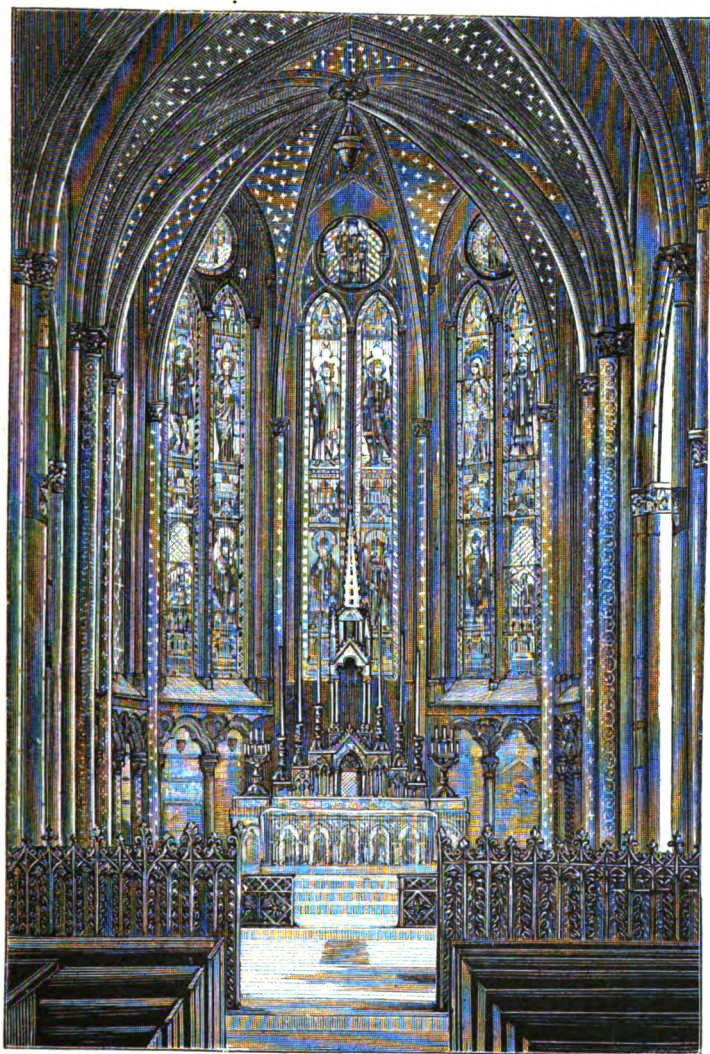
Au ^x^e siècle, élan unanime pour la construction ou plutôt reconstruction des innombrables églises que l'on avait laissées toutes en ruines par suite de l'attente du terrible an mille : style dit roman en France ; byzantin en Orient et dans l'est ; lombard dans le midi ; saxon, en Angleterre.

Au ^{xii}^e siècle, à la suite des croisades et de la découverte de l'ogive, mouvement magnifique pour faire plus beau, plus grand, plus noble, plus poétique que l'on n'avait fait jusque là. Époque dite de transition.

Au ^{xiii}^e siècle, entraînement irrésistible à cette architecture élancée, aérienne, idéale, qui semble vouloir monter vers le ciel et qui a été en architecture, ne craignons pas d'employer cette expression, elle n'est pas trop forte, le *nec plus ultra* du sublime.

L'église de Montataire offre, disons-nous, un échantillon bien caractérisé de chacun de ces trois styles.

La partie supérieure de la nef est romane ; le bas a été complètement refait au ^{xii}^e siècle dans le style ogival de transition avec les fines sculptures de l'école de Cluny ; le chœur offre un fort bel exemple du style élancé du ^{xiii}^e siècle.



CHŒUR DE L'ÉGLISE (XIII^e SIÈCLE)

Il y a quelques années, plusieurs de ces hauts piliers, composés de faisceaux de frêles colonnettes, menaçaient ruine, moins peut-être encore par vétusté que par suite d'actes de vandalisme commis contre elles à diverses époques.

Heureusement, cette église ayant été jugée digne d'être classée comme monument historique, il a été possible d'empêcher leur chute qui aurait entraîné celle de la voûte et de tout l'édifice.

En visitant avec anxiété ces voûtes que l'on était en train de soutenir, en parcourant les combles du monument et les interroquant d'un œil investigateur, le bon curé, aperçut un jour (le 2 novembre 1878) sous les ombres du toit, quelques vieux tas de sable et de résidus de pierrailles dont jamais personne ne s'était inquiété et qui étaient restés là probablement depuis la construction même de l'édifice.

Examinant de près ces déblais pour juger s'il serait facile de les faire enlever, il trouva, à moitié enfoncées dans le sable, deux antiques cuillères de bronze, de forme singulière, à manche très mince, à coquille tout à fait arrondie, telles qu'on les fabriquait au ^{xii}e siècle.

Il les recueillit, les soumit à l'examen du comité archéologique de Senlis. Sur l'une des

cuillères se trouvait un tout petit écusson armorié, gravé ou plutôt frappé au poinçon, portant des figures héraldiques.

Cet écusson était écartelé, c'est-à-dire divisé en quatre quartiers. Sur le 2^e et le 4^e, on reconnut les armes de Champagne, sur le 1^{er} et 4^e celles de Blois.

Ces cuillères avaient donc, suivant toute apparence, appartenu à Louis de Champagne, comte de Blois, et leur découverte s'accordait tout à fait avec ce qui a été dit au chapitre précédent de la part de succession dévolue aux la Tournelle. Elles ont été placées et sont conservées aux archives du château de Montataire (1).

On sait, du reste, qu'à cette époque, ces petits ustensiles de table n'étaient pas, à beaucoup près, abondants et multipliés dans les ménages, comme ils le sont de nos jours. Il y en avait peu, autant seulement que de personnes. Chacun portait, en sa poche, sa cuillère et son couteau que l'on tirait pour le repas, et

(1) Viollet-le-Duc a trouvé aussi une cuillère dans les déblais des ruines de Pierrefonds, mais, suivant lui, celle-là, moins ancienne que les nôtres, ne date que du xiv^e siècle. En effet, sa coquille plus allongée indique déjà l'acheminement vers les formes modernes.

que l'on avait soin de nettoyer ensuite, ainsi que les doigts, ce qui était très nécessaire, et cela continua ainsi pendant des siècles. Les cuillères étaient alors, avec les couteaux, les seuls instruments de table dont on se servît pour manger, car des fourchettes il n'était pas question, elles n'existaient pas ; elles ne furent inventées que beaucoup plus tard. On prenait les mets liquides avec la cuillère et le reste avec les doigts.

Cela paraît étrange, mais cela était ainsi : les rois comme les sujets, les reines et les belles dames les plus délicates mangeaient avec leurs doigts, comme faisaient, du reste, les Romains, comme le font encore les Orientaux.

Viолет-le-Duc, dans son *Dictionnaire du Mobilier* (1), cite une page curieuse du *Roman de la Rose*, où il est expliqué, dans le plus grand détail, comment doit se comporter à table une femme bien élevée.

Il lui faut d'abord servir avec grâce celui qui doit manger en son plat, car on n'avait alors qu'une assiette pour deux personnes :

Et bien se gard' qu'elle ne mouille
Ses doigts aux brouets jusqu'aux jointes (jointures),

(1) II, p. 108.

Ni qu'el n'ait pas ses lèvres ointes
 De soupes, d'aulx, ni de chair grasse,
 Ni que trop de morceaux n'entasse,
 Ni trop gros ne mette en sa bouche.
 Du bout des doigts le morceau touche
 Qu'el devra mouiller en la sauce,
 Soit vert, ou cameline, ou jauce,
 Et sagement port' sa bouchée
 Que sur son sein goutte n'en chée (1).

Au commencement du xiv^e siècle, on vit paraître quelques petites fourchettes à deux pointes, imaginées seulement pour prendre les fruits par trop salissants, comme les mûres. C'était un objet de grand luxe et très rare.

A la fin du xvi^e siècle seulement, on essaya de s'en servir pour manger les viandes et les légumes. Mais c'étaient les raffinés, qui, par cette innovation jugée tout à fait ridicule, se faisaient moquer du public :

« Aussi apportaient-ils autant de façons
 « pour manger, comme en tout le reste; car
 « premièrement ils ne touchaient jamais la
 « viande avec les mains, mais avec *des four-*
 « *chettes* ils la portaient jusque dans leur bou-
 « che.....

« Ils prenaient la salade *avec des four-*
 « *chettes*, car il est défendu, en ce pays-là, de

(1) Roman de la Rose, par Jehan de Meung (xiii^e siècle).

« toucher la viande avec les mains, quelque
« difficile à prendre qu'elle soit, et ayment
« mieux que ce petit instrument fourchu tou-
« che à leur bouche que leurs doigts. On ap-
« porta quelques artichaux, asperges, poix et
« febves écosés, et lors ce fut un plaisir de les
« voir manger ceci avec leurs fourchettes; car
« ceux qui n'estoient pas dutout si adroits que
« les autres, en laissoient bien autant tomber
« dans le plat, sur leurs assiettes et par le che-
« min, qu'ils en mettoient en leurs bouches »(1).

Cette vieille coutume de se servir de ses doigts avait entraîné la nécessité d'avoir, dans la salle à manger ou aux abords, des fontaines avec cuvettes pour se laver les mains après le repas, et cet usage s'est perpétué longtemps même après l'adoption des fourchettes.

En Angleterre, la reine Elisabeth est la première personne qui ait eu des fourchettes. Mais c'était pour elle un objet de curiosité dont il ne paraît pas qu'elle se soit jamais servie.

Au ^{xvii}^e siècle même, la haute société seule faisait usage de fourchettes, et, en voyage, on emportait, enfermés en une petite

(1) Descript. de l'Ile des Hermaphrodites, pour servir de supplément au journal de Henri III, p. 104.

gaine, une fourchette et un couteau, quelquefois ciselés avec beaucoup d'art et d'élégance, et dont plusieurs font aujourd'hui l'ornement des cabinets d'amateurs.

On voudra bien, je l'espère, pardonner cette digression. Ces petits détails ne sont pas très connus. Tout le monde sait comment se battaient nos héros ; bien peu savent comment ils mangeaient.

Nos la Tournelle paraissent s'être éteints vers l'année 1260, après avoir possédé Montataire et en avoir porté le nom pendant un siècle environ.

Indépendamment de ceux de Montdidier dont nous avons parlé plus haut, diverses branches de cette maison ont continué à figurer honorablement dans les annales de la province.

Ainsi, Jean de la Tournelle, chevalier, seigneur de Villiers, épousait, en 1344, Isabeau la *Bouteillère*, fille du Bouteiller Jean de Senlis, seigneur de Chantilly. La belle-sœur de ce la Tournelle, Jeanne, était recherchée en mariage par un Montmorency, Mathieu V, fils aîné de Mathieu IV dit *le Grand*, amiral de France, et de Jeanne de Lévis, sa femme ; et son beau-frère, Guillaume de Senlis, Bouteiller de France, seigneur de Chantilly, épousait également une

Montmorency, Blanche de Montmorency. Avant de passer aux Montmorency, ce beau domaine de Chantilly était resté plus de trois cents ans et pendant quinze générations dans la maison des Bouteiller de Senlis (1).

(1) Cette grande maison, depuis longtemps éteinte, est peu connue. Le père Anselme dit, II, pages 1302-1308, que le premier de la maison de Senlis, qui fut Bouteiller de France, est le fils de Guy I^{er}, Guy II, mort en 1112. Le deuxième fut Louis de Senlis, 1128; le troisième Guillaume, surnommé *le Loup*. Guy III, mort en 1188, est celui qui épousa, en 1152, Marguerite, fille de Renaud II, comte de Clermont, seigneur de Montataire. Il en eut Guy IV de Senlis, seigneur de Chantilly, et toujours Bouteiller de France. Ce titre indiquant des fonctions de cour devint, chose bizarre, un nom de famille qui continua à être très noblement et grandement porté jusqu'au xv^e siècle, époque à laquelle il disparut.

LES HARDENCOURT

SEIGNEURS DE MONTATAIRE

(XIV^e SIÈCLE)

Après l'extinction des la Tournelle, seigneurs de Montataire, ce domaine paraît avoir passé successivement en différentes mains.

En 1263, il appartenait à Pierre de Longa et à Héloïse (*Heloïsis*) de Longa, sa femme, et, la même année, à Jean de Villiers ; — en 1265, à un seigneur nommé Ausoldus, qui n'est pas désigné plus clairement, puis à un autre appelé Le Gast (1).

On trouve, dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale, une copie assez curieuse des

(1) Archives du château de Montataire.

rôles de prestations en hommes et en argent imposées, en l'année 1303, aux villes et villages du comté de Clermont : « *Coppie d'un ancien rouleau auquel estoient escriptes les villes de la comté de Clermont* » (1).

On lit dans ce document que Creil (*Creeilg*), le petit hameau de Vaux et Montataire, ensemble, n'étaient taxés qu'à 48 livres pour onze *serjans*, tandis que Saint-Leu, tout seul, était taxé à 122 livres pour vingt-deux sergents. Les villages voisins, de Précý et Blaincourt, payaient 62 livres pour douze hommes; Cramoisy, 30 livres pour cinq hommes; Villers-Saint-Paul, 9 livres pour un sergent et demi; la Malassise, 4 livres pour un *demi-serjan*.

Creil et Montataire, comme bourgs, n'avaient alors, on le voit, qu'une très minime importance.

En 1341, Philippe de Hardencourt, chevalier, était seigneur de Montataire. En 1373, c'était Regnault de Hardencourt (2).

(1) Manuscrit 9193, 5, s. (A, fonds français), f. 63, et D. Grenier, XIII, p. 8.

(2) Archives du château de Montataire. — Hommages du comté de Clermont, p. 440 et 442. Mss. de la Bibl. nat., n° 20,082.

Les Hardencourt portaient : d'argent à la bande de sable chargée de trois aigles ou aiglettes d'or.

Hardencourt est un hameau situé en la commune de Liancourt.

Un autre hameau du même nom, appartenant à la commune de Thibivillers, canton de Chaumont, a été le berceau d'une autre famille d'Hardencourt, qui portait d'azur à trois lions d'argent lampassés de gueules.

C'est pendant que Montataire appartenait aux Hardencourt que les Jacques vinrent y faire irruption, en 1358.

La Jacquerie est un fort triste épisode de l'histoire de nos provinces. Je voudrais pouvoir le voiler du crêpe de l'oubli, mais comme le chroniqueur doit essentiellement être l'écho fidèle du passé et que c'est surtout dans les vallées de l'Oise et du Thérain qu'ont eu lieu les scènes de ce drame insensé et sauvage, il faut bien les rappeler ici.

M. Luce, dans son intéressant ouvrage sur la Jacquerie, cite Montataire comme une des principales localités qui furent témoins de ce qu'on appelait alors *les effrois*.

Un de nos Hardencourt même, qui, fuyant les horreurs de cette dévastation, s'était réfugié

à Senlis, y fut tué par trahison comme on le verra ci-après.

Un mot d'abord sur les causes de la Jacquerie, qui, sans cette étude préalable, très courte du reste, serait tout à fait inexplicable.

Après la désastreuse bataille de Poitiers, le roi Jean était captif, la noblesse décimée ; la plupart de ses membres étaient morts ou prisonniers.

Les paysans, de leur côté, étaient très malheureux. Il leur avait fallu, suivant la loi féodale, contribuer à la rançon du seigneur. En même temps, les bandes de l'armée victorieuse licenciée, auxquelles se joignaient, quand elles n'étaient pas occupées et par conséquent pas soldées, celles de Charles le Mauvais, roi de Navarre, s'étaient répandues dans la campagne et y vivaient aux dépens des habitants, pillant, volant, mettant tout à feu et à sang quand on essayait de résister.

Ils s'étaient emparés d'un certain nombre de châteaux mal gardés ou abandonnés, d'où ils faisaient leurs incursions dans le pays.

Ces soldats mercenaires, tous gens de pied, étaient armés à la légère et portaient une sorte de cotte de mailles que l'on appelait *brigan-*

dine. On disait d'eux qu'ils étaient armés en brigandine et par suite on les appelait *brigands*.

Ils marchaient par petites *bandes* de trente, quarante, cinquante.

Ils ont eu le triste honneur de mériter par leurs excès la signification qui est restée depuis aux mots de *bandit* et de *brigand*.

Tandis que la perte des batailles livrées aux Anglais entraînait tant de souffrances pour les habitants de la campagne, par une circonstance fatale, les troubles de Paris leur allaient apporter une aggravation de maux.

Le jeune dauphin, plus tard Charles V, dit le Sage, âgé alors de 19 ans, était chargé de la régence pendant la captivité de son père. Ayant à défendre le trône de France et sa propre personne contre les intrigues et les violences inouïes du trop célèbre prévôt des marchands Etienne Marcel, il avait été forcé, après avoir vu ses plus fidèles conseillers, le maréchal de Champagne et le maréchal de Normandie massacrés sous ses yeux dans son propre palais, de quitter Paris, d'en faire le blocus et d'occuper militairement les places et les lieux forts des environs.

Afin d'arriver à ce but, il prescrivit, par une

ordonnance rendue à la suite de la réunion des États de Compiègne, le 14 mai 1358 (1), à tous les propriétaires de châteaux et forteresses situés aux environs de Paris, notamment sur la Seine, la Marne et l'Oise, de les mettre en bon état de défense et d'y établir des garnisons suffisantes, à leurs frais et à ceux de leurs vassaux.

Les vassaux, en pareil cas, étaient tenus à la corvée. En même temps, désireux de soustraire, autant qu'il le pouvait, les malheureux habitants de la campagne aux exactions des bandes de soldats pillards, mais ne pouvant, empêché comme il l'était, les protéger d'une manière plus directe et plus efficace (2), il autorisa, par la même ordonnance, les paysans à se réunir en armes :

« Si ceulz contre qui ces violences se-
« roient exercées n'estoient pas assez forts
« pour y résister, ils pourront appeler à leur
« secours leurs voisins qui pourront s'assem-
« bler par cri public. Les soudoyers (soldats),
« soit françois, soit estrangers, ne pilleront
« point dans le royaume *sous peine d'estre*

(1) Luce, 24, 52, 114 et 117.

(2) Flammermont, *La Jacquerie*.

« *pendus, et il sera permis de leur résister par
« voye de fait* » (1).

Les pauvres paysans comprirent parfaitement la partie de l'ordonnance qui les autorisait à prendre les armes et à résister, mais l'obligation, ruinés comme ils l'étaient, de contribuer de leur personne à l'armement et à la défense des châteaux et forteresses, les exaspéra et porta au comble leur désespoir.

Quand les passions publiques sont fortement excitées, il se trouve toujours quelqu'un pour chercher à en profiter.

Étienne Marcel se sentait, en ce moment, à bout de ressources et fort menacé par les forces royales. Ce qui restait de la noblesse tenait bon pour le roi. Quelle occasion d'opérer une diversion puissante !

« Marcel fit entendre aux paysans que les mesures prises étaient dirigées contre eux. La passion est avide et crédule » (2).

Les Parisiens, qui, de leur côté, avaient pillé le château du Louvre, invitèrent, par lettres et mandements, les villes, bourgs et villages, à

(1) États généraux et Assemblées nationales, VIII, p. 298 et suivantes.

(2) Luce, *Hist. de la Jacquerie*, p. 116.

s'insurger et à prendre les armes contre les nobles, ce que firent les gens du peuple dans le Beauvaisis et autres lieux, où un grand nombre de nobles furent mis à mort (1).

La révolte éclata le 28 mai 1358 sur les bords de l'Oise et du Thérain, en plusieurs lieux à la fois, aux environs de Compiègne, à Saint-Leu-d'Esserent, à Cramoisy. Un ou deux jours après, dans les villages voisins, notamment à Mello (2).

Ces braves gens commencèrent par massacrer tout ce qu'il y avait de nobles à Saint-Leu : quatre chevaliers et cinq écuyers.

Ils se donnèrent un chef qui était un paysan de Mello, rusé entre tous (3), qui s'appelait Guillaume Caillet, ou Cale (c'est-à-dire Charles).

On le surnommait aussi Jacques Bonhomme : c'était un sobriquet que l'on donnait, dans l'armée, aux paysans, du nom de leur vêtement habituel, la *jacque*, sorte de blouse courte, de grosse toile ou de laine qu'ils rembour-

(1) Bibl. nationale, Mss. n° 9618. Voir Secousse, *Hist. de Charles le Mauvais*, preuves, p. 664 et 665. — Luce, p. 119.

(2) Grandes chroniques, édit. P. Paris, VI, 40, 110. — Flammermont, p. 8.

(3) Luce, p. 88.

raient d'étoupes quand ils étaient obligés de guerroyer (1).

La bande des Jacques devint, en peu de temps, formidable. Ils s'en allaient devant eux, forçant par la terreur les gens inoffensifs à marcher avec eux, mettant le feu aux châteaux, massacrant les nobles, violant les femmes, tuant même les enfants, se livrant à des excès tellement odieux, qu'on se refuserait à y croire si l'on ne savait que les masses humaines déchaînées et sans frein reprennent quelque chose de la férocité bestiale des animaux sauvages.

Voici quelques-uns des détails qu'on lit dans Froissart :

« ... Ils prirent le chevalier et le lièrent à un
« estache bien et fort, et violèrent sa femme et
« sa fille à plusieurs devant le chevalier. Puis
« tuèrent la dame qui étoit enchainée et sa fille et
« tous les enfans et puis ledit chevalier, à grand
« martyre et ardirent (brûlèrent) et abatirent le
« chastel. Ainsi firent-ils en plusieurs chastiaux
« et bonnes maisons et multiplièrent tant qu'ils
« furent VI mille... Chevaliers, dames, escuiers,
« leurs fames et leurs enfans fuioient... et
« laissoient leurs maisons toutes vagues et leur

(1) De là est resté le diminutif : jaquette.

« avoir dedans... Et ces mescheans gens... ro-
« baient et ardoient tout et et occioient touz
« gentilz hommes... sans pitié et sans merci,
« ainsi comme chiens esragiez. Certes onques
« n'avint entre crestiens ni sarrazins telle for-
« sennerie que ces gens foisoient. Ils tuèrent
« un chevalier et boutèrent en un hastier, et
« tournèrent au feu devant la dame et ses en-
« fants. Après ce que X ou XII eurent la dame
« efforciée, ils leur en voulurent faire mangier
« par force et puis les tuèrent et firent morir de
« mâle mort. »

Un peu plus loin, Froissart dit qu'ils avaient fini par tant se multiplier, que « se ils fussent tous ensemble, ils eussent bient esté cent mille hommes. »

M. Siméon Luce qui, dans son *Histoire de la Jacquerie*, cite plus d'une fois Froissart, fait remarquer que son témoignage est confirmé par tous les chroniqueurs du temps, notamment par Pierre d'Orgemont (1) et par Jean de Venette (2).

Beaucoup de nobles s'étaient réfugiés à Com-

(1) *Grandes Chroniques de Saint-Denis*, édition Paris, ch. LXXIV et LXXV.

(2) Contin. de Nangis dans d'Achery. *Spicil.*, t. III, p. 119.

piègne. Guillaume Cale se dirigea sur cette ville, laissant une forte réserve à Montataire et à Mello.

Les Jacques avaient conservé ces deux châteaux parce que leur position escarpée leur permettait de voir au loin, de s'y défendre au besoin et que, par suite de l'étendue de leur enceinte fortifiée, ils pouvaient en toute sécurité s'y tenir en très grand nombre.

Dans l'enceinte de Montataire, ils avaient un véritable camp à la garde duquel étaient restés ceux qui ne faisaient pas partie de l'expédition de Compiègne.

Cheminant par la vallée de l'Oise, Guillaume Cale et les siens continuaient à tuer et à brûler. Les habitants de Compiègne, édifiés par la vue des incendies qui signalaient leur marche, refusèrent de leur ouvrir leurs portes (1).

Rebutés de ce côté, ils se retournèrent vers Senlis. Guillaume Cale, qui ne manquait pas d'habileté, voulait tenir au moins une ville pour donner de l'importance à son parti.

Senlis ne fit pas comme Compiègne.

Les Jacques s'y virent accueillis assez complaisamment ; la chronique prétend même

(1) Flammermont.

qu'un certain nombre des habitants de la ville les accompagnaient dans leurs expéditions aux environs (1). « Ils s'unirent à eux, dit M. Flammermont, pour aller détruire et piller les châteaux voisins. »

Etienne Marcel, qui avait excité les Jacques et s'entendait avec eux, voulut procéder à une besogne semblable tout autour de la capitale. Il envoya des bandes tirées de la basse milice parisienne pour saccager et détruire toutes les maisons nobles ou fortes situées au sud et à l'ouest de Paris et au nord entre la Seine et l'Oise (2).

Ainsi furent pillés, brûlés, détruits les vieux et beaux châteaux de Montmorency, d'Enghien, de Taverny, de Gonesse et de Beaumont-sur-Oise.

Les bandes d'Étienne Marcel poussèrent jusqu'à Ermenonville, où Guillaume Cale leur avait donné rendez-vous. L'habitation, vainement fortifiée, fut assaillie, enlevée, livrée au pillage et rasée (3). Le remarquable château de

(1) *Grandes Chroniques de Saint-Denis*, édit. in-fol. Paris, chap. LXXIV, p. 1471 et 1474. — Luce, 95.

(2) Luce, p. 128.

(3) Luce, p. 133.

Thiers, dont on voit encore aujourd'hui les tristes ruines, subit le même sort (1).

Pendant ce temps, ceux des Jacques qui étaient restés campés à Montataire ne perdaient pas leur temps. Ils étaient allés faire des expéditions dans les environs et avaient poussé jusqu'à Pont-Saint-Maxence, toujours tuant, pillant et commettant mille excès.

Le troisième jour, comme ils regagnaient leur camp et gravissaient la montagne de Montataire, ils apprirent que le roi de Navarre, cet allié d'Étienne Marcel sur lequel ils avaient cru jusque-là pouvoir compter, se prononçant tout à coup contre eux, envoyait, pour les réduire, des troupes qui s'avançaient vers Mello. Ils rentrèrent précipitamment dans leur camp, et comprenant, en l'absence de Guillaume Cale, le besoin qu'ils avaient d'un chef expérimenté, ils offrirent le commandement à un nommé Germain Réveillon, de Sacy-le-Grand, qui était connu pour avoir fait campagne avec le comte de Montfortet qu'ils avaient, contre son gré, entraîné avec eux (2).

Celui-ci refusant, ils le contraignirent avec

(1) Flammermont.

(2) Trésor des Chartes, Reg. 86, p. 309. — Luce, 133.

violence, menaçant de lui couper la tête s'il ne consentait à les commander. Il dut se résigner et marcher avec eux sur Mello en soupirant sans doute, chemin faisant, comme il est arrivé plus d'une fois depuis, en temps de troubles aux chefs improvisés par les révolutions : « Il fallait bien leur obéir, puisqu'ils m'avaient fait leur commandant ! »

Voici une des circonstances qui avaient amené à l'égard des Jacques le changement des dispositions de Charles le Mauvais et qui, d'allié complaisant, l'avait rendu ennemi implacable.

Une bande de trois mille Jacques venait de détruire le château de Poix et se dirigeait sur Aumale, lorsqu'elle fit la rencontre d'une petite troupe de cent vingt hommes d'armes commandés par Guillaume de Picquigny. Celui-ci ayant demandé à parlementer, au moment où s'étant avancé seul, il parlait aux paysans, un d'eux nommé Jean Petit Cardaine, le tua traîtreusement. Exaspérés de cette félonie, les compagnons du chevalier, malgré leur infériorité de nombre, se jetèrent furieux sur les Jacques et en tuèrent bien deux mille.

Le roi de Navarre devait à un Picquigny d'être sorti de sa prison d'Arleux. Indigné des procédés des Jacques, et apprenant qu'ils se

tenaient du côté de Mello, il dépêcha vers eux une partie de son armée.

Mais les Jacques s'étaient renfermés dans le château même de Mello, dont la situation était excellente et, où ils attendaient, à l'abri de bonnes murailles, l'arrivée de leur capitaine Guillaume Cale, revenant vainqueur de son expédition d'Ermenonville; si bien qu'après deux jours et une nuit passés inutilement devant la forteresse, les Navarrais prirent le parti de se retirer vers Clermont.

Guillaume Cale, qui était en force, les suivit et chercha même à les précéder dans la ville de Clermont, où il avait des partisans. Mais Charles de Navarre y était entré avant lui et en occupait le château.

Il ne fallait pas songer à prendre cette place ainsi défendue. Accepter une bataille en rase campagne était bien dangereux. Guillaume Cale, qui était intelligent, le comprenait. Il proposa à sa petite armée de se diriger vers Paris où l'on comptait encore sur Étienne Marcel. Mais les Jacques, dont le nombre se montait alors à six mille, s'y refusèrent absolument.

Charles le Mauvais fit avancer ses hommes, les divisa en trois corps d'armée dont il commandait le premier en personne.

On dit qu'avant de livrer bataille, il usa contre les Jacques de la même déloyauté qu'ils avaient montrée à l'égard du seigneur de Picquigny, qu'il engagea leur chef dans une conférence et le prit par trahison. Ce procédé, de sa part, n'a rien qui doive beaucoup étonner.

Quoi qu'il en soit, en cette journée, les Jacques furent taillés en pièces, et, peu après, Guillaume Cale eut la tête tranchée à Clermont.

D'autres bandes furent successivement dispersées de plusieurs côtés.

Le jour même de la bataille livrée sous Clermont, un parti de gentilshommes remportait une éclatante victoire sur les hordes parisiennes qui, après l'exploit d'Ermenonville, étaient allées assiéger la forteresse de la place de Meaux, dans laquelle se trouvaient renfermées, avec un certain nombre d'autres nobles dames, la duchesse de Normandie, propre femme du Régent, sa fille et Madame Isabelle de France, sa sœur (1).

Ils les repoussèrent vigoureusement et les mirent complètement en déroute.

Deux jours après, le 11 juin, ces gentils-

(1) Froissart. — Luce, p. 153, 154.

hommes se présentaient devant Senlis, avec l'intention évidente de punir cette ville du trop facile accueil qu'elle avait fait aux Jacques.

Je laisse la parole à M. Jules Flammermont qui, en un mémoire sur la Jacquerie de Senlis, a très exactement raconté, d'après Jean de Venette (1), cet épisode dans lequel périt assassiné le seigneur de Hardencourt.

« Avertis de l'approche de leurs ennemis, les habitants se préparèrent à les recevoir. Pour entrer dans la ville, les agresseurs devaient passer par la porte de Paris et gravir la vieille rue de Paris, dont la pente est très rapide. Tout en haut de cette rue, on plaça des voitures à deux roues, et des hommes vigoureux se tinrent à côté d'elles pour les lancer sur les assaillants. Des hommes armés se cachèrent dans les maisons, prêts à se jeter sur l'ennemi et à le surprendre, et des femmes étaient à toutes les fenêtres, pour jeter de l'eau bouillante.

« Pour ne point être trahis, les officiers municipaux ordonnèrent de faire sortir dans la rue les nobles qui étaient dans les maisons; l'ordre fut exécuté immédiatement. Cependant, si

(1) Et le cont. de G. de Nangis, d'Achery. *Spicil.* t. III, p. 120.

irrités que pussent être les habitants contre les gentilshommes, ils furent indignés du meurtre qu'un écuyer commit en ce moment sur la personne de son maître. Un hôtelier avait chez lui le seigneur *de Hardencourt* et deux de ses écuyers, dont l'un s'appelait Jehan des Prez; il les mit dehors; à peine étaient-ils dans la rue, que les écuyers tuèrent leur maître. Aussitôt l'on cria haro sur les écuyers, tous les habitants s'assemblèrent; indignés, ils mirent à mort Jehan des Prez, l'un des deux écuyers; l'autre put s'enfuir. »

Ces préparatifs de défense étaient à peine terminés que la troupe des gentilshommes se présenta à la porte de Paris.

..... « Comme il était convenu, les gardes leur ouvrirent les portes et les laissèrent entrer librement. Les assaillants croyaient déjà tenir la ville. A peine arrivés au milieu de la rue, au bas de la montée, ils tirent l'épée et crient : ville gagnée; aussitôt, les hommes placés en haut de la rue lancent avec une grande impétuosité les charrettes préparées à cet effet; les cavaliers sont renversés par le choc, auquel ils ne peuvent résister; les femmes, placées près des fenêtres, jettent des flots d'eau bouillante sur les malheureux embarrassés sous leurs chevaux,

et les hommes armés cachés dans les maisons en sortent pour les frapper à mort. Ceux qui les suivaient et qui entraient petit à petit par la porte, ne pouvant venir au secours de leurs compagnons d'armes, dont les séparaient les charrettes qui fermaient la rue, se sauvèrent à toute bride, mais ceux qui eurent le bonheur d'échapper étaient peu nombreux, et Jean de Venette, qui raconte cette scène, ajoute cruellement que la plupart des assaillants furent mis hors d'état de nuire par la suite à la ville de Senlis.»

Les excès amènent les excès. La Jacquerie avait été impitoyable. La réaction fut terrible. La civilisation, l'influence amollissante des cours, l'esprit philosophique joint au sentiment de la résignation chrétienne n'avaient pas encore appris à toute une classe de la société à se laisser égorger sans plainte et en pardonnant à ses bourreaux.

Moins sauvages que les paysans, mais aussi rudes, aussi violents qu'eux, les nobles se montrèrent inexorables dans la répression. L'autorité royale dut intervenir. On s'empressa d'accorder des *lettres de rémission* et de faire grâce à tous ceux qui prouvaient qu'ils avaient été entraînés, soit par force, soit par peur.

Nous croyons intéressant de reproduire *in extenso* l'exposé de la lettre de rémission accordée à cet infortuné commandant malgré lui, qui avait été forcé de se mettre à la tête des Jacques pour les conduire de Montataire à Mello.

« ... Exposé par Germain de Réveillon, de-
« meurant à Sachy-le-Grant en Beauvoisin,
« familier du comte de Montfort, que, comme
« en la comocion ou esmeute du peuple
« du plait pays Beauvoisin nagaires faite
« contre les nobles dudit pays, ledit Germain,
« par contrainte dudit peuple... lors eust che-
« vauchié, par trois jours ou environ, en
« leur compaignie, à Mellou, à Pons-Sainte-
« Maixence et à Montathère, à la dernière des
« quex trois journées, le peuple estant en armes
« et esmeu sur la montaigne de Montathère,
« eust requis audit Germain qu'il vousist pour
« lors estre leur capitaine en l'absence de leur
« capitaine général qui lors estait à Ermenon-
« ville, le quel Germain s'en excusa par pluseurs
« foiz et pour pluseurs causes et raisons, et
« finalement pour ce qu'il ne vouloit obéir à
« leur requeste et à leur volenté, le pristrent
« par son chaperon injurieusement, en disant
« qu'il seroit leur capitaine pour demi-jour et

« une nuit vousist ou non, et le voudrent sa-
« chier jus dessus son cheval, et avec ce sa-
« chèrent pluseurs espées sur lui pour li coper
« la teste, s'il n'eust obey à eulx, lequel, pour
« doulete et pour eschever au péril de la mort,
« fut leur capitaine demi-jour et une nuyt, tant
« seulement au dit lieu de Mellou encontre les
« genz du roy de Navarre... duquel lieu de
« Mellou le dit Germain se desparti et s'en
« reppaira en sa maison, si tost comme il post
« eschaper... »

La Jacquerie avait duré environ un mois, du 21 mai au 24 juin 1358. A la Saint-Jean, ce déplorable soulèvement avait pris fin.

Mais la contrée était ravagée et dépeuplée, et Charles le Mauvais, que ces événements avaient malheureusement attiré en nos parages, s'empara de Creil et de diverses autres places, et y installait des compagnies de brigands qui, pendant deux années, vécurent sur le pays et achevèrent de le ruiner (1).

Jean de Venette, qui était fils de paysan, hostile à la noblesse, et, dit-on, un peu Jacques dans le fond du cœur, ne peut s'empêcher

(1) Flammermont.

d'appeler la Jacquerie « un excès monstrueux » (1).

Tous les chroniqueurs du temps s'expriment dans le même sens.

De nos jours, Henri Martin, en son Histoire de France, dont on connaît la tendance, la blâme de même, et Michelet, après avoir reconnu l'intérêt qu'avait Étienne Marcel à soutenir les Jacques, ajoute : « C'était pourtant une hideuse alliance que celle de ces bêtes fauves. »

Marcel, bien entendu, dès qu'ils furent vaincus, s'empressa de les désavouer et de les accabler de blâme et de reproches (2).

On ne comprendrait pas comment des bandes de paysans mal armés et, avant eux, des troupes de soldatesque affamée et indisciplinée, ont pu si facilement s'emparer de tant de châteaux et maisons fortes, si l'on ne se rappelait que depuis les dernières guerres la plupart de ces châteaux étaient restés à moitié ruinés, ainsi que le prouve surabondamment l'ordonnance même du dauphin du 4 mai 1358. Depuis les désastreuses batailles de Crécy et

(1) Luce, p. 197.

(2) Luce, p. 195.

de Poitiers, la noblesse était affaiblie, épuisée. Il faut le dire aussi, la féodalité, si forte et si redoutable à son origine, avait commencé à désarmer au profit de la royauté.

Celle-ci avait rogné les ongles au lion féodal, entendant se charger elle-même de la police du royaume. C'eût été à elle à protéger les paysans contre les exactions des soldats, à sauvegarder la noblesse contre les envahissements de populations déchaînées. Malheureusement la royauté était, en ce moment, au plus bas, le roi prisonnier, le jeune régent fort empêché à se défendre, d'une part contre les Anglais et le roi de Navarre, d'autre part contre les factieux qui le harcelaient à l'intérieur.

Dans ces conjonctures, si Charles de Navarre n'avait pas éprouvé tout à coup un sentiment d'indignation et de dégoût, si la Jacquerie avait réussi, Étienne Marcel pouvait avoir bon marché du régent et renverser le trône à son profit ou au profit de l'étranger, avec lequel il était en pourparlers.

Heureusement, comme il arrive parfois en de telles circonstances, l'excès du mal amena la réaction; Marcel finit par se rendre odieux aux Parisiens. Convaincu de trahison, il périt, tué à la porte Saint-Antoine, le 31 juillet 1558.

Il était temps; le même soir, 31 juillet, Paris allait être livré au roi Charles le Mauvais et aux Anglais qu'il menait avec lui. Il y avait entre eux un traité en règle pour le partage de la France (1).

Le surlendemain, 2 août, le dauphin rentra à Paris.

C'est lui qui, plus tard, régna sous le nom de Charles V dit le Sage, et fit tous ses efforts pour effacer, par un gouvernement juste et paternel, les effroyables maux qu'il avait vus se déchaîner sur le pays.

En l'année 1373, Louis de Bourbon, comte de Clermont, fit faire, pour le présenter au roi Charles V, un dénombrement de tous les fiefs et arrière-fiefs dudit comté de Clermont. Un exemplaire ou copie de ce dénombrement est conservé à la Bibliothèque nationale à Paris, en un gros volume intitulé : *Livre des hommages de la comté de Clermont en Beauvoisis* (2). Ce document ne manque pas d'intérêt. A côté

(1) *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, I, p. 113 et suivantes.

(2) Mss. fonds français, 20,082. M. le comte de Luçay en a fait un relevé très complet dans son livre sur le comté de Clermont.

de l'indication assez compliquée des terres, fiefs et redevances, se trouve le nom du seigneur avec l'écusson colorié de ses armes. S'y voient Guillaume de la Tournelle, chevalier, Guy d'Hardencourt et Pierre de Montathère, seigneur dudit Montathère, dont les armes sont indiquées : de gueules à la fasce d'or, le chef chargé de trois bezants d'argent (1). On y rencontre, de plus, Rogier et Thomas de Foulleuse, écuyers, frères, possédant à Montathère des terres, prés et vignes sur lesquelles vignes il est mentionné que les religieux de Royaumont avaient le quart. En effet, ces religieux avaient détaché de leur propriété, sise à Montataire, un morceau que possédaient lesdits frères de Foulleuse et qui est devenu depuis le fief dit de Trossy (2).

(1) Mss. fonds français, 20,082, p. 447.

(2) Ce fief a eu, au xvi^e siècle, des seigneurs portant son nom, lesquels étaient alliés aux seigneurs de Montataire. On voit, dans l'inventaire des titres de Notre-Dame-du-Mont de Montataire que messire André de Trossy, prêtre, a fondé en 1502, 1521 et 1533, des *obits* pour messire Pierre de Trossy, son père, et dame Marguerite de Madaillan, sa mère, ainsi que pour demoiselle Christine de Trossy.

Dans les archives du château de Montataire, on trouve, au dossier de Guillaume de Madaillan, un acte portant quittance daté du 18 décembre 1544, et signé *Jean de Trossy*.

Plus tard ce fief a été possédé par les Breda, puis la pro-

En parcourant le *Livre des hommages*, on est frappé du grand nombre de fiefs et arrière-fiefs qui existaient à l'époque où il a été dressé et de la quantité de familles nobles aujourd'hui éteintes qui figurent dans cette longue énumération.

Ainsi, à Creil, il y avait alors sept familles possédant fiefs relevant de Clermont dont voici les noms : de Crocy, d'Escautilli, du Mont, le Boiteux, de Chennevières, de Lavrechine (Laversine) et des Prez (1).

De ces sept familles, il ne paraît pas qu'une seule ait persisté jusqu'à nos jours.

A Cramoisy, petit village de la vallée du Thérain, on comptait jusqu'à dix fiefs, dont le principal appartenait à un haut et puissant seigneur portant bannière. Aujourd'hui la bannière, le banneret, les châtelains et les châteaux ont tellement disparu que le souvenir même en est complètement et absolument effacé.

Quelles philosophiques méditations à faire en ce lieu !

priété a passé de nos jours à divers propriétaires, entre autres à M. Arthur Dinaux, écrivain connu par des ouvrages estimés sur les trouvères et anciens poètes du nord de la France.

(1) A cette dernière famille appartenait probablement le déloyal écuyer du seigneur de Hardencourt.

Au commencement du ^{xiv}^e siècle, la France avait été prospère. Pendant la première moitié de ce siècle, il est prouvé que la population égalait au moins celle d'aujourd'hui; le pays jouissait d'une aisance qu'il a été de longues années sans pouvoir atteindre depuis. Cela a été démontré par M. Luce dans son excellente Histoire de la jeunesse de Duguesclin (1). Mais on peut difficilement se faire une idée exacte de ce que, pendant la seconde moitié de ce même siècle et pendant toute la première partie du ^{xv}^e, les guerres incessantes, surtout la longue et terrible lutte contre les Anglais, ont fait périr d'hommes, particulièrement d'hommes appartenant à la noblesse, à une époque où cette classe était exclusivement militaire et où c'était elle surtout qui payait à la patrie l'impôt du sang. La consigne pour tous et toujours était d'aller, au premier appel, se battre et se faire tuer. On assiste, pendant cette guerre de Cent ans, à la disparition presque complète des anciennes familles nobles du pays.

(1) Chap. VIII.

LES D'ERQUINVILLERS

SEIGNEURS DE MONTATAIRE

A PARTIR DE 1379

LE ROI CHARLES VI A CREIL

Mathieu d'Erquinvillers avait figuré au dénombrement de 1373 (1), avec l'indication suivante :

« Mathieu d'Erquinvillers, dit le Borgne, tient, du châtel de Clermont, un fief à Erquinvillers. Porte : diapré d'argent et de gueules, à la bande d'azur. »

En 1379, il acheta les domaine et seigneurie de Montataire. Son acte de foy et hommage avec aveu et dénombrement des plus complets

(1) Folio 495.

se trouve aux archives du château ; il forme un volume de 18 pages en écriture gothique sur parchemin ; il est daté du 18 juillet 1379.

C'est pendant que Mathieu d'Erquinvillers était seigneur de Montataire, que l'infortuné roi Charles VI, devenu fou, fut conduit au château de Creil (1392).

Ce château avait été, depuis peu, reconstruit par le roi Charles V (1374-1378) (1).

Dès l'année 1381, le jeune roi Charles VI, qui venait de monter sur le trône et était presque un enfant, n'ayant alors que douze ans, avait visité Creil, y avait fait séjour et avait paru s'y plaire beaucoup (2).

Ce fut cette résidence, isolée dans une île, en un charmant pays, avec un air très pur, qui fut jugée la plus favorable pour y tenir le roi, lorsqu'il fut *tombé en frénésie*, comme disent les historiens du temps, à la suite de la fatale aventure de la forêt du Mans.

« Du Mans, le roy fut mené à Paris
« et de Paris à Creil, près Saint-Leu-de-Serans,
« où est le plus bel aer de Paris. Il fut mis

(1) Mss. d'Étienne de Conty, religieux de Corbie, cité par dom Grenier, 169, p. 15.

(2) Dom Grenier, 166, p. 15.

« entre les mains de maître Guillaume de Har-
« celin (ou Harcigny), médecin le plus expéri-
« menté de France » (1).

« Et lui fit-on une cage qui se voit encore
« au château de Creil pour le retenir tant il
« était furieux, pour lui faire voir l'air » (2).

Du haut des remparts de Montataire, on pouvait facilement apercevoir non la cage qui, faut-il l'espérer, si elle servit, ne servit pas longtemps, mais les fenêtres et les balcons grillés de barreaux de fer derrière lesquels le pauvre roi venait respirer l'air et regarder les danses et divertissements que l'on organisait aux fossés du château pour le distraire et tâcher de le ramener au calme et à la raison.

Il y revenait de temps à autre, mais par intervalles; notamment après l'accident du bal et des sauvages brûlés devant, il était pris de crises violentes. Il criait alors qu'il n'était pas roi, qu'il n'avait jamais été marié; il ne l'avait été que trop tôt (à seize ou dix-sept ans avec la belle Isabeau de Bavière qui n'en avait que quatorze); qu'il ne s'appelait pas Charles, mais

(1) Jean Bouchet, f° 26.

(2) Note manuscrite à la suite du récit de Jean Bouchet.

Georges; que son blason était un lion percé d'une épée (1)....., etc., etc.

Pour le distraire on avait, comme on sait, imaginé de lui mettre en mains des petites figures peintes sur carton, qui, plus tard, devinrent les cartes à jouer, et, la reine le fuyant et l'ayant délaissé, on plaça auprès de lui une fillette du nom d'Odette, que l'on appelait la *petite reine*, et dont on a fait un gracieux personnage dans l'opéra d'Halévy. Ce qui est certain, c'est que, même dans ses moments de plus grande fureur, il la traitait avec une douceur extrême.

Quand la raison lui revenait, il n'y avait pas d'homme plus humain et plus juste. Il faisait tous ses efforts pour éteindre la guerre civile et rendait d'utiles ordonnances dont le recueil publié il y a quelques années par la Société de l'Histoire de France forme un livre très instructif (2).

A Mathieu d'Erquinvillers succéda son fils Jehan qui rendit foy et hommage au roi pour sa seigneurie de Montataire, en mars 1416.

(1) *Le Religieux de Saint-Denis*, nouveau Dict. biog., IX, p. 831.

(2) *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, par M. Douet d'Arcq.

L'acte se trouve aux archives nationales (1). Jehan d'Erquinvillers laissa une fille du nom de Marie, qui épousa Mathieu de Milly et lui porta le domaine de Montataire.

Un Milly avait été, au XIII^e siècle, bailli d'Amiens et s'y était montré justicier sévère.

Dix-sept clercs ou *escholiers* de la ville étant accusés d'avoir déshonoré sa fille, il les fit d'abord fustiger et emprisonner dans le beffroi. L'un d'eux, un peu trop fustigé sans doute, mourut dans la nuit. Le lendemain, le bailli, toujours en colère, en fit pendre cinq autres des plus compromis au gibet de la ville.

L'évêque trouva le procédé trop vif et n'hésita pas à le désapprouver hautement.

Il imposa au bailli une forte réparation et condamna tout l'échevinage complice de l'exécution à fonder six chapelles, autant que d'*escholiers* mis à mort, deux dans le cimetière Saint-Denis, et quatre dans la cathédrale (2).

Ces chapelles ont conservé longtemps le nom de chapelles des meurtris (3).

(1) P. P., fo 215.

(2) Par sentence du 1^{er} décembre 1244.

(3) Bénéf. de l'église d'Amiens, par Darsy (Soc. des Antiq. de Picardie, I, 52).

Robert de Milly, héritier de Mathieu de Milly et de Marie d'Erquinvillers, vendit, en 1455, Montataire à « noble et puissant seigneur Simon Charles, conseiller du roy, président en sa Chambre des comptes », lequel avait épousé Isabelle d'Orgemont (1).

A peine le président avait-il eu le temps de rendre foi et hommage pour son château et d'y commencer quelques travaux de restauration (2) qu'il passa de vie à trépas (1466).

Sa veuve vendit à Arnaulton de Madaillan ce qui restait alors du château de Montataire.

(1) L'acte de vente sur parchemin, daté du 1^{er} juillet 1455, se trouve aux archives du château de Montataire.

(2) A l'extrémité du soubassement de l'aile du château se dirigeant vers l'ouest, on lit la date de 1460.

ARNAULTON DE MADAILLAN

SEIGNEUR DE MONTATAIRE

ET SES SUCCESSEURS

(1466-1557)

J'ai dit : *ce qui restait du château de Montataire*, parce que, depuis cent ans que l'on se battait, que les places et les maisons fortes étaient sans cesse assiégées, assaillies, prises et reprises tantôt par les Anglais, tantôt par les Français, ce malheureux château de Montataire, après avoir survécu même à la Jacquerie, avait fini par subir le sort commun et était ruiné.

Il ne restait à peu près debout que les tours sud-ouest du donjon, l'étroite courtine qui les relie et un lambeau de la façade du sud-est, où l'on voit encore une petite fenêtre du ^{xii}e siècle.

Tout le surplus des bâtiments s'était écroulé et ne présentait que ruines, ainsi que le constate l'acte de foy et hommage qu'Arnaulton de Madaillan, qui avait acheté Montataire, le 16 octobre 1466, s'empresse de rendre, dès le 31 du même mois (1).

Il se mit aussitôt à l'œuvre pour la reconstruction. Le château primitif, auquel Renaud de Clermont avait, pour le fortifier, ajouté un donjon flanqué de quatre tours, ne s'élevait pas à beaucoup près aussi haut que ces tours. Arnaulton refit les bâtiments plus élevés qu'ils ne l'étaient dans l'origine et les exhaussa jusqu'au niveau desdites tours. Il les recouvrit de toits, il les perça d'ouvertures plus grandes que les rares et petites croisées qui s'y trouvaient antérieurement. Au xv^e siècle, on n'éprouvait plus, comme au commencement du moyen âge, la nécessité de sacrifier complètement le confort aux exigences de la défense. On commençait à demander aux logis destinés à l'habitation plus d'air, plus d'espace, de vue et de gaieté. C'est évidemment le sentiment qui a guidé Arnaulton dans sa reconstruction du château de

(1) Archives du château de Montataire, acte original sur parchemin.

Montataire. Une partie de la façade sud-ouest a été remaniée et modernisée au xvii^e siècle. Mais la façade sud-est, celle qui regarde la vallée de l'Oise, est restée à peu près telle qu'Arnaulton l'a faite. Cette façade ayant plus d'élévation hors de terre à cause de la pente du terrain, il l'appuya de hauts contreforts surmontés, soit par lui, soit par ses successeurs, de quatre arcades inégales qui lui donnent, de ce côté, un aspect très original (1).

On retrouve, dans quelques anciennes résidences, ces hauts contreforts surmontés d'arcades. Celle de toutes où ils sont le plus prodigués et de la façon la plus pittoresque, est le vaste et imposant château des comtes de Provence et de Toulouse qui devint le palais des papes, à Avignon.

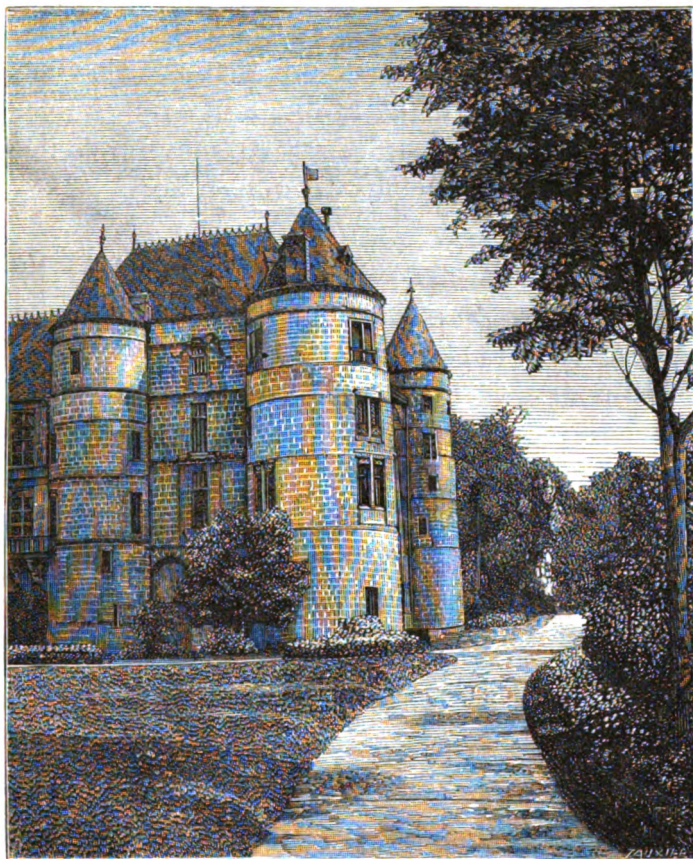
L'état de ruine dans lequel le nouvel acquéreur avait trouvé Montataire et l'importance des constructions qu'il y éleva ont fait croire qu'il avait entièrement refait le château et que cet édifice date du xv^e siècle. Ce n'est vrai qu'en partie. L'ayant ainsi lu et relu de plusieurs côtés, j'en étais convaincu moi-même, lorsque M. Lassus, l'éminent architecte de

(1) Voir la première gravure, en tête du volume.

Notre-Dame, me fit remarquer que les arceaux des salles basses ne sont pas du tout du xv^e siècle, mais bien du xii^e siècle; que, de plus, les voûtes, au 2^e étage des tours sud-ouest, sont également du xii^e et non du xv^e siècle; il en concluait: que ces tours, comme il était arrivé dans l'importante ruine de Pierrefonds, n'avaient pas été renversées avec le reste du château, mais étaient bien celles du donjon primitif. Après lui, M. Viollet-le-Duc et M. Sauvageot, l'érudit architecte qu'il m'avait donné pour la restauration de Montataire, n'hésitèrent pas à conclure de même, ainsi que M. Emmanuel Woillez et plusieurs autres bons archéologues, et cette opinion s'est trouvée surabondamment confirmée par la découverte du pilier qui supportait primitivement le centre du donjon, lequel pilier s'était trouvé encastré dans le gros mur de refend construit par Arnaulton pour soutenir à l'intérieur ce qui restait du château, ainsi qu'il a été expliqué en un chapitre précédent.

Il est donc prouvé d'une manière certaine qu'une partie notable du vieux donjon de Renaud II est encore debout. Quelques fenêtres plus grandes que les anciennes, qui étaient toutes petites, ont été percées. Arnaulton l'a

recouvert de toits pointus remplaçant les terrasses crénelées du ^{xii}e siècle. Mais il n'y a pas



ajouté un seul de ces ornements qui caractérisent si bien le ^{xv}e siècle. L'édifice a conservé

de ce côté, sauf l'agrandissement des ouvertures, agrandissement qui, il ne faut pas se le dissimuler, a beaucoup modifié l'apparence des tours, sauf cet agrandissement, disons-nous, le donjon a conservé, d'une manière absolue, l'aspect grave, mâle, calme, tout à fait simple, poétique même par cette extrême simplicité, des premiers châteaux du moyen âge.

Qu'était-ce qu'Arnaulton de Madaillan? Et par quelles circonstances un gentilhomme étranger à la contrée, venu des provinces méridionales de la France, avait-il songé à se rendre acquéreur du domaine de Montataire?

Moréri dit qu'il avait été nommé gouverneur de Creil pour le roi (1), et les généalogies de sa famille font la même mention (2).

Il était seigneur de Montvieil en Gascogne, et, dans ce pays, où beaucoup s'étaient laissé entraîner à suivre la fortune de l'Angleterre alors triomphante, il avait, comme ceux de sa branche, continué à rester obstinément fidèle au parti de la France.

(1) Voir *Dict. de Moréri*, IV, p. 767 et 768, et 1^{er} supplément, t. II, p. 7.

(2) Archives du château de Montataire.

Il s'était trouvé, en 1415, à la funeste bataille d'Azincourt, si meurtrière pour la chevalerie française, où dix mille des nôtres avaient encore péri et quatorze mille avaient été faits prisonniers. Il l'appelait, à juste titre, quand il remémorait ces tristes souvenirs : *la male* (mauvaise) *journée*.

Il avait épousé Cécile de Puech, Pulch ou Pulchs, d'une famille de Guienne, dont les armes étaient de gueules à trois fasces d'argent (1).

Les siennes étaient écartelées : de Madailan, tranché d'or et de gueules, et de Lesparre, d'azur au lion d'or.

Je lis, dans l'Histoire de Creil, que, de 1440 environ à 1451, le capitaine du château et de la place s'appelait Jean Puche.

A cette époque, les noms propres s'écrivaient quelquefois d'une manière variable et fantaisiste.

N'y aurait-il aucun rapport entre ce Jean Puche, gouverneur de Creil, et cette Cécile de Pulche épousée par ce Madaillan, qui se trouve en même temps que lui à Creil, ville dont il paraît avoir été aussi gouverneur un peu plus

(1) Coll. d'André Duchesne. Mss. Bibl. nat., p. 624.

tard ? Et n'est-on pas tout naturellement porté à supposer qu'Arnaulton de Madaillan avait épousé, en son pays, la fille de ce capitaine et l'avait suivi dans l'Ile de France ?

Ce qui tendrait à confirmer cette supposition, c'est que, dès l'année 1440, on voit Arnaulton de Madaillan acquérir, à Creil, une seigneurie nommée le fief de l'Épée d'où relevaient plusieurs maisons de la ville et des faubourgs (Moréri).

Le 25 juillet 1446, suivant acte passé par Guillaume de Place, tabellion de la châtellenie de Creil, il achetait de Jean de Mirebeau, chargé de la procuration de demoiselle Marguerite de Fouilleuse, un droit de sur-cens sur Jean Héronart, demeurant à Montataire.

A cette époque la guerre de Cent ans touchait à sa fin. En 1450, les Anglais étaient refoulés par la Normandie. En 1455, on réhabilitait l'infortunée Jeanne d'Arc (1). En 1457, il ne restait plus un soldat anglais sur le territoire de la France.

On respirait enfin, on se sentait revivre, on recommençait à compter sur l'avenir, on son-

(1) Le procès de réhabilitation fut ordonné par le pape Calixte III, le 11 juin 1455.

geait à réparer les ruines accumulées sur le pays.

Frappé, sans doute, pendant son séjour à Creil, de l'agrément de la contrée et de la beauté du site de Montataire, Arnaulton songea à s'y établir, bien qu'il possédât d'assez importantes propriétés dans le Midi et qu'il y eût toute sa famille. La branche aînée de cette vieille maison de Guienne et de Gascogne avait eu de belles alliances. En 1220, Guillaume de Madaillan, sire de Lesparre, avait épousé Alix, fille d'Aimery, vicomte de Rochechouart (1).

Son petit-fils, Amaulry de Madaillan, sire de Lesparre, prenait pour femme Cécile de Durfort qui lui donnait deux fils.

Le premier de ces fils avait continué la branche aînée et le second était devenu chef de la branche cadette dont descendait Arnaulton.

Au ^{xiv}^e siècle, Aramon de Madaillan, sire de Lesparre, avait pour femme Isabeau de Pons, fille du comte de Bigorre.

Son fils, Amanieu de Madaillan, sire de

(1) Moréri. *Généalogie de Rochechouart*. — Du Fourny, *Généalogie de Rochechouart*, t. II, p. 1004.

Lesparre, épousait, en 1408, Jeanne, fille du comte d'Armagnac et de Marguerite de Cominges. Il est à noter que cette Jeanne d'Armagnac était petite-fille de Jean I^{er}, comte d'Armagnac, et de Béatrix, fille de ce Robert de France, à qui le roi saint Louis avait donné le comté de Clermont. Cela constituait, pour les Madaillan, une alliance indirecte avec la maison de France.

Un autre Madaillan, Lancelot, sire de Lesparre, eut pour femme Jeanne d'Estissac (1), et en eut une fille qui fut mariée à Gaston de Gontaut, baron de Biron, et un fils que, par lettres du 22 mars 1458, le seigneur d'Estissac et Marguerite d'Harcourt, sa femme, instituèrent leur héritier, à charge de porter le nom et les armes d'Estissac, ce qu'il fit.

Mais son petit-fils, Louis de Madaillan d'Estissac, mourut en 1565, ne laissant que deux filles; l'aînée, Claude, épousa François de La Rochefoucauld, et lui porta la seigneurie d'Estissac, qui fut érigée plus tard (1758) en duché en faveur d'un autre François de La Rochefoucauld (2).

(1) La Roque, *Hist. d'Harcourt*.

(2) La Roque, *ibid.*

Le berceau des Madaillan avait été le château de ce nom situé dans l'Agenois (aujourd'hui département de Lot-et-Garonne) à douze kilomètres d'Agen, situé, absolument comme Montataire, sur la pointe d'un promontoire à pentes rapides dominant deux vallées.

Il avait été bâti au XII^e ou XIII^e siècle. Il fut pris et repris par les Anglais au XIV^e siècle.

Les protestants s'y étant enfermés en 1575, Blaise de Montluc vint les assiéger, mais ne put les forcer et dut se retirer sans avoir pris le château.

Ce fut le seul échec de ce grand capitaine qui avait commencé le livre de ses Commentaires par cette fière déclaration : « Je n'ay jamais esté déffait, ny surpris en quelque faict de guerre où j'ay commandé » (1).

Aujourd'hui le château de Madaillan est tout à fait en ruines.

Quant à Lesparre, dont le nom actuellement porté par les puînés des Gramont, a si longtemps appartenu aux Madaillan, c'est maintenant une petite ville de la Gironde située au nord-est de Bordeaux, au fond du bas Médoc, microscopique.

(1) Voir *Siège du château de Madaillan*, par Blaise de Montluc (1572-1575); Tholin, archiviste de Lot-et-Garonne, Agen, 1872.

pique sous-préfecture de 1,500 âmes dans le voisinage du célèbre cru de Pouillac.

Ce fut, dans l'origine, un donjon féodal remontant au XI^{e} siècle, situé au milieu d'un marais qui en faisait la principale défense. Il en reste une assez belle tour carrée avec créneaux et guérite.

Cette tour, dit Viollet-le-Duc (1), était un réduit couronné par une plate-forme sur voûte, véritable poste de guerre seulement, car la surface de ce château, en dehors de la tour carrée, n'est que de 700 mètres.

Les premiers sires de Lesparre passaient pour être d'un caractère violent, d'une humeur querelleuse, sans cesse en lutte ou en guerre avec leurs voisins. — Le dernier paya de sa tête, après la défaite de Castillon, son dévouement aux Anglais.

Au xvi^{e} siècle, Lesparre appartenait à la grande et illustre maison de Foix qui a donné trois généraux à la France. L'un d'eux, le fameux Lautrec, fut maréchal de France sous Louis XII et François I^{er}.

Son frère, le maréchal de Foix, fut blessé à Pavie et mourut prisonnier, en 1524. — Le

(1) *Dict. d'archit.*, IX, p. 147.

troisième, André de Foix, était plus particulièrement connu sous le nom de Lesparre. Ce fut lui qui reçut tant de terribles coups sur son casque qu'il en demeura aveugle, le reste de ses jours.

« Il fut tant battu et rebattu, en un combat, de tant de coups de masse sur sa sallade, qu'il en perdit la vue..... et puis mourut (1547) aussi malheureux que ses deux frères, MM. de Lautrec et de Lescun. » (Brantôme, t. I, p. 324.)

Leur sœur, Françoise de Foix, avait épousé, en 1509, Jean de Laval, comte de Chateaubriant, gouverneur de Bretagne, mort en 1542. C'est elle qui fut la célèbre comtesse de Chateaubriant sous François I^{er}.

Le 27 avril 1672, le duc de Foix vendit au maréchal de Gramont la sirerie de Lesparre qui est devenue un des duchés de la maison de Gramont (1).

Notre Arnaulton de Madaillan, seigneur de Montataire, arrière-petit-fils d'Amaury de Madaillan et de Cécile de Durfort, était fils d'Armanieu de Madaillan et de Jeanne de Lam-

(1) *Hist. et généalog. de la maison de Gramont*, Schlesinger, 1874.

bertie, et seigneur de Cancon et de Montvieil en Gascogne.

Une fois installé à Montataire, il semble avoir préféré cette résidence à toutes les autres. Il s'y fixa tout à fait et y vécut très vieux.

Peu d'années après qu'il en eût fait l'acquisition, un petit neveu de Jehan d'Erquinvillers, ancien seigneur de Montataire, regrettant que ce domaine fût sorti de sa famille et prétendant, comme héritier dudit Jehan, avoir des droits à faire valoir, intenta, un peu légèrement, paraît-il, un procès à Arnaulton de Madaillan, qui fut reconnu légitime propriétaire par une sentence du Châtelet rendue le 4 juin 1473 (1).

En l'an 1481, arrivés à un grand âge, Arnaulton de Madaillan et sa femme firent, par un acte du 9 septembre, donation à leur fils aîné, Guichard de Madaillan, des chastel, fief et seigneurie de Montataire, à charge de pension viagère à ses vieux parents. Guichard rendit ses foi et hommage au roi le 23 septembre 1485.

En 1487, de plus en plus vieux, Arnaulton

(1) Voir, aux archives du château de Montataire, Procédure et jugement, énorme recueil en parchemin.

eut une affaire litigieuse à traiter en Guienne où il ne pouvait absolument plus se rendre. Il avait songé à confier le soin de cette affaire à son fils Guichard. Mais les pièces conservées aux archives de Montataire mentionnent que celui-ci ne put la suivre : « Estant homme de « guerre occupé au service » (il était capitaine de cinq cents hommes d'armes). Alors Arnaulton fit valoir cette impossibilité, ajoutant qu'il était lui-même décrépît et presque *centenaire*. On lui accorda des lettres de relief d'appel au Parlement de Bordeaux, délivrées à Paris, avec mandement de Robert de Balzac, seigneur d'Entragues, sénéchal d'Agenois.

Arnaulton ne vivait plus le 11 août 1491, ainsi que l'indique un partage fait, à cette date, entre ses enfants. Outre Guichard, à qui il avait, par anticipation, donné Montataire, il laissait : Jean, qui eut la maison de l'Epée à Creil, et plusieurs autres héritages dans les environs; Philippe, prêtre, à qui échurent un hôtel sis à Précý et 8 livres de rente; Étienne, qui eut en partage les chastel, châtellenie, terres et seigneurie de Montvieil en Agenois, ainsi que les autres biens de Guienne. Les descendants de Madaillan ont possédé ces domaines jusqu'à l'époque où le dernier de cette branche fut tué

en duel par le maréchal de Thémynes (1).

On lit dans l'inventaire des titres de l'église de Montataire que des messes d'*obit* ont été fondées en l'honneur de messire Arnaulton de Madaillan et sa femme, et de messire Philippe de Madaillan, leur fils, pour être célébrées le 12 avril et le 2 septembre de chacune année, en grande pompe, avec diacre, sous-diacre, choristes, vigiles, commandace, *Libera* et *De Profundis*, lesquels devront être chantés sur la tombe même desdits fondateurs, probablement inhumés dans l'église.

Outre ses cinq fils, Arnaulton avait laissé deux filles dont l'aînée, Marguerite, fut mariée à Pierre de Torcy, la seconde, Georgette, à Louis de Montigny.

Guichard de Madaillan, fils aîné d'Arnaulton, avait épousé Jeanne de Marconville, fille de Jehan de Marconville et de Marguerite de Hédouville.

Elle était veuve de messire du Monceau, seigneur de Thignonville. Elle avait pour neveu un certain Louis de Hédouville, seigneur de Sandricourt, bailli de Caux, homme estimé, qui mourut à l'étranger, sans enfants. Il aurait

(1) *Recueil de différentes choses*, par le marquis de Lassay.

pu sans inconvénient en avoir quinze et leur laisser à chacun une terre, car il était seigneur de quinze fiefs : Vigny, Sandricourt, Hédouville, Frémicourt, Saint-Lubin, Corbeil-le-Cerf, Amblainville, etc., etc. (1).

Étant devenue également veuve de Guichard de Madaillan, Jeanne de Marconville fit, le 28 juin 1509, acte de foi et hommage au roi pour la seigneurie de Montataire, comme ayant la garde noble de ses enfants mineurs et au nom de Guillaume de Madaillan, son fils.

Elle avait aussi une fille, Jeanne de Madaillan, qui fut depuis, en 1515, mariée à Jacques de Pas, seigneur de Feuquières et de Rosières, vicomte de Jumancourt, enseigne des gendarmes du roi et gouverneur de Corbie (2).

Le 29 avril 1516, Guillaume de Madaillan, devenu majeur, rendit lui-même son hommage au roi.

Il épousa Charlotte de La Roquè, héritière des terres de Roberval, de Ruys et Mauru, de laquelle il eut trois fils, Louis, Balthasar, Fran-

(1) Mss. de la Collect. André Duchesne, Bibl. Nat., p. 624.

(2) Handigner de Blancourt. Nobl. de Picardie.

çois, et deux filles, nommées Madeleine et Esther (1).

On a de Guillaume de Madaillan un très grand nombre d'actes et une indication des arrière-fiefs qui relevaient de Montataire en l'année 1540 : c'est la déclaration des revenus et valeur entièrement des fiefs et arrière-fiefs sis au bailliage de Senlis que je, Guillaume de Madaillan, tiens et possède :

1° A moi appartient le chastel, terre et seigneurie de Montataire avec haute, basse et moyenne justice, le tout clos de murailles, etc.

D'iceluy fief en relèvent plusieurs arrière-fiefs :

— Deux tenus par Gilles de Vendelles à Montataire ;

— Un par Jean de Trossy ;

— Un par messire Louis de Vendosme, vidame de Chartres, à cause de sa seigneurie de Mortefontaine ;

— Un autre par Nicol Morel, lieutenant général de M. le bailly de Senlis ;

— Un autre à Villers-Saint-Pol, tenu par les héritiers Olivier de Hallot, etc

(1) Bibl. nat., fonds Colbert, t. CXXXVII, CXXXVIII, p. 84.

LOUIS DE MADAILLAN

SEIGNEUR DE MONTATAIRE

(1557-1576)

ODET DE CHATILLON

ÉVÊQUE DE BEAUVAIS

Le fils aîné de Guillaume, Louis de Madaillan, épousa, le 15 avril 1557, Marguerite de Fay-Châteaurouge, qui lui apportait en mariage la seigneurie et châtellenie de Pont-Saint-Maxence.

A l'occasion de cette alliance, Guillaume de Madaillan fit abandon aux futurs époux de sa terre et seigneurie de Montataire.

Marguerite de Fay était proche parente des Coligny, qui ont joué un si grand rôle politique et religieux au commencement de la Réforme en France. Ils étaient trois frères qui, disent les

Mémoires du temps, semblaient n'avoir qu'une seule âme : le célèbre amiral de Coligny, tué à la Saint-Barthélemy, d'Andelot, colonel général d'infanterie, et Odet de Châtillon, cardinal et évêque de Beauvais. Celui-ci avait sa résidence d'été au château de Bresles, d'où il venait quelquefois visiter ses parents de Montataire.

Une chambre du château est restée désignée dans les vieux inventaires sous le nom de chambre du cardinal.

La mère de ces trois frères, Louise de Montmorency, était protestante et très ardente pour les nouvelles idées que ses fils avaient fini par adopter, d'abord d'Andelot, puis l'amiral, puis enfin Odet lui-même.

Louise de Fay, devenue dame de Montataire, partageait ces mêmes croyances, et, comme la dame de Coligny, était très zélée protestante. Son influence, l'exemple des Coligny, celui d'une partie de la noblesse qui avait donné dans la Réforme, sans prévoir assurément les maux qui devaient en résulter pour le pays, entraînèrent Louis de Madaillan.

Il fit construire, dans le haut de l'enceinte du château de Montataire, entre le château et l'église, un petit temple, connu sous le nom de

dôme, dans lequel on faisait le prêche pour le châtelain, les personnes de sa famille et les gens de sa maison.

La tradition veut que ce soit à Montataire qu'ait eu lieu un événement étrange et regrettable de cette époque, le mariage, en 1564, du cardinal de Châtillon avec Isabelle de Hauteville, dame d'honneur de Catherine de France, duchesse de Savoie (1).

Odet n'étant plus catholique alors (il avait publiquement abjuré au château de Merlemont, en 1562) (2), tout porte à croire que c'est dans le petit temple protestant et non dans l'église qu'eut lieu le mariage.

Hâtons-nous d'ajouter qu'Odets de Châtillon n'était pas prêtre. Jamais il ne reçut la prêtrise.

Par un usage, par un abus assurément très blâmable, admis à cette époque, il avait été pourvu, presque enfant, des plus hautes dignités ecclésiastiques. L'influence du connétable Anne de Montmorency, dont il était neveu et filleul, l'avait fait nommer chanoine à treize ans, cardinal à dix-sept, archevêque de Toulouse à dix-

(1) Louvet, t. II, p. 628. — Dom Grenier, 222, p. 41.

(2) Delettres, *Hist. du dioc. de Beauvais*.

neuf, évêque comte de Beauvais à vingt ans (1). Avec cela il était pair de France, abbé de seize abbayes et prieur de quatre couvents.

Il administrait, bien entendu, ces couvents, ces abbayes, ces diocèses, au moyen de conseils, de délégués et d'évêques *in partibus*.

En 1561, lors du colloque de Poissy, la reine Catherine de Médicis, qui désirait vivement une fusion, un accord par échange de concessions entre les orthodoxes et les dissidents, avait proposé de demander au saint père l'abolition du célibat ecclésiastique, et le cardinal de Châtillon avait opiné dans ce sens. Cette proposition avait été rejetée.

Quelque déplorable qu'ait été le parti qu'il prit de se marier, sa grande faute est bien plus dans l'éclat de sa rupture avec l'unité religieuse et l'impulsion qu'il donna à la Ré-

(1) Pour ce titre de comte attribué aux évêques de Beauvais, il faut se rappeler qu'en 1013, Roger, évêque de Beauvais, avait donné à son église le comté de Beauvais qu'il tenait de son frère (*Chron. Alberici*, Hist. de France, X, 288, A.). Les évêques ses successeurs restèrent comtes de Beauvais et devinrent pairs de France. Le château de Bresles était considéré comme le siège féodal de leur comté-pairie; ils le défendaient, au besoin, les armes à la main. On voit dans Montfaucon, assistant au sacre de Charles VI, les douze pairs dont le troisième est l'évêque de Beauvais, en complète armure de guerre, avec la mitre épiscopale sur la tête.

forme par son exemple que dans ce mariage lui-même, puisqu'il n'était pas prêtre.

Ferdinand I^{er} de Médicis qui, après avoir été fait cardinal à l'âge de seize ans, devint, par la mort de son frère, grand-duc de Toscane en 1587, prit pour femme, le 30 avril 1589, Christine de Lorraine, sans que personne y trouvât à redire, et le vertueux archiduc Albert d'Autriche qui épousa, en 1598, sa cousine l'infante Isabelle et gouverna avec elle les Pays-Bas, avait commencé par être cardinal et archevêque de Tolède et n'eut d'autre formalité à remplir pour se marier que de renvoyer son chapeau de cardinal et ses insignes épiscopaux au saint père dont la bénédiction porta bonheur à son gouvernement, l'un des plus heureux et des plus prospères qu'ait eus la Belgique.

Odet de Châtillon est, du reste, une des figures les plus curieuses à étudier de cette époque. Il s'est profondément trompé et son existence a été dévoyée comme celle de ces astres errants qu'un choc violent a détournés pour jamais de la route qui leur avait été tracée; mais la fin orageuse de sa vie forme le contraste le plus complet avec le caractère doux, aimable et sympathique que lui donnent les Mémoires du temps.

Ses débuts dans l'épiscopat avaient été brillants.

Quand il fit son entrée à Beauvais, le 28 mai 1535, recouvert de la pourpre romaine, monté sur une mule richement caparaçonnée, il était accompagné des archevêques de Rouen et de Vienne, des évêques d'Amiens, d'Auxerre, de Meaux, de Coutances et du Maïs, de tous les prieurs de ses abbayes, de François de Montmorency et d'un grand nombre de seigneurs et de gentilshommes (1).

Il avait fort bon air et grande mine, excellent cœur, beaucoup d'esprit naturel et des manières affables.

Il était généreux et plein d'aménité. On l'aimait à la cour. Il possédait les séductions de l'esprit, du rang, de l'opulence (2). De Thou le dépeint comme un homme de savoir, d'une rare habileté, plein de ressources et particulièrement doué pour le gouvernement.

Lettre lui-même, il encourageait les savants, les poètes, les écrivains. Le quatrième livre du *Pantagruel* de Rabelais est dédié à monseigneur le cardinal de Châtillon, et l'on a fait remarquer,

(1) Delettre, *Hist. du dioc. de Beauvais*.

(2) Dupont-White, *la Ligue à Beauvais*.

à cette occasion, que c'est la première fois que cette appellation rapportée d'Italie fut donnée en France à un personnage ecclésiastique. Auparavant on appelait les évêques Monsieur.

« Quand l'évêque Bernard de Chevenon fit
« son entrée en la ville de Beauvais, le 17 janvier 1414, il se conforma au cérémonial usité.
« L'archidiacre Quentin d'Estrées le reçut sous
« la porte du châtel et lui dit : *Monsieur*, soyez
« le bienvenu. Il est accoutumé, avant que vous
« entriez en vostre chatel de Beauvais que vous
« fâssiez le serment en la forme cy-contenue. »
Le prélat remplit ce devoir (1).

Je trouve la qualification de Monseigneur dans la dédicace à Odet de Châtillon d'un curieux petit livre dont deux exemplaires, d'éditions différentes, ont été conservés dans la bibliothèque du château de Montataire. Le premier est intitulé : *Petri Bellonii ænomani, de Aquatilibus, cum circonibus ad vivam ipsorum effigiem, ad amplissimum Cardinalem Castillionæum.*

Parisiis apud C. Stephanum typ. regium.

MDLIII.

Le second, qui est également imprimé par

(1) Delettire, *Hist. du dioc. de Beauvais*, II, p. 533.

Ch. Étienne, mais à la date de 1555 et en français, est intitulé : « La nature et la diversité des
« poissons représentez au plus près du naturel
« par Pierre Belon, du Mans, dédié à *monseigneur de Chastillon, évesque de Beauvais.* »

Ce petit livre est tout rempli de gravures qui donnent une idée bizarre de l'état des études naturelles à cette époque où le merveilleux se mêlait encore, à grande dose, à la science.

Le poète Ronsard, qui appelait le cardinal de Châtillon son Mécène, lui dédia son *Ode à la philosophie* et son *Hercule chrétien*.

C'est de lui qu'il disait, d'une manière touchante, tout en gémissant sur son erreur :

Je cognois un seigneur, las! qui les va suivant,
Duquel jusqu'à la mort demeureray servant.
Je say que le soleil ne voit çà-bas personne
Qui ait le cœur si doux, la nature si bonne...
.....
Las! que je suis marry que cil qui fut mon maistre,
Dépestre du filet ne se peut recognoistre;
Je n'ayme son erreur, mais haïr je ne puis
Un si digne prélat dont serviteur je suis,
Qui benin m'a servy, quand fortune prospère
Le tenait prés des roys, de seigneur et de père.
Dieu préserve son chef de malheur et d'ennuy,
Et la bonté du ciel puisse tomber sur luy!

Pendant les dissentiments religieux s'étaient exaspérés. Des théories et des doctrines, on était passé aux voies de fait; le trouble était

partout, on avait pris les armes, on se battait : la Réforme avait fatalement amené la guerre civile.

Odet s'était mis en avant et gravement compromis. Informé, en son château de Bresles, que deux compagnies de cavalerie s'avançaient pour s'emparer de sa personne, il se déguisa, prit la fuite, traversa la Normandie, parvint à un petit port. Habillé en marinier, il se jeta dans une barque et gagna l'Angleterre où il fut, plus tard, rejoint par sa femme.

Il était bien vu à la cour de Londres et la reine avait beaucoup d'égards pour lui. C'était alors, suivant l'historien de la ligue à Beauvais, un vieillard de belle taille, ayant la barbe blanche et longue, toujours vêtu d'une grande saie de velours ou de satin noir avec un long manteau, sans rien qui rappelât jamais son ancienne dignité de cardinal.

Je ferai remarquer toutefois que ce vieillard à barbe blanche n'avait pas encore cinquante-six ans, puisque, né le 10 juillet 1515, il est mort le 14 février 1571.

On prétend, mais je ne reproduis ce petit commérage que sous toutes réserves, qu'ayant demandé à la reine que la comtesse de Beauvais fût traitée, à la cour de Londres, en *pai-*

resse, Élisabeth lui aurait répondu qu'elle allait s'enquérir près du roi de France du cérémonial usité pour les *femmes de cardinaux*.

Odet mourut en 1571, empoisonné par un domestique.

On l'inhuma dans la cathédrale de Cantorbéry. Mais, en ce dernier asile même, il ne put reposer longtemps. Les iconoclastes renversèrent son tombeau pendant la révolution d'Angleterre.

On a plusieurs portraits d'Odet de Châtillon.

L'intéressante galerie de Chantilly renferme un dessin de 1579 qui représente, en pied, les trois frères Odet de Châtillon, l'amiral de Coligny et le général d'Andelot (1), tous les trois en costume civil. Ce dessin précieux a été gravé plusieurs fois; il est reproduit dans l'ouvrage de Jacquemin.

On trouve aussi les portraits des trois frères dans la belle collection de crayons de Niel.

Louis de Madaillan et ses fils, quoique protestants, ne paraissent pas s'être mêlés aux querelles religieuses qui troublaient si violemment le pays. Ils se contentèrent de suivre honnête-

(1) On écrivait alors Dandelot.

ment la carrière des armes dans laquelle Jean de Montataire, fils aîné de Louis, se distingua d'une façon toute particulière comme on le verra au chapitre suivant.

De Louis de Madaillan on a, aux archives du château de Montataire, divers actes d'acquisition des années 1561, 1563 et 1564, les pièces originales en parchemin des foi et hommages par lui rendus, en 1565 à « Catherine, par la grâce de Dieu, reyne de France, mère du roy », d'un acte du 26 octobre 1570 où figurent tous les notables de Montataire, et beaucoup d'autres pièces dans lesquelles il est en général qualifié de haut et puissant seigneur. Voici les titres et qualités qui lui sont donnés en plusieurs actes :

« Messire Louis de Madaillan, chevalier de l'ordre du roy, colonel et maître de camp des compagnies françaises entretenues par S. M. en Languedoc et pair du Languedoc, seigneur de Montataire et Roberval, châtelain de Pont-Sainte-Maxence, Noet, Saint-Rémy, Montier, Noé, Saint-Martin, Ruis et Saint-Germain de Bacouel, seigneur des fiefs de Perines et d'Estrelin en Valois...»

Le 13 avril 1576, il n'était plus de ce monde et c'était sa veuve qui rendait foi et hom-

mage au roi pour le domaine de Montataire.

Parmi les notes remontant à l'année qui suivit la mort de Louis de Madaillan, il s'en trouve une bien singulière et qui reflète avec une incomparable naïveté les idées superstitieuses et sombres de cette époque tragique pleine de troubles et d'épouvantes : « Le jeudi vii^e de novembre, en l'année 1577, commença de paroistre une horrible comète *avec une longue queue recourbée*, tirant de la constellation l'Aigle vers la bouche de Pégase. Aucuns ont écrit qu'elle a 30 degrés vers le Sagittaire et le Capricorne et qu'elle n'estoit point en la région élémentaire et sublunaire, mais en la céleste. Michel Mœslin démontre qu'elle estoit sous l'orbe de Vénus. Si cela estoit ainsi... c'estoit chose prodigieuse et contre les principes des physiciens qui n'admettent point la génération des météores dans les orbes célestes. »

Aussi assurait-on que cette *horrible comète* présageait la mort de quelqu'un.

« La royne mère en conçut une extrême frayeur... mais ne mourut pas. Mais moururent en cette année Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, père de la royne, Louis de La Trémoille, duc de Thouars, et Blaise de Montluc, maréchal de France. »

JEAN DE MADAILLAN DE LEPARRE

SEIGNEUR DE MONTATAIRE

(1576-1626)

Henri III était mort assassiné le 2 août 1589, laissant à Henri IV sa peu enviable succession.

« Puisque Henri III était le fils de Henri II, Henri IV, sûrement, devait être fils de Henri III, me disait, avec une parfaite logique et naïveté, une charmante jeune dame espagnole qui visitait le château de Montataire. »

Une Française, je le suppose, ne commettrait pas une semblable hérésie, mais ce que tout le monde ne sait pas, c'est l'énorme distance qui séparait ces deux princes. Ils étaient parents seulement au 21^e *degré* (1). Rarement le prin-

(1) De Henri IV à saint Louis, 10 degrés; de saint Louis à Henri III, 11.

cipe d'hérédité s'est exercé de plus loin, et rarement aussi il s'est justifié d'une manière plus heureuse. C'était, du reste, un triste héritage que celui que le dernier des Valois laissait à son cousin de Navarre : un royaume en combustion, un pays profondément divisé par les passions politiques et religieuses, les provinces soulevées, la capitale révoltée dont le roi était obligé de faire le siège. Le chef de la grande famille française n'hésita pas à accepter la rude tâche qui lui était dévolue ; il s'y donna tout entier.

Il se mit à reconquérir, morceau par morceau, ce royaume que ses ancêtres avaient eu tant de peine à constituer et dont il représentait l'unité.

Pour une telle entreprise, il avait seulement deux points d'appui : le droit, qui était fort discuté par les passions politiques, et le dévouement absolu d'un petit nombre de partisans, presque tous gentilshommes, déterminés à tout sacrifier, à le suivre, à la vie, à la mort, à vendre leur argenterie et leurs maisons pour lui amener du renfort, et, bien entendu, à verser, s'il le fallait, leur sang pour lui sur les champs de bataille.

Cette fidélité à toute épreuve dans un temps

où le succès était plus que douteux sera, dans l'histoire, l'éternel honneur et de celui qui a su inspirer de tels sentiments, et de cette pléiade de héros et d'hommes résolus qui ont si énergiquement contribué à sauver la France de l'anarchie.

Jean de Madaillan était du nombre de ces intrépides et de ces fidèles. Il se trouvait à Arques en septembre 1589. Les Mémoires du marquis de Lassay disent même qu'il y fut blessé au genou d'un coup dont il resta estropié en cherchant, à la tête de sa compagnie, à dégager le roi de ses ennemis au milieu desquels il s'était trop avancé (1).

Il est désigné sous le nom de Montataire dans le Mémoire des principaux qui assistaient le roi à la bataille d'Arques, à la suite du Récit véritable de ce qui s'y est passé, par Charles Duchesne, médecin de S. M. (2). Il est nommé de même dans la liste des principaux de ceux

(1) *Recueil de différentes choses*, par le marquis de Lassay. Peut-être confond-il Arques avec Fontaine-Française, où Jean de Madaillan fut blessé six ans après. Les auteurs contemporains qui constatent la brillante coopération du seigneur de Montataire aux combats d'Arques, ne parlent pas de cette première blessure.

(2) *Récit véritable de ce qui s'est passé au voyage du roy Henry quatrième, de Dieppe jusqu'à son retour, depuis le*

qui accompagnèrent le roi en cette expédition, donnée par le comte d'Auvergne, depuis duc d'Angoulême, qui était présent et qui paya valement de sa personne, liste glorieuse que je ne résiste pas au plaisir de citer tout entière :

« MM. le prince de Conty, le duc de Mont-
« pensier, le maréchal de Biron, M. de Méru
« (Montmorency), M. de Chastillon, M. de
« Montbazou, le comte de Rochefort, M. d'O,
« M. de Bellegarde, M. de la Force, M. de la
« Rochefoucault, le comte de Roussy, le S^r
« de Rhodes fils, M. de Roquelaure, M. de
« Beaupré, M. de Maintenon, M. de Chas-
« teauvieux, M. Allègre, M. Bacqueville,
« M. Roannès, M. de Crèvecœur, le comte de
« Torigny, M. de Rieux et M. de Guित्रy, tous
« deux maréchaux de camp, Beauvais-la-
« Nocle, Sainte-Marie du Mont, Lorges, Ram-
« bures, Vignolles, Ausbos, de Montcenerpon,
« Clermont-d'Amboise, le jeune l'Archant,
« Bouveron, Canisy, MONTATAIRE, Richelieu,
« grand prévôt, Monglat, de Pont-Courlay,
« La Rochejacquelin, Espave (1).

décès du roy Henri troisième, par Charles Duchesne, médecin du roy, présent lors et servant Sa Majesté.

(1) *Mémoires très particuliers pour servir à l'histoire*

On lit au Journal militaire de Henri IV (1) (septembre 1589) : « Les jours suivants se sont passés avec longues escarmouches et combats... jusques au jeudi vingt et unième de ce mois auquel l'ennemi parut dès la diane, faisant avancer cinq cents chevaux vers une tranchée à trois cents pas du logis de M. de Nemours, distant environ de mille pas du retranchement que le roi voulait défendre. Il sortit quatre-vingts salades (2) commandées par le S^r d'Arambures, lieutenant de la compagnie de S. M., sur lesdits cinq cents chevaux reîtres lorrains qui par eux furent repoussés près de leur gros, d'où en étaient repartis d'autres cinq cents pour les soutenir. Le roi fit avancer encore quarante des siens conduits par le S^r *de Montatère*, lesquels joints aux premiers quatre-vingts firent tourner le dos à mille des ennemis, à la faveur de la troupe qui tenoit ferme derrière eux. »

Enfin voici d'après Dupleix, écrivain mé-

d'Henry III et d'Henry IV, roy de France et de Navarre, par le duc d'Angoulême. Paris, 1667.

(1) Sur les manuscrits originaux, par le comte de Valori, 1821, p. 54.

(2) C'est-à-dire hommes d'armes accompagnés chacun de deux archers et autres pouvant faire deux cent cinquante combattants.

diocre, mais contemporain, le récit d'un des principaux épisodes de cette journée décisive dont le résultat inespéré eut une si grande influence sur la destinée du nouveau roi : « D'autre part le roy, comme un vigilant capitaine, avoit l'œil partout et faisoit si bon devoir de soldat et de général d'armée que tous les efforts des rebelles demeuroient inutiles.

« ... Aiant choisi trois compagnies d'hommes d'armes des ordonnances, avec trois de chevaux légers, leur commanda d'aller choquer les ennemis à la faveur de l'artillerie du chateau laquelle foudroyoit avantageusement sur eux, aiant ordonné aussi à la compagnie du prince de Condé, *commandée par le sieur de Montataire*, et celle du prince de Conty pour les soutenir avec quelques compagnies de gens de pied françois et suisses.

« Les six compagnies, formant donc un gros esquadron sous la conduite du comte d'Auvergne, donnèrent fortement dans les ligueux et, perçant ou renversant tout ce qu'elles rencontrèrent, pénétrèrent jusque à la cornète blanche du duc de Mayenne » (1).

(1) La cornette blanche était alors l'enseigne du commandant. Mayenne avait sa cornette blanche, comme Henri IV, la sienne.

Cette chaude affaire fut le glorieux dénouement de quinze jours de combats incessants. Car Arques ne fut pas une bataille, mais une véritable campagne que le valeureux capitaine, qui n'était roi que depuis un mois à peine, avait préparée par de sérieux et laborieux travaux de retranchements.

C'est d'Arques que, le lendemain de son arrivée, le 9 septembre, il écrivait à la belle Corisande, comtesse de Gramont (ou plutôt de Guiche) (1) :

« Mon cœur, c'est merveille de quoi je vis au travail que j'ai ; Dieu ait pitié de moi et me fasse miséricorde, bénissant mes labeurs !..... J'ai pris hier Eu. Les ennemis qui sont fort au double de moi (2) à cette heure m'y pensoient attraper..., je me suis rapproché de Dieppe et les attends à un camp que je fortifie ; ce sera

(1) Diane d'Andouins, fille de Paul d'Andouins, vicomte de Louvigny, veuve, en 1580, de Philibert de Gramont, comte de Guiche. Elle était née vers 1554 et mourut seulement en 1620. Elle avait un grand caractère et était d'une incomparable beauté. Trois ans auparavant, en 1586, Henri de Navarre voulait absolument l'épouser et n'en avait été empêché que par les remontrances de d'Aubigné.

(2) Les troupes de Mayenne étaient *trois* fois plus nombreuses que les siennes. Il n'avait en tout que 5 à 6,000 hommes et 1,000 chevaux.

demain que je les verrai... Ce 9 septembre dans la tranchée à Arques. »

Montatère (Jean de Madaillan) avait été, au sortir de l'enfance, lors de son entrée dans la carrière militaire, présenté au roi de Navarre ainsi qu'au prince de Condé par l'amiral de Coligny qui les avait eus tous les deux sous ses ordres et qui était oncle du dernier.

Ces deux princes eux-mêmes avaient été compagnons de jeunesse. On les avait mariés presque en même temps l'un, Henri de Navarre, bien malgré lui, avec Marguerite de Valois, l'autre, Henri I^{er}, prince de Condé, avec Marie de Clèves. Ensemble ils s'étaient trouvés à la Saint-Barthélemy où ils avaient failli être tués. Le jeune prince de Condé avait gardé une attitude très ferme devant le roi Charles IX qui, plus que surexcité et tout en colère, lui dit :

« Enragé séditieux, rebelle, fils de rebelle, si dans trois jours vous ne changez de langage, je vous fais étrangler » (1).

Plus tard, on lui avait donné, comme étant prince de sang, une compagnie d'ordonnance

(1) Duc d'Aumale, *Hist. des Princes de Condé*, II, 101.

dont il avait confié la direction à Jean de Maillaan (1).

Le marquis de Lassay cite, en ses Mémoires, deux lettres du prince de Condé à M. de Montataire, l'une, du 24 mai 1582, qui lui fut portée par le sieur de Courcelles, chambellan du prince, dans laquelle, lui confiant ses intentions, il l'assure qu'il le considère comme un des ses meilleurs amis duquel il fait très sûr état.

L'autre, du 5 juin de la même année, qu'il signe « vostre affectionné et meilleur ami, *Henry de Bourbon.* »

Henri de Bourbon, prince de Condé, rencontra, en 1585, Charlotte de la Trémoille qui se dévoua à ses intérêts. Il était veuf. Il l'épousa, le 16 mars 1586. Deux ans après (mars 1588) il mourut tout à coup d'un mal subit et violent. Henri IV le regretta vivement. Voici ce qu'il écrivait alors à la belle Corisande : « ... Il m'est

(1) Une compagnie d'ordonnance comprenait alors vingt-cinq à cent lances, c'est-à-dire soixante-quinze à trois cents combattants, une lance se composant d'un homme d'armes et de deux archers, sans compter les pages, couteliers, valets et autres non combattants. La charge de capitaine était donnée à des princes et personnages haut placés. La direction était laissée au lieutenant, qui était toujours un homme de guerre éprouvé. (Duc d'Aumale, I, p. 36 et 37.)

arrivé un des plus extrêmes malheurs que je pouvais craindre, qui est la mort subite de M. le prince... Je me vois en chemin d'avoir bien de la peine : priez Dieu hardiment pour moi. Mars 1588. »

Henri de Bourbon ne fut heureux ni dans sa vie privée, ni dans sa vie publique. Il était un peu sourd et timide, mais en même temps décidé, brave, opiniâtre et avait un cœur royal. Il fut l'aïeul du grand Condé et était fils de Louis de Bourbon, qui fut, comme l'on sait, le premier prince de Condé (1).

(1) Il résulte des notes si intéressantes de M. le duc d'Aumale, que, dans son contrat de mariage avec Éléonore de Roye (juin 1551), ce prince est encore appelé simplement Louis de Bourbon et que rien n'indique exactement ni d'où lui vint ni à quelle époque il prit le titre qu'il a laissé à son illustre race (*Hist. des Princes de Condé*, I, p. 337). Le premier acte où il en soit fait mention est du 15 janvier 1557. Les Bourbon-Vendôme possédaient deux seigneuries de Condé, celle de Condé-sur-l'Escaut et celle de Condé-en-Brie, de l'une desquelles vraisemblablement ils ont pris le titre distinctif de princes de Condé. Ce n'a jamais été leur nom patronymique. Ce n'a été pour cette auguste branche de la maison de Bourbon, comme le dit si bien l'éminent et consciencieux écrivain de son histoire, « qu'un titre » qu'elle a porté d'une manière brillante.

Si brillante, qu'ébloui par cet éclat, le gros du public, ne comprendra jamais qu'avant les Bourbon-Condé aucune autre famille n'ait pu modestement, mais le plus légitimement du monde, posséder le même nom comme nom patronymique.

Jean de Montataire se trouva aussi à la bataille d'Ivry, le 14 mars 1590. Voici, toujours suivant Dupleix que, malgré tous ses défauts (1), j'aime à citer comme étant un auteur contemporain, ce qui amena le mot de Henri IV sur son panache blanc :

« La cavalerie légère du roy, qui avoit fait une puissante impression dans les ennemis, se trouvant enveloppée de la multitude, estoit mal menée. Mais le maréchal de Biron accourant à son secours avec la troupe de réserve, la dégagea et rassura ceux qui résistoient encore.

« Le comte d'Auvergne, la Trimouille et Guîtres secoururent ensuite le maréchal d'Aumont accablé aussi de la multitude des ennemis, et tous ensemble se rangèrent auprès du roy, lequel, faisant tout devoir de soldat et de capitaine, encouragea si bien les siens par son exemple qu'en fin la victoire pencha de son côté, la cavalerie des ennemis cédant partout à la sienne.

« Henry Pot, sieur de Rhodes, maistre des cérémonies de France, qui portoit la cornète blanche du roy, aiant esté tué au plus fort de la

(1) Il faut se défier de Dupleix en ce qu'il dit, plus tard, du cardinal de Richelieu et du commencement du règne de Louis XIII, parce qu'alors il n'était pas désintéressé.

meslée, Sa Majesté dit *gaillardement que son pennache serviroit aux siens de cornète.* »

C'est assurément moins solennel que le petit discours arrangé par quelques historiens et soi-disant prononcé avant l'action devant le front des troupes; comme si un vrai général s'amusait à faire des harangues à son armée rangée en bataille et comme si, matériellement même, celle-ci pouvait l'entendre.

L'école historique du siècle dernier se préoccupait plus de la mise en scène et de l'effet littéraire que de la réalité. Pour nous, en histoire, la vérité vraie nous semble toujours préférable. Le mot d'Henri IV tel qu'il a été prononcé est tout à fait dans la situation. C'est celui d'un homme sûr de lui. Il est sans prétention, mais très caractéristique et très chevaleresque. Ici comme toujours plus c'est simple, plus c'est beau.

Outre la part qu'il prit à ces différentes campagnes, le seigneur de Montataire, en cette même année 1590, aida les troupes du roi à chasser de devant le château de la ville de Mayenne, Lansac qui en faisait le siège (1).

(1) *Mémoires de Palma Cayet*, t. III, p. 65.

Auprès d'Alençon, conjointement avec le sieur de Hertré, il battit une petite armée de la ligue commandée par le seigneur du Belloy (1).

Ensuite il soumit au roi tout le pays environnant et reprit le château de Lassay, place alors de quelque importance et beau domaine seigneurial qui appartenait, à cette époque, à Judith de Chauvigny, veuve du seigneur Hurault de Villeluisant.

Quelles furent les circonstances privées, romanesques peut-être, qui accompagnèrent ce dernier fait d'armes? Nous n'en savons rien; la chronique n'en est point venue jusqu'à nous.

Toujours est-il qu'un bel et bon contrat de mariage, passé devant maître Chesneau, notaire en la Cour royale du Mans, relate que, le 3^e du mois de novembre de l'an 1590, « haut et puissant seigneur Jean de Madaillan, chevalier, seigneur de Montathère, capitaine de cent hommes d'armes sous la charge de monseigneur le prince de Condé, gouverneur pour le roi de la ville de Thouars, et pair de Touraine, demeurant ordinairement en son château de Montathère, bailliage de Senlis, fils

(1) *Mémoires du marquis de Lassay.*

ainé de haut et puissant seigneur Louis de Madaillan, chevalier colonel des compagnies françoises de Languedoc et de dame Marguerite de Fay, sa veuve, dame châtelaine de Pont-Sainte-Maxence.

« A épousé dame Judith de Chauvigny, dame de Boisfront et de la Drouardiére, veuve de haut et puissant seigneur Louis Hurault, seigneur de Villeluisant, mestre de camp, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, demeurant au château de Lassay. »

Par ce mariage le château de Lassay passa aux Madaillan qui le possédèrent pendant plusieurs générations; quelques-uns d'entre eux même en portèrent le nom, comme on le verra ci-après.

Henri IV était connaisseur en hommes, grand appréciateur des caractères dévoués et il savait se montrer affectueux et reconnaissant. Il signait les lettres qu'il adressait à monsieur de Montataire: *Vostre byen bon amy Henry*, et il vint le visiter plusieurs fois en son château.

Il a énormément parcouru tout ce pays de Beauvaisis dans les premiers temps de son active et belliqueuse royauté.

Dès 1589, il passait à Creil et à Clermont.

C'est en cette année que, laissant son armée à Clermont, il s'en alla avec fort peu de suite, à Merlou (Mello), visiter madame de Montmorency, laquelle était venue en France pour conclure le mariage de sa fille avec le comte d'Auvergne (1).

En 1590, il fut plus d'une fois à Senlis, où se trouvait alors la jeune abbesse de Montmartre, Marie de Beauvillers.

Ce fut un soir de cette même année qu'il arriva en la ville de Gisors, « monté sur un cheval grison, sur lequel costumièrement il estoit, ayant à son chapeau de pelluche noire un grand plumache blanc (2) ».

Au commencement de juin 1592, il se trouvait de nouveau à Clermont, à la tête de six mille hommes, et ses avant-postes occupaient tout le pays environnant.

Le 13 janvier 1594, il était à Creil; le 8 octobre 1596 à Beauvais, marchant vers Cambrai.

L'année suivante, il revint en Picardie pour reprendre Amiens dont les Espagnols s'étaient emparés. C'est alors qu'il dit : « C'est assez

(1) *Mémoires du duc d'Angoulême*, t. I, p. 39.

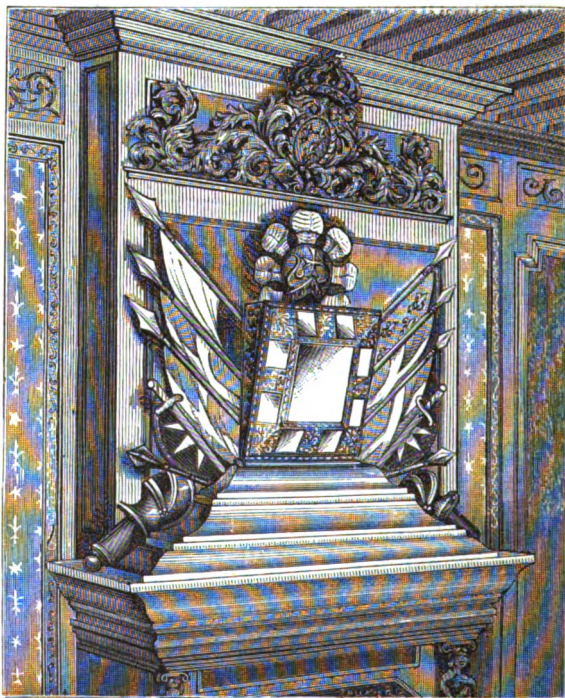
(2) *Journal d'un bourgeois de Gisors*, p. 41.

faire le roi de France, il faut, à cette heure, recommencer un peu à faire le roi de Navarre. »

En 1598, il visita de nouveau Montataire et Mello.

A partir de l'année 1600, il vint plusieurs fois à Verneuil, et, du 5 au 15 mars 1607, il séjourna à Chantilly.

Au château de Montataire, on a conservé pieusement la pièce où il logeait et qui a gardé



depuis cette époque, dans les inventaires, le nom de *chambre du roi*.

Jean de Madaillan avait fait décorer la cheminée de cette chambre de trophées exécutés peut-être un peu naïvement par des artistes du pays, mais où l'intention n'est pas douteuse.

On y remarque un casque au *panache blanc* surmontant une vieille petite glace de Venise, de telle sorte que le grand roi ne pouvait pas y mirer son mâle visage sans le voir accompagné de ce souvenir de la bataille d'Ivry.

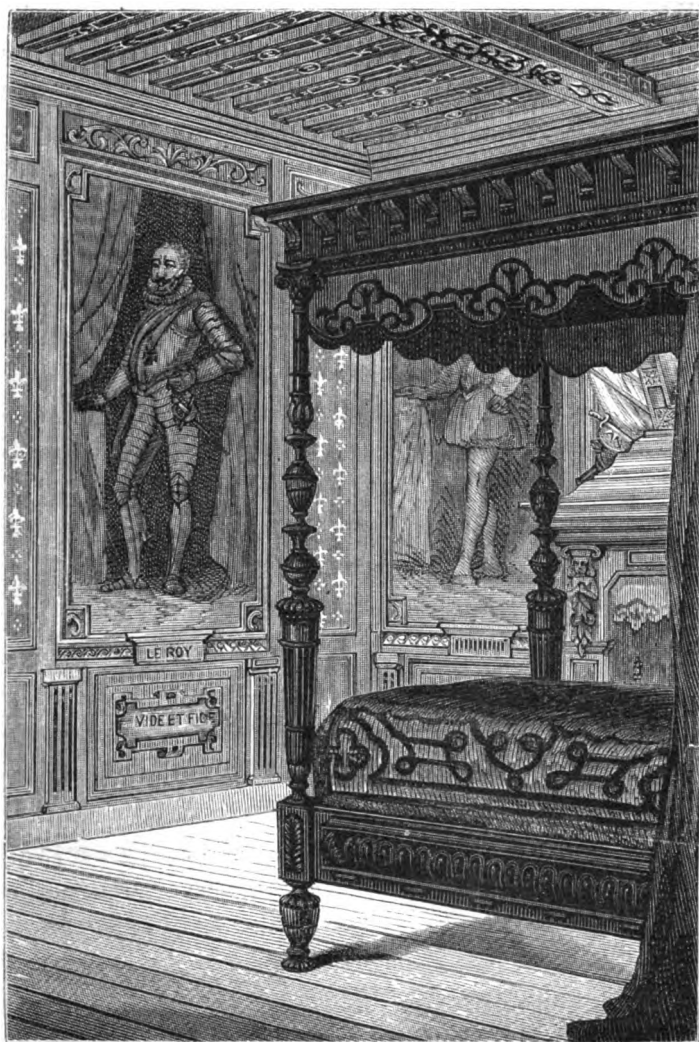
Le tout est bien conservé. La pièce, soigneusement entretenue dans le style de l'époque, contient une intéressante galerie de portraits du temps, en pied et de grandeur naturelle, parmi lesquels celui du *feu roy* (Henri III), celui de sa femme, Louise de Vaudemont, celui, très curieux, de Marguerite de Valois et celui de Henri IV qui est des plus attachants.

J'ai vu plus d'un visiteur, entré insoucieux dans cette chambre, s'arrêter devant le portrait du bon roi et rester pensif en face de cette grande et noble figure où se reflète si bien ce mélange de gaieté gasconne, de finesse, de bonhomie et d'irrésistible aménité qui le caractérisait et où l'on peut retrouver

en même temps la trace de tant de chagrins et de soucis. Les traits n'indiquent pas la vieillesse et cependant les cheveux et la barbe sont gris. On dit que cette barbe commença à blanchir en quelques heures, à la suite de la lecture de l'édit de Nemours (juillet 1585) qui donnait aux calvinistes six mois pour se convertir. Henri IV lui-même l'a raconté depuis à l'historien Mathieu et à M. de la Force qui le constate dans ses Mémoires.

Il eut, à coup sûr, de grandes faiblesses, mais jamais il ne perdit de vue sa haute mission providentielle. Ce fut l'homme le plus actif et le mieux servi de son temps et, comme on l'a dit mille fois, le plus français des rois de France. Au bout de vingt ans d'efforts, il laissa tranquille et prospère le pays qu'il avait pris dans un si déplorable état.

L'une des lettres seulement écrites par Henri IV à Jean de Madaillan figure, au Recueil de documents sur l'histoire de France de Berger de Xivrey. Elle est datée de Bressuire, le 30 mars 1589, et adressée à monsieur de Montatère (alors gouverneur de la ville de Thouars que l'on avait accordée aux Huguenots, comme place de sûreté). C'est une simple missive d'affaires d'administration, mais elle se termine



LA CHAMBRE DU ROI

par les mots, *vostre byen bon amy Henry*, écrits de la main du roi. Elle est conservée au Chartrier de Thouars et a été communiquée par M. le duc de la Trémoille (1).

Les autres étaient, au XVII^e siècle, en la possession du petit-fils de Jean de Madaillan et sont citées par lui avec quelques détails, de la manière qui suit, dans ses Mémoires intitulés : *Recueil de différentes choses* : Le 4 septembre 1592, le roi écrit, du camp devant Provins, à M. de Montatère « pour lui marquer le contentement qu'il a reçu d'apprendre de ses cousins, les princes de Conty et le maréchal d'Aumont, le devoir qu'il a fait près d'eux pendant le siège de Mayenne, et qu'il désire que la compagnie du prince de Condé se rende encore près d'eux pour la réduction des places occupées par ses ennemis dans ses provinces d'Anjou et du Maine. »

Le 25 juillet 1593, lettre à M. de Montatère « pour lui donner avis de la résolution qu'il a prise de faire profession de la reli-

(1) *Documents sur l'histoire de France*. Recueil de lettres missives de Henri IV, t. VIII, p. 345. — On conserve aux archives du château de Montataire des lettres-patentes de don en faveur de Jean de Madaillan, dont l'une, du 12 février 1592, est également signée de la main du roi Henri IV.

gion catholique, apostolique et romaine, pour son salut, l'imitation des rois ses prédécesseurs et ôter tout prétexte de division qui ruine l'État (1).

« Le 25 février 1594, le roi écrit à M. de Montatère d'amener près de sa personne, en son armée (il était alors à Mantes), la compagnie de cent hommes d'armes de ses ordonnances qu'il commande pour le prince de Condé et de la tenir prête à mettre le pied à l'étrier. »

Bien peu de temps après, le 22 mars, il faisait son entrée à Paris. Montatère fut-il de la partie? Il avait été à la peine, il était juste qu'il fût à l'honneur.

Quelque séduisant que soit le charme qui s'attache à l'idéal, quel que soit le prestige qui parvient si facilement à substituer la légende à la réalité, le roman à l'histoire, il y a quelque chose, nous croyons l'avoir dit plus haut, qui nous paraît plus séduisant encore, c'est la vé-

(1) Cette lettre est datée du jour même de son abjuration. Il est probable qu'il en envoya un certain nombre, à cette date. « Il abjura, dit M. le duc d'Aumale (II, 218), le 25 juillet 1593, entre les mains de l'archevêque de Bourges, après des discussions très sérieuses et beaucoup plus approfondies que ne ferait croire une plaisanterie devenue proverbiale : « Paris vaut bien une messe. »

rité, la vérité absolue, la vérité tout entière.

Certes on éprouve de douces sensations à contempler au Louvre le magnifique tableau de l'entrée de Henri IV, par Gérard. Mais était-ce bien aussi poétique que cela ? Il y a tant d'ombres dans le présent ; n'y en aurait-il donc eu aucune dans le passé ? — Il y en avait, sachons l'avouer pour ne pas être trop sévères envers notre temps, pour ne pas mourir de tristesse de ne pas avoir vécu plus tôt.

La vérité est que l'entrée de Henri IV, quoique réussie en définitive, ne fut pas en tous points aussi radieuse que l'ont faite la peinture et la poésie.

D'abord Brissac n'avait livré la ville qu'à prix d'argent. Le pauvre roi fut obligé ainsi de racheter pièce à pièce plusieurs parties de son royaume qu'on lui faisait payer fort cher. C'était ce qu'il appelait spirituellement : Vendre à César ce qui appartient à César (1).

Le roi entra, presque de nuit, à quatre ou cinq

(1) Quelques auteurs prêtent ce mot à Leuillier, prévôt des marchands. Sully et l'Étoile l'attribuent à Henri IV lui-même : « Ventre-Saint-Gris ! répondit le roi, on ne m'a pas fait comme à César, car on ne me l'a pas rendu à moy, on me l'a bien vendu. » Cela dit-il, en présence de M. de Brissac, du prévôt des marchands et autres..... (*Journal de l'Étoile*, II, p. 10.)

heures du matin (22 mars), par un temps noir et pluvieux. L'occupation de la ville se fit sans bruit. Les bons bourgeois, en s'éveillant, apprirent la chose. Ils commencèrent par se tenir cois en leurs logis, puis ils se hasardèrent dehors et voyant que la troupe ne leur faisait pas de mal, s'enhardirent et se montrèrent, au fond, plutôt satisfaits. Les soldats fraternisaient avec la foule.

On avait eu soin de retenir la garnison de la ville dans ses quartiers pour éviter les conflits avec les troupes du roi.

« Seulement, trois cents (1) lansquenets (espagnols) s'estant desbandés pour faire une patrouille se rencontrèrent, pour leur mal-heur, prez de la porte neufve à la même heure que le roy y entra et ayant voulu essayer résistance, furent taillés en pièce par Saint-Luc qui marchait à la teste des troupes.

« Après cela, rien ne bougeant, le roy, s'avancant dans la ville le long du quay du Louvre, dit qu'il vouloit aller tout droit à l'église Notre-Dame pour rendre grâces à Dieu de la réduction de la ville; et, se mettant au milieu de quinze cens gentilshommes, commanda à

(1) D'autres disent trente seulement.

Bellegarde de marcher à la tête. Il faisoit très beau voir S. M. seule à cheval, sur un petit bidet, armée de sa cuirasse, un cabasset emplumé de blanc sur la teste, l'écharpe sur la cuirasse; toute cette noblesse à pied, armée à cru et bottée, avec des piques traînantes ou des hallebardes sur les épaules quatre à quatre, Bellegarde seul devant » (1).

Vers le pont Notre-Dame, on commença à crier : Vive le Roi ! Il ôta sa salade de sa tête.

« Le sieur maréchal de Brissac avec des hérauts d'armes et trompettes du roi, s'en alla faire crier : Vive le Roi, dans la cour du palais et par tous les carrefours de la ville. S. M. alla descendre droit à Notre-Dame accompagnée de sa compagnie de cheveau-légers que menoit M. le Grand (Bellegarde); et, après qu'elle eut ouï la messe et fait chanter le *Te Deum*, elle vint dîner au Louvre..... L'après-dîner, S. M. alla à la porte Saint-Denis pour voir mettre dehors les Espagnols, Wallons et Napolitains..... lesquels sortirent la mèche éteinte et sans bagages » (2).

A cette reddition de la capitale, si longtemps

(1) Dupleix, p. 537.

(2) *Journal militaire de Henri IV*, p. 175.

rebelle, à cette victoire due à l'habileté, à la modération, à la renommée croissante de Henri IV, il n'aurait pas été satisfait s'il n'en avait pas ajouté une autre regardée comme bien plus impossible.

Dans Paris s'était tenue obstinément la plus signalée, la plus irréconciliable de ses ennemies, sa cousine de Montpensier, Catherine de Lorraine (1), propre sœur du duc de Guise, assassiné par ordre de Henri III, l'âme de la Ligue, si furieuse quand elle apprit l'entrée de Henri IV à Paris, qu'elle se voulait percer le cœur d'un poignard.

Elle habitait non loin du Louvre. Il imagina d'aller la visiter. Tallemant des Réaux dit que ce fut le soir même de son entrée à Paris. Grand ahurissement de la princesse. « Il s'assied et cause gaiement, comme s'il ne remarquait pas le trouble où elle est; puis il fait semblant d'être pris d'une faim subite et demande à manger. On lui sert des confitures d'a-

(1) Catherine-Marie de Lorraine, née en 1552, morte en 1596, mariée en 1570 à Louis de Bourbon, duc de Montpensier. C'est elle qui, d'après l'Estoile, portait à la ceinture les ciseaux qui devaient donner la troisième couronne à Henri III (*manet ultima claustrum*), et qui organisa la journée des Barricades à la suite de laquelle ce triste roi dut précipitamment quitter Paris, dans lequel il ne rentra plus.

bricots. La duchesse, pensant que son cousin se doit défier d'elle, lui propose de goûter les confitures; — c'est là que Henri l'attendait, car l'étiquette veut que tous les mets auxquels touche le roi, soient essayés, de peur du poison : « Fi ! ma cousine, dit-il, de tels soupçons entre vous et moi ! » Et il entame le pot de confiture, dont il avale plusieurs cuillerées.

« Ah ! sire, s'écrie la duchesse, je vois bien qu'il faut être votre servante ! » Et depuis ce jour, elle devint réellement son amie dévouée. La politique et l'habileté ne suffisent pas à inspirer ces procédés irrésistibles ; il faut aussi que le cœur les conseille » (1).

« Deux jours après, le 24 mars, raconte Pierre de l'Etoile, le roi vint voir madame de Nemours avec laquelle madame de Montpensier se trouvoit. Il leur demanda, entre autres propos, si elles estoient bien estonnées de le voir à Paris et encore plus de ce qu'on n'y avoit volé ni pillé personne..... Et se tournant vers madame de Montpensier, lui dit : « Que dites-vous de cela, ma cousine ? — Sire, lui répondit-elle, nous n'en pouvons dire autre chose que vous estes un très grand roy, très bening,

(1) Paul de Musset, *Galerie des bonnes Gens*.

très clément et très généreux. » Le roi en souriant lui demanda si elle ne vouloit pas faire sa paix avec Brissac qui avoit ouvert à Henri IV les portes de Paris. « Sire, dit-elle, elle est toute faite, puisqu'il vous plaist. Une chose eussé-je seulement désirée en la réduction de la ville de Paris, c'est que M. de Maienne, mon frère, vous eust abaissé le pont pour y entrer. — Ventre-Saint-Gris! répondit le roi, il m'eust fait peut-être attendre longtemps; je n'y fusse pas arrivé si matin. »

L'année suivante, Montataire se retrouve près du roi dans la campagne de Dijon et à ce fameux combat de Fontaine-Française (5 juin 1595) où, sous les yeux du connétable de Castille et des Espagnols, Henri IV, à la tête d'une poignée de gentilshommes, culbuta Mayenne et son armée.

« Le roy ne pouvant encore rien apprendre du dessein de l'Espagnol, choisit mille bons chevaux et cinq cens carabins, la fleur de son armée, pour aller voir sa contenance (de l'ennemi).

« En cette troupe paroissoient entre autres le comte d'Auvergne, le maréchal de Biron, la Trimouille duc de Thouars, le comte de

Gramont, les marquis et seigneurs de Pisany, de Mirepoix, de Mirebeau, de Trenel de la maison des Ursins, de Roquelaure, d'Escars, Thermes, Montigny, Montespan, Rissé, Liencour, Vitry, Juteville, la Curée, Châteauvieux, Langeac, Aussonville, le comte de Chiverny, fils du chancelier, le chevalier de Villars, frère de l'amiral, et *Montataire*. Les ducs de Guise et d'Elbœuf vindrent aussi joindre Sa Majesté, qui les reçut favorablement et leur sceut très bon gré de ce service » (1).

L'ennemi était plus nombreux et plus près qu'on ne le pensait et que ne l'avaient fait supposer les rapports des éclaireurs. Suivi des cent vingt gentilshommes de sa cornette blanche et plus particulièrement entouré de soixante cavaliers, Henri courut lui-même les plus grands risques... Il se trouva engagé dans une de ces mêlées furieuses où la vie est abandonnée à tous les hasards du corps à corps et où un roi n'est qu'un homme.

« Mais cet homme était un héros et ne comptait pas avec la mort. Heureusement que quelques dévoués y pensaient pour lui. L'un des gentilshommes qui s'étaient donné la mission

(1) Dupleix, *Hist. de Henri IV*, édition in-folio, p. 169.

de veiller sur Henri, abattit d'un coup de pistolet un ennemi qui s'apprêtait à le frapper; un autre, M. DE MONTATAIRE, reçut, à ses côtés, une blessure qui lui était destinée » (1).

Le même fait est rapporté de la manière suivante dans le Journal militaire de Henri IV (2) :

« Cependant le roi qui avoit fait diligence de venir étoit déjà fort avant dans la plaine de Fontaine-Françoise et avoit passé le pont avec cent ou six vingts seigneurs ou gentils-hommes de la cornette blanche. Voyant ce désordre, il n'eut loisir que de prendre sa cuirasse et un petit morion à la turque qu'il portoit ordinairement et vint pour secourir M. le maréchal (de Biron) qui avoit à sa queue seize ou dix-sept cents chevaux ennemis par troupes séparées..... et dit : « A moi! à moi! » M. le maréchal étant fort pressé, fut blessé d'un coup d'épée sur la tête par l'un des cinquante qui s'étoient avancés et l'avoient reconnu..... En ce même temps ils abordèrent le roi..... où fut blessé M. de Montatère auprès de lui. M. le maréchal, tout blessé qu'il étoit, chargeoit à la

(1) *Henri IV*, par M. de Lescure. Édit. gr. in-8°, p. 461 et édit. in-12, p. 233.

(2) D'après les manuscrits originaux par le comte de Valori, p. 89.

main droite du roi. La Curée avec les sieurs de Mirepoix, de Termes, Matellet, le Vieil, la Bastide, Maintenon, Liverdy et Chavigny, avoient chargé devant le roi à main gauche. »

On conserve dans les archives du château de Montataire une vieille gravure faite l'année même où eut lieu cette furieuse bataille. Elle porte la date de 1595.

On y voit Henri de Navarre à cheval, l'épée à la main, chargeant de sa personne, entouré et suivi du petit escadron dans lequel les yeux cherchent le seigneur de Montataire et le retrouvent vraisemblablement en un chevalier qui tombe blessé à la gauche du roi. Tous ensemble, le roi et ses compagnons, mettent en déroute la cavalerie de Mayenne.

Sur la droite, le maréchal de Biron⁽¹⁾ charge, également au galop, un gros de cavaliers ennemis.

Cette mêlée est rendue avec beaucoup de fougue et d'entrain. On se bat à l'arme blanche, à la lance, à l'épée. Seuls quelques reîtres, à la suite de Biron, bien qu'à cheval et au galop comme tous les autres, se servent de

(1) Afin que l'on ne s'y méprenne pas, l'artiste a gravé son nom tout contre lui, et de même pour le roi.

la carabine et font feu sur les fuyards qui laissent leurs morts sur le champ de bataille.

Après ce chaud combat, « le roi s'en alla fort content et tout victorieux à Dijon, non pas sans se souvenir qu'il n'avoit jamais couru si grande fortune qu'en ce jour-là » (1). Dans les autres occasions, il avait combattu pour la victoire, en celle-ci pour la vie.

Le lendemain, il écrivait à sa sœur, madame Catherine... : « Vous ai veue bien près d'estre mon héritière » (2)! Et quelques jours après, le 13 juin, à M. de Harambure : « Harambure, pendés-vous de ne vous estre point trouvé près de moy en un combat que nous avons eu contre les ennemys, où nous avons fait rage.... » (3).

Cette lettre a précédé de deux ans le fameux billet à Crillon arrangé par Voltaire : « Pends-toi, brave Crillon, etc., » qui ne fut pas du tout écrit après le combat d'Arques, comme le dit l'auteur de la *Henriade*, mais seulement sept ans plus tard, le 20 septembre 1597, à la suite de l'affaire décisive qui entraîna la capitulation d'Amiens et qui est ainsi conçu :

(1) *Journal militaire de Henri IV.*

(2) *Recueil des lettres missives de Henri IV*, t. IV, p. 364.

(3) *Ibid.*, p. 375.

« Brave Crillon, pendés-vous de n'avoir esté icy près de moy lundy dernier à la plus belle occasion qui se soit jamais veue et qui peut-estre se verra jamais. Croyés que je vous ay bien désiré... etc. Ce xx septembre (1597), au camp devant Amiens » (1).

Quelques mois après la bataille de Fontaine-Française, le 16 novembre 1595, le roi écrivait, de la Fère, à M. de Montataire, de venir le rejoindre avec sa compagnie aussitôt qu'il aura conduit le prince de Condé à Saint-Germain-en-Laye, et *plus tôt, si c'est possible* (2).

Le prince de Condé, que M. de Montataire était chargé de conduire à Saint-Germain, était le jeune Henri II, fils de Henri I^{er} de Bourbon, prince de Condé, et de Catherine-Charlotte de la Trémoille, dont il a été question précédemment.

Le jeune prince n'avait alors que sept ans. Il s'agissait de le retirer, ainsi que sa mère, de la ville de Saint-Jean-d'Angely où il était tout entouré des réformés qui le regardaient comme leur futur chef, et de l'amener à Saint-Germain, près du roi, qui, n'ayant pas alors d'enfants

(1) Archives de Crillon. Original autographe.

(2) *Mémoires du marquis de Lassay*.

légitimes, avait jeté les yeux sur lui pour en faire son héritier présomptif.

En écrivant à M. de Montataire, le roi lui avait laissé le choix de remplir cette mission, ou de venir le rejoindre tout de suite s'il le pouvait. Montataire préféra ce dernier parti et la conduite du jeune prince fut confiée au marquis de Pisani. Celui-ci rendit compte au roi de sa mission en un rapport très détaillé, cité *in extenso* par M. le duc d'Aumale (1).

C'est ce même Henri II, prince de Condé, qui, quatorze ans plus tard, arrivé à l'âge de vingt et un ans, épousa Charlotte de Montmorency, cette idéale beauté dont le roi Henri IV devint si follement amoureux, que son mari fut obligé de l'enlever pour la soustraire à une trop vive admiration.

Le marquis de Lassay, dans ses Mémoires, cite encore deux lettres écrites par le roi à M. de Montataire. Dans l'une, datée du 18 août 1597, il l'invite à venir le rejoindre avec sa compagnie au camp devant Amiens. Dans l'autre, datée du 20 mars 1599, il lui annonce qu'il l'a choisi, ainsi que le sieur du Ris, conseiller d'État, pour commissaire de l'exécution

(1) T. II, p. 432.

de son édit de pacification dans les provinces de Poitou, Angoulême et La Marche.

Jean de Madaillan était resté protestant et n'avait pas suivi, dans son retour à l'Église catholique, le prince auquel il était si dévoué. Lors de la promotion de chevaliers du Saint-Esprit, qui eut lieu en 1598, le roi lui dit, à Montataire même, qu'il l'eût fait chevalier de ses ordres sans cet empêchement (1).

En 1610, année fatale de la mort de Henri IV, le prince de Condé, dont la position était devenue très délicate et qui avait beaucoup de confiance en la loyauté et l'expérience de M. de Montataire, en fit son confident et se mit par lui en rapport avec Sully (2).

En 1614, le roi Louis XIII, alors tout jeune, de l'avis de madame sa mère et en mémoire des services exceptionnels rendus à son père, le gratifia d'une pension de huit mille livres, ce qui représentait alors une somme fort honorable.

Mais Jean de Madaillan n'allait plus à la cour. Il s'était retiré à Montataire et n'en bougeait plus.

(1) *Mémoires de Lassay*.

(2) *Mémoires de Sully*, VIII, 82.

Comme Sully, comme Bassompierre, comme tous ces vieux types d'un autre règne, restés habillés de cuir et de fer quand on ne se vêtissait plus que de soie et de velours, loin d'oublier son vieux roi assassiné, il se sentait pris pour lui d'une affection toujours croissante et qui finissait par devenir une sorte de culte.....

Ce sentiment pieux, exclusif, passionné, partagé à cette époque par une partie de la noblesse française, était augmenté et par la mémoire des aventures de guerre, des dangers courus ensemble, et par le contraste absolu que présentait avec la cordialité pleine de rondeur de ce bon roi, le caractère de son fils, ce mélancolique jeune homme, à la figure impassible, à l'humeur défiante et aux manières glaciales.

Jean, comme beaucoup des serviteurs et amis du feu roi, ne vivait plus que de souvenirs, n'aimait plus à s'entretenir que des choses du passé. Il aurait pu terminer chacun de ses récits par le refrain du capitaine Roland des *Mousquetaires de la Reine* :

... C'était du temps du roi Henri,
Messieurs, que se passait ceci.

Voici une des anecdotes qu'il se plaisait à

raconter, histoire qui remontait au siège de la Fère, auquel il avait assisté, y ayant été convoqué par lettre spéciale du roi, citée plus haut (1).

Pendant la durée de ce siège, à la réussite duquel il attachait une grande importance, Henri IV visitait souvent les tranchées, quelquefois même s'avancait un peu au dehors pour bien reconnaître les points faibles de la place. Un jour qu'il s'en était approché plus que de coutume, il entendit une voix qui, de derrière les remparts, prononçait distinctement ces mots qui le frappèrent vivement, parce qu'ils étaient en patois béarnais : *Moulié de la Tour de Barbaste!*...

La tour de Barbaste était un beau moulin fortifié, situé bien loin de là, dans le duché d'Albret, près la ville de Nérac, moulin qu'il avait possédé dans sa première jeunesse et dont en ce temps-là le *bon reytot* (le bon petit roi), comme l'appelaient familièrement les Gascons, s'amusait à prendre le nom, s'intitulant volontiers *moulié* (meunier) *de la tour de Barbaste*, ce qui, bien entendu, le faisait adorer et des meuniers en particulier, et généralement de tous les habitants du pays.

(1) P. 315.

En entendant prononcer ces mots derrière les murs de la ville assiégée, le roi releva vivement la tête. Il ne vit rien. Rien de suspect sur les remparts. Mais la voix, qui était probablement celle de quelque soldat navarrais engagé dans l'armée ennemie, continua de manière à être parfaitement entendue de lui : *Gara ! La Gatte va bagatoa !* En patois béarnais, gatte veut dire en même temps chatte et mine. Le roi comprit, à l'instant, qu'un grand danger le menaçait et s'empressa de regagner les tranchées. Bien lui en prit, car à peine avait-il fait cent pas qu'une explosion eut lieu à l'endroit même qu'il venait de quitter. C'était la *gatte qui bagatoait*. Dans la prévision d'un assaut, les abords de la place étaient minés de plusieurs côtés. Une mine se trouvait sous le sol même qu'avait foulé le roi, et le commandant assiégé qui l'avait reconnu, avait immédiatement donné l'ordre de mettre le feu à cette mine. Sans l'avis anonyme donné si à propos, le *moulié de Barbaste* courait fort le risque de ne jamais revoir son moulin ni aucun autre en ce monde, et la France aurait été privée de ces quatorze belles années du règne le plus paternel et le plus réparateur qui fut jamais.

Cette anecdote est parfaitement authentique. On la trouve mentionnée par quelques chroniqueurs, à la date du 17 janvier 1596, jour où eut également lieu une sortie dans laquelle furent blessés MM. des Termes et de Puyguillon. Ce n'est pas sans raison que Henri IV attachait une si grande importance à la prise de la Fère. Cette place, depuis plusieurs années, servait de refuge aux Espagnols qui en avaient fait un arsenal abondamment pourvu de munitions de guerre et d'artillerie, et qui, par elle, ravitaillaient sans cesse leurs armées. Le siège fut très long et très coûteux. Au bout de quelques mois, le roi se trouvait absolument sans ressources. Le 15 avril, il écrivait confidentiellement à Sully :

« Mon amy... je vous veus bien dire l'estat où je me trouve réduit qui est tel que je suis fort proche de mes ennemys et n'ay quasi pas un cheval sur lequel je puisse combattre ni un harnois complet que je puisse endosser. Mes chemises sont toutes déchirées, mes pourpoints troués au coude, ma marmite est souvent renversée, et depuis deux jours je disne et soupe chez les uns et chez les autres; mes pourvoyeurs disent n'avoir plus moyen de rien fournir pour ma

« table, d'autant qu'il y a plus de six mois
« qu'ils n'ont reçu d'argent... » (1)

Jean de Madaillan rappelait avec attendrissement cette époque où le roi ayant besoin du dévouement de tous était pour tous plus affable et plus bienveillant que jamais. Il ne pouvait oublier non plus qu'il avait eu l'honneur — l'insigne honneur — pour lequel il eût sacrifié la moitié de sa vie, d'être de la Cornette blanche... de la CORNETTE BLANCHE, c'est-à-dire de cette petite troupe d'élite de braves à toute épreuve qui entouraient immédiatement le roi et donnaient, avec lui, au plus fort de la mêlée, comme à Fontaine-Française!

Quand il s'agissait d'engager une action, le roi commençait par envoyer sur l'ennemi les lourds escadrons de la gendarmerie. Ceux-là étaient entièrement recouverts de fer, non plus armés de lances comme auparavant, mais

(1) La lettre contenant ces détails était entièrement écrite de la main du roi, et il recommandait à Rosny de la brûler après l'avoir lue. Mais celui-ci ne détruisit que la première partie de la lettre, gardant la seconde dans laquelle se trouve le passage ci-dessus cité. Depuis, il refit, de mémoire, la première partie que l'on peut lire tout au long, suivie du passage ci-dessus cité, dans les *Économies royales*. On l'a insérée également dans le *Recueil des Missives*, t. IV, p. 564.

munis de bonnes escopettes. Ils montaient de forts et solides chevaux, marchaient de front, vingt par vingt, et quand passait au trot cette grosse et formidable cavalerie, la terre tremblait, et on entendait au loin le bruit et cliquetis des armures. Ils s'en allaient essayer de défoncer par leur masse et leur force la ligne des ennemis.

Peu après, le roi envoyait à la rescousse les cheveu-légers. Ceux-là portaient encore la cuirasse, mais, sur le bas des jambes, au lieu de fer, seulement de grandes bottes molles pour être plus agiles et libres de leurs mouvements. Chaque compagnie de cheveu-légers était accompagnée de cinquante carabins. Ils chargeaient par petites troupes entremêlées d'argoulets armés d'arquebuses qui, se relayant sans relâche, harcelaient, fatiguaient l'ennemi, le mettaient sur les dents.

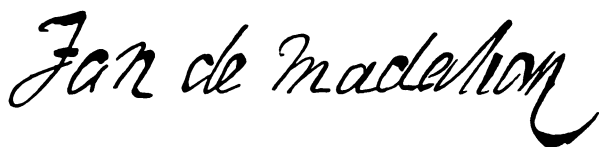
Alors, comme on dit qu'il advient en Espagne quand le taureau affolé est parvenu au dernier degré de l'exaspération et qu'apparaît l'*espada* qui doit frapper le grand coup, alors arrivait la Cornette blanche, — le roi!

On marchait d'abord au petit pas, en silence, en se serrant les uns contre les autres, chacun assurant, d'une main ferme, sa bonne épée de

combat, les yeux fixés sur le prince qui, la tête haute, regardait la bataille et jugeait, en capitaine consommé, le point où il fallait donner. Quand le moment était venu, il lançait gaiement quelque brocard et partait au trot. Bientôt après, tout le monde était au galop, on fondait en tourbillon sur l'ennemi, et rien ne pouvait résister à un élan pareil.

Voilà ce que Jean de Madaillan se plaisait à raconter dans ses vieux jours. Je n'ai pas la date exacte de sa mort, mais on lit celle de 1626 inscrite, à la main, sur les murs du caveau dans lequel il a été inhumé. Ce qui est certain, c'est qu'il ne vivait plus le 10 mars 1627, date de l'acte de partage fait ce jour-là par ses enfants.

Dans le précieux dossier qui le concerne, conservé aux archives du château de Montataire, se trouve la signature de ce vieux brave, plus habile à donner de grands coups d'épée qu'à se servir correctement de la plume. Nous en reproduisons ici le curieux fac-similé :



ISAAC DE MADAILLAN-LESPARRE

SEIGNEUR DE MONTATAIRE

(1627-1640)

Isaac de Madaillan, fils de Jean, fut, après lui, seigneur de Montataire.

Il avait commencé la carrière militaire dès sa première jeunesse et était guidon des gens d'armes de M. le Prince (Henri II de Condé, dont il a été question au chapitre précédent). Le guidon était le second officier sous les ordres du personnage qui commandait la compagnie. Au premier officier ou lieutenant appartenait, comme nous l'avons dit plus haut, la direction effective de la compagnie. Le deuxième officier avait la garde de l'étendard que l'on appelait *enseigne* dans l'infanterie,

cornette dans la cavalerie légère, *guidon* dans la grosse cavalerie, dite gendarmerie.

Isaac de Madaillan épousa, en 1627, Jeanne de Wargnies, fille de Tanneguy de Wargnies (ou Varigny), seigneur de Blainville, lieutenant du roi en Normandie et gouverneur de Pontorson, frère du marquis de Blainville qui fut ambassadeur en Angleterre.

Comme son père, Isaac de Madaillan fut généralement connu sous le nom de Montataire.

C'est lui qui encourut un jour la disgrâce du roi Louis XIII en des circonstances rapportées tout au long dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux que nous allons citer sans y changer un seul mot. Mais pour bien comprendre cet incident, il faut se rappeler que les Espagnols, qui s'étaient montrés, depuis le dernier règne, les infatigables ennemis de la France et qui possédaient les Pays-Bas, avaient, après la bataille d'Avim (1), gagnée sur les maréchaux de Châtillon et de Brézé, le 20 mai 1636, fait invasion jusqu'au cœur même de la Picardie.

Ils avaient franchi la Somme et s'étaient em-

(1) Entre le bourg d'Avim et le village d'Ochen, près de Huy-sur-Meuse.

parés de la ville de Corbie dans laquelle s'étaient vainement renfermés M. de Soyecourt, lieutenant du roi, et le comte de Mailly, gouverneur de la province; la cavalerie espagnole-allemande n'ayant plus rien à craindre, courait librement la contrée, fourrageant, s'avancant vers l'Oise, « remplissant tout ce pays et Paris même d'une épouvante si grande que, de mémoire d'homme, il ne s'étoit vu une telle chose » (1).

Maintenant je laisse la parole à Tallemant des Réaux :

« En ce temps-là..... le roi alla à Chantilly, et envoya le maréchal de Chastillon pour rompre les ponts de l'Oise.

« Montatère, gentil-homme des environs, rencontre le maréchal et lui dit : « Que ferons-nous donc, nous autres, au delà de la rivière? Il semble que vous nous abandonniez au pillage. — Envoyez, dit le maréchal, demander des gardes à M. Piccolomini; je vous donnerai des lettres, il est de mes amis; nous en eûmes ainsi en Flandre après la bataille d'Avim. »

(1) *Mémoires de Nicolas Goulas*, t. I, p. 289.

Mémoires de Monglat, coll. Petitot, XLIX, 126.

Ray Saint-Geniès, *Histoire militaire de Louis XIII*, II, p. 74-75.

M^{rs} de Liancour et d'Humières se joignent à Montatère. Le maréchal écrit. Picolomini envoie trois gardes (1), et mande au maréchal que si c'eût été le maréchal de Brézé, il ne les aurait pas eues.

« M. de Saint-Simon (2), chevalier de l'ordre et capitaine de Chantilly, pour faire le bon valet, alla dire au roi qu'il y avait une garde à Montataire, que c'était un lieu fort haut, que de là on pouvait découvrir quand le roi ne serait pas bien accompagné et le venir enlever avec cinq cents chevaux, car il y avait, dit-il, des gués à la rivière. Voilà la frayeur qui prend au roi, il se met à pester contre Montatère, dit que, dans trois jours, il voulait qu'il eût la tête coupée, que c'était lui qui avait donné ce bel exemple aux autres. Montatère ne se montre pas, quoique ce fût au Maréchal de Chastillon qu'il s'en fallût prendre. Le roi lui-même avait donné lieu à la terreur qu'on avait dans le

(1) Trois troupes armées.

(2) Père de l'auteur des Mémoires, avait su se faire bien venir du roi Louis XIII et en avait obtenu différentes charges, entre autres, en 1620, la capitainerie des chasses de Halatte et de Chantilly. Il est résulté de cette aventure, entre les deux familles, d'un côté une rancune profonde, de l'autre une haine dont les Mémoires du duc de Saint-Simon témoignent surabondamment.

pays, car il avait fait démeubler Chantilly qui a de bons fossés et qui est en deçà de la rivière.

« Cette colère dura deux jours, au bout desquels Sanguin, maître d'hôtel ordinaire, servit des poires, qu'il avait eues de Montatère. Le roi les trouva bonnes et demanda d'où elles venaient. « Sire, si on vous le disait, vous n'en voudriez manger; mangez-en, on vous le dira ensuite. Le roi en mangea et les trouva excellentes. On lui dit alors qu'elles étaient de Montatère. Le roi dit qu'il fallait en demander des greffes. — M. d'Angoulême fit la paix de Montatère, à condition qu'il ne parlerait pas. En effet, le roi lui dit : « Montatère, je te pardonne, mais point d'éclaircissement, » et lui tourna le dos. — Il eût bien mieux fait, ou le cardinal pour lui, de chastier ceux qui s'enfuirent si vilainement de Paris : le chemin d'Orléans était couvert de carrosses » (1).

On ne dit pas qu'après cette gracieuse réconciliation, Isaac de Madaillan ait été se faire tuer pour le roi ou estropier comme l'avait fait son père.

(1) Historiettes de Tallemant des Réaux, *Mémoires pour servir à l'histoire du XVII^e siècle*, 2^e édit. Montmerqué, II, p. 72 et suivantes.

Cette façon d'agir, du reste, était bien dans le caractère de ce prince juste, mais inflexible, timide et morose, auquel Richelieu n'apprenait pas à aimer la noblesse, qui, peu d'années auparavant, malgré les supplications et la désolation universelles, avait fait décapiter le brave et sympathique Henri II de Montmorency (30 octobre 1632), puis le maréchal de Marillac; qui, en 1627, avait fait inexorablement trancher la tête, pour s'être battu en duel, au comte de Boutteville et au comte des Chapelles, et de même au comte de Châlais, en 1626; sans compter la tragique aventure du maréchal d'Ancre, en 1617.

Après le meurtre de ce dernier, la reine mère avait fait prier son fils de lui accorder une entrevue. Il la refusa. Décidée à se retirer à Blois, elle demanda à lui dire au moins adieu. Il consentit, à condition qu'il ne serait pas question de ce qui s'était passé. Marie ayant essayé de glisser un mot en faveur d'une des personnes compromises, le roi *la quitta brusquement*. Elle partit les yeux pleins de larmes.

Dans la circonstance que nous venons de rappeler plus haut, prise de Corbie par les Espagnols, la colère du roi Louis XIII, qui du

reste n'était pas sans fondement, se manifesta d'une manière bien plus violente encore à l'égard du malencontreux commandant de cette place, M. de Soyecourt (1), qui n'avait pas su défendre une ville réputée suffisamment forte et bien garnie. Son père y avait été tué en combattant. Lui, préféra capituler le 6 août 1636.

Prévenu qu'il allait être arrêté comme traître, il se hâta de passer en Angleterre. Il fut jugé par défaut et condamné par le roi, en son conseil de guerre, « à être tiré avec quatre
« chevaux en la grand'place d'Amiens et dé-
« membré en 4 pièces, les quatre membres
« pendus et attachés à quatre potences, la tête
« fichée au bout d'une pique au-dessus de
« Pont-Saint-Pierre de cette ville, — en outre
« dégradé de noblesse lui et sa postérité, et ses
« armes brisées et rompues par la main de
« l'exécuteur de la haute justice, ses maisons
« abattues, rasées et démolies, ses bois de
« haute futaie coupés à hauteur d'homme.....
« et sera mis en la ville de Corbie un pilier
« en pierre de taille, avec une table de cuivre,

(1) Charles-Maximilien-Antoine de Bellefrière, marquis de Soyecourt (prononcez Saucourt), comte de Tilloloy.

« sur laquelle sera gravé le présent arrêt, fait
« au conseil de guerre du roi, Sa Majesté
« étant à Amiens, le 25 octobre 1636. Signé :
« Louis. »

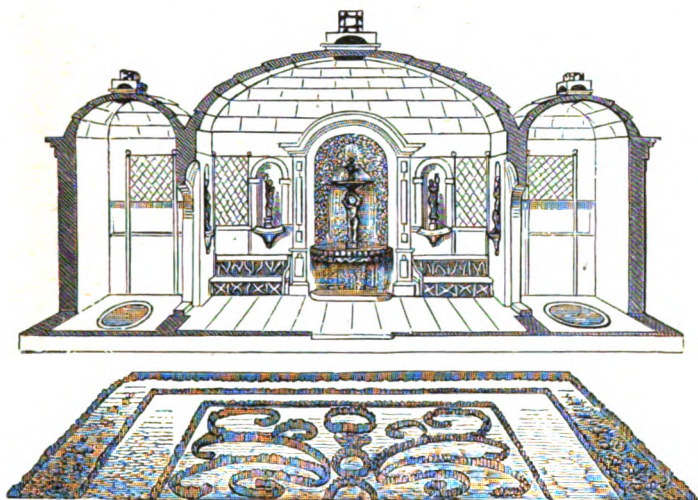
Heureusement pour le marquis de Soyecourt, après la mort de Louis XIII et de Richelieu, son procès put être révisé. A la suite d'une nouvelle information plus calme et plus impartiale, il fut trouvé beaucoup moins coupable qu'il ne l'avait paru d'abord, il fut acquitté et réhabilité. Il devint même chevalier des Ordres en 1661 et grand veneur de France en 1669. Il passait pour plus vaillant près des dames qu'il ne l'avait été contre les Espagnols en 1636, et c'est sur lui que Benserade fit le quatrain suivant :

Contre ce fier démon voyez-vous aujourd'hui
Femme qui tienne ?
Et toutes cependant sont contentes de lui,
Même la sienne.

Les trois Madaillan dont nous venons successivement de relater l'histoire, Louis, Jean et Isaac, que les chroniqueurs n'appellent pas autrement l'un après l'autre que du nom de Montatère, paraissent avoir eu, tous les trois, pour cette résidence une affection très grande.

Ils y dépensèrent beaucoup d'argent, y bâtirent, et y firent toutes sortes de perfectionnements et d'embellissements.

Louis de Madaillan fit élever le joli petit bâtiment aux trois dômes fantaisistes en pierre,



dans le style de la Renaissance, que l'on appelle aujourd'hui l'orangerie ou l'ancienne volière, et qui n'était autre, dans l'origine, qu'une de ces *grottes* artistiques dont Bernard Palissy, en ses théories, déclare qu'un jardin parfait et véritablement de bon goût ne peut absolument se passer.

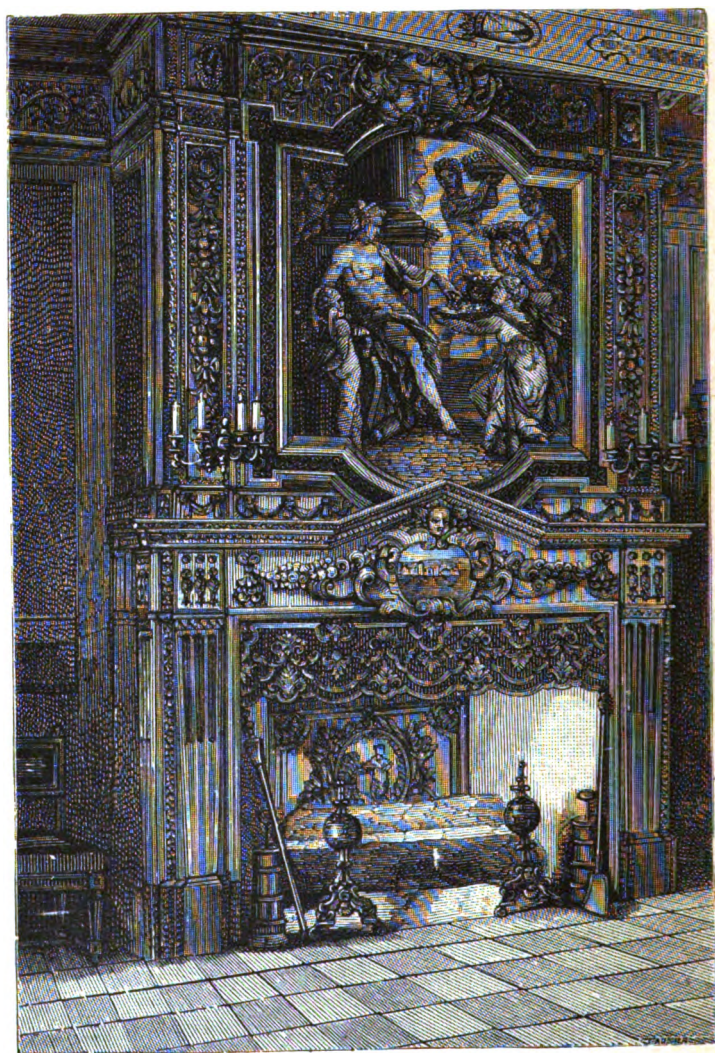
Une grotte devait contenir, parmi force

rocailles et coquillages de mer, des bassins, des jets d'eau et des cascades avec des niches présentant quelques divinités mythologiques. Tout cela se trouvait et se trouve encore dans la grotte de Louis de Madaillan qui est, comme de son vivant, précédée d'un parterre à arabesques et d'une terrasse bordée de larges balustrades à l'italienne dans le style de la Renaissance.

Son fils, Jean de Madaillan, avant tout homme de guerre, qui devait consommer beaucoup de chevaux, fit construire les écuries, vaste bâtiment entièrement voûté en pierres de taille, long de vingt-cinq mètres, haut de six, divisé depuis en cinq compartiments pour les besoins du service (1).

Isaac de Madaillan a surtout orné l'intérieur du château, a fait faire la grande cheminée de la salle d'armes en bois sculpté, peint et doré, et a décoré toute cette salle, non seulement les panneaux et les frises qui l'entourent, mais les poutres et les solives, qui sont apparentes, de

(1) Il est à croire qu'il les établit sur des constructions plus anciennes; car, au fond du grenier qui les recouvre, on aperçoit, creusée dans une vieille muraille, une petite porte *en ogive*. Au-dessous de cette porte pend un reste d'escalier de bois resté suspendu depuis des siècles au-dessus de souterrains qui s'enfoncent dans le rocher.



CHEMINÉE DE LA SALLE D'ARMES

charmantes arabesques en couleurs variées comme celles de la cheminée.

Cette cheminée a été exécutée par un architecte spécial alors fort à la mode, nommé J. Barbet, dont les dessins ont été gravés par Abraham Bosse lui-même et réunis en un volume dédié au cardinal de Richelieu (1). On la voit en ce recueil telle que l'a composée l'architecte, mais nue et non encore pourvue de la riche ornementation en grisaille, or et couleur qu'y a ajoutée le peintre chargé de la terminer.

Abraham Bosse apparemment l'a trouvée à son goût, car il l'a utilisée en la plaçant dans une de ses gravures à personnages aujourd'hui si recherchées (tome II de son œuvre, série des Vierges sages et des Vierges folles). Elle y figure en un salon Louis XIII rempli de belles dames en toilettes de cette époque.

A Montataire, cette cheminée contient, dans sa partie supérieure, un tableau de Barthélemy Spranger, peintre flamand, qui se rattache, par sa manière, à l'école de Fontainebleau, mais qui est très peu connu en France, ayant sur-

(1) *Livre d'architecture, autels et cheminées* de l'invention et dessin de J. Barbet, gravés à l'eau-forte, par Abraham Bosse. Dédié à l'Éminentissime cardinal de Richelieu, 1633.

tout travaillé à Rome pour le cardinal Farnèse et le pape Pie V, et à Vienne pour l'empereur Maximilien II, puis à Prague où il est mort en 1628 (1).

Ce tableau tout mythologique, comme on les aimait en ce temps-là, représente une belle et blonde Vénus, au corps allongé, aux formes ondoyantes, aristocratiques, un peu maniérées, ainsi que les entendait l'école italienne du xvi^e siècle.

Elle est mollement et gracieusement assise sur un trône de pourpre et d'or et à peine vêtue d'une gaze infiniment diaphane. Il faisait si chaud dans l'Olympe ! Les amours l'environnent. Agenouillée devant elle, une jeune esclave lui présente un plateau chargé de fruits. Deux autres femmes apportent des fleurs, des raisins, des friandises, et un faune, des tourterelles.

Ce tableau a été gravé par Herman Muller, et une épreuve de cette ancienne gravure est conservée aux archives de Montataire.

Comment Isaac de Madaillan a-t-il été amené à placer sur sa cheminée un tableau de ce peintre presque inconnu en France ?

(1) Le musée de Vienne contient un certain nombre de ses œuvres.

Nous n'en savons absolument rien. Quelques personnes pensent que cette Vénus est une réminiscence de Diane de Poitiers.

D'autres, que le fruit qu'elle prend dans le plateau est une poire.

Les poires figurent, en très grand nombre, dans la décoration peinte de la cheminée. Ce ne sont que bouquets de poires enlacées par des nœuds de rubans, que guirlandes de poires sculptées avec quantité de fleurs de poirier.

Ce genre d'ornements était tout à fait à la mode à cette époque et on le retrouve partout. Seulement on le remarque davantage sur une cheminée construite par un seigneur qu'une poire a réconcilié avec son souverain courroucé.

Les armes écartelées de Madaillan et de Lesparre surmontent cette haute cheminée et figurent sur les poutres et aux quatre coins du plafond.

Malgré le prénom essentiellement huguenot d'*Isaac* que son père lui avait donné à sa naissance, le seigneur de Montataire se refit catholique comme l'avaient été ses aïeux, et fut inhumé dans l'église de Montataire, sur les colonnes et sur les contreforts de laquelle se

trouvaient encore naguère ces mêmes armes de Madaillan, qui figurent sur la cheminée de la salle d'armes du château.

On a de lui, entre autres pièces, un acte revêtu de sa signature et de celle de tous les principaux notables de Montataire, confirmant les arrangements pris en assemblée générale du 9 octobre 1640.

Il mourut vers 1649.

LOUIS DE MADAILLAN-LESPARRE

MARQUIS DE MONTATAIRE

(A partir de 1649)

LE GRAND CONDÉ

De son mariage avec Jeanne de Wagnies, Isaac de Madaillan avait laissé deux enfants, un fils et une fille.

La fille, personne des plus distinguées par l'esprit et le caractère, se fit religieuse. Nous aurons occasion d'en parler un peu plus loin. Le fils, comme son père et son grand-père, commença de bonne heure la carrière des armes et y débuta d'une manière brillante. Il se trouva avec le duc d'Enghien (depuis le grand Condé) aux sièges de Mardick et de Dunkerque, à Lérída et à Lens.

Mardick était un fort construit par les Espagnols sur le bord de la mer, entre Dunkerque et Gravelines. Il était défendu par don Fernand de Solis et attaqué par les troupes royales françaises sous les ordres du duc d'Orléans, de Gassion et du duc d'Enghien. Il y eut quinze jours de tranchée ouverte. C'était en 1646. Montataire, encore tout jeune (il avait à peine dix-huit ans), y faisait ses premières armes. Il y assista à l'une des sorties les plus vigoureuses et les plus sanglantes dont les annales militaires de cette époque fassent mention. Le 13 août, sur les onze heures du matin, deux cents hommes d'élite avec cent pionniers, soutenus d'un bataillon de six cents hommes, s'élancèrent inopinément de la place, se ruèrent sur la tranchée même du duc d'Enghien, et culbutèrent le régiment suisse de Watteville qui la gardait en ce moment. Au bruit de la fusillade, le jeune prince accourt suivi de quelques seigneurs et officiers et de la compagnie des cheveau-légers dont était Montataire.

Le duc d'Enghien les exalta par son courage : en simple pourpoint, on n'avait pas eu le temps de se cuirasser, l'épée à la main, couvert de sueur, de poussière et de fumée, le

bras droit ensanglanté jusqu'au coude, les yeux étincelants, il était magnifique. Valeureusement secondé par son entourage, puis par les Suisses qui se rallièrent autour de lui, il parvint, au bout d'une heure de combat, sous le feu d'une artillerie meurtrière, à refouler le bataillon espagnol dans la place. Furent tués en cette chaude affaire La Rocheguyon, qui était un La Rochefoucauld, ami particulier du duc d'Enghien, puis le marquis de Thémynes et le chevalier de Fiesque. Furent grièvement blessés le duc de Nemours, le marquis de L'hôpital, Pont de Vaud et Marcillac, qui devint depuis le célèbre duc de La Rochefoucauld, auteur des *Maximes*. Plût à Dieu que le futur instigateur de la Fronde eût péri glorieusement ce jour-là !

Un mois après, le jeune Montataire, toujours sous les ordres du duc d'Enghien, général en chef à vingt-deux ans, se trouvait devant Dunkerque. Prendre, à travers les sables et les dunes et par la mauvaise saison qui avançait, cette ville défendue par le brave capitaine de Leyde bien accompagné et solidement soutenu, était une entreprise difficile et périlleuse. Mais Dunkerque avait alors une importance énorme. C'était l'une des villes de la monar-

chie espagnole les plus fortes et sans contredit la plus funeste à la France. De son port sortaient incessamment les frégates d'intrépides armateurs qui tenaient la mer et des flottes qui bloquaient l'embouchure des fleuves. Le duc d'Enghien voulut, coûte que coûte, tenter l'aventure. Le 19 septembre 1646, on commença le siège; le 23, on ouvrit la tranchée par une pluie diluvienne, dans un terrain fangeux, sans bois pour se chauffer. Malgré tous ces obstacles, l'attaque fut menée vigoureusement. Le maréchal de Laval fut tué d'un coup de mousquet à la tête, et le maréchal comte de Chabot du dernier coup parti de la place réduite aux abois. Forcée de capituler, la garnison espagnole sortit de la ville, le 11 octobre, à huit heures du matin. Le dernier de la troupe était le vieux commandant de la place, le brave de Leyde, doyen des généraux de cette époque, qui se voyait vaincu par le plus jeune de tous. Dès qu'il aperçut le prince, il descendit de cheval et se dirigea vers lui. Le prince aussitôt mit pied à terre lui-même, ainsi que ceux de sa suite, et aborda avec les plus grands égards le vénérable capitaine. On était loin de César après la prise d'Alésia, insultant le vaincu et le gardant six ans dans un cachot

pour le faire tuer le jour de son triomphe. Rien de plus noble et de plus touchant que cette entrevue. Pendant tout le défilé des troupes françaises qui allaient remplacer les Espagnols dans la ville, on remarqua que le vieux général, placé près du prince, ne cessa d'avoir les yeux fixés sur celui dans lequel il devinait un héros.

Tandis que le duc d'Enghien prenait Mardick et Dunkerque, le maréchal d'Harcourt, envoyé en Catalogne comme vice-roi, ayant voulu s'emparer de Lérída, échouait et revenait bredouille.

Mazarin, l'année suivante, y expédia le duc d'Enghien, devenu prince de Condé par la mort de son père, arrivée le 26 décembre 1646. Il avait pour lieutenants le maréchal de Gramont, et Châtillon qui commandait la cavalerie. Les autres chefs de corps étaient Tavannes, Marsin, de Broglie et La Moussaye. Montataire, bien entendu, l'accompagna fidèlement avec sa compagnie. Il fut témoin d'un fait assez curieux.

Quand le jeune généralissime arriva à Barcelone, on lui fit une belle réception. Il était fort négligé de sa personne, de plus, en grand

deuil, à cause de la mort de son père. Lorsque les habitants de la ville l'aperçurent avec sa figure toute jeune, ses longs cheveux épars et ce costume noir, qui était alors et qui est resté depuis celui des étudiants espagnols, la foule qui, particulièrement dans les pays méridionaux, se laisse facilement prendre aux yeux, commençait à se demander si c'était un étudiant qu'on avait envoyé pour commander l'armée et gouverner la Catalogne? Le prince fut informé de cette mauvaise impression. Il était prompt dans ses résolutions. Il ordonna un grand carrousel dans lequel il se fit voir monté sur un cheval superbement caparaçonné, vêtu lui-même d'habits tout brodés d'or et de perles. L'effet ne manqua pas. Les Catalans déclarèrent que leur nouveau vice-roi était incomparable et avait l'air d'un demi-dieu.

Le 14 mai 1647, le prince se présenta devant Lérída et put se convaincre, de ses propres yeux, qu'on ne lui avait pas donné une tâche facile. Lérída, rempart presque inexpugnable des royaumes de Valence et d'Aragon, est situé sur un roc et était muni d'une très forte artillerie. Habitué par Rocroy, Fribourg et Dunkerque à tenter l'impossible et à toujours

réussir, Condé, le 27 mai, fit ouvrir la tranchée au son des violons, suivant la vieille coutume espagnole.

Le gouverneur, don Gregorio Brice, ne donna pas signe de vie. C'était, dit le maréchal de Gramont en ses Mémoires, un de ces Espagnols de la vieille roche, vaillant comme le Cid, fier comme tous les Guzman ensemble, et plus galant que tous les Abencerages de Grenade. « La nuit venue, racontait-il, nous voilà tous à goguenarder, nos violons à jouer des airs tendres, et grande chère partout. Dieu sait les brocards qu'on jetait au pauvre gouverneur et à sa fraise que nous nous promettions de prendre l'un et l'autre dans les vingt-quatre heures. Cela se passait dans la tranchée d'où nous entendîmes un cri de mauvais augure et qui se répéta deux ou trois fois : « Alerte à la muraille ! » Ce cri fut suivi d'une salve de canon et de mousqueterie, et cette salve, d'une vigoureuse sortie, qui, après avoir culbuté la tranchée, nous mena battant jusqu'à notre grand'garde.

« Le lendemain, Gregorio Brice envoya par un trompette des présents de glaces et de fruits à M. le Prince, priant bien humblement Son Altesse de l'excuser s'il n'avait pas de violons

pour répondre à la sérénade qu'il avait eu la bonté de lui donner; mais que, s'il avait pour agréable la musique de la nuit précédente, il tâcherait de la faire durer tant qu'il lui ferait l'honneur de rester devant sa place... Le bourreau nous tint parole; et dès que nous entendions : « Alerte à la muraille! » nous n'avions qu'à compter sur une sortie qui nettoyait la tranchée, comblait nos travaux, et qui tuait ce que nous avions de meilleur en soldats et en officiers. »

L'armée se fatigait, s'exténuaient en efforts impuissants. Mazarin, dit-on, la laissait volontairement manquer de vivres et de munitions; si bien qu'au bout d'un mois, après avoir perdu beaucoup de monde, Condé désespéré dut faire, comme le maréchal d'Harcourt et lever le siège.

Ce fut son premier échec; il lui fut très sensible; mais aux yeux des hommes compétents, ne lui fit pas grand tort.

Il prit, du reste, sa revanche, l'année suivante, à la célèbre bataille de Lens, où il fut merveilleux non seulement d'intrépidité (il chargea douze fois), mais de sang-froid et d'habileté. Ce fut une terrible mêlée, corps à corps, où la victoire fut longtemps disputée et

où il se fit des prodiges de valeur. La victoire, cette fois, fut complète et amena le traité de Westphalie (1).

Montataire, bien entendu, se trouva à cette affaire avec la compagnie du prince de Condé. Il paya si bravement de sa personne qu'il reçut trois blessures, dont l'une le laissa estropié au bras pour le reste de ses jours. Le prince qui l'avait vu à l'œuvre déclara qu'il avait, pour sa part, contribué énergiquement au succès de cette journée.

Un brevet du 25 janvier 1649 conférait au *marquis* de Montataire la charge de commandant de la compagnie de cheveu-légers sous les ordres de Louis de Bourbon, prince de Condé, et, à l'âge de vingt-deux ans, il était maréchal de camp.

Il eut le bon esprit de ne pas accompagner le prince dans sa sortie de France et dans ses fâcheuses campagnes sous le drapeau espagnol.

Mais avant cette regrettable équipée et après

(1) C'est ce traité qui a jeté les premières bases de ce qu'on est convenu d'appeler *équilibre européen*, équilibre auquel avaient aspiré Henri IV, Sully et Richelieu, auquel travaillait Mazarin, aidé quelque temps par les triomphes de Condé et de Turenne et que compromit Louis XIV lorsqu'il vint à exagérer sa politique à l'extérieur, comme le principe d'autorité à l'intérieur.

la réconciliation, il eut avec lui de nombreux rapports et comme commandant sa compagnie et un peu comme voisin, Montataire se trouvant peu distant de Chantilly.

L'existence du grand Condé se partage en trois phases bien distinctes.

Dans la première se révèle, presque inopinément⁽¹⁾, le merveilleux héros vainqueur de Rocroy, de Fribourg, de Dunkerque et de Lens.

Dans la seconde, l'astre brillant s'éclipse assez tristement.

Dans la troisième, retour, soumission, vie correcte, tranquille, pleine de véritable grandeur.

Nous retrouvons, en parcourant les archives de Montataire, sur chacune de ces trois époques, quelques traits qu'on nous saura gré de rappeler comme peignant d'après nature ce type de héros dont le nom est certainement fort populaire, mais qui est, au fond, très peu connu.

En France, la multitude ne le voit que d'a-

(1) Quand, en 1642, il fut, n'ayant pas même vingt-deux ans, nommé général en chef de l'armée de Flandre, il y eut un moment de stupeur et un murmure universel que la bataille de Rocroy changea bientôt en une admiration sans pareille.

près ses statues, jetant, d'un geste magnifique, son bâton de commandement dans les lignes de Fribourg, en disant à ses soldats de le lui rapporter. Or il ne paraît pas avoir jamais fait cela. Aucun contemporain n'en parle. Il n'a pas jeté son bâton dans les lignes ennemies; il a fait mieux, il y est entré lui-même — comme Jeanne d'Arc *dans* les Anglais. — C'est probablement encore une de ces légendes un peu théâtrales qui chez nous s'acceptent volontiers et finissent, grâce à la peinture et à la sculpture de convention, par devenir de l'histoire et être préférées obstinément à la vérité.

Il n'est véritablement pas besoin d'inventer pour intéresser avec la vie de Condé. Quelle étude il y aurait à faire du petit coin tendre et sentimental de ce grand cœur si fortement cuirassé par la guerre! Et quel gracieux roman que celui de ses amours avec la douce et pure du Vigean, pendant cinq ans, de 1640 à 1645.

La mère du duc d'Enghien avait été cette admirablement belle Charlotte de Montmorency, sœur de l'infortuné Henri II de Montmorency, qui, par suite d'un deuil fatal, avait apporté des biens considérables dans la maison de Condé. Elle tenait grandement, non

seulement l'hôtel de Condé(1), qui rivalisait avec l'hôtel de Rambouillet, à Paris, mais toutes ces remarquables résidences de Chantilly, Laversine, Méru, l'Isle-Adam, dont il ne reste plus qu'une seule. On y menait une charmante vie de château, entremêlée des plaisirs de l'esprit, des distractions champêtres et de la galanterie chevaleresque à la mode de cette époque. Là se réunissaient autour de la princesse, belle encore malgré son âge, et de ses enfants le duc d'Enghien et M^{lle} de Bourbon, depuis duchesse de Longueville, le duc de Nemours, les Coligny, les Larochefoucauld, Chabot, qui épousa plus tard la riche héritière des Rohan, Laval, fils de la marquise de Sablé, le poète Voiture et, en fait de femmes, la marquise de Sablé et les cinq amies de M^{lle} de Bourbon, les Bouteville, ses cousines, M^{lle} de Rambouillet et les demoiselles du Vigan.

Celles-ci habitaient une jolie maison de campagne près de Montmorency, avec leur mère Anne de Neubourg, amie de la duchesse d'Ai-

(1) Cet hôtel, qui a complètement disparu depuis, était situé au fond du faubourg Saint-Germain, à peu près à la place qu'occupe aujourd'hui l'Odéon, et remplissait, avec ses jardins et dépendances, tout l'espace compris entre les rues de Vaugirard, de Condé et des Fossés-Monsieur-le-Prince.

guillon, et qui avait épousé le baron du Vigean⁽¹⁾. Elles y recevaient fort bonne compagnie, entre autres la princesse de Condé et ses enfants, et venaient à Chantilly.

C'est à M^{me} du Vigean que Voiture adressait ces vers :

Baronne pleine de douceur,
Êtes-vous mère, êtes-vous sœur
De ces deux belles si gentilles
Qu'on dit vos filles ?

Ces deux sœurs étaient en effet charmantes. La plus jeune avait à peu près l'âge de M^{lle} de Bourbon. Elle s'appelait Marthe, avait l'esprit très cultivé et était d'une grande beauté et séduisante et sympathique à plaisir. Le duc d'Enghien en devint amoureux. Quoiqu'il fût alors de mœurs plus que légères, il s'éprit très

(1) François Poussart, baron du Vigean, marquis de Fors, d'une famille peu connue. On trouve dans les *Mémoires de Castelnau* (t. III, p. 183) que le père de M. du Vigean, Charles Poussart, chevalier, seigneur de Fors, avait épousé Esther de Pons (d'argent à la fasce bandée d'or et de gueules de six pièces), dame du Vigean, qui lui avait apporté ce domaine dont il prit le nom. Sa femme était fille de Rolland de Neubourg, seigneur de Sarcelles, maître des comptes. Ils eurent deux filles et un fils, le marquis de Fors, qui épousa une demoiselle de Nettancourt-Vaubécourt. Les armes de Poussart étaient d'azur à trois soleils d'or.

profondément de cette pure et douce jeune fille
dont Voiture disait :

Sans savoir ce qu'est amour
Ses beaux yeux le mettent au jour,
Et partout elle le fait naître,
Sans le connaître.

Elle finit cependant par le connaître. Il était difficile qu'elle demeurât insensible à la passion si tendre, si respectueuse, si constante de ce brillant jeune prince. Elle se mit à l'aimer très sincèrement, mais en toute honnêteté et bienséance. Comme elle plaisait à la princesse mère et qu'elle était fort riche, il se figura qu'on le laisserait l'épouser. Mais il comptait sans le cardinal de Richelieu qui, arrivé au faite de la puissance, voulait une alliance de sang royal. On fit entendre au jeune duc d'Enghien qu'on lui destinait une nièce du cardinal, fort bien faite et fort bien dotée, Claire-Clémence de Maillé-Brézé, fille d'Urbain de Maillé-Brézé, pair, maréchal de France, etc., et de Nicole du Plessis-Richelieu. Il refusa net. Le cardinal fronça le sourcil. Le père du duc d'Enghien, qui de très indépendant était devenu très politique, exigea impérieusement. Le mariage se fit le 11 février 1641. Richelieu

dépensa un million pour les fêtes, qui eurent lieu dans son hôtel. Désolé, le duc d'Enghien tomba malade, partit convalescent pour l'armée, revint victorieux et plus amoureux que jamais. Le cardinal était mort (décembre 1642), le jeune prince voulait absolument faire rompre son mariage pour épouser M^{lle} du Vigean. Celle-ci, tout émue, confia naïvement ce projet à la duchesse de Longueville, qui n'eut rien de plus pressé que de tout conter au prince de Condé. Celui-ci tempêta violemment, et, comme il n'y avait rien à reprocher à la pauvre Clémence de Maillé, le projet dut être abandonné. Mais la passion continuait toujours. Le duc d'Enghien aimait tant cette jeune fille restée modeste et vertueuse qu'il ne pouvait, lui, ce jeune guerrier si fougueux, si fier, si indomptable, s'éloigner d'elle sans pleurer. Quand il partit pour la campagne de Nordlingen (1645), il s'évanouit en faisant ses adieux. Victorieux, cette fois encore, sur le champ de bataille, mais blessé, il tomba de nouveau gravement malade. On lui tira beaucoup de sang.

Il fit des réflexions tristes, graves, sérieuses. Quand il revint à lui, son amour avait pris fin.

M^{lle} du Vigan ne poussa pas les hauts cris, ne fit pas d'esclandre, ne se plaignit même pas. Mais, comme plus tard La Vallière — La Vallière, moins la faute, — elle dit qu'elle ne voulait plus aimer et servir que Dieu seul, et se fit carmélite (1647). Elle fit profession au bout de deux ans de noviciat, en 1649, et s'en-sevelit profondément dans le cloître, où elle donna le plus touchant exemple de l'humilité et de toutes les vertus religieuses. Elle écrivait à M^{me} de Sablé : « Il ne faut, s'il vous plaît, plus mettre dessus vos lettres que : *Pour ma sœur Marthe de Jésus*. » Elle mourut le 25 avril 1665.

Qui peut dire ce qu'il fût advenu si, au lieu d'être marié contre son gré à une personne qui, bien que sage et digne d'affection (1), n'eût

(1) Clémence de Maillé-Brézé eût certainement mérité moins d'indifférence. Sœur de cet héroïque amiral de Brézé qui fut tué en gagnant sa quatrième victoire navale, elle se dévoua elle-même avec un grand cœur à la cause de son mari lorsqu'il fut mené prisonnier à Vincennes (janvier 1650). Elle enleva courageusement son jeune fils de Chantilly, et le conduisit, à travers mille obstacles, à Bordeaux, où, aidée du duc de Bouillon, frère aîné de Turenne et de La Rochefoucauld, elle fit relever les fortifications de la ville et tint tête aux troupes qui venaient l'assiéger.

Lorsque Dalencé, chirurgien du grand Condé, vint lui apprendre, à Vincennes, le dévouement et les exploits de la

aucune influence sur lui parce qu'il en aimait une autre et parce qu'elle était nièce de Richelieu qu'il détestait, il eût épousé cette douce et angélique jeune fille qu'il adorait et qui eût pu servir de boussole à cette grande âme, laquelle, hors les champs de bataille, ne savait pas se conduire? si, prudemment conseillé, comprenant son rôle de premier prince du sang, fidèle à lui-même et à la royauté, il avait, de Lens à Senef, de 1648 à 1675, d'accord avec Turenne, Mazarin et Louis XIV, dépensé pour son pays cette fougue de génie militaire qu'il s'en fut livrer aux ennemis de la France?...

Abandonné à lui-même ou se laissant nerveusement entraîner, au gré du caprice ou de la passion, par ceux qui avaient intérêt à l'égarer, n'aimant plus personne, ne sachant plus se faire aimer, se faisant au contraire détester,

princesse, il était occupé à arroser des œillets; il se contenta de dire : « Dalencé, mon ami, aurais-tu jamais pensé que ma femme ferait la guerre pendant que j'arroserais mon jardin ? »

Il existe trois portraits des trois princesses guerrières de cette époque, représentées en *Pallas* avec casque et cuirasse : la duchesse de Montpensier, qui se jeta dans la Fronde par caprice ambitieux; la duchesse de Longueville, par amour pour La Rochefoucauld; la princesse de Condé, par dévouement pour son mari. Ce dernier portrait, signé de Sève, un des peintres de la cour, est fort beau. Il est conservé à Montataire où il figure sur la cheminée de la bibliothèque.

devenu à la Cour impossible et jugé dangereux, il contribua à jeter dans la Fronde, par ses railleries, sa sœur, la duchesse de Longueville, et son jeune frère, le prince de Conty. Lorsqu'il apprit leur défection, il se mit dans une si furieuse colère, que personne n'osait plus l'aborder. Bien peu de temps après, il faisait comme eux, et bien pire qu'eux. Il donnait la main à l'étranger et s'en allait soulever contre son roi la province de Guienne, dont il venait d'obtenir le gouvernement.

Quand, en 1651, s'acheminant vers Bordeaux, il franchit la Loire qui était son Rubicon, il voulut, en passant, visiter le champ de bataille de Jarnac où avait péri son bisaïeul, Louis I^{er}, prince de Condé, en combattant, comme il allait le faire, contre les troupes royales. Dans un mouvement qu'il fit, l'épée de Condé sortit de son baudrier et tomba à terre. Ce mauvais présage fut remarqué de ceux qui l'entouraient. A partir de ce moment, rien ne lui réussit. Il échoua à Cognac, à Miradoux, à Auvillars. — Rebuté de ce côté, il re-traversa, en secret et déguisé, une partie de la France, pour aller prendre le commandement de l'armée de la Fronde, près d'Orléans. Les incidents de ce voyage sont curieux. Il s'agis-

sait de parcourir cent vingt lieues, sans relais et sans changer de chevaux, dans un pays qui tenait pour le roi et où il fallait, à tout prix, ne pas être reconnu. Le prince était accompagné de MM. de La Rochefoucauld, de Lévis, de Chavagnac, de Gourville et de Guitaut. On avait pris des noms d'emprunt. On marchait tantôt le jour, tantôt la nuit, ne s'arrêtant, autant que possible, que dans des lieux écartés, par conséquent dans de très mauvais gîtes où l'on arrivait excédé de fatigue.

Le prince, pour n'être pas reconnu, s'était donné le rôle le plus humble : c'est lui qui faisait le courrier. Un soir, on arrive dans un cabaret de village, où il ne se trouvait pour tous vivres que du pain et des œufs. L'hôtesse ahurie dit au courrier : « Allons, mon ami, rendez-vous bon à quelque chose et, pendant que je prépare les chambres, faites l'omelette. » Il se mit à l'œuvre, mais manqua tellement l'opération, que l'hôtesse furieuse l'eût volontiers battu.

Le lendemain, on s'était arrêté dans une petite auberge pour donner l'avoine aux chevaux. Quand ils eurent fini, le maître de l'établissement lui dit : « Camarade, ces messieurs paraissent pressés; aidez-moi donc à

brider les chevaux. » Le faux courrier s'empressa d'acquiescer à ce désir; mais la manière dont il s'y prit lui valut un chapelet d'épithètes telles qu'il aurait pu dire comme le Régent à Dubois : « Mais, sacrebleu ! mon cher, vous me déguisez trop ! » Enfin, le jour d'après, ne trouvant pas d'auberge, on alla, sous prétexte d'acheter des chevaux, frapper à la porte d'un gentilhomme qui, trouvant ses acheteurs à son gré, les retint à dîner. Tout le long du repas, il égaya la conversation d'anecdotes sur la Cour et la ville, dont plusieurs touchaient d'assez près le prince et lui prouvaient que son incognito était resté aussi complet que possible.

Peu de temps après, vaincu par Turenne à Gien et à Étampes, il livrait près Paris ce fameux combat du faubourg Saint-Antoine (2 juillet 1652) qui dura du matin jusqu'au soir, où, entouré d'une cinquantaine d'hommes dévoués, il se battit comme un lion, et où il aurait infailliblement succombé si M^{lle} de Montpensier, qui s'était prise d'une belle passion pour lui, n'avait imaginé, par un trait d'audace inouï, de monter sur les tours de la Bastille et de faire tirer le canon sur les troupes du roi. Après avoir porté ce vigoureux secours au

prince de Condé, elle désira le voir et le fit prévenir qu'elle se tenait dans une maison voisine de la Bastille. Elle raconte elle-même l'entrevue dans ses Mémoires :

« Il était, dit-elle, dans un état pitoyable. Il avait deux doigts de poussière sur le visage, ses cheveux tout mêlés, son collet et sa chemise étaient pleins de sang, quoiqu'il n'eût pas été blessé... Sa cuirasse était pleine de coups, et il tenait son épée nue à la main, ayant perdu le fourreau. « Vous voyez, me dit-il, « un homme au désespoir; j'ai perdu tous « mes amis, MM. de Nemours, de La Roche- « foucauld, de Clinchamps, tous blessés à « mort... » Il était tout à fait affligé... il se jeta sur un siège; il pleurait et me disait : « Par- « donnez à la douleur où je suis! »

Le 25 novembre 1652, il acceptait le titre de généralissime des armées espagnoles, et quittait l'écharpe française pour revêtir les couleurs de l'ennemi. Un arrêt du Parlement le déclarait criminel de lèse-majesté. Il reprit, hélas! Rocroy, non plus cette fois sur les Espagnols; mais heureusement il ne réussit pas contre sa patrie comme il l'avait fait en la servant glorieusement. Obligé de se conformer, contre son gré, aux avis de don Juan d'Autri-

che qu'on lui avait adjoint, il fut définitivement vaincu par Turenne à la bataille des Dunes, le 14 juin 1658. On raconte qu'une heure avant la bataille, ayant près de lui un jeune prince anglais, fils de Charles I^{er}, qui fut plus tard le roi Jacques II, il lui dit : « Avez-vous jamais vu une bataille? — Pas encore, répondit le jeune homme. — Eh bien! vous allez voir dans quelques instants comment on en perd une. » Cela ne manqua pas. La déroute fut complète.

Découragé, ennuyé, dégoûté, Condé fit sa soumission, et traversa de nouveau la France⁽¹⁾, mais cette fois, repentant et déclarant qu'il voudrait pouvoir racheter de son sang sa coupable rébellion. Le jeune Louis XIV, à qui il demandait, un genou en terre, le pardon de ses fautes, et qui s'exerçait déjà en ces occasions à remplir son rôle de grand roi, lui répondit : « Mon cousin, après les éminents services que vous avez rendus à ma couronne, j'aurais mauvaise grâce à me rappeler un mal qui n'a causé de dommage qu'à vous-même. »

C'est à partir de cette époque, qu'après plusieurs dernières campagnes la plupart glo-

(1) Le roi était alors en Provence.

rieuses, devenu vieux, guéri de l'ambition, mais pris par la goutte, il se retira à Chantilly qu'il aimait et qui lui rappelait les fraîches impressions de sa jeunesse.

Il se mit à l'embellir et y fit venir Lenôtre; tout son désir était d'imiter et, si faire se pouvait, dépasser Versailles qui était alors l'idéal du beau. On y prodigua les bassins, les cascades, les fontaines, les jets d'eau, les statues et les inscriptions. On sait comme il y reçut Louis XIV et toute la Cour, qu'il traita grandement pendant deux jours et deux nuits. C'est son fils, duc d'Enghien d'alors, qui avait organisé la fête. On avait mis partout, dans les bosquets, des tentes avec tables servies et des musiciens jouant de leurs instruments.

La Cour fit quatre repas. Cela coûta deux cent mille francs. Les revenus de Chantilly (1) étaient alors de quatorze ou quinze mille livres, ce qui représente une grosse somme d'aujourd'hui. Mais ces revenus, comme les autres, étaient absorbés d'avance. Condé avait de vieilles dettes contractées dans les diverses circonstances de son existence mouvementée. C'étaient avec la goutte, les deux tourments de sa

(1) La forêt contenait 7,600 arpents.

vie. Mais il arrivait parfois, comme par miracle, racontait-il gaiement, que l'un faisait instantanément disparaître l'autre. Quand, sortant de son appartement, se traînant appuyé sur deux bras, il apercevait tout à coup dans la grande galerie, ainsi que cela se reproduisait à certaines époques, l'armée de ses créanciers respectueusement rangée sur deux lignes, il retrouvait tout à coup l'usage de ses jambes pour passer aussi vivement que possible devant ce front de bataille, le seul qui lui eût jamais fait peur.

Il ne vivait plus que de lait et était, avec l'âge, devenu affable, populaire et bon chrétien.

Il mourut à soixante-cinq ans, le 11 décembre 1686.

LOUIS DE MADAILLAN-LESPARRE

MARQUIS DE MONTATAIRE

(SUITE)

MADAME DE MONTATAIRE
LE COMTE DE BUSSY-RABUTIN
MADAME DE SÉVIGNÉ

Le marquis de Montataire avait épousé en premières noces, le 10 juin 1651, Suzanne, fille unique et héritière de Guillaume de Vi-part, marquis de Sainte-Croix, qui lui donna un fils nommé Armand, plus tard marquis de Lassay, dont il sera parlé ci-après.

C'est à la marquise de Montataire que M^{me} de Montataire, sœur du marquis, qui s'était faite religieuse, adressa son *portrait*, lequel a été recueilli dans la collection de M^{lle} de Mont-

pensier, et s'y trouve reproduit à la page 504 (1).

Mademoiselle raconte dans ses Mémoires comment, se trouvant à Champigny pendant l'automne de 1657, elle y reçut la visite de la princesse de Tarente et de M^{lle} de la Trémoille, qui lui montrèrent leurs portraits fort élégamment tournés, à la façon de M^{lle} de Scudéry. « Je trouvai cette manière d'écrire fort galante, et je fis le mien, » dit-elle. Ensuite, elle en composa plusieurs autres très spirituels et qui eurent un grand succès, notamment celui du prince de Condé, qui fut peut-être son chef-d'œuvre.

Les femmes les plus intelligentes de la Cour et quelques beaux esprits l'imitèrent. Cela devint un amusement délicat, un passe-temps, une mode qui dura deux ans dans la haute société. Mademoiselle réunit les principaux de ces portraits. Tout au commencement de l'année 1659, M. de Segrais, secrétaire et gentilhomme ordinaire de la princesse, publia cette collection, avec sa permission, mais à très petit nombre, à trente exemplaires seulement. Je laisse à penser si cette première édition fit

(1) *La Galerie des portraits de M^{lle} de Montpensier*, édit. Barthélemy.

fureur. On s'arracha le rarissime volume, on s'inscrivait à l'avance chez les heureux possesseurs, on se lamentait de n'avoir pu le lire encore, si bien que, quelques semaines après, le 25 janvier 1659, on dut faire une seconde édition. Une troisième parut quelques mois plus tard, une quatrième en 1663, sous ce titre : *Galerie des Peintures ou recueil de Portraits et éloges en vers et en prose, contenant les portraits du Roy, de la Reyne, des princes, princesses, duchesses, marquises, comtesses et autres seigneurs et dames les plus illustres de France, la plupart composés par eux-mêmes, dédiée à Son Altesse Royale Mademoiselle.*

Ce recueil contient, ainsi que nous le disions tout à l'heure, un portrait de M^{me} de Montataire, sœur du marquis de Montataire, qui s'était faite religieuse toute jeune, et qui était une personne avenante, spirituelle et des plus distinguées. Sa belle-sœur, qui la tenait en haute estime, qui l'aimait et l'admirait beaucoup, et désirait tirer un peu cette violette de l'obscurité du cloître, lui avait demandé ce portrait. Ce ne fut que sur des instances réitérées qu'elle put l'obtenir. Le voici. Nous trouvons que la marquise a bien fait d'insister :

« Vous ne pouviez sans doute, ma chère

sœur, me demander une marque de mon amitié plus difficile à vous accorder que de faire mon portrait. Pensez-vous que je vous fasse voir volontiers tous les défauts que je sens en moi, et que je sois bien aise de me mettre au hasard de perdre votre estime pour vous donner un léger témoignage de mon amitié? Et s'il arrive par hasard que je sois obligée à vous dire quelque chose à mon avantage, suis-je assurée qu'étant clairvoyante comme vous êtes, vous en demeuriez d'accord; ou que si la justice vous empêche de le faire, vous expliquiez au moins mon erreur favorablement? En vérité, je n'avois que trop sujet de vous refuser, et peut-être l'eussé-je fait s'il eût été en mon pouvoir, mais ma volonté est si absolument soumise à la vôtre, qu'il n'y a point d'intérêt si puissant que je ne sacrifie à la joie de complaire à une sœur aussi aimable que vous.

« Les sentiments que j'ai pour Dieu seront le premier trait de cette peinture: je vous confesse qu'ils ne sont pas tels qu'ils devraient être et que je souhaiterois; car quoique je le craigne infiniment, et que je puisse même dire que cette crainte me tyrannise, si ce terme s'accommodoit avec la douceur du joug de Notre-Seigneur, néanmoins elle n'est pas

accompagnée d'un amour aussi fort qu'il le désire de nous. Vous aurez de la peine à le croire; et il est pourtant très vrai que je sens une joie continuelle d'être attachée à son service d'une manière particulière. Je vois mille amertumes dans le monde, et mille douceurs dans ma condition qui me font remercier Dieu d'avoir quitté l'un pour l'autre dans un temps où je n'étois pas très capable d'en faire un juste discernement. Mais cette matière est trop sérieuse pour être traitée plus au long dans un ouvrage qui ne l'est pas extrêmement: je passe donc au reste. J'ai l'âme bonne, sans fard et sans malice; j'y sens de la fierté et de la gloire qui iroit même trop loin si la raison ne l'arrêtoit, et elle me rendroit non seulement tout mépris, mais même toute supériorité insupportable si l'esprit de ma profession ne me les faisoit souffrir. Surtout je suis fort sensible aux avantages de ma maison, et je les désire plutôt pour satisfaire mon humeur que pour l'intérêt de mes parents. Je suis libérale jusqu'à la prodigalité: le plaisir de posséder les choses m'est sans comparaison moindre que celui de les donner: jugez, ma chère sœur, combien ma pauvreté me fait souffrir, puisqu'elle me prive de cette satisfaction. J'ai le cœur fort tendre à

la compassion, jusqu'à en être malheureuse, car le mal de tout le monde devient le mien par la pitié que j'en ai. J'ai du courage et même assez pour entreprendre les choses les plus difficiles, pourvu que je sache qu'elles soient bonnes et justes, car personne n'a jamais été plus timide que moi à faire le mal : je crois que c'est plutôt par la crainte du blâme et de la censure, que par l'aversion du mal même, aimant mieux me priver de toute sorte de satisfaction que d'en recevoir le moindre reproche. Ma réputation m'est infiniment chère, et il n'y a que les offenses qu'on m'y peut faire que j'aie de la peine à pardonner, c'est-à-dire à oublier, car de m'en venger je n'en suis point capable, et le plus grand mal que je fasse à mes ennemis c'est de les mépriser. Je suis aisée à fâcher, mais plus aisée encore à apaiser. J'ai de la peine à me rendre à la vérité quand je me suis engagée à soutenir une opinion qui lui est contraire; mais cette difficulté ne résiste pas longtemps à la raison. Je suis fort reconnaissante, mais non pas assez pour aimer : je ne le fais que par inclination, mais j'ai une extrême joie de servir ceux qui m'ont obligée. J'aime tendrement et constamment, mais rarement; et quand je m'y suis engagée,

j'y apporte une complaisance et une confiance entière et j'en bannis toute jalousie : je veux être aimée de même. La solitude m'est fort agréable, je ne sais si cette inclination vient de mon naturel, ou si, étant nécessaire pour le bonheur de ma profession, j'ai fait de nécessité vertu. Je ne sais de même à qui je dois le mépris que j'ai pour la plupart des divertissements du monde, mais il me semble qu'il m'est naturel, et qu'en quelque état que j'eusse été, les bals, les collations ni le Cours ne m'eussent pas charmée. Mon imagination me rend souvent malheureuse, car je me figure toujours les choses pires qu'elles ne sont, et quand le mal est arrivé je le supporte plus patiemment que je n'en avais fait l'attente. Je suis crédule, hormis au mal que j'entends dire de la plupart du monde. Mes passions sont fort modérées, j'en excepte la tristesse à laquelle je me laisse abattre pour des sujets assez médiocres ; néanmoins je la resserre si bien au dedans de moi qu'il n'en paroît rien au dehors. Je suis assez franche et ingénue, c'est moins par faiblesse que par une certaine bonté qui me fait juger que personne ne me voudroit nuire non plus que moi aux autres ; mais le secret de mes amis m'est néanmoins inviolable. Je ne hais

pas à être louée, pourvu que les louanges qu'on me donne m'appartiennent, car la flatterie me fatigue. Mon humeur est assez gaie et fort égale; on me loue particulièrement pour ma douceur et pour ma civilité, mais ni l'une ni l'autre ne sont point à l'épreuve du mépris. Je suis fort paresseuse, je l'avoue fort franchement, depuis que j'ai appris un mot italien qui favorise bien le parti des fainéants, *é bella cosa di far niente*. Mais quand ce seroit un défaut, je vous ai vue si empêchée à l'excuser lorsqu'on nous le reprochoit, que je ne crois pas que vous voulussiez me refuser une grâce que vous avez assez souvent besoin qu'on vous accorde. On m'a tant dit qu'il me sied mal de mentir que je tremble en le faisant et que je ne le fais point du tout. Je ne manque point d'esprit, je l'ai vif et pénétrant: je parle facilement et assez bien. Ma conversation est enjouée et quelquefois assez spirituelle. Je n'écris point mal, mais je ne me saurois donner la peine d'écrire fort élégamment: ainsi mes premières pensées sont les meilleures, n'en souffrant guère de secondes sur un même sujet. Je suis moins ignorante que la plupart des personnes de mon sexe, mais ce que je sais ne sert qu'à me faire regretter ce que ma paresse m'a fait

négliger d'apprendre. J'aime beaucoup la lecture : autrefois les romans faisoient mes délices, c'étoit dans le temps qu'il m'étoit permis de les lire : maintenant les livres plus sérieux et plus convenables à ma profession me plaisent beaucoup davantage.

« Je vous ai dépeint la meilleure partie de moi-même, et plutôt à Dieu que je pusse en retrancher le reste sans rendre ce portrait défectueux ; mais puisque je l'ai commencé, il faut l'achever. Je suis plus grande que petite, j'ai la taille aisée, l'air bon, l'abord doux et civil. Mon visage est modeste, le tour en est ovale, et l'ovale en seroit parfait si le menton n'en étoit pas trop pointu. Mes yeux sont bleus, vifs et brillants, de grandeur médiocre, assez souvent battus. Mon teint est blanc et incarnat, sujet à rougir un peu trop, cela vient de mon embonpoint, qui est meilleur de beaucoup qu'à moi n'appartient. Vous m'avez quelquefois flattée d'avoir la bouche belle, le sourire agréable, et marquant quelque chose de fin et de spirituel ; vous juriez que mes dents étoient admirables, mais peut-être vous moquiez-vous de moi : je sais bien que vous ne le faisiez pas, quand vous me disiez que j'avois le nez petit et retroussé, mais je sais bien aussi qu'il n'est

pas désagréable et qu'il ne me défigure point. J'ai les mains belles, la peau blanche et délicate, et toute ma personne est nette et propre. Mes cheveux sont d'un brun cendré; vous ne me croirez pas quand je vous dirai qu'ils deviennent gris; j'en attribue la cause à notre coiffure, qui produit souvent cet effet, plutôt qu'à l'âge où je suis, dont assurément on ne doit rien attendre de tel.

« Mais enfin, ma chère sœur, trouvez bon que je finisse : vous m'avez fait repasser bien des choses par l'esprit qui ne doivent plus y tenir aucune place, et cet entretien m'en pourra peut-être coûter un autre moins agréable, mais plus salulaire avec mon confesseur ; pourvu, du moins, que ma complaisance vous soit une marque de ma parfaite amitié et me confirme la possession de la vôtre, je me serai procuré un grand bien d'un côté si je me suis fait quelque mal de l'autre. »

Le portrait de M^{me} de Montataire précède immédiatement, dans le Recueil, celui de M. le Prince, écrit par Mademoiselle elle-même, et que M. Cousin (1), si bon apprécia-

(1) *Histoire de Madame de Sablé*, 2^e édit., p. 76.

teur des personnes et des œuvres de cette époque, considérait comme le meilleur portrait que nous ayons du grand Condé. On y retrouve une allusion intéressante à l'entrevue dramatique de Condé et de Mademoiselle lors du sanglant combat du faubourg Saint-Antoine, et l'impression contenue du sentiment assez vif que le prince avait inspiré à sa cousine. On nous saura gré de reproduire ce portrait :

.....
« L'on pourrait peindre Monsieur le Prince dans le bal, car c'est sans contredit l'homme du monde qui danse le mieux, et en belles danses et en ballets. Les habits que l'on y a et les personnages que l'on y représente sont fort avantageux en peinture, et donnent grande matière d'écrire; car comme ce sont des déités de la Fable, ces sortes de sujets mènent bien loin. Mais j'aime mieux en moins dire, et me retrancher sur la vérité. Je le peindrai donc comme je l'ai vu au retour d'un combat. Sa taille n'est ni grande ni petite, mais des mieux faites et des plus agréables, fort menue, étant maigre; les jambes belles et bien faites: la plus belle tête du monde (je parlerai ensuite de sa bonté), ses cheveux ne sont pas tout à fait

noirs, mais il en a une grande quantité et bien frisés : ils étoient fort poudrés, quoiqu'ils ne le fussent que de la poussière ; mais assurément il est difficile de juger si celle-là lui sied mieux que celle de Prudhomme. Sa mine est haute et élevée ; ses yeux fiers et vifs, un grand nez, la bouche et les dents pas belles, et particulièrement quand il rit : mais à tout prendre il n'est pas laid, et cet air relevé qu'il a sied bien mieux à un homme que la délicatesse des traits. Après avoir dit le jour que je me le représente pour le peindre, vous croirez bien qu'il étoit armé, mais que dans son portrait l'on mettra sa cuirasse plus droite qu'elle n'étoit, puisque les courroies étoient coupées de toutes sortes de coups ; il aura aussi l'épée à la main, et assurément l'on peut dire qu'il la porte d'aussi bonne grâce, qu'il s'en aide bien. Voilà à peu près son portrait dessiné ; il ne suffit pas de l'avoir habillé, il le faut décorer : nous mettrons les batailles de Rocroi, de Nordlingue, de Fribourg, de Lens et toutes les villes qu'il a prises et secourues. L'on verra une bataille prête à donner, l'autre se donnera, et il y en aura de données, car les feux et la fumée des canons servent de beaux rembrunissements à la peinture, aussi bien que le sang

et le carnage; et pour les paysages et les perspectives, les armées en bataille et les villes conquêtes ou secourues font un fort bel effet: assurément un conquérant en fait toujours un fort beau partout où il est, et donne grande matière à tous les arts de se bien exercer. Je laisserai un champ vide, me persuadant qu'il le remplira d'aussi belles choses à l'avenir que celles qu'il a faites par le passé pour le service du Roi. Venons à l'intérieur: ce prince a de l'esprit infiniment, est universel en toutes sortes de sciences; possède toutes les langues, et sait tout ce qu'il y a de plus beau en chacune, ayant beaucoup étudié et étudiant tous les jours, quoiqu'il s'occupe assez à d'autres choses. La guerre est sa passion dominante. Jamais homme ne fut si brave, et l'on a souvent dit de lui qu'il étoit

Plus capitaine que César,
Et aussi soldat qu'Alexandre.

« Il a l'esprit gai, enjoué, familier, civil, d'agréable conversation; raille agréablement et quelquefois trop; on l'en a même blâmé, quoique cela n'ait pas été jusqu'à l'excès, comme ont voulu dire ses ennemis. Il est quelquefois chagrin, colère, et même emporté: et sur cela

il n'y a personne qui puisse dire qu'il ne le soit pas trop. Il connoît bien les gens, les discerne, et fait grand cas des personnes de mérite. Il est agissant au dernier point; jamais homme ne fut plus vigilant ni plus actif à la guerre: il fatigue comme un simple cavalier, ayant une santé et une vigueur qui lui permettent d'être jour et nuit à cheval sans prendre aucun repos; quand il trouve des gens qui aiment le leur et qui n'ont pas le service aussi à cœur que lui, il se fâche aisément, étant difficile que la vie que je viens de dire qu'il mène ne lui échauffe le sang: ainsi voilà sur quoi il s'emporte et se fâche, et c'est le plus grand défaut qu'il ait. Il est bon ami et sert les siens avec empressement, et a pour eux cette chaleur avec laquelle il fait toutes choses. Beaucoup de gens doutent qu'il soit fort tendre et aussi empressé que j'ai dit, lorsqu'on ne lui est pas utile; mais assurément quand il aime une fois c'est pour toujours, à moins qu'il n'ait des sujets bien légitimes de changer. Il est vrai qu'il est mal soigneux et négligent; mais dans les choses essentielles, ou pour les autres ou pour lui, il est fort soigneux. Il écrit bien quand il y prend garde; mais il s'y étudie peu; il le fait néanmoins toujours de bon sens, et particulièrement sur la

guerre. Il est méfiant et souvent trompé; il croit aisément que l'on l'aime, et il y a quelque justice à se fonder sur son mérite; mais le mérite propre ne donne pas de l'honneur ni de la probité aux gens à qui nous avons affaire. Il suit ses sentiments et trouve assez mauvais que l'on les contrarie. Il prend rarement conseil, quoique ayant été assez malheureux pour en suivre de mauvais. Il aime son compte, va à ses fins, et sa prudence le fait passer par-dessus beaucoup de choses quand il est question d'y aller. Quoiqu'il ait infiniment de l'esprit, comme je l'ai déjà dit, il y a des choses dans lesquelles il n'est pas quelquefois d'humeur de s'en servir. L'on dit qu'il n'est pas bon politique; pour moi je ne le sais pas assez pour en juger : je sais bien que, selon mon sens, il pourroit faire bien des choses qu'il ne fait pas, et que je souhaiterois qu'il fit. Il s'abandonne trop dans la guerre, et l'amour des actions d'éclat le touche autant que s'il n'avoit pas une réputation établie, et pour une chose de cette nature il seroit capable d'en abandonner de fort solides et de se consoler de leur perte par la joie qu'il sentiroit du succès des premières. Je suis persuadée qu'il pourroit se mieux servir de son esprit en pareilles rencontres, et la

solidité est préférable à l'éclat en un certain âge, où la gloire des gens, au lieu de se diminuer, s'affermir. Il est juste et équitable, l'on ne lui entend jamais rien dire qui aille au contraire. Quoiqu'il soit violent par son tempérament et par son humeur, il ne l'est néanmoins pas dans ses actions, et je l'ai vu éviter des occasions où il craignoit d'être obligé d'en donner des marques, et dans lesquelles même il s'attiroit du blâme par sa modération. Je ne l'ai point connu dans le temps où il étoit galant, mais l'on dit qu'il l'a fort été, et a eu de grandes passions les plus respectueuses et les plus jolies du monde, enfin qu'il pouvoit passer pour un héros de roman aussi bien en galanterie qu'en guerre : mais je ne l'ai pas vu ; ainsi je n'en dirai rien. Pour libéral, je ne sais s'il l'est plus que le sont d'ordinaire les princes ; je lui ai pourtant vu faire des libéralités ; mais il y a des temps et des conjonctures qui détruisent le mérite des choses, et qui empêchent que l'on ne puisse juger si c'est l'inclination des gens qui agit ou les causes secondes qui les font agir. Il a été libertin et a pu n'être pas fort régulier dans ses mœurs comme tous les jeunes gens, mais assurément il en est fort revenu, et les principes de la religion sont

fortement établis dans son âme, et beaucoup plus que ceux de la dévotion, mais l'un attire l'autre et toutes choses viennent en leur temps. J'ai ouï dire que jamais homme ne fut si froid dans les combats, ni si intrépide; rien ne l'étonne, le péril le rassure et le modère : il donne ses ordres avec la dernière tranquillité. Il reçoit les louanges avec embarras, et ne veut jamais ouïr parler de ses belles actions, étant persuadé n'en avoir jamais assez fait, et ne trouvant rien qui puisse borner son courage.»

Suzanne de Sainte-Croix, marquise de Montataire, mourut en 1676. Six après, le marquis, croyant avoir à se plaindre de son fils qui s'était lancé dans les aventures et s'était marié contre son gré, songea, pour lui être désagréable, à se remarier lui-même, quoique âgé alors de cinquante-neuf ans. Il jeta les yeux sur la fille du comte de Bussy, Louise-Marie-Thérèse de Rabutin, nièce à la mode de Bretagne et filleule de M^{me} de Sévigné. Il fit sa demande le 2 ou 3 mars 1682. M. de Bussy lui répondit, le 4, par la lettre suivante :

Du comte de Bussy au marquis de Montataire. « Paris, ce 4 septembre 1682.

« J'ai reçu la proposition que vous m'avez

faite, Monsieur, pour ma fille, avec toute la reconnaissance et l'estime que je vous dois.

« Il y a longtemps que nous sommes amis, notre alliance augmentera notre amitié.

« J'ai une très grande impatience que tout soit conclu et il n'y a que la vôtre qui soit plus forte que la mienne » (1).

Le 10 octobre suivant, le comte de Crécý-Longueval écrivait au comte de Bussy :

« Heureux Monsieur de Montataire, d'avoir eu votre approbation, Monsieur ! Mais plus heureux encore d'avoir eu M^{lle} de Rabutin ! Elle m'a fait l'honneur de me témoigner qu'elle a sujet d'être contente, ce dont je ne suis pas surpris, n'ayant jamais douté du bonheur de sa vie par la connaissance que j'ai de sa vertu. Pour moi qui me pique un peu du caractère de tendresse paternelle, je me persuade aisément la joie que vous recevez aujourd'hui, et vous pouvez comprendre aussi à quel point peut être la mienne, puisque je suis incapable d'avoir d'autres sentiments et d'autres intérêts que les vôtres » (2).

(1) *Lettres de Messire Roger de Rabutin*, comte de Bussy, lieutenant général des armées du roy, et maistre de camp général de la cavalerie, t. VI, p. 119.

(2) *Lettres du comte de Bussy*, t. VII, p. 120.

Il est plusieurs fois question de la marquise de Montataire dans les lettres de M^{me} de Sévigné.

Le 5 avril 1687, elle écrivait, de Paris, au comte de Bussy :

« Ma nièce de Montataire m'est venue voir aujourd'hui, et me parlant de vous, elle m'a fait une frayeur étrange, mon cher cousin, de l'état où elle m'a dit qu'avait été ma pauvre nièce de Coligny (1). Il n'y a qu'un degré au delà de ce qu'elle a été; et ce degré est si terrible, que je n'ose seulement y penser, et par rapport à elle, et par rapport à vous, mon cousin, dont la vie ferait pitié sans cette douce et agréable société..... » etc.

Le 2 décembre de la même année, M. de Corbinelli écrivait au comte de Bussy :

« Je trouvai l'autre jour M^{me} de Montataire, avec qui je ris beaucoup. M^{me} de Sévigné dit que nos âges sont incompatibles avec la joie, je crois qu'elle se trompe : il y a joie et joie. Les nôtres d'à présent sont plus solides que celles de nos jeunesses; et je suis persuadé avec Épicure que le discernement est

(1) Autre fille du comte de Bussy, sœur de M^{me} de Montataire.

nécessaire à la possession du plaisir. Je soutiens même qu'il est essentiel à la volupté. Ce chapitre est curieux, délicat et utile; mais, après tout, il n'y a de vraie joie que celle d'aimer Dieu. Sur quoi je vous dirai en passant, que presque pas un de ceux qui en ont écrit, ne savent ce que c'est que cet amour.»

Le 28 août 1688, M^{me} de Sévigné écrivait au comte de Bussy :

« Vous verrez, mon cher cousin, par une grande lettre que je vous ai écrite, et que j'ai donnée à ma nièce de Montataire pour vous faire tenir, que je n'ai point manqué de vous apprendre la victoire tout entière que ma fille a remportée sur ses parties, tout d'une voix, et avec dépens, etc. »

On lit dans une réponse de M^{me} de Grignan au comte de Bussy, à peu près de la même date, août 1688 : « Vous me demandez qui sont les gens contre qui je plaçais, Monsieur? Je suis si lasse d'entendre nommer mes ennemis que je ne puis me résoudre à vous dire leurs noms; je veux même les oublier, et mon procès aussi. Il est vrai que je me suis acquis bien de l'estime parmi les procureurs, mais je ne puis atteindre jusqu'à M^{me} de Montataire : elle demande et obtient, et je ne fais que me

défendre. Cette différence dans le succès en met dans notre bonheur, etc. »

Enfin, M^{me} de Sévigné écrivait à M^{me} de Grignan, le 25 octobre 1688 :

«..... M^{me} de Longueval, ou le chanoine (chanoinesse de Remiremont, sœur de la maréchale d'Estrées), est morte ou mort d'un étranglement à la gorge : elle haïssait bien parfaitement notre Montataire (1); je suis toujours fâchée qu'on emporte de tels paquets en l'autre monde; voyez comme la mort va, prenant partout ceux qu'il plaît à Dieu d'enlever de celui-ci..... etc. »

Notre Montataire était en effet une terrible plaideuse. Elle eut des procès non seulement avec cette pauvre chanoinesse de Longueval, qui ne pouvait s'empêcher de la détester encore, même en partant pour l'autre monde, mais avec le propre fils de son mari, comme on le verra au chapitre suivant. Elle tenait de son père, beaucoup d'esprit, mais ce genre d'esprit qui finit par jouer de mauvais tours à ceux qui ont le dangereux privilège d'en être doués.

(1) Elle avait eu des démêlés et d'ennuyeux procès avec elle.

Le comte de Bussy en avait fait la triste expérience.

Bien vu à son arrivée à la cour, bien posé, brillant, colonel à dix-huit ans, il avait commencé par se rendre insupportable à Turenne dont il n'admettait pas la supériorité.

Puis il fit, sur les amours du roi et de M^{lle} de la Vallière, une jolie petite chanson qui lui valut un an de Bastille et seize ans d'exil.

Pensant, au bout de dix-sept ans, que ces peccadilles devaient être oubliées, il essaya de venir se remontrer à la cour. Louis XIV le reçut fort mal. Il s'en retourna en exil volontaire.

On ne saurait pas aujourd'hui ce que c'était que d'avoir encouru la disgrâce du grand roi, si l'on n'avait les mélancoliques Mémoires de quelques-uns de ces infortunés foudroyés.

Ce n'était pas sans raison qu'on l'appelait le roi Soleil. Ceux qui, après avoir reçu ses rayons, s'en voyaient privés tout à coup, languissaient, s'étiolaient et dépérissaient comme des plantes tenues loin de la lumière.

Outre ses Mémoires et sept volumes de Lettres, le comte de Bussy, qui avait eu le temps de faire de longues et salutaires ré-

flexions, a laissé un *Discours à ses enfants sur le bon usage des adversités* (1).

J'y relève les lignes suivantes, dans lesquelles il est question de sa fille, la marquise de Montataire. « Pendant les douze dernières années de mon exil, je fus obligé de tenir M^{me} de Bussy à Paris, et vous, ma fille de Montataire auprès d'elle pour solliciter les affaires de ma maison » (2).

Et un peu plus loin :

« Après avoir souffert cinq ans de mon exil volontaire, plus que je n'avais fait en dix-sept dans mon exil forcé, je pris la pensée de retourner à la Cour, en 1687, pour vos intérêts, mes enfants.....

« Le temps que je fus à Paris, ce voyage-là, je le passai chez vous, ma fille de Montataire, et je me souviendrai toujours de la manière obligeante dont vous me reçûtes, vous et votre mari, et du soin que vous eûtes de moi... »

Bien qu'ayant laissé de nombreux volumes, le comte de Bussy devra surtout sa célébrité à sa correspondance avec sa cousine de Sévigné et aux lettres charmantes qu'elle lui écrivait.

(1) 1 vol. in-12. Paris, 1694.

(2) *Discours du comte de Bussy à ses enfants*, p. 405.

Il lui plaisait par la tournure de son esprit et par les souvenirs d'enfance; il l'amusait et l'on sent qu'elle était tout à fait à l'aise avec lui. Elle lui avait, malgré ses torts, conservé une fidèle amitié. Mais on ne comprendrait pas bien certaines de ses lettres si l'on ne connaissait le détail des différentes phases de leurs relations. Bussy l'avait aimée et avait essayé, assez peu loyalement, de réussir auprès d'elle, lorsqu'il avait vu son jeune mari la délaisser pour des amours dont l'histoire est connue. Mais M^{me} de Sévigné était honnête femme et Bussy en fut pour ses frais. Comme, au surplus, elle ne détestait pas d'être aimée et adorée, elle ne lui en voulut pas autrement et était restée en bons termes avec lui lorsqu'il se produisit un incident qui les brouilla complètement.

En 1658, Bussy, qui était ce que l'on appelle vulgairement un panier percé, manquant d'argent pour partir en campagne, imagina de demander à sa cousine, laquelle était fort riche, de lui avancer dix mille écus. Elle l'eût fait volontiers, mais son oncle, l'abbé de Coulanges, qui régissait sa fortune et savait le profond désordre des affaires de Bussy, déclina poliment la proposition. Bussy en conçut un

vif ressentiment. En écrivant, peu après, son *Histoire amoureuse des Gaules* (1660), il eut le mauvais goût d'y tracer, sous le nom de M^{me} de Cheneville, un portrait de sa cousine qu'il accuse amèrement d'avarice. Sous ce rapport, c'est odieux. Sur les autres points ce portrait a de l'intérêt comme peinture, peu flattée, sans doute, mais faite d'après nature de la célèbre M^{me} de Sévigné.

« M^{me} de Cheneville a d'ordinaire le plus beau teint du monde, les yeux petits et brillants, la bouche plate, mais de belle couleur, le front avancé, le nez semblable à soi, ni long, ni petit, carré par le bout..... la taille belle sans avoir bon air; la jambe bien faite, la gorge, les bras et les mains mal taillés; elle a les cheveux blonds, déliés et épais..... La plus grande marque d'esprit qu'on lui peut donner, c'est d'avoir de l'admiration pour elle..... Elle a le tempérament froid.... toute sa chaleur est à l'esprit.

« Il n'y a point de femme qui ait plus d'esprit qu'elle et fort peu qui en aient autant... »

Malgré ces beaux compliments, l'accusation d'avarice et le ton satirique et dénigrant de ce factum causèrent un grand chagrin à M^{me} de Sévigné.

Bussy plus tard se repentit. Il dit dans son *Mémoire* à ses enfants : « Un peu avant la campagne de 1658, je me brouillai avec M^{me} de Sévigné. J'eus tort dans le sujet de ma brouillerie; mais le ressentiment que j'en eus fut le comble de mon injustice. Je ne saurais assez me condamner en cette rencontre, ni avoir assez de regrets d'avoir offensé la plus jolie femme de France, ma proche parente que j'avais toujours fort aimée et de l'amitié de laquelle je ne pouvais douter. C'est une tache de ma vie que j'essayais véritablement de laver quand on arrêta le surintendant Fouquet. »

En effet, lors de l'arrestation de Fouquet, la justice saisit, parmi les volumineux papiers du ministre disgracié, quelques lettres de M^{me} de Sévigné. Ces lettres étaient très amicales. On aurait pu y soupçonner des lettres d'amour, laisser aller les mauvaises langues et voir s'établir, en moins de rien, une belle chronique scandaleuse. Bussy, qui savait la vérité et que sa cousine était irréprochable, prit si carrément sa défense, que les insinuations calomnieuses n'osèrent se produire. Ce bon procédé les réconcilia.

La brouille, le repentir et le pardon se retrouvent dans les lettres du cousin et de la cousine,

mais en termes voilés et discrets, que l'on ne comprend bien que quand on connaît les détails que nous venons de rappeler.

Indépendamment de sa fille mariée au marquis de Montataire, le comte de Bussy avait eu deux fils : l'un, Amable-Nicolas de Rabutin, marquis de Bussy, qui semble avoir hérité de tous les défauts de son père, et mourut en exil; l'autre, Michel-Celse de Rabutin, qui devint évêque de Laon et fut de l'Académie, homme aimable et spirituel, que l'on appelait, dans les salons, le dieu de la bonne compagnie.

De plus, le père de M^{me} de Montataire avait eu, d'un premier mariage, une fille qui fut supérieure d'un couvent à Saumur et une autre mariée en premières noces au marquis de Coligny, en secondes à un gentilhomme nommé François de la Rivière, laquelle est l'auteur d'une vie de Saint-François de Sales et d'une histoire de M^{me} de Chantal. — Tout ceci dit, pour servir à se reconnaître parmi les divers membres de cette famille dont il est souvent question dans les Mémoires du temps.

Quant au marquis de Montataire lui-même, il eut de son mariage avec M^{lle} de Rabutin une fille, Reine de Madaillan, dont la destinée

fut de mettre fin en épousant son neveu, comme on le verra un peu plus loin, aux interminables procès suscités ou entretenus par sa mère ; — et un fils, Roger-Constant de Madaillan de Lesparre, comte de Manicamp (1), brigadier des armées du roi, qui épousa, le 11 mai 1723, Anne-Gabrielle Le Veneur de Tillières et mourut sans postérité.

(1) La terre de Manicamp, en Soissonnais, avait été érigée en comté, en 1693, en faveur de Louis de Madaillan.

ARMAND DE MADAILLAN

SEIGNEUR DE MONTATAIRE, PUIS MARQUIS DE LASSAY

LA BELLE MARIANNE

LES PRINCES DE CONTY

De son mariage avec M^{lle} de Sainte-Croix, le marquis de Montataire avait eu, le 26 ou 28 mai 1652, un fils, nommé Armand.

C'est ce fils aîné, appelé à devenir, après la mort de son père, chef de la famille et seigneur de Montataire, qui fut plus tard connu sous le nom de marquis de Lassay et qui se rendit célèbre dans le monde d'alors par ses mariages, ses procès et ses aventures galantes.

Il commença par servir, en 1672, comme aide de camp du grand Condé.

Fort jeune encore, il fut nommé guidon de la compagnie de deux cents gens d'armes de la garde du roi.

Brave comme tous ceux de sa race, et l'on peut dire comme tous les gentilshommes de cette époque, il reçut à la bataille de Senef (1674) trois blessures et eut deux chevaux tués sous lui.

Le roi le nomma gouverneur des provinces de Bresse et Bugey (1675-1689).

Bien né, intelligent, spirituel, il semblait appelé à une destinée brillante.

Divers incidents troublèrent fort son orageuse et un peu excentrique existence.

Un premier mariage n'avait rien eu que d'assez ordinaire et s'était accompli dans l'ordre normal et régulier des lois de la société.

Il avait épousé, le 11 février 1674, M^{lle} Marie-Marthe Sibour. Son père, à l'occasion de ce mariage, lui avait donné : 1^o la terre de Montataire estimée 160,000 livres (somme représentant presque un million de notre monnaie actuelle); 2^o son logement pour lui et sa maison dans l'hôtel de Montataire, à Paris, etc. (1).

(1) *Mémoires du marquis de Lassay.*

La jeune marquise de Montataire mourut, malheureusement, moins d'un an après cette union (en janvier 1675), laissant une fille qui fut mariée depuis au comte de Coligny, dernier de cette grande et illustre maison (1).

Mais voici où les choses se compliquent et où le roman commence :

M^{lle} de Montpensier, dont il a été question au chapitre précédent, avait, comme c'était l'usage alors, un apothicaire de sa maison, lequel s'appelait Pajot.

Maître Pajot avait lui-même une fille, mais une fille ! non pas *belle comme le jour*, ce qui dans nos climats serait trop peu dire, mais si admirablement jolie, si bien faite, si ravissante, et avec cela « si modeste, si sage, si spirituelle, que Charles IV, duc de Lorraine, éperdu d'elle, la voulait épouser malgré elle, et n'en fut empêché que parce que le roi (pour rendre impossible cette union sur le point de se conclure) fit enlever la demoiselle » (2).

Voici comment le marquis de Lassay, dans ses Mémoires (3), et Sainte-Beuve dans son

(1) Saint-Simon.

(2) *Mémoires de Saint-Simon*, édit. Chérueil, I, p. 190.

(3) *Recueil de différentes choses*, 1^{re} édit. in-4^o, p. 3.

Figurant du grand siècle (1), racontent ce curieux épisode :

Peu après la paix des Pyrénées, le duc Charles IV de Lorraine étant venu en France, et ayant fait avec le roi le traité par lequel il lui cédait ses États après lui et l'instituait héritier de ses duchés de Lorraine et de Bar, trouva encore à travers cela le temps de s'éprendre d'une violente passion pour M^{lle} Marianne, qu'il rencontrait au Luxembourg chez sa sœur, Madame, épouse de Gaston, duc d'Orléans. Les grâces et les qualités rares de cette jeune personne, sa distinction naturelle, l'avaient mise, même dans ce monde de cour, sur un pied tout différent de celui où la plaçaient sa condition et sa naissance. Elle plaisait à tous.

M. de Lorraine, dans son empressement, s'aperçut bientôt que ce n'était pas une conquête aisée et il l'estima assez pour la vouloir faire duchesse de Lorraine. Le duc Charles n'était jamais en reste en fait de promesses de mariage; mais ici l'offre fut des plus sérieuses.

On peut aisément imaginer l'effet que fit une telle proposition sur une jeune personne dont

(1) *Le marquis de Lassay*, ou un figurant du grand siècle *Moniteur*, lundis 21 et 28 novembre 1853).

l'âme était noble et élevée ; elle regarda un honneur si surprenant avec modestie ; mais elle n'en fut point éblouie au point de s'en croire indigne.

M. de Lorraine parla à ses parents de ses intentions, et la chose alla si loin qu'il y eut un contrat de mariage fait dans toutes les formes, que les bans furent publiés et le jour pris pour faire le mariage. Le contrat, qui a été conservé, rend pleinement hommage à la sagesse, au mérite et à l'honnêteté de l'épousée (1).

(1) Ce contrat est trop curieux pour ne pas trouver place ici. Il débute majestueusement par l'énumération officielle des titres et qualités du prince : Furent présents très haut, très excellent et sérénissime duc Charles, par la grâce de Dieu, duc de Lorraine, marquis, duc de Calabre, Bar, Guelldre, marquis de Pont-à-Mousson, comte de Vaudemont, etc., assisté de monseigneur le duc Nicolas-François de Lorraine, son frère unique et héritier présomptif, d'une part, et....

Puis arrivent l'apothicaire de Mademoiselle, qualifié, par une extrême politesse du notaire, de très noble personne Claude Pajot et sa femme Elizabeth Souart, demeurant au palais d'Orléans, et la demoiselle, leur fille, Marianne Pajot.

Ledit Sérénissime Prince Duc déclare qu'après avoir employé la plus grande et la plus laborieuse partie de son âge et s'être acquitté des plus importants devoirs de sa souveraineté, — dans le dessein d'achever ses jours en un genre de vie plus retiré, — il laisse ses États à Monseigneur le prince de Lorraine, son neveu, fils unique de son frère, Monseigneur le duc Nicolas-François. Et, pour lui, désirant une épouse en laquelle la pudeur et la sagesse remplacent les fastueuses qualités que recherche d'ordinaire l'ambition des hommes...

La sœur du duc, Madame, duchesse d'Orléans, femme de Monsieur, propre frère de Louis XIV, voyant que ce mariage allait réellement s'accomplir, effrayée d'une telle mésalliance, tenta auprès de Louis XIV les derniers efforts pour l'empêcher. On fit intervenir la raison d'État, et le secrétaire d'État, M. Le Tellier, qui connaissait bien M. le duc de Lorraine, pour avoir fait avec lui le traité par lequel les duchés devaient être cédés au roi, conseilla de profiter de la conjoncture et de cette fougue de passion pour tâcher d'obtenir ou confirmation ou même commencement d'exécution immédiate de ce qui avait été convenu. Le conseil donné et agréé du roi, il n'y avait pas un moment à perdre, car le mariage était près d'être consommé. M. Le Tellier lui-même, accompagné d'un officier et de trente gardes, se rendit aussitôt à la maison où il

Considérant les belles et considérables qualités qui se rencontrent en Mademoiselle Pajot, accompagnées d'une vertu rare, d'une piété solide et d'une modération d'esprit non commune et jugeant qu'elle pourrait plus efficacement contribuer au bonheur de sa vie, après avoir connu le mérite et la grande honorabilité de ladite Demoiselle, s'est ledit Sérénissime Duc résolu de la rechercher en mariage... etc., etc. Fait et passé en la maison du sieur Tistonnet, maître apothicaire, 16, rue Saint-Honoré, l'an 1662, le 18 avril, après-midi, et ont signé... etc.

savait qu'était M^{lle} Marianne; il la trouva à table chez un de ses oncles où se faisait le festin de noces, avec sa famille, et le duc de Lorraine à son côté. La surprise fut grande de voir arriver M. le secrétaire d'État qui demanda à parler en particulier à la mariée. Il remplit son ordre en homme qui avait fort envie de réussir; il lui fit envisager tout ce qu'elle avait à craindre et à espérer, et il lui dit enfin qu'il ne tenait qu'à elle d'être reconnue le lendemain duchesse de Lorraine par le roi; qu'elle n'avait qu'à faire signer à M. de Lorraine un papier qu'il avait apporté avec lui et qu'il lui montra, et qu'elle serait reçue au Louvre avec tous les honneurs dus à un si haut rang; mais que, si elle refusait de faire ce que Sa Majesté souhaitait, il y avait à la porte un de ses carrosses, trente gardes du corps et un enseigne qui avaient ordre de la mener au couvent de la Ville-l'Évêque, ce que Madame demandait avec beaucoup d'empressement.

L'alternative était grande, et il y avait lieu d'être tentée; Marianne ne balança pas un moment et elle répondit à M. Le Tellier qu'elle aimait beaucoup mieux demeurer Marianne Pajot que d'être duchesse de Lor-

raine aux conditions qu'on lui proposait; et que si elle avait quelque pouvoir sur l'esprit de M. de Lorraine, elle ne s'en servirait jamais pour lui faire faire une chose si contraire à son honneur et à ses intérêts; qu'elle se reprochait déjà assez le mariage que l'amitié qu'il avait pour elle lui faisait faire.

M. Le Tellier, touché d'un procédé si noble, lui dit qu'on lui donnerait, si elle voulait, vingt-quatre heures pour y songer. Elle répondit que son parti était pris et qu'elle n'avait que faire d'y penser davantage; et puis elle rentra dans la chambre où était la compagnie pour prendre congé de M. de Lorraine qui, ayant appris de quoi il était question, se mit dans des transports de colère effroyables; après l'avoir calmé autant qu'elle put, elle donna la main à M. Le Tellier, laissant la chambre toute remplie de pleurs et monta dans le carrosse du roi sans verser une seule larme.

C'est par ce noble procédé que Marianne montrait vraiment un cœur de princesse, au moment où on lui refusait de le devenir. A quelques jours de là, elle renvoyait à M. de Lorraine la valeur d'un million de pierreries qu'il lui avait données, « lui disant qu'il ne lui

convenait pas de les garder, n'ayant pas l'honneur d'être sa femme. »

Cette histoire qui, on peut le croire, avait fait grand bruit, avait vivement impressionné Armand de Madaillan, qui était tout jeune alors. Il eut, plus d'une fois depuis, occasion de rencontrer la belle Marianne que tout le monde aimait et estimait.

Devenu veuf à vingt-trois ans, le jeune marquis de Montataire, qui était ardent, indiscipliné, très appréciateur de la beauté, qui s'était habitué à regarder Marianne comme la femme la plus accomplie de l'époque et qui, finalement, en était devenu passionnément amoureux, résolut de l'épouser, quoi qu'en pussent dire le monde et sa famille.

Il était essentiellement indépendant de caractère et il écrivait plus tard : « Je ne me soucie point de commander, mais l'obéissance m'est insupportable. — Ce sentiment est né avec moi ; je l'ai eu dès mon enfance, et à peine en étais-je sorti, que je secouai le joug de la domination paternelle aux dépens de tout ce qui m'en pouvait arriver ; et, pendant plusieurs années, je me réveillais la nuit avec un mouvement de joie que me donnait la pensée de ne plus dépendre de personne. »

Le mariage se fit au commencement de l'année 1676.

Tout à son amour, le jeune officier donna sa démission de ses grades et emplois, ce que Louis XIV ne lui pardonna pas.

A partir de 1676, il ne porta plus le nom de Montataire.

Le monde qui avait été jusque-là très sympathique à Marianne se mit à blâmer le mariage qui, bien entendu, mécontenta vivement la famille d'Armand de Madaillan et exaspéra surtout son père qui y voyait un acte de rébellion et une haute inconvenance.

Par un traité (30 mars 1676) qu'il imposa à son fils et que celui-ci signa pour en finir, il lui retira la terre de Montataire qu'il lui avait donnée d'avance comme à son héritier présomptif, et lui laissa en échange l'hôtel de Montataire, à Paris, et la terre de Lassay, dans le Maine.

Les deux ensemble étaient loin de valoir ce qui lui était retiré. Le domaine de Lassay était néanmoins un marquisat dont il prit le nom et le titre. Il ne fut plus connu depuis que sous le nom de marquis de Lassay.

Cependant la belle Marianne, qu'il aimait très sincèrement, mourut après deux ans de mariage, en 1678.

Lassay en pensa perdre l'esprit et tomba dans un profond abattement. Il écrivait :

« Dieu a rompu la seule chaîne qui m'attachait au monde; je n'ai plus rien à y faire qu'à mourir; je regarde la mort comme un moment heureux... Que je me trouve jeune! la longueur de ma vie me paraît insupportable quand je la compare à la longueur des jours que j'ai passés depuis la perte effroyable que j'ai faite. Je suis demeuré seul sur la terre... Quand on a connu le bonheur d'aimer et d'être aimé par une personne qui ne vivait que pour vous, et pour qui seule on vivait, on ne veut plus de la vie à d'autres conditions.

« Il n'y a plus rien dans le monde pour moi; je n'ai d'espérance qu'en la mort; elle seule peut finir mes maux; il n'est pas au pouvoir de tous les hommes de me donner un moment de plaisir; la plus aimable personne du monde n'est plus; une personne qui ne vivait que pour moi, que la perte de la vie n'a pu occuper un moment en mourant, et qui n'a senti que la douleur de me quitter; qui était si parfaite, que mon imagination ne me saurait fournir un endroit par où je me puisse consoler; je ne la verrai plus. Hélas! que je serais heureux s'il avait plu à Dieu de me réduire à

l'aumône et de me la conserver ! Nous eussions partagé nos peines et elles n'eussent plus été des peines. A quinze ans je l'ai connue, et à quinze ans j'ai commencé à l'aimer ; depuis, cette passion a toujours réglé ma vie et il n'y a rien que je ne lui aie sacrifié...

« Il n'y a plus de lieu où j'aie envie d'aller, tout m'est égal ; ma chère Marianne donnait de la vie à tout ; et, en la perdant, tout est mort pour moi ; je découvrais tous les jours en elle de nouveaux sujets de l'aimer, sans pouvoir jamais en découvrir aucun de ne la pas aimer » (1).

Dans une autre lettre qu'il écrivait « à un mari et à une femme qui s'aimaient fort et qui avaient beaucoup de piété », il disait : « J'ai vu les jours heureux que vous voyez ; il a plu à Dieu de me faire sentir la douleur mortelle de les voir finir, et lui plaît encore d'entretenir cette douleur si vive dans mon cœur... Tous mes jours sont trempés dans le fiel ; je ne me repose que dans la pensée de la mort, et, ce que Dieu seul peut faire, au milieu de tout cela je suis heureux, sans rien perdre de ma douleur. *Personne ne saurait connaître la douceur*

(1) *Recueil de différentes choses*, I, p. 51.

qu'il y a à s'affliger et à sacrifier sa douleur à Dieu, que ceux qui l'ont sentie. »

Ces sentiments sont profondément vrais. La douleur de Lassay était sincère. Cependant ce découragement absolu ne pouvait pas toujours durer. Il était jeune encore et habitué jusque-là à une vie d'action.

L'attention publique se trouvait alors tournée vers l'Orient où les Turcs, qui avaient pénétré en Hongrie et en Autriche, venaient d'être battus près de Vienne par Sobieski.

Vingt ans avant, lorsque les Turcs eurent commencé à pénétrer en Hongrie, Louis XIV avait envoyé six mille Français au secours de l'empereur. Une grande bataille avait été livrée sur les bords de la rivière de Raab. Les Turcs étaient nombreux et forts; l'armée impériale avait d'abord eu le dessous; les Français chargèrent à leur tour. Quand le grand vizir qui commandait l'armée turque vit arriver cette jeunesse inconnue avec des habits aux couleurs vives, chargés de rubans, sans barbe, et avec de longs cheveux flottants, il demanda ce que c'était que cet escadron de *jeunes filles*?

Les jeunes filles, avec une furie incomparable, culbutèrent les terribles jannissaires; l'armée impériale se rallia et l'armée turque

fut précipitée dans la rivière (1^{er} août 1664).

Mais cette fois-ci (1685) il n'entrait pas dans les vues du roi Louis XIV d'intervenir. Il avait même refusé très formellement à ceux qui la lui demandaient l'autorisation d'aller ferrailler de ce côté.

Toutefois quelques jeunes gentilshommes ardents, à la tête desquels se trouvaient les princes de Conty et dont étaient le comte de Turenne, le prince Eugène de Savoie et le fils du duc de Créquy, avaient résolu de se passer de cette permission pour profiter, quand même, de cette belle occasion d'aller guerroyer contre les Turcs.

Partant contre le gré du roi, ils le faisaient dans le plus grand secret.

Lassay se joignit à eux.

L'un des généraux commandant l'armée autrichienne était le duc de Lorraine, neveu de celui qui avait voulu épouser Marianne.

Il y eut deux sièges et une bataille. Ces jeunes gens s'y portaient comme à une partie de plaisir. « Il y a une si grande quantité de princes dans notre armée, écrivait Lassay, que je ne crois pas qu'on en ait jamais vu tant ailleurs, hors dans les romans. »

Dans une action fort chaude où tous ces

jeunes seigneurs s'étaient engagés très avant et assez imprudemment jusqu'à une portée de pistolet des retranchements turcs, prévenus qu'ils s'exposaient inutilement et qu'ils eussent à revenir, ils restaient, sous le feu des jannis-saires, à faire des compliments comme à la porte d'un salon, personne, par politesse, ne voulant passer le premier dans cette retraite, et, pendant ce temps, les balles turques sifflaient à leurs oreilles (1).

C'est certainement un peu fou, mais très militaire.

Ce luxe de bravoure, cet insouciant mépris de la mort était, sans peut-être que l'on s'en rendit bien compte, une épreuve décisive, et chacun, en s'en revenant, savait à quoi s'en tenir sur la solidité au feu de ses compagnons d'armes et sur ce que l'on pouvait attendre d'eux au besoin.

En même temps on s'amusait et l'on faisait des étourderies.

L'un des Conty, le plus jeune, osait bien écrire, en parlant du dieu de Versailles : « Roi de théâtre quand il faut représenter; roi d'échecs quand il faut se battre... »

(1) *Mémoires de Lassay*, t. I, p. 132.

Cela revint aux oreilles de Louis XIV. Je laisse à penser l'effet que cela produisit.

A leur retour en France, les deux jeunes princes furent exilés.

Ils étaient fils d'Armand, prince de Conty, frère du grand Condé.

L'aîné, Louis-Armand, était fort mauvais sujet. Il mourut cette même année (1685), à l'âge de vingt-quatre ans. Il avait épousé la charmante M^{lle} de Blois dont parle M^{me} de Sévigné.

Le second, François-Louis, qui avait porté d'abord le titre de prince de la Roche-sur-Yon, devint prince de Conty à la mort de son frère. C'est lui qui, sans contredit, honora le plus le nom pris par la branche puînée des Bourbon-Condé.

Il avait montré en Hongrie une brillante valeur. Banni, au retour, il obtint de passer son exil à Chantilly même, chez le grand Condé qui l'aimait et appréciait tout particulièrement, et qui, au lit de mort (1686), obtint sa grâce du roi.

Il servit sous le maréchal de Luxembourg, fut, en 1690, à Fleurus ; en 1698, à Steinkerke. A Nerwinden, il chargea avec le duc de Bourbon à la tête de la brigade des gardes,

et emporta le village de Landen après cinq attaques meurtrières dans l'une desquelles il reçut un coup de sabre sur la tête. Très recherché, très sympathique, il subjuga le duc de Saint-Simon lui-même qui dit de lui : « Sa figure avait été charmante... Galant envers toutes les femmes, il était encore coquet avec tous les hommes... Il fut les délices du monde, de la cour, des armées, la divinité du peuple, l'idole des soldats, le héros des officiers... C'était un très bel esprit, lumineux, juste, exact, étendu... M. le Prince, le héros, ne se cachait pas d'une prédilection pour lui au-dessus de ses propres enfants ; il fut la consolation de ses dernières années... Il avait l'esprit solide, infiniment sensé ; il en donnait à tout le monde. »

Et cependant, chose étrange, celui dont la cour et la ville raffolaient, cet homme si charmant, si aimable, si aimé, n'aimait, assure-t-on, rien et personne.

S'il tenait à avoir des amis, c'est comme on tient à avoir un beau mobilier ou de beaux chevaux, parce que c'est l'usage et pour s'en faire honneur.

Le marquis de Lassay, dans ses Mémoires, après avoir rendu justice à ses brillantes qua-

lités, ajoute ceci, qui semble une analyse très étudiée de ce caractère plus sympathique que profond qui ne ressemblait à aucun autre :

« Mais je suis persuadé qu'il est à la place du monde qui lui convient le mieux, et, s'il en occupe quelque jour une plus considérable, il perdra de sa réputation et diminuera l'opinion qu'on a de lui; car il est bien éloigné d'avoir les qualités nécessaires pour commander une armée ou pour gouverner un État : il ne connaît ni les hommes ni les affaires et n'en juge jamais par lui-même; il n'a point d'opinion qui lui soit propre...; il ne *saisit* point la vérité; on lui ôte ses sentiments et ses pensées, et souvent il n'a que celles qu'on lui a données, qu'il s'approprie si bien et qu'il explique avec tant de grâce et de netteté qu'il n'y a que les gens qui ont de bons yeux et qui l'approfondissent avec soin qui n'y soient pas trompés : on peut même dire qu'il les embellit. Il ne sait ni bien aimer, ni bien haïr; les ressorts de son âme sont si liants qu'ils en sont faibles; ce défaut contribue encore à le rendre aimable, mais il est bien dangereux dans un homme qui remplit les premières places. De plus, il est paresseux; il craint les affaires et il aime le

plaisir; peut-être que de grands objets pourraient l'obliger à se vaincre là-dessus, mais on ne se donne ni la fermeté ni le discernement et, quand ces deux choses manquent, quelques perfections qu'on ait d'ailleurs, on n'est pas un homme du premier ordre. »

François-Louis, prince de Conty, mourut à quarante-cinq ans, en 1709. C'est le marquis de Lassay qui communiqua à Massillon les notes pour servir à son *Oraison funèbre*.

Lassay lui-même, après la campagne de Hongrie, s'était bien gardé de venir affronter les foudres de Versailles. Il demeura quelque temps à Vienne, puis s'en fut à Rome où il rencontra, entre autres personnes de marque, la princesse des Ursins, alors duchesse Bracciano, qui réunissait chez elle le meilleur monde; puis la célèbre Sophie Dorothée, princesse de Hanovre, cousine et femme du prince de Brunswick, lequel fut depuis George I^{er}, roi d'Angleterre.

Ces dames paraissent, sinon lui avoir fait oublier tout à fait la pauvre Marianne, du moins n'avoir rien négligé pour le distraire et le consoler. On assure même qu'il excita la jalousie du duc de Brunswick et qu'il courut

grand risque d'être traité comme le comte Kœnigsmark (1).

En 1686, il revint en France où le rappelaient des affaires de famille et des ennuis domestiques auxquels se trouvait mêlée M^{me} de La Fayette. Il rencontra de l'aide auprès de M^{me} de Maintenon, laquelle, par suite de sa propre destinée, se sentait portée à s'intéresser à un homme qui, bravant les préjugés, avait eu le courage de préférer au rang, à la naissance et à la fortune, les sentiments du cœur et la noblesse de la conduite. La guerre s'étant rallumée en Allemagne et en Flandres, Lassay y alla servir comme simple volontaire. Puis, M^{me} de Maintenon ayant réussi à effacer la mauvaise impression que le mariage du marquis et sa démission avaient faite autrefois sur l'esprit de Louis XIV, ce fut comme aide de camp même du roi qu'il fit le siège de Mons en 1691 et la campagne de Namur en 1692.

(1) « Le prince devint jaloux..... la fureur le saisit ; il fit arrêter le comte et, tout de suite, jeter dans un four chaud » (*Saint-Simon*, édit. Chéruel, I, p. 151). D'autres disent qu'il le fit *tout simplement* poignarder et jeter dans un égout.

LE MARQUIS DE LASSAY

(SUITE)

JULIE DE BOURBON — M. LE PRINCE — M. LE DUC
RECUEIL DE DIFFÉRENTES CHOSES

Ici commence un nouveau roman. Nous sommes en 1694.

M. le Prince, Henri-Jules de Bourbon, fils du grand Condé, avait eu, en 1668, une fille de cette M^{me} de Marans, que M^{me} de Sévigné n'aimait pas, et qu'elle a immortalisée sous le nom de Mellusine (1).

Cette jeune fille, nommée Julie à son baptême, eût été appelée, si elle avait été légi-

(1) Françoise de Montalais, veuve de Jean de Bueil, comte de Marans, grand échanson de France.

time, M^{lle} de Bourbon ou M^{lle} d'Enghien, ou d'Anguien, comme on écrivait alors.

On arrangea un anagramme du nom d'Anguien, et on l'appela quelque temps M^{lle} de Guenany, ensuite M^{lle} de Chateaubriant (1).

Elle avait été élevée à Maubuisson, puis placée à l'Abbaye-aux-Bois, puis amenée à Chantilly.

Le prince son père la fit légitimer, en 1693, à l'âge de vingt-cinq ans (2).

On désirait beaucoup en faire une religieuse, mais elle ne s'en souciait pas le moins du monde.

Elle était jolie, spirituelle, sans l'ombre de cœur et très capricieuse.

Le marquis de Lassay, qui était lié avec les Conty, qui connaissait M. le Prince et M. le duc son fils, vit M^{lle} de Chateaubriant et ne manqua pas de se sentir amoureux.

Après avoir pris pour femme la fille d'un apothicaire, il se mit dans la tête d'épouser la

(1) Des Montmorency qui le possédaient depuis le temps du connétable Anne, le domaine de Chateaubriant avait passé aux princes de Condé.

(2) Titres produits, dans ses *Mémoires*, par le marquis de Lassay, et Père Anselme, *Généalogie hist. de la Maison royale de France*.

filles d'un prince du sang royal, et commença à lui faire une cour assidue. Cela peut paraître bizarre. C'était, au fond, très logique. Il voyait, dans cette alliance, une brillante réhabilitation.

M. le Prince, qui savait le précédent mariage de Lassay, et qui était connu d'ailleurs pour la raideur de son caractère, ne voulait absolument pas entendre parler de ce projet, et se montra inexorable pendant deux ans.

Elle-même, après avoir encouragé ce soupirant et lui avoir même dit qu'elle l'aimait, répondait tantôt oui, tantôt non; un jour, les choses semblaient marcher à souhait : le lendemain, tout était rompu. Lassay, quoique arrivé à un âge mûr, il avait quarante-deux ans en 1694, était, semble-t-il, redevenu véritablement amoureux. Il lui écrivait : « Il y a une bizarrerie dans votre humeur à laquelle il est impossible de résister; je comptais de passer des jours heureux avec une personne qui m'aimait et que j'aimais plus que ma vie; vous me forcez à perdre cette espérance; je ne sais plus comme vous êtes faite, mais je sais bien que vous trouvez moyen de faire que c'est un malheur d'aimer et d'être aimé de la personne du monde la plus aimable; il y a

bien de l'art à cela. Quelle étoile est la mienne ! Pourquoi ne voulez-vous pas que nous soyons heureux ? »

Et plus loin : « Ne soyez pas surprise que je sois si maigre : soyez-le seulement de ce que je peux vivre. »

De temps en temps, découragé, il s'en allait se confiner dans le Maine, en son château de Lassay.

Du fond de cette solitude, il lui écrivait : « Je suis ici dans un château au milieu des bois, qui est si vieux, qu'on dit dans le pays que ce sont les fées qui l'ont bâti. Le jour, je me promène sous des hêtres, pareils à ceux que Saint-Amant dépeint dans sa *Solitude* ; et, depuis six heures du soir que la nuit vient, jusqu'à minuit qui est l'heure où je me couche, je suis tout seul dans une grosse tour, à plus de deux cents pas d'aucune créature humaine : je crois que vous aurez peur des esprits en lisant seulement cette peinture de la vie que je mène... »

Dans une autre lettre, il lui disait : « On est trop heureux de trouver une seule personne sur qui on puisse compter, et vous l'avez trouvée ; vous devez du moins en faire cas pour la rareté ; il me semble pourtant que vos lettres

commencent à être bien courtes, et qu'elles ressemblent à celles que vous m'écrivez quand vous êtes désaccoutumée de moi; vous avez un défaut effroyable, c'est que, dès qu'on vous perd de vue, vous oubliez comme une épingle un pauvre homme qui, tout le jour, n'est occupé que de vous. »

Enfin, la duchesse du Maine ayant bien voulu s'en mêler avec le désir de faire réussir la chose, le 20 mars 1696, fut dressé le contrat de mariage de très haut et très puissant seigneur messire de Madaillan de Lesparre, marquis de Lassay, avec haute et puissante demoiselle Julie de Bourbon, fille naturelle et légitimée de très haut et puissant prince monseigneur Henri Jules de Bourbon, prince du sang et de lui autorisée, en présence et de l'agrément du Roi, de monseigneur le Dauphin et des princes et princesses de la maison royale, de M. de Montataire son père, et de M^{me} de Montataire sa belle-mère (1). Contrat passé par-devant, etc., notaires au Châtelet de Paris, 20 mars 1696.

Cette union, tant désirée par Lassay, fut

(1) Tout à fait brouillé avec eux, Lassay les mentionne plus que sèchement en cet acte.

loin d'être pour lui sans nuages. Le lendemain des noces, sa nouvelle épouse lui déclara son intention de vivre indépendante.

Lassay lui écrivit, à cette occasion, une lettre sévère et fort digne, qui se trouve dans ses Mémoires.

Il vécut avec elle dans une certaine réserve, tout en paraissant avoir continué à éprouver pour elle de l'affection. Il disait d'elle : « Elle ne se confie à personne et livre sa pensée à tout le monde. Elle a l'esprit décisif, frivole et assez amusant. »

Le poète Chaulieu, qui en était fort épris, et qui la rencontrait souvent dans la petite cour de M^{me} la duchesse de Bourbon, à Saint-Maur, lui adressait force poésies et pièces de vers.

M^{me} de Caylus raconte en ses Mémoires qu'un jour le marquis de Lassay, dans un salon, soutenant envers et contre tous la vertu sans tache de M^{me} de Maintenon, sa femme lui dit avec un magnifique aplomb : « Comment faites-vous, Monsieur, pour être si sûr de ces choses-là ? »

Ce troisième mariage du marquis de Lassay l'avait, de nouveau, lancé dans le monde d'où il s'était exclu à la suite de son union avec Marianne.

« Très initié dans cette société de Chantilly, de l'Isle-Adam et de Saint-Maur (1), devenu allié des princes du sang et appartenant, dit Sainte-Beuve (2), du côté gauche, à la maison de Condé, Lassay passait sa vie dans la familiarité du plus grand monde; s'il essayait quelquefois la chanson et la satire, il les rendait bien. Tant qu'il eut un reste de jeunesse pourtant, il était mélancolique; il se plaint de vapeurs, il a des rêves de roman et des soupirs d'ambition. Chaulieu, dans une pièce badine, nous le représente à Saint-Maur ayant l'air assez ennuyé, se frottant la tête et comme regrettant les coups de mousquet qui se donnent sans lui. »

Il nous a laissé du père de sa femme, M. le Prince (3), propre fils du grand Condé, un portrait étrange qu'il faut lire comme document émané de quelqu'un qui a connu très particulièrement le personnage dont il parle, mais en

(1) Saint-Maur-des-Fossés, sur les bords de la Marne, derrière Vincennes, ancienne abbaye sécularisée en 1533, acquise par la princesse de Condé, née La Trémoille, rebâtie en château par Philibert Delorme, était une des résidences des princes de Condé.

(2) *Un Figurant du grand siècle*, étude par Sainte-Beuve.

(3) Henri, Jules de Bourbon, prince de Condé, né le 29 juillet 1643, mort le 1^{er} avril 1709.

ayant soin de se rappeler qu'il avait eu beaucoup à se plaindre de lui : « M. le Prince n'a aucune vertu; ses vices ne sont affaiblis que par des défauts, et il serait le plus méchant homme du monde s'il n'était pas le plus faible. Esclave des gens qui sont en faveur, tyran de ceux qui dépendent de lui, il tremble devant les premiers et persécute sans cesse les autres... Souvent, il est agité par une espèce de fureur qui tient fort de la folie : ce ne sont quasi jamais les choses qui en valent la peine, mais les plus petites, qui causent cette fureur; cela dépend de la situation où se trouve son esprit, et cela vient aussi de ce qu'il n'est point touché de ce qui est véritablement mal; si bien qu'il ne regarde jamais les choses, mais simplement les personnes qui les ont faites; et, si c'est quelqu'un qui lui déplaît, il grossit des bagatelles et en fait une affaire importante; cependant, il est si faible et si léger que tout cela s'évanouit, et il ressemble assez aux enfants qui font des bulles de savon.

« Quand sa fureur l'agite, ceux qui ne le connaissent point et qui l'entendent parler croient qu'il va tout renverser, mais ceux qui le connaissent savent que ses menaces n'ont point de suite et que l'on n'a à appréhender que les

premiers mouvements de cette fureur; ce n'est pas qu'il ne soit assez méchant pour faire beaucoup de mal de sang-froid, mais c'est qu'il est trop faible et trop timide, et on ne doit craindre que le mal qu'il peut espérer de faire par des voies détournées, et jamais celui qui se fait à force ouverte...

« Il est avare, injuste, défiant au-dessus de tout ce qu'on peut dire, il ne peut pas souffrir que deux personnes parlent bas ensemble, il s'imagine que c'est de lui et contre lui qu'on parle...

« Toutes les charges de sa maison sont vacantes, il n'y a plus ni grandeur ni dignité; son avarice et son incertitude en sont cause; il n'est magnifique qu'en secrétaires, dont il a dix-huit ou vingt; il est, tout le jour, enfermé sous je ne sais combien de verrous avec quelqu'un de ses secrétaires; et ceux qui ont affaire à lui, après avoir cherché longtemps, trouvent à peine dans une garde-robe quelque malheureux valet de chambre, qui souvent n'oserait les annoncer, si bien qu'ils sont des deux et trois mois sans lui pouvoir parler; sa femme et ses enfants n'oseraient pas même entrer dans sa chambre qu'il ne leur mande...

« Il a des biens immenses et Chantilly, c'est-

à-dire la plus belle demeure du monde; il trouve le moyen de ne jouir de rien de tout cela et d'empêcher que personne n'en jouisse... Il aime mieux y vivre sans aucune considération que d'assembler le monde et les plaisirs dans des lieux enchantés où il serait avec dignité...

« Voilà le portrait de M. le Prince. Ceux qui ne le connaissent pas croiront, en le lisant, que la haine en a tracé les traits; mais ceux qui le connaissent sentiront à chaque mot que c'est la vérité : cette même vérité me va faire dire le bien qui est en lui. »

Alors, après cette diatribe, il le loue, non de ses vertus puisqu'il ne lui en reconnaît aucune, mais de quelques qualités incontestables, de son esprit, de sa pénétration, de l'exquise urbanité de ses manières et de la politesse de son langage.

Saint-Simon a tracé du même prince un portrait qu'il n'est pas sans intérêt de placer à la suite de celui fait par le marquis de Lassay.

« C'était un petit homme, très mince, très maigre, dont le visage, d'une petite mine, ne laissait pas que d'imposer par la force et l'audace de ses yeux... Personne n'a plus d'esprit, ni rarement tant de savoir... Jamais encore

une valeur plus franche et plus naturelle, ni une plus grande envie de bien faire...

« Il se tenait toujours enfermé chez lui et presque point visible, à la Cour comme ailleurs, hors le temps de voir le roi et les ministres, s'il avait à parler à ceux-ci, qu'il désespérait alors par ses visites allongées et redoublées. Il ne donnait presque jamais à manger et ne recevait personne à Chantilly, où son domestique et quelques jésuites savants lui tenaient compagnie; très rarement d'autres gens; mais quand il faisait tant que d'y en convier, il était charmant. Personne au monde n'a jamais si parfaitement fait les honneurs de chez soi, jusqu'au moindre particulier, ne pouvait être si attentif. Aussi cette contrainte, qui pourtant ne paraissait point, car toutes ses politesses et ses soins avaient un air d'aisance et de liberté merveilleux, faisait qu'il n'y voulait personne.

« Chantilly était ses délices. Il s'y promenait toujours suivi de plusieurs secrétaires avec leur écritoire et du papier, qui écrivaient à mesure ce qui lui passait par l'esprit pour raccommoder et embellir. Il y dépensa des sommes prodigieuses, mais qui ont été des bagatelles en comparaison des trésors que son

petit-fils y a enterrés et des merveilles qu'il y a faites » (1).

C'est lui qui bâtit l'église de Chantilly.

Passionné pour la chasse, comme tous ceux de sa race, il lui revenait par moments, en ses vieux jours, des réminiscences de scènes cynégétiques auxquelles il avait si souvent assisté dans la forêt, et, pris d'une sorte d'hallucination, il se mettait alors, sans pouvoir s'en empêcher, à imiter bruyamment l'aboïement des chiens. Il mourut en 1709.

Le portrait de son fils, appelé M. le Duc (2), demi-frère de la marquise de Lassay, est plus étrange encore :

« C'était un homme très considérablement plus petit que les plus petits hommes, qui sans être gras était gros de partout; la tête grosse à surprendre et un visage qui faisait peur. On disait qu'un nain de M^{me} la Princesse en était cause. Il était d'un jaune livide, l'air presque toujours furieux, mais en tout temps si fier, si audacieux, qu'on avait peine à s'accoutumer à lui. Il avait de l'esprit, de la lecture, des restes d'une excellente éducation, de la politesse et

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV.

(2) Louis, duc de Bourbon, né le 11 octobre 1668.

des grâces même quand il voulait, mais il voulait très rarement... Il avait toute la valeur de ses pères et avait montré de l'application et de l'intelligence à la guerre; il en avait aussi toute la malignité et toutes les adresses...

« Sa férocité était extrême et se montrait en tout... Des plaisanteries cruelles en face emportaient la pièce et ne s'effaçaient jamais.... Quiconque aura connu ce prince n'en trouvera pas ici le portrait chargé » (1).

Le duc de Bourbon mourut en 1710, un an à peine après son père.

Sa demi-sœur, la marquise de Lassay, mourut presque en même temps que lui, le 10 mars 1710(2), âgée de quarante-trois ans, et son mari la fit inhumer au prieuré de Lassay, diocèse du Mans.

Bien qu'elle l'eût fait beaucoup souffrir, il paraît l'avoir sincèrement regrettée.

Il avait d'elle une fille qui fut placée fort jeune au couvent. Tenant de son père un caractère indiscipliné et de sa mère une tête vive et un peu folle, elle s'y ennuyait horriblement

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, V, p. 164.

(2) Père Anselme, *Généalogie histor. de la Maison royale de France*, t. I, p. 168.

et suppliait le marquis de Lassay de l'en retirer.

Il lui écrivait : « Plût à Dieu que votre bonheur dépendît de moi ! Vous n'auriez rien à souhaiter ; mais il ne dépend que de vous et *j'ai peur qu'il ne soit en de bien mauvaises mains.* »

On la maria, le 21 février 1715, à Simon Gabriel, comte d'O, mestre de camp. Elle mourut le 2 octobre 1723, laissant elle-même une fille qui fut mariée au duc de Villars-Brancas. La noce se fit chez M^{me} la duchesse.

Marié trois fois, le marquis de Lassay avait eu un enfant de chacune de ses trois femmes. Nous venons de parler de la fille la plus jeune.

L'aînée, Marie-Constance-Adélaïde de Madaillan, fille du marquis de Lassay (alors marquis de Montataire) et de M^{lle} Sibour, fut mariée en 1690 à Gaspard Alexandre, comte de Coligny, le dernier de cette illustre maison qui subsistait depuis sept siècles. Il était le huitième descendant de Guillaume, seigneur de Coligny, bisaïeul de l'amiral duquel la descendance directe avait fini en 1649 avec Gaspard de Coligny, duc de Châtillon, arrière-petit-fils de l'amiral, et avec cette excentrique Henriette de Coligny qui, mariée au comte de

la Suze, « tout borgne, tout ivrogne, tout endetté », suivant Tallemant des Réaux (1), protestante comme lui, non contente d'obtenir la séparation d'avec son mari en ce monde, s'était faite catholique pour ne pas risquer, disait-elle, de le retrouver dans l'autre. Il mourut sans enfants, le 14 mai 1694, quatre ans seulement après son mariage avec la fille du marquis de Lassay (2).

On a, au sujet de ce mariage, deux lettres échangées entre le comte de Bussy et le comte de Coligny lui-même :

« Du comte de Bussy au comte de Coligny sur son mariage avec M^{lle} de Lassay. — Chaseu, ce 18 mars 1690. Je vous ai déjà témoigné en d'autres rencontres, Monsieur, que l'alliance et l'amitié qui étaient entre feu Monsieur votre père et moi m'obligeraient toute ma vie à prendre part à ce qui vous arriverait. Le sujet du compliment que je vous fais aujourd'hui me lie encore plus à vous.

« Vous prenez une femme dans une maison

(1) *Historiettes*, t. V, p. 210.

(2) Moreri, II, 937. Père Anselme, Duchesne, Bouchet, *Hist. de la Maison de Coligny*.

où j'ai mis ma fille (1); vous voyez bien que ce redoublement de parenté nous doit encore unir davantage.

« Pour vous parler maintenant de la grandeur de cet établissement, je vous dirai qu'il n'y a point d'officier de la Couronne qui ne fût bien heureux de trouver un aussi grand parti pour la naissance et pour le bien que celui que vous rencontrez. Je ne vous dis rien du mérite de la personne; cependant, j'ai ouï parler d'elle comme d'une des plus jolies filles de France. Bien de l'esprit et beaucoup d'agrément ne gâtent pas un ménage.

« Encore une fois, mon cher cousin, j'en suis ravi. »

Réponse du comte de Coligny au comte de Bussy.

« Paris, 28 mars 1690. — Je vous suis très obligé, Monsieur, de l'honneur que vous m'avez fait et de la part que vous avez prise à mon mariage. Je suis bien aise que vous l'ayez approuvé et d'être rentré de nouveau dans votre alliance par l'honneur que j'ai d'être bien proche de Madame votre fille. C'est une personne

(1) Louise-Marie-Thérèse de Rabutin, mariée, en 1682, au marquis de Montataire, père du marquis de Lassay, et auquel a été consacré le chapitre précédent.

d'un si grand mérite qu'on ne la saurait connaître sans l'estimer. Pour moi je la respecte infiniment; elle a si bien usé dans cette occasion que j'en aurai, toute ma vie, de la reconnaissance.

« Je vous supplie, mon cher cousin, de me continuer toujours vos bonnes grâces. Je vous le demande avec instance et de me croire, etc. » (1).

De son mariage avec la belle Marianne, le marquis de Lassay avait eu un fils, Léon de Madaillan-Lesparre, comte de Lassay, dont nous aurons occasion de parler plus loin.

A l'époque où nous sommes arrivés, Marianne était morte depuis environ vingt ans. On avait oublié cette romanesque histoire dans le monde, mais non dans la famille, et les suites et conséquences indirectes de cette lointaine aventure abreuvaient d'amertume l'existence du marquis de Lassay.

Dans son mécontentement son père ne parlait de rien moins que de vendre Montataire, domaine que Lassay aimait, dont il avait lui-même porté le nom et auquel il tenait comme ayant été depuis près de trois cents ans dans

(1) *Recueil des lettres* de messire de Rabutin, comte de Bussy, lieutenant général, etc. Paris, 1727, t. VII, p. 105 et 106.

sa famille. Pour punir son fils, le vieux marquis de Montataire, veuf et arrivé à un âge fort mûr, avait, ainsi que nous l'avons dit, imaginé de se remarier et avait épousé la fille du comte de Bussy.

Cette dame, dont nous avons vu qu'il est plus d'une fois question dans les lettres de M^{me} de Sévigné, avait de l'esprit mais une humeur ambitieuse et tracassière. Son occupation favorite était de suivre les procès et de les gagner. Elle en avait avec tout le monde. Il eût manqué quelque chose à son bonheur si elle n'en avait pas conduit un contre son beau-fils.

Celui-ci, à une époque où il avait signé tout ce que l'on avait voulu, pour épouser celle qu'il aimait et adoucir le ressentiment de son père, avait souscrit des engagements dont le résultat était de le priver d'une partie de la fortune de sa mère la feue marquise de Montataire, née de Sainte-Croix.

Pour comble de malheur, sa belle-mère, la marquise actuelle, était parvenue, on ne sait comment, à enrôler sous sa bannière la fille même du marquis, la comtesse de Coligny ; de sorte que cet infortuné Lassay, qui avait horreur des affaires, se voyait obligé de batailler en même temps à coups de réquisitoires

et contre sa belle-mère et contre sa propre fille !

Ses Mémoires sont remplis de doléances et de lamentations à ce sujet.

L'affaire était très compliquée, paraît-il, à cause des signatures données jadis par Lassay. Elle fut évoquée au Conseil du Roi et dura jusqu'en l'année 1711, époque où l'on ne trouva d'autre moyen d'en sortir que de marier ensemble les héritiers des deux parties, à savoir, d'une part, Léon de Madaillan, comte de Lassay, fils du marquis, et de l'autre sa toute jeune tante, Reyne de Madaillan, propre fille de Louis de Madaillan, marquis de Montataire, et de la terrible Marie-Thérèse de Rabutin.

Pendant le cours de cet ennuyeux procès, le marquis de Lassay était allé demander à l'amitié les consolations que lui refusaient les affections de famille.

Il y avait, au haut du faubourg Saint-Germain, une assez grande dame très connue par sa beauté, son esprit, son goût pour les arts. C'était Jeanne d'Albert de Luynes, petite-fille du célèbre connétable, sœur de M^{mes} de Cessac et de Bournonville, veuve du comte de Verrue, auquel elle avait été mariée à treize

ans (1). Saint-Simon a fait d'elle un aimable portrait. C'est elle qu'on appelait la dame de volupté !

Elle possédait, à l'angle de la rue du Regard et de la rue du Cherche-Midi, un hôtel, qu'elle se plut à remplir de riches objets d'art et de tableaux d'élite des écoles flamande, italienne et espagnole.

Le marquis de Lassay était un des assidus de son salon. Elle avait reconnu son mérite, plaint ses ennuis, et admiré son goût parfait et expérimenté pour les arts.

Elle lui légua, en mourant, cette riche collection (2). D'un autre côté, le marquis de Lassay avait eu occasion de voir souvent, à la petite cour de Saint-Maur, la duchesse de Bourbon, femme de M. le duc. C'était l'ex-Mademoiselle de Nantes, fille de Louis XIV et de M^{me} de Montespan. Elle avait été mariée

(1) Née en 1670, fille de Louis-Charles, duc de Luynes, et d'Anne de Rohan, mariée, en 1683, à Joseph Scaglia, comte de Verrue, gentilhomme piémontais, qui fut maréchal de camp au service de France, et périt, en 1704, à la bataille d'Hochstædt; elle fut aimée du duc de Savoie, et à l'aide de son frère, s'enfuit à Paris en 1700. Elle se tint d'abord dans un couvent, puis, prit maison à elle.

(2) On en trouve l'indication dans Germain Brice, *Description de Paris*, 9^e édit., IV, p. 143.

non pas même à treize ans comme Jeanne de Luynes, mais à onze ans, et n'en avait que trente-six quand elle devint veuve et douairière en 1710.

Maîtresse d'elle-même si jeune, à la tête d'une énorme fortune, vive, enjouée (1); au parler leste, mais supérieure aux séductions de l'amour et ayant en horreur les orgies de la régence aussi bien que les cabales de la politique, elle aimait par-dessus tout les bonnes causeries du coin du feu, et ne détestait pas les conseils quand ils étaient conformes à ses goûts.

Le marquis de Lassay avait été auprès de sa dernière femme à une assez rude école et il savait par cœur tout ce que l'on peut attendre d'une imagination fantasque et capricieuse, tout ce que l'on peut pardonner.

Il avait de plus cette expérience sûre qui résulte de la longue connaissance des hommes, du commerce avec les femmes les plus distinguées, des adversités de la vie, de l'habitude des cours, joints à beaucoup de bon sens et de réflexion.

(1) Il existe un joli portrait d'elle dans la collection de Chantilly. Elle a les yeux vifs et animés, la figure ronde, gaie, presque enfantine.

Il était l'homme qu'il fallait à la duchesse, non pas seulement pour lui donner la réplique dans ses conversations fantaisistes, mais pour la guider et conseiller en toutes choses.

On ne doit pas oublier aussi qu'il était un peu son beau-frère.

Ce fut lui qui lui suggéra la pensée d'acheter les vastes terrains qui s'étendaient sur la rive gauche de la Seine, de la rue de Bourgogne à l'esplanade des Invalides, en face de ce qui devait devenir plus tard la place Louis XV (1) et d'y construire un magnifique palais à l'italienne avec jardins, terrasses et pièces d'eau, pour remplacer l'ancien hôtel de Bourbon, demeure un peu triste, située, comme nous l'avons dit, rue de Vaugirard, aux lieux où l'on a bâti depuis l'Odéon.

A côté de ce grand et fort beau palais, il se fit arranger pour lui-même (absolument comme le cardinal de Richelieu qui avait placé le *Petit Luxembourg* à côté du *Grand Luxembourg*, bâti par sa protectrice la reine Marie de Médicis), un charmant petit hôtel donnant également sur la Seine, qu'il orna avec beaucoup

(1) La place Louis XV, aujourd'hui de la Concorde, ne date que de 1763.

de goût et dans lequel il plaça la précieuse galerie de tableaux léguée par M^{me} de Verrue.

Voltaire a fait l'éloge de cet élégant hôtel et en a admis l'architecte dans son Temple du goût.

Le proche voisinage des deux palais donna naturellement prise à la médisance. — Mais il est à observer qu'ils ne furent achevés qu'en 1725, et que, quand la duchesse et le marquis en prirent possession, ils avaient, lui soixante-seize ans, elle plus de cinquante.

En 1711, il avait obtenu pour le nom de Madaillan l'érection d'un comté qu'il transmit à son fils, lequel paraît avoir hérité de la bienveillance de la duchesse sa voisine. En 1724, le marquis de Lassay fut nommé chevalier des ordres du roi (c'est-à-dire Grand-Cordon bleu), chose qu'il avait vivement désirée depuis longtemps.

Cette même année, il eut la douleur de perdre une amie sincère et dévouée dans la personne de M^{me} de Bouzoles, fille de M. Colbert de Croissy et sœur de M. de Torcy et de l'évêque de Montpellier (1).

(1) Elle avait épousé un gentilhomme d'Auvergne peu connu. Saint-Simon (I, p. 90) dit qu'elle était très laide, avait infiniment de grâce et d'amusement dans l'esprit. Elle

Il écrivait alors, avec tristesse et découragement : « Je n'ai plus personne qui m'aime par préférence à tout ce qu'il y a dans le monde et que j'aime de même, à qui je puisse dire tout ce que je pense et les jugements que je fais des personnes et des choses qui se présentent à mes yeux et à mon esprit; je perds une amie avec qui je passais ma vie. »

Bolingbroke, dans une lettre à M^{me} de Villette (lady Bolingbroke), a parlé mieux que personne de Lassay arrivé à la grande vieillesse et il en a fait le portrait le plus souriant. « Que j'aurais mangé avec plaisir, écrit-il, de ce potage aux choux chez le plus aimable homme du monde ! un discernement juste, une humeur douce et aisée, un bon esprit éclairé par un grand usage du monde, et cultivé par beaucoup de lecture; un cœur qui ne respire que l'amour et qui est rempli de courage; cette sagesse que l'expérience donne et qui est le partage de la vieillesse, accompagnée de la vivacité et de la gaieté de la jeunesse; tout cela forme un caractère unique, et tout cela se trouve en M. le marquis de Lassay, que

faisait des chansons comme M^{me} la duchesse, qui l'avait prise en grande affection.

je vous prie d'embrasser tendrement pour moi. »

Lassay, tout en s'en faisant honneur, reconnaissait que ce portrait était flatté, et il répondait au peintre par un mot du maréchal d'Ancre : « Tu me flattes, mais ça me fait plaisir. » (*Tu m'aduli, ma mi piace*) (1).

De 1730 à 1738, il fit imprimer, dans son propre hôtel, ses Mémoires qu'il a intitulés simplement : *Recueil de différentes choses* (2).

C'est en effet un recueil un peu confus et disposé sans beaucoup d'ordre, mais aussi sans prétention, de tout ce qu'il a eu occasion d'écrire dans sa longue existence et de ce que lui rappellent ses principaux souvenirs.

On trouve de tout là dedans, des récits de campagnes militaires, des mémoires de procès, d'interminables séries de lettres d'amour, des

(1) Sainte-Beuve, *Marquis de Lassay*.

(2) L'édition originale de ce singulier ouvrage a été tirée à quelques exemplaires seulement, comme le marquis de Lassay le dit en son introduction, et est à peu près introuvable. On en conserve dans la bibliothèque de Montataire un bel exemplaire qui contient, à la suite de l'avertissement, quelques lignes très caractéristiques ajoutées par l'auteur. Dix-huit ans après la mort du marquis, en 1756, on a fait de ce livre une seconde édition, imprimée en 4 volumes in-12, qui sont devenus assez rares eux-mêmes.

portraits bien étudiés, beaucoup de pensées dont plusieurs méritent d'être citées :

— « Il y a des gens qui ne pensent qu'à proportion de ce qu'ils sentent, et il semble que leur esprit ne sert qu'à démêler ce qui se passe dans leur cœur ; ces gens-là, qui sont toujours vrais, ont quelque chose de naturel qui plait à tout le monde. »

— « Dans les provinces, un fanfaron qui bat les paysans et qui a des procès avec tous ses voisins, surtout s'il est grand et fort, est craint de tout le monde et ils lui croient un courage infini, et en même temps ils s'imaginent qu'un homme doux et simple est un poltron et ils sont toujours prêts à l'attaquer et à lui faire des injustices. »

— « Un homme qui a de l'esprit, est plus aimable à la campagne qu'ailleurs ; on lui trouve la tête débarrassée des affaires et des intrigues du monde ; il est affamé de conversation, et son esprit, qui est reposé et rempli de mille réflexions qu'il a faites, est plus vif qu'à l'ordinaire. »

— « On serait trop heureux si on pouvait passer sa vie avec cinq ou six personnes sur qui on pût compter pour toujours et qui penseraient à peu près comme nous, jouissant,

l'hiver, des spectacles à Paris, et, l'été, des beaux jours à la campagne, sans affaires, sans ambition, avec un bien raisonnable....»

— « Etes-vous heureuse, c'est-à-dire *aimée* autant que vous méritez de l'être ? Il n'est point de bonheur sans cela. »

— « L'usage du monde corrompt le cœur et perfectionne l'esprit. »

— « La plupart des connaissances qu'on a sont nos véritables ennemis ; car, pour l'ordinaire, ce ne sont pas les hommes avec qui nous ne vivons point qui nous font du mal. »

— « Je ne suis pas persuadé qu'il faille s'affiger de voir les premières places occupées par des gens qu'on a lieu de croire qui valent moins que nous. Tout au contraire, il me paraît que c'est un sujet de consolation ; car si on les donnait toujours au mérite, ceux à qui on n'en donnerait pas n'auraient qu'à s'aller pendre. »

— « Les plus grands honneurs sont trop achetés par la perte de la liberté ; à plus forte raison on ne doit pas chercher les médiocres qui ne peuvent convenir qu'aux gens qui le sont aussi. Une extrême ambition, ou une entière liberté peuvent seules remplir le cœur d'un honnête homme. »

Chamfort qui poussait parfois au noir et à l'exagération, a écrit dans ses notes, « que M. de Lassay, homme très doux, mais qui avait une grande connaissance de la société, disait qu'il faudrait avaler un crapaud tous les matins pour ne trouver plus rien de dégoûtant le reste de la journée quand on devait la passer dans le monde. »

Le marquis de Lassay n'a dit cela qu'à l'époque des honteux tripotages de M^{me} de Prie, et à ce moment, le mot, véritablement, n'était pas trop fort.

Citons encore quelques-unes des dernières pensées consignées dans le *Recueil de différentes choses* :

— « On devrait pleurer la perte d'un goût; c'est un des grands maux que les années nous apportent. Elles nous laissent une vie aussi triste et aussi décharnée que notre corps. »

— « Je voudrais bien être assez jeune pour être surpris de l'histoire que vous me mandez, mais je connais trop les femmes pour être étonné de ce qu'elles font. Ce n'est point leur faute, c'est la nôtre de les prendre si sérieusement. Elles sont jolies, elles sont faites pour le plaisir et pour l'amusement; il ne faut pas leur en demander davantage. »

— « Il est bien triste de n'apprendre ces choses qu'à un âge que je n'oserais plus avouer. Hélas ! quand on commence à ne plus rêver, on est prêt à s'endormir pour toujours. »

— « Je m'en irai sans avoir *déballé ma marchandise* ; et, comme on ne m'a jamais mis en œuvre, on ne saura point si j'étais propre à quelque chose ; je ne le saurai pas moi-même. »

Terminons ces citations par une prière touchante dans laquelle, arrivé à ses derniers jours et rassemblant ses meilleurs souvenirs, le vieux gentilhomme s'adressait avec cœur aux trois femmes qu'il avait le plus aimées en y comprenant cette Julie que, malgré ses caprices, il n'oublia jamais :

« Ma chère *Marianne*, ma chère *Julie*, ma chère *Bouzoles*, priez mon Dieu pour moi ! Être des Êtres, ayez pitié de ces chères femmes, écoutez leurs prières, et faites-moi la grâce de les revoir quand j'aurai accompli les jours que vous voulez que je passe sur la terre ; mais, mon Dieu, donnez-moi, non pas ce que je souhaite, mais ce que vous savez qui m'est nécessaire et que vos ordres éternels s'accomplissent ! »

Le marquis de Lassay mourut le 21 février 1788, âgé de quatre-vingt-six ans.

Son fils, Léon de Madaillan-Lesparre, comte de Lassay, avait commencé à servir dès 1696, c'est-à-dire à l'âge de dix-neuf ou vingt ans; il fut fait prisonnier à la bataille d'Hochstedt, en 1704.

Colonel du régiment d'Enghien, puis brigadier des armées du roi le 1^{er} février 1719, il avait épousé, comme nous l'avons vu, sa jeune tante, Reyne de Madaillan, fille du marquis de Montataire.

Sa grand'tante, Marie-Anne Vipart de Silly, morte en 1747 à l'âge de quatre-vingts ans, qui était fort riche, ayant réuni sur sa tête presque tous les biens de sa famille, le fit son héritier. Mais il mourut sans postérité en 1750 et toute sa fortune passa aux deux fils du duc de Lauragais, petits-fils de sa sœur et par conséquent ses arrière-neveux.

Sa sœur, la comtesse d'O, avait hérité du charmant palais bâti par le marquis de Lassay. Elle le légua à sa fille unique, mariée au duc de Brancas-Lauragais.

Vers 1770, Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, en fit l'acquisition pour le réunir au palais principal et le trouva si commode et si bien compris qu'il se mit à l'habiter, de préférence au grand palais Bourbon.

Quand le prince de Condé revint en 1814, il trouva le grand palais en partie démoli, reconstruit, transfiguré et nationalement occupé. Mais le petit existait encore et s'était conservé assez intact. Il l'habita jusqu'à sa mort, en 1818, et après lui son fils, l'infortuné père du duc d'Enghien, jusqu'en 1830.

Ce palais est charmant. Il est tout lambrissé dans le style Louis XV le plus élégant, avec une ravissante vue sur la Seine, les Champs-Élysées et la place de la Concorde.

Tout le monde sait que c'est aujourd'hui le palais de la présidence de la Chambre des Députés.

Quant au grand palais Bourbon, qui avait été confisqué en 1791, il avait d'abord été remplacé par une grande salle de séances destinée à l'assemblée des Cinq-Cents (1795-1798).

On conserva à peu près intactes les importantes dépendances de la cour d'honneur qui s'ouvre sur la place de Bourgogne, et l'on construisit, du côté opposé, en 1807, la façade à colonnes corinthiennes faisant face à la Madeleine, qui forme un si beau fond de décor à la place de la Concorde et dont le seul défaut est d'offrir un magnifique portique par lequel on n'entre pas, un superbe escalier par lequel

on ne monte jamais, un temple comme ceux de Rome et d'Athènes, mais sans divinité.

Puisse du moins, puisque c'est un temple grec, l'esprit de Minerve, la belle déesse de la *Sagesse*, le hanter quelquefois !

LOUIS-JOSEPH DE MADAILLAN

MARQUIS DE MONTATAIRE

M. BILLARD — LES CHAUVELIN

LE CONSEILLER ROLLAND — MASSILLON

Dans le cours de son long procès avec son père, le marquis de Lassay avait appris que, réalisant sa menace, le marquis de Montataire avait vendu la terre dont il portait le nom.

Il s'en plaignait avec amertume en une lettre adressée à M^{me} de Sainte-Croix, sa grand'mère maternelle : ... « J'ai trouvé une autre affaire qui me fait beaucoup de peine. C'est la terre de Montataire vendue à M. Billard, pour la somme de cent dix-sept mille livres. En vérité, c'est se défaire à bon marché d'une terre

qu'il y avait près de trois cents ans qu'elle était dans notre maison (1). »

La fille de ce M. Billard, qui était fort riche, épousa, le 11 juin 1682, Louis de Chauvelin, intendant en Franche-Comté. Ils eurent pour fils Louis de Chauvelin, chevalier, seigneur de Crisenoy, maître des requêtes et aussi intendant de justice en Franche-Comté (2).

M. Billard étant mort vers 1696, sa veuve et les Chauvelin revendirent Montataire, le 12 mars 1700, à Pierre-Adam Roland, ou Rolland (on le trouve dans les actes écrit de l'une et l'autre manière), « conseiller du roi,

(1) Extrait de l'acte de vente (vingt pages en parchemin, Arch. du château de Montataire) :

« Haut et puissant seigneur, messire Louis de Madaillan de Lesparre, chevalier, seigneur, marquis de Montataire, Sainte-Croix et autres lieux... en la présence et du consentement de haut et puissant seigneur, messire Armand de Madaillan de Lesparre, chevalier, seigneur, marquis de Lassay et autres lieux (celui-ci n'était ni présent, ni consentant, ni même alors informé de la vente)..... vend le château de Montataire (suit l'énumération) à noble homme, messire Germain Billard, ancien avocat en la Cour du Parlement de Paris..... au prix de 117,000 livres..... »

On l'avait, dans le contrat de mariage d'Armand de Madaillan avec M^{lle} Sibour, évalué 160,000 livres. On sait que depuis cette époque, la valeur de l'argent a quintuplé.

(2) *Relevé des Arch. de France*, par M. de Chastelux (*Revue histor.* 1873, p. 168).

couronne de France et de ses finances. »

C'est du temps des Chauvelin et du conseiller Rolland, leur ami, que Massillon vint habiter le château de Montataire où il passa plusieurs vacances.

On montre encore l'allée droite tapissée de lierre, sous les remparts du château, où il aimait à se promener seul, lisant ou méditant, ainsi que le tout petit réduit, avec une admirable vue sur la vallée de l'Oise, où il se plaisait à se renfermer pendant des heures dans le silence et l'isolement le plus absolu, creusant profondément les grandes pensées qu'il développait ensuite dans ses sermons.

Il en composa plusieurs à Montataire.

Pendant un de ces séjours, il fit une conférence sur la sainteté du chrétien, dans l'église de Saint-Leu d'Esserent, où le bon Rollin lui amenait les élèves du collège de Beauvais dont il avait la direction (1).

Massillon était très simple et, comme on dit familièrement, bon enfant, à la campagne. Il se montrait enjoué, poli, modeste, affable avec

(1) Rollin fut coadjuteur du collège de Beauvais, de 1696 à 1715. C'est là qu'il étudia, essaya et mit en pratique ce système d'instruction et d'éducation qu'il exposa plus tard dans son célèbre *Traité des Études*.

un esprit de conciliation parfait. Il avait une profonde connaissance du cœur humain, sans que cela le rendît le moins du monde misanthrope. On sait que son éloquence, en chaire, était entraînant et sympathique. Il pouvait compter, disent les notes du temps, autant d'amis que d'auditeurs et tel était le naturel de sa parole, qu'il semblait toujours parler d'abondance. Cependant ses sermons étaient très étudiés et, comme il n'était pas absolument sûr de sa mémoire, sa grande préoccupation, quand il prêchait, on ne l'aurait jamais cru, était la crainte de rester court. Il ne pouvait oublier une terrible aventure de sa jeunesse. Deux de ses confrères et lui (il était oratorien) avaient à prêcher la Passion, un Vendredi-Saint. Comme ces trois sermons devaient être prononcés à des heures différentes, ils s'étaient promis, les uns les autres, d'aller s'entendre réciproquement. Or il arriva que le premier, intimidé peut-être par la présence de ses amis, resta tout à coup interloqué sans pouvoir continuer qu'au bout de quelque temps en se raccrochant, tant bien que mal, à son sujet. Terrifiés par cet exemple, les deux autres, quoi qu'ils fissent, et par une sorte de contagion qui les prit sans qu'ils pussent

l'éviter, restèrent également court au beau milieu de leurs sermons.

Le conseiller Rolland étant venu à trépasser, comme l'avait fait son ami maître Billard, sa veuve, Marguerite-Agnès de la Bennodière, et ses cinq fils mineurs, à savoir : messire Jacques Rolland de Montataire, messire Pierre-François Rolland de Vignolles (1), messire Jean-René Rolland de Lory, messire Guillaume-Germain-Pierre Rolland de Besuches, et messire Jean-Baptiste-Guillaume Rolland (2), vendirent, le 3 juillet 1719, Montataire cent quarante mille livres, plus quatre mille livres d'épingles, à M. Geoffrin, écuyer, conseiller secrétaire du roi, des mains duquel il passa

(1) Le domaine de Vignolles se composait d'un fief, bois, prés et cours d'eau, provenant de Mathieu d'Erquinvilliers, dit le Borgne, seigneur de Montataire au ^{xiv}^e siècle, plus, d'une partie supérieure plantée en vignes, d'où ce domaine avait pris son nom. On y a ajouté depuis (en 1719) les bois du fief de Gournay, afin d'en former un parc, lequel dépend encore aujourd'hui du château.

(2) Ces Rolland étaient d'une ancienne famille de robe à laquelle appartint, plus tard, M. Rolland d'Erceville, président de chambre au Parlement de Paris, et qu'il ne faut pas confondre avec celle de M. Roland de La Platière, chef des Girondins, ministre en 1792, mari de la célèbre M^{me} Roland.

presque immédiatement après (13 juillet 1720) à un autre conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, nommé Moreau. Comme maître Billard l'avait acheté fort bon marché, il était facile, à chaque revente, de réaliser un bénéfice qui pouvait tenter ces messieurs.

Enfin, en 1725, Montataire sortit de robe et rentra en épée, dans la famille de ses anciens seigneurs, ayant été racheté, le 3 juillet 1725, par le neveu du marquis de Lassay, Louis-Joseph, comte de Madaillan, qui reprit bientôt après le titre de marquis de Montataire.

On lui fit payer cent cinquante mille livres, sans compter les meubles, évalués séparément, ce que, dans un moment de mauvaise humeur, son grand-oncle avait vendu cent dix-sept mille.

Le nouveau propriétaire eut un procès à soutenir avec le maréchal de Luxembourg, ou plutôt avec sa succession représentée par Charles-François-Frédéric de Montmorency, pair et premier baron chrétien, etc., au sujet du fief d'Arquinvillers, annexé au parc de Vignolles, lequel fief relevait de Précý, dont les Montmorency étaient seigneurs.

Il ne rendit que le 12 juillet 1732 ses foi et hommage au roi pour Montataire.

Dans l'acte officiel rédigé à cette occasion,

sont très explicitement rappelés les droits seigneuriaux, alors encore en vigueur : « Et à la seigneurie de Montataire appartient la justice haute, moyenne et basse, avec les droits de voirie, police, chasse, pêche, etc... Pour l'exercice de laquelle il y a prévost, procureur fiscal, greffier et sergent qui exercent pour le seigneur ladite justice,... etc. »

Le petit monument connu sous le nom de dôme, bâti au temps de la Réforme pour servir de prêche, avait été, depuis le retour des Madaillan à la foi catholique, converti en salle de justice. Les inventaires du temps de Louis-Joseph de Madaillan mentionnent qu'il s'y trouvait un fauteuil doré pour le prévôt, une chaise et une table couverte d'un tapis vert pour le greffier, une autre chaise pour le sergent et un banc de bois de chêne pour les prévenus.

Le comte de Madaillan avait épousé Anne-Julie de Bechameil, fille de M. de Bechameil, marquis de Nointel, financier fort riche, surtout connu du public par l'excellente sauce blanche à laquelle il a laissé son nom. « C'était, dit Saint-Simon, un homme d'esprit et fort à sa place, qui faisait une chère délicate et choisie en mets et en compagnie, et qui voyait chez lui la meilleure de la ville et la plus distinguée de

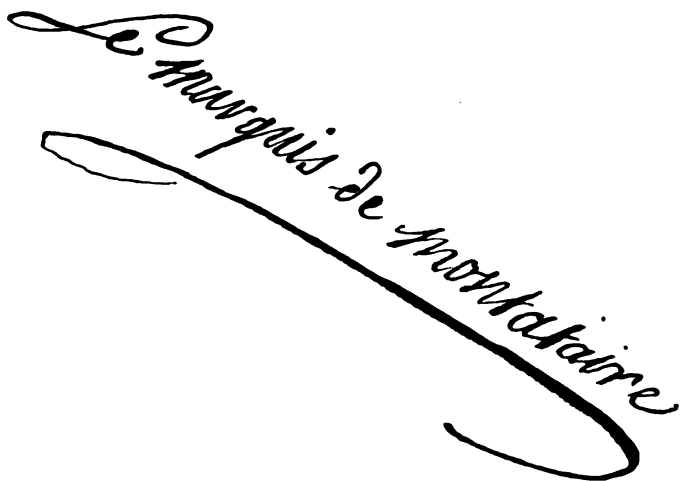
la cour. Son goût était exquis en tableaux, en pierreries, en meubles, en bâtiments, en jardins, et c'est lui qui a fait tout ce qu'il y a de plus beau à Saint-Cloud. Le roi, qui le traitait bien, le consultait souvent sur ses bâtiments et sur ses jardins... Son fils, qui portait le nom de Nointel, fut intendant en Bretagne et fort honnête homme, que Monsieur fit faire conseiller d'État. Bechameil fit de prodigieuses dépenses à faire des beautés en cette terre (de Nointel) en Beauvoisis. » Il l'avait acquise d'Edouard Ollier, conseiller d'État célèbre par ses ambassades, en faveur de qui ce fief, ancien domaine des Attichy, puis des Nesles d'Offémont et des Humières, avait été érigé en marquisat, en 1634.

Une des filles de Bechameil épousa un Cossé, qui devint duc de Brissac.

Son fils, dont parle Saint-Simon, Louis-Claude de Bechameil, marquis de Nointel, conseiller du roi en son conseil, beau-frère du marquis de Montataire, figure dans plusieurs des actes relatifs à ce dernier. Il ne paraît pas avoir laissé de postérité. En 1759, le prince de Condé acheta le château de Nointel pour le réunir au domaine de Clermont. On retrouve, dans le *Voyage pittoresque de France*, dédié

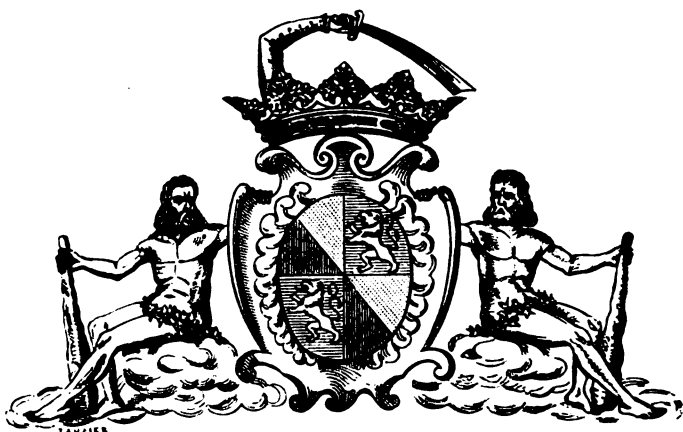
au roi en 1792, un dessin de ce château qui, vendu nationalement bientôt après, fut démoli en 1810.

Louis-Joseph de Madaillan vécut quatorze ans après son acquisition de Montataire. On a de nombreux actes de lui. Voici le fac-similé de sa signature :



Le Marquis de Montataire

Il mourut le 18 mai 1739 et fut inhumé sous le chœur de l'église de Montataire, où l'on peut lire encore sur une plaque de marbre noir surmontée de ses armoiries l'épithaphe suivante :



CY GIST

SOUS LE CHŒUR DE CETTE ÉGLISE
 HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR
 MESSIRE LOUIS-JOSEPH DE MADAILLAN DE LESPARRE,
 SEIGNEUR MARQUIS DE MONTATAIRE,
 SEIGNEUR DE CHAUVIGNY, DE LISLE, RAVALLAY,
 LIVRÉE, LAMOTHE-CHORCHIN,
 LA CHAPELLE-CRAONNAISE ET AUTRES LIEUX EN ANJOU,
 ANCIEN CAPITAINE SOUS-LIEUTENANT
 DE LA COMPAGNIE DES GENS D'ARMES
 DE LA GARDE DU ROY,
 MESTRE DE CAMP DE CAVALERIE,
 CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE
 DE SAINT-LOUIS,
 DÉCÉDÉ EN SON CHATEAU DE MONTATAIRE
 LE 13 MAY 1739.

Requiescat in pace.

Il ne laissait pas d'enfants. Montataire passa à sa sœur Esther-Marie-Louise de Madaillan, qui avait épousé Michel-François de Valladons, comte de Perthus.

Un mois environ après la mort de son frère, le 15 août 1739, elle fit faire un inventaire des meubles qui garnissaient le château. Cette pièce est assez curieuse. Elle mentionne la chambre du roi, la chambre du cardinal, dans laquelle se trouvait le portrait d'Odet de Châtillon. La salle du dôme y est appelée le Plaidoyer.

Un peu plus tard (janvier 1741), désirant, en la mémoire de son dit frère, secourir les nécessiteux de Montataire, elle fit dresser par les soins de son prévôt, et en assemblée générale des habitants, une liste officielle des pauvres de la paroisse (il ne s'en trouvait alors que trente et un) : « Rolle du nombre des pauvres de la paroisse de Montataire et de la quantité de pain qui se distribuera à un chacun en particulier... Fait par nous... prévost et garde-justice des terres et Seigneurie de ladite paroisse de Montataire, pour les seigneur et dame dudit lieu, etc. »

En 1766, M^{me} de Perthus étant devenue veuve, d'accord avec la veuve de son frère,

laquelle vivait encore, se décida à vendre Montataire (1).

Elle l'avait gardé dix-sept ans après la mort du marquis, ce qui en faisait trente de possession par ces derniers Madaillan et bien près de trois siècles depuis l'acquisition faite par Arnaulton, en l'an 1466.

(1) Du 14 janvier 1756. — « Par-devant les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris. soussignez, fut présente haute et puissante dame Esther-Marie-Louise de Madaillan de Lespare, veuve de haut et puissant seigneur Michel-François de Valladons, chevalier, comte de Perthus, seigneur du Moulinneuf, Laragotière, Lamotinay et autres places, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur, pour le Roy, de Bellegarde et dépendances, demeurant à Paris, rue de Condé, faubourg Saint-Germain, paroisse Saint-Sulpice, laquelle, en la présence et du consentement de haute et puissante dame Julie de Bechameil de Nointel, veuve de haut et puissant seigneur messire Louis-Joseph de Madaillan de Lespare, marquis de Montataire, ancien capitaine, sous-lieutenant des gens d'armes de la garde du Roy, mestre de camp de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant pour le Roy au gouvernement de la ville de Rennes.,.. a, par ces présentes, vendu, transporté et délaissé à Jean-Baptiste de Lorbehaye, etc. »

LES LORBEHAYE

DERNIERS SEIGNEURS DE MONTATAIRE

Le personnage à qui la comtesse de Perthus vendit le domaine de Montataire, par acte du 14 janvier 1756, est intitulé, dans cet acte : « Jean-Baptiste de Lorbehaye, écuyer, conseiller secrétaire du roy, maison couronne de France et de ses finances. » C'était la formule.

Il avait deux fils, alors très jeunes : l'aîné, Charles-Gabriel de Lorbehaye, que l'on appela depuis M. de Montataire et qui épousa, à Paris, le 5 juillet 1773, Jeanne-Anne Paris de la Bollardière, et mourut le 22 mars 1783, avant son père; le second, Anne-Mathieu-Jean-Baptiste de Lorbehaye que, suivant l'usage, on désigna sous le nom d'un des principaux fiefs dépendants du château. On l'appela M. de

Gournay (1). Il fut officier de cavalerie, avec rang de capitaine dans la première compagnie des mousquetaires de la garde ordinaire du roi.

Il mourut, non marié, en 1771.

Quant à M. le conseiller de Lorbehaye, la seigneurie de Montataire lui conférait les droits de haute, basse et moyenne justice. Il prenait fort au sérieux lesdits droits et ses devoirs, et tenait à ce qu'on lui rendît correctement ce qui lui était dû, y compris ces petits honneurs accessoires du dimanche, à l'église, tels que le pain bénit, l'encens, l'eau bénite par présentation et non par aspersion, toutes choses qui nous semblent aujourd'hui un peu puériles, mais qui étaient considérées alors comme signes du rang et d'une dignité à laquelle il n'était pas permis de déroger (2).

(1) Gournay, domaine situé entre Montataire, Creil et Nogent-les-Vierges, dont la plus grande partie est englobée aujourd'hui dans le parc de Vignolles.

(2) « Ledit seigneur a seul le droit de se qualifier seigneur de l'église, paroisse et terroir de Montataire, et, sur les prétentions de possesseurs de simples fiefs audit lieu, les seigneurs dudit Montataire ont estez maintenus dans cette qualité et droit y attachés, par arrest du Parlement des 23 juin 1662 et 17 may 1669. En cette qualité, le seigneur de Montataire a seul les préséances dans l'église aux processions, à l'offrande et distribution du pain beny, la présentation de l'eau beniste, encensement, baiser de paix, recom-

Or, depuis quelque temps déjà, bien avant l'arrivée des Lorbehaye, à partir de 1655, le fief de Trossy dans Montataire, dont nous avons déjà eu occasion de dire un mot, qui était un démembrement du prieuré de Royaumont, lequel avait été, dans l'origine, un démembrement, par donation, du domaine de Montataire, avait été acquis par MM. de Breda qui étaient venus l'habiter (1).

On peut difficilement se faire une idée, au temps démocratique où nous vivons, des susceptibilités, des froissements d'amour-propre que pouvaient amener, chaque jour, le voisinage de deux familles ayant l'une et l'autre des droits et prétentions naturellement appréciés très différemment dans l'un et dans l'autre

mandations aux prières publiques, banc, séance et sépulture au chœur de l'église, litre ou ceinture funèbre et de deuil. »

(Foy et hommage du 15 juillet 1732),
expressément rappelé dans l'acte de
vente à J.-Baptiste de Lorbehaye.

(1) Par acte daté du 20 août 1655, Louis Nicot vend le domaine et seigneurie de Trossy, qu'il tenait de M. d'Yzancourt, à M. Jacques de Breda, maître d'hôtel, secrétaire du roi. Celui-ci eut pour fils Jacques-François de Breda, seigneur de Trossy, né en 1667, et pour petit-fils, Jacques-François de Breda, seigneur de Trossy, qui épousa Marie-Françoise de Belleval.

(Archives du château de Montataire.)

camp (1). Des deux côtés, il y avait des militaires : un mousquetaire dans le camp Lorbehaye, et, au camp Breda, un officier d'artillerie. C'était bien dangereux à une époque où les épées sortaient si facilement du fourreau.

Je tiens du dernier des Lorbehaye, petit-fils, fils et neveu des précédents, qui, arrivé à un grand âge, a bien voulu me le confier avant sa mort, un document curieux : le journal, écrit jour par jour, à mesure que les événements se produisaient, des incidents de cette petite vie de château au XVIII^e siècle, dans laquelle il nous fait pénétrer d'une manière tout intime.

Les premières notes sont de la main même du vieux conseiller acquéreur de Montataire ; celles qui les suivent, de son fils Charles-Gabriel. Elles commencent à l'année 1763 et s'arrêtent en 1796. J'en extrais ce qui suit :

— « Novembre 1763. L'allée de charmille, du côté du jardin, au parc de Vignolle, a été coupée.

« La dame de Trossy (2), mère du capitaine d'artillerie, a prétendu se faire donner

(1) Les Breda revendiquent par titres, reconnus authentiques, une très ancienne et illustre origine.

(2) M^{me} de Breda, née de Belleval.

le pain bénit à l'église immédiatement après M. et M^{me} de Lorbehaye, seigneur et dame de Montataire, et avant les autres membres de leur famille qui étaient avec eux dans leur banc.

« Pour remédier aux ennuis de cette revendication et pour éviter toute discussion, M^{me} de Lorbehaye a imaginé, après avoir reçu le pain bénit, de prendre le plateau de ses propres mains, et de l'offrir elle-même à ses enfants placés près d'elle.

« Cela se pratiqua ainsi pendant quelque temps, puis le bedeau reprit de lui-même l'ancien usage d'offrir successivement à tous les membres de la famille. »

— « 3 septembre 1765. La dame de Breda-Guisbert, ayant fait rebâtir sa chapelle particulière, en sa maison de Trossy, le sieur Lebreton, curé de Cires et doyen rural du doyenné de Clermont, en a fait, ce matin, la bénédiction. L'abbé de Breda et le curé de Montataire se trouvaient à la cérémonie, à laquelle avaient été également invités MM. de Lorbehaye fils. Après le dîner, on rédigea l'acte de la cérémonie du matin. MM. de Lorbehaye furent priés d'y signer. Probablement sous l'inspiration de l'abbé de Breda et de la dame

de Guisbert, sa mère, on avait mis : Messieurs de Lorbehaye, fils de Monsieur de Lorbehaye, seigneur *principal* dudit Montataire. A ce mot de *principal*, ces messieurs déclarèrent qu'ils ne signeraient pas, n'ayant point connaissance que Monsieur leur père prît cette qualité, mais bien celle de seigneur de Montataire.

« Le curé proposa de biffer le mot et qu'il fût mis au bas : approuvé la rature, ce que ces messieurs acceptèrent. »

— « Septembre 1766. M. Jean-François de Breda, seigneur de Trossy, s'entend avec le curé pour rendre le pain bénit le jour de la Nativité, le seigneur de Montataire le rendant le jour de l'Assomption, fête patronale de la paroisse. »

— « 5 octobre 1766. L'abbé du Moncel de Martinvast, gentilhomme normand, est nommé prieur de Saint-Léonard à Montataire, en suite de la résignation faite par le sieur Cathérine qui avait lui-même succédé à l'abbé Deschiens. »

— « Octobre et novembre 1767. Le vendredi 30 octobre, M. de Gournay, ayant rencontré le nommé Dumondel, de Saint-Vaast, garde particulier de M. de Breda, chassant au bois du Bosquet-Messire-Regnaut, s'exaspéra de cette

outrecuidance et se mit à le poursuivre assez énergiquement. Le drôle trouva moyen de gagner la côte de Nogent. Puis il alla se plaindre à son maître comme s'il avait couru risque de la vie. Celui-ci, prenant fait et cause pour son garde, monta, le soir, au château, menant grand bruit et menaçant d'en écrire à M. de Choiseul, ministre de la guerre. Les propos furent très vifs de part et d'autre, et l'on se sépara sans que les choses fussent arrangées, bien au contraire.

« Le dimanche d'après, qui était le 1^{er} novembre, jour de la Toussaint, M. de Breda, l'officier d'artillerie, fit, pendant la messe, à M. de Gournay, un signe qui fut compris de suite. M. de Gournay sortit immédiatement après la messe et M. de Breda se hâta de le suivre. Parlant assez haut même pour être entendu des paysans, celui-ci proposa de prendre rendez-vous pour un jour quelconque. M. de Gournay dit qu'il n'était pas nécessaire d'attendre longtemps et qu'il serait à ses ordres dès l'après-midi, pendant vespres, ce qui fut accepté.

« Pendant les vespres donc, ils se rencontrèrent au delà du clos, près la pièce dite l'Argillère. Après quelques bottes parées, M. de

Breda, ayant l'avantage du terrain, M. de Gournay le lui fit observer. Aussitôt M. de Breda mit son épée sous son bras et parut vouloir arranger l'affaire. M. de Gournay dit qu'il n'était pas venu pour faire la conversation. Le combat recommença et M. de Breda reçut un coup d'épée au-dessous des côtes. Il jeta aussitôt son épée, disant qu'il était mort. M. de Gournay l'aida à s'asseoir sur une botte de chaume, mit son mouchoir sur la blessure et lui rendit son épée qu'il redemandait. Puis il s'empressa de courir au château pour faire porter secours au blessé. Tout le monde était encore à vespres et l'on fut obligé d'aller à l'église prévenir un des gens de M. de Breda qu'il allât tôt secourir son maître. Mais celui-ci, qui avait trouvé le temps long, arriva lui-même au château. Descendant le petit escalier qui communique de l'église au château, il criait demandant si c'est donc qu'on voulait le laisser mourir?

« On le fit entrer dans la salle d'armes. Il était dans un état violent, le visage livide, la bouche couverte d'écume et de sang, pouvant à peine se soutenir. On le soigna du mieux que l'on put.

« Heureusement, la blessure n'était pas aussi

grave qu'on l'aurait pu craindre. Il se fit soigner et, dès ce même soir, parut à sa porte pour détruire la rumeur que cela occasionnait dans le village.

« Le lendemain, M. de Gournay lui écrivit une lettre des plus polies dans laquelle il lui mandait qu'il regrettait fort de ne pouvoir aller chez lui, étant obligé de partir de suite pour Cambrai où l'appelaient les devoirs de sa charge.

« M. de Breda répondit par une lettre également très honnête, promettant, lorsqu'il irait à Landrecies, sa résidence militaire, de pousser jusqu'à Cambrai pour y aller demander à dîner à M. de Gournay.

« Ainsi se termina cette affaire (1). »

— « 1769. Le sieur Delormel est nommé sergent de la justice de la seigneurie de Montataire. »

— « Même année. Le sieur Pattu, payeur des Chartres, vient d'acheter la baronnie de Mello. »

— « Ce samedi 12 octobre 1771, est mort, à

(1) Et il y a lieu de se féliciter qu'elle n'ait pas eu de suites plus graves. M. de Breda devint un officier très distingué qui fit de nombreuses campagnes et fut, tout jeune encore, nommé chevalier de Saint-Louis. Il mourut tranquillement à Senlis, le 17 octobre 1819, cinquante-deux ans après son duel avec M. de Gournay.

l'hôpital des Mousquetaires, messire Anne-Mathieu-Jean-Baptiste de Lorbehaye de Gournay, capitaine de cavalerie à la première compagnie des Mousquetaires de la garde ordinaire du Roy. Il était né le 2 juin 1740. »

— « Novembre 1771. M. de Sartines, lieutenant général de police, a acquis, de M. le prince de Condé, la terre de Villers-Saint-Paul, au moyen de quoi cette terre et celle de Nogent-les-Vierges ont été réunies ensemble.

« La terre de Thiverny relève de Villers-Saint-Paul. »

— « 16 décembre 1771. Le jeune duc de Bourbon (1) vient de traverser les cours du château de Montataire pour aller rejoindre M. le prince de Condé, son père, qui courait un cerf qui fut pris dans le Thérain, à la pointe de l'isle du moulin, vis-à-vis le jardin de la dame de Guisbert et apporté, pour la curée, vis-à-vis le Moulin-à-Chamois, où toute la chasse s'est trouvée rassemblée. »

— « Le mardi 3 novembre 1772, M. de Breda-Guisbert, officier de marine (2), a épousé,

(1) Louis-Henri-Joseph, dernier duc de Bourbon, né en 1766, mort en 1830.

(2) Probablement Jean-Nicolas-Marie, seigneur du Plessis-Brion, qui fut capitaine de vaisseau.

à Senlis, la demoiselle Hamelin, dernière fille du sieur Hamelin, receveur des décimes. »

— « Juillet 1773, mort de ladite dame de Breda-Guisbert. »

— « Même mois. — Mort du sieur Étienne Hardy du Plessis, seigneur de Nogent-les-Vierges, père de M^{me} de Sartines et de M^{me} de Meulan. »

— « 1772 et 1773. — Reconstruction de la maison et des bâtiments de Gournay. »

— « 5 juillet 1775. — Mariage de Charles-Gabriel de Lorbehaye de Montataire, écuyer, avec D^{lle} Jeanne Paris de la Bollardièrre. Le 31 de ce mois, les nouveaux époux sont arrivés à Montataire, accompagnés de M. et de M^{me} de la Bollardièrre, et de M^{lle} Paris, leur fille, au son des cloches, des tambours, des violons et des coups de fusil, tout le village ayant été au-devant d'eux jusqu'au milieu de la prairie. »

— « En novembre 1779, M. de Guisbert, officier de marine, a épousé, en secondes noces, M^{lle} de Lancry, dont le père est lieutenant du roy de la ville de Compiègne. En faveur de ce mariage, M^{me} de Guisbert, douairière, a cédé à son fils son bien situé à Montataire. »

— « Le 6 mars 1783, mort de Charles-Ga-

briel de Lorbehaye, inhumé en l'église Saint-Eustache de Paris. »

Le vieux conseiller de Lorbehaye, après avoir eu la douleur de voir mourir ses deux fils, passa lui-même dans un monde meilleur, le 7 octobre 1787, laissant à sa veuve, âgée et décrépète, le soin et la gouverne de son petit-fils Charles-Eustache-Antoine de Lorbehaye, encore enfant, héritier de tous ses droits, et dont la destinée ne devait pas être heureuse. Il devenait seigneur de Montataire à l'époque orageuse où les seigneuries et les privilèges nobiliaires allaient être violemment emportés par la tempête.

La vieille grand'mère ne tarda pas à tomber tout à fait en enfance et elle acheva de mourir, le 11 mai 1796 (23 floréal an IV).

Lui-même vécut très longtemps. Il est mort seulement en 1861, âgé de quatre-vingt-six ans, sept mois et treize jours. Il lui fallait nécessairement terminer par un 13 sa toute malencontreuse existence.

Par suite de la Révolution, des événements, et, dit-on, d'un manque absolu d'entente pour la direction de ses affaires, il était devenu relativement pauvre et ne pouvait plus suffire aux dépenses nécessaires pour soutenir l'état de sa

maison. Il avait fini par vivre seul et presque ermite. Il n'habitait plus qu'un coin du château et avait installé sa cuisine en un des salons déserts qui avoisinaient la chambre dans laquelle il s'était réfugié.

Les toits ne tenaient plus ensemble, l'eau commençait à pénétrer à travers les ardoises raréfiées.

Pourtant, c'était le château où il avait passé sa tendre enfance et sa jeunesse troublée, où il avait beaucoup souffert, où tout ce qu'il avait entrepris avait, en général, mal tourné, mais enfin c'était son château, il ne pouvait se résigner à le quitter. Il y vivait de peu, se passait du monde, ne demandant après tout rien à personne, lorsqu'une circonstance inattendue vint livrer un rude assaut à sa philosophie résignée.

Vers la fin de la Restauration, on avait persuadé à M^{me} la duchesse d'Angoulême qu'il serait bon et utile qu'elle se montrât dans le pays et fît quelques tournées dans les départements.

On avait organisé entre autres, une promenade en Beauvaisis dont la première station devait être Montataire. MM. Mertian, industriels d'une haute intelligence et hommes de

bien, venaient d'y établir une grande usine de fer laminé, qui réussissait merveilleusement à l'époque où les innovations de ce genre étaient encore très rares, et l'on en avait parlé aux Tuileries. Il avait donc été décidé que l'on commencerait par l'usine de Montataire le voyage dont tout l'itinéraire était tracé d'avance heure par heure. Voici la relation de cette visite, écrite le soir même, par une des personnes présentes :

« Le 10 mai 1827, M^{me} la duchesse d'Angoulême, partie de Paris à sept heures du matin, est arrivée à Montataire à dix heures et demie. Elle était dans une voiture attelée de six chevaux de poste. Derrière cette voiture, en venait une autre attelée d'un même nombre de chevaux, où était sa suite. Un piquet de gendarmerie l'accompagnait. Elle est arrivée par le chemin vert à travers les prés. On avait mis, de distance en distance, de petits drapeaux blancs pour guider les postillons. Une vaste tente avait été élevée à l'entrée de l'avenue qui conduit à la manufacture.

« Cette tente était décorée de guirlandes de verdure entremêlées de fleurs. Au plafond, dans l'intérieur, on avait figuré le chiffre de la Dauphine en guirlandes de fleurs. Tous les

angles étaient pareillement décorés de fleurs. Les rideaux étaient retenus par des couronnes. Le préfet du département, M. le comte de Puymaigre, M^{me} Nicolas Mertian, en l'absence de son mari malade, M. Mertian fils, M^{lle} Mertian, le directeur de la fabrique, le sous-préfet de l'arrondissement et la municipalité de Montataire s'étaient réunis sous cette tente pour y recevoir la Dauphine à son arrivée. Mais la voiture, par ordre de la princesse, passa sous la tente sans s'y arrêter, et la conduisit directement à la porte même de la fabrique. Les autorités y coururent. M^{me} Corbigny, femme de M. de Corbigny, ancien directeur départemental des impôts indirects, retiré à Montataire, se présenta pour lire un petit compliment, fort court, préparé pour la circonstance; mais la Dauphine, passant rapidement, dit : *Pas de discours! pas de discours!* L'avenue entre la tente et l'entrée était bordée par des jeunes filles du pays, habillées en blanc, avec des bouquets destinés à être présentés à la duchesse; mais elle marchait trop vite pour que l'on pût en rien faire. Elle ne voulut pas non plus s'arrêter dans un petit salon disposé pour qu'elle pût s'y reposer; elle dit que ce n'était pas là que se trouvaient les travaux qu'elle

était venue voir. On la conduisit donc tout de suite à l'usine où tous les ouvriers étaient à leur poste. Des fauteuils avaient été préparés aux endroits où la princesse devait s'arrêter; elle vit ainsi exécuter de suite, sous ses yeux, les différentes opérations qui servent à la préparation du fer-blanc et de la tôle. Cette visite ne dura pas plus de vingt minutes. » On était donc de beaucoup en avance sur les prévisions de l'itinéraire, et l'on se demandait comment on allait combler le vide causé par la rapidité imprévue de cette inspection.

De l'usine de Montataire, on aperçoit merveilleusement le château qui se dresse presque à pic sur la côte, et, bien que ce ne soit que la plus petite de ses façades, c'est le côté du vieux donjon qui a le plus de caractère et qui, vu d'en bas, se présente d'une assez fière façon.

Malheureusement les yeux de la Dauphine se portèrent de ce côté; elle fut frappée de cet aspect et demanda à qui était ce château et si on pouvait le visiter.

Cette demande était un ordre auquel personne n'osa faire d'objections. Elle remonta en voiture et fit placer le préfet à côté d'elle.

Pendant ce temps, l'infortuné Lorbehaye,

qui s'était excusé pour cause d'indisposition d'assister à la cérémonie, du haut d'une de ses tours, par une toute petite lucarne, derrière laquelle il ne pouvait être aperçu, examinait tranquillement, en simple curieux, le déploiement de ce spectacle dans la vallée, ces arcs de triomphe, ces drapeaux, cette affluence, se félicitant, enveloppé de sa houppelande râpée, d'avoir pu rester en dehors de ce tourbillon, lorsque tout à coup il voit les deux carrosses à six chevaux et le piqueur qui les précédait, et les gendarmes qui lui faisaient escorte, tout le cortège en un mot, s'ébranler, s'acheminer de son côté et se diriger vers sa demeure.

.....
— « Son Altesse Royale madame la Dauphine demande à visiter le château. »

— « Ah! bien, oui! Répondez, dit-il, que mon château et moi sommes tous les deux bien trop malades pour pouvoir accepter l'honneur d'une telle visite. »

Et il retomba accablé dans son fauteuil.

Lorsque je me fus mis à restaurer Montataire et que cela commença à prendre bonne tournure, je songai au vieux M. de Lorbehaye

qui vivait encore. Agé alors de plus de quatre-vingts ans, il achevait de mener une existence de plus en plus retirée à Cires-les-Mello, en une maison assez vaste, mais triste et solitaire, la dernière de ses propriétés. Je fus l'y voir, l'inviter à venir à Montataire, non seulement visiter ce lieu pour lui si plein de souvenirs, mais s'y reposer, y demeurer tout autant que cela pourrait lui être agréable. Cette démarche fut approuvée dans le pays.

Il vint. Je lui fis voir ce qui était fait, lui expliquai ce qui restait à faire, lui demandant ses conseils, voulant, non point innover, ni créer, mais rétablir ce qui avait existé autrefois et dont heureusement étaient restés de nombreux vestiges.

Ce n'était pas un poète que M. de Lorbehaye. C'était tout au contraire un homme très positif, un peu raide, énergique en sa jeunesse, mais fatigué de la lutte de la vie, desséché par l'aridité des chemins suivis, resté en général sans ressort, sans élan et sans enthousiasme.

Toutefois, il se montra satisfait et même un peu ému : — « J'ai quelquefois rêvé, me dit-il, — au temps bien éloigné où je faisais encore des songes heureux — j'ai quelquefois rêvé follement que je verrais revivre mon pauvre

Montataire..... Jamais, jamais mes rêves n'ont été jusqu'à ce que j'ai la joie de voir aujourd'hui. »

Quand nous arrivâmes au cabinet des archives et qu'il aperçut, suspendus entre les antiques arceaux en ogive, les écussons des anciens seigneurs du lieu; quand il vit, à la suite des premiers sires de Montataire, puis des Madaillan de Lesparre, les armoiries de sa propre famille : les MERLETTES DE LORBEHAYE..... (1)! il s'arrêta, véritablement remué, restant quelque temps sans parole, détournant la tête, cherchant à refréner une larme qui menaçait de descendre sur ses joues amaigries. Lorsqu'il y fut à peu près parvenu, il se retourna vers moi, me prit la main, la serra sans mot dire.

Cette larme qu'il tenait tant à me cacher, ce muet serrement de mains, me rendirent heureux. Je me sentais récompensé des soins que j'avais pris pour sauver de la ruine cet antique manoir, qui a abrité tant de générations! Je

(1) *Lorbehaye* : D'azur aux trois merlettes d'argent, avec une fasce d'or chargée de trois étoiles de *sable*, c'est-à-dire *noires*. Ces trois étoiles noires ne semblent-elles pas avoir exercé une influence néfaste sur les destinées de la famille qui les portait en ses armes?

voyais dans le survivant si vieux, si vieux, des seigneurs de Montataire, le dernier représentant de cette interminable série de personnages, les uns brillants, les autres obscurs, qui se sont succédé, depuis quinze siècles, dans le château dont je viens d'essayer de retracer l'histoire.

Puisse le lecteur — si j'en ai eu un — ne pas s'être trop ennuyé à la lecture de ce livre!

En exprimant ce vœu, je me rappelle involontairement l'originale formule employée par Raoul de Clermont en sa charte de 1170, et je répète avec lui, d'aussi bon cœur qu'il le pouvait faire il y a sept cent douze ans : AMEN, AMEN, AMEN!

TABLE ET INDEX

TABLE DES CHAPITRES

CHAPITRES	PAGES
I. INTRODUCTION.	1
II. Époque gallo-romaine. Résultat des fouilles	13
III. César dans le Beauvaisis	39
IV. Époque franque.	65
V. Curieux sarcophage d'enfant	75
VI. Montataire domaine royal sous les premières races.	81
VII. Le roi Robert et le prieuré de Saint- Léonard.	101
VIII. Hugues de Clermont, seigneur de Montataire. — Saint-Leu d'Esse-	

CHAPITRES	PAGES
rent. — Pierre l'Hermite et la croisade.	107
IX. Renaud II, comte de Clermont, seigneur de Montataire. — Le château féodal (1105-1157).	137
X. Mathilde de Clermont, dame de Montataire (xii ^e siècle).. . . .	165
XI. Les frères et sœurs de Mathilde. — Raoul, connétable de France. . .	177
XII. Catherine, nièce de la dame de Montataire. — Fin de la première dynastie des Clermont. — Les Bourbons. — Béatrix de Bourbon et Jean l'Aveugle	189
XIII. Les La Tournelle, seigneurs de Montataire. — Achèvement de l'église (xiii ^e siècle).	199
XIV. Les Hardencourt, seigneurs de Montataire. — La Jacquerie. — Le livre des hommages.	221
XV. Les d'Erquinvillers, seigneurs de Montataire (1379). — Le roi Charles VI à Creil	249
XVI. Arnaulton de Madaillan et ses successeurs, seigneurs de Montataire.	255

TABLE DES CHAPITRES

479

CHAPITRES

PAGES

XVII.	Louis de Madaillan. — Les Coligny. — Odet de Châtillon, évêque de Beauvais.	273
XVIII.	Jean de Madaillan. — Henri IV. — Henri II, prince de Condé (1576- 1626)	285
XIX.	Isaac de Madaillan. — Louis XIII. — La campagne de 1636 et M. de Soyecourt.	325
XX.	Louis de Madaillan-Lesparre, mar- quis de Montataire. — Le grand Condé.	339
XXI.	Le marquis de Montataire (suite). — M ^{me} de Montataire. — Le comte de Bussy-Rabutin et M ^{me} de Sé- vigné	363
XXII.	Armand de Madaillan, seigneur de Montataire, puis marquis de Las- say. — La belle Marianne. — Les princes de Conty	391
XXIII.	Le marquis de Lassay (suite). — Ju- lie de Bourbon. — M. le prince. — M. le duc. — Recueil de diffé- rentes choses. — Le grand et le petit palais Bourbon	411

CHAPITRES

PAGES

- XXIV. M. Billard. — Les Chauvelin. — Le conseiller Rolland. — Massillon. — Louis-Joseph de Madaillan, marquis de Montataire. 443
- XXV. Les Lorbehaye, derniers seigneurs de Montataire. — La vie à la campagne au XVIII^e siècle. — Visite de Madame la Dauphine en 1827. — Fin de l'histoire d'un vieux château de France. 455
-